
PROGRAMME COMPASS NOUVELLE-ÉCOSSE

ÉVALUATION SOMMATIVE

RAPPORT FINAL

**Évaluation et exploitation des données
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada**

août 1997

SP-AH035F-08-97

REMERCIEMENTS

Le programme Compass en Nouvelle-Écosse est une initiative stratégique conjointe fédérale-provinciale financée et gérée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et par le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse. Il est le fruit d'un partenariat entre le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, DRHC et l'Economic Renewal Agency (ERA) de la Nouvelle-Écosse.

Sous la direction d'un Comité d'évaluation composé de représentants des partenaires, l'évaluation a été faite par un groupe d'entreprises de recherches d'un peu partout au Canada. Elle a été gérée par Coopers & Lybrand Consulting de Halifax (Nouvelle-Écosse). Power Analysis Inc., de London (Ontario), a conçu l'étude, élaboré les instruments de recherche, analysé les données et rédigé le rapport final. À titre de sous-traitant de Power Analysis, M. Craig Riddell de l'Université de Colombie-Britannique, a fait l'analyse économétrique et l'a rédigée. Omnifacts Research Limited, de Dartmouth (Nouvelle-Écosse), a procédé aux enquêtes auprès des participants et des non-participants. Martell Consulting Services, de Halifax (Nouvelle-Écosse), a fait l'enquête auprès des employeurs, mené les interviews auprès des informateurs clés et tenu les groupes de réflexion.

Les membres de l'équipe d'évaluation désirent remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'étude, en particulier les fonctionnaires des gouvernements fédéral et provincial qui ont mis temps et expérience à la disposition des membres de l'équipe. Ils aimeraient également remercier les nombreux bénéficiaires de l'aide sociale qui ont bien voulu expliquer les effets du programme Compass dans leur vie, et les employeurs qui ont fourni des renseignements importants au sujet du programme et de ses avantages.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE

RÉPONSE DE LA DIRECTION

1.0 INTRODUCTION

- 1.1 HISTORIQUE
- 1.2 CONCEPTION DE L'ÉVALUATION
- 1.3 STRUCTURE DU PRÉSENT RAPPORT

2.0 PROFIL DÉTAILLÉ DES CLIENTS DU PROGRAMME *COMPASS* EN NOUVELLE-ÉCOSSE

- 2.1 NOMBRE DE PERSONNES SELON LE VOLET
- 2.2 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES
- 2.3 EXPÉRIENCE RÉCENTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
- 2.4 PARTICIPATION AU PROGRAMME *COMPASS*
- 2.5 CONCLUSION

3.0 PERTINENCE DU PROGRAMME

- 3.1 PERTINENCE AU REGARD DES OBJECTIFS DES INITIATIVES STRATÉGIQUES
- 3.2 CIBLAGE
- 3.3 RECOURS AUX SERVICES DES PROSPECTEURS D'EMPLOIS SANS SUBVENTION SALARIALE
- 3.4 MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DE L'ÉVALUATION DES PROCESSUS
- 3.5 CONCLUSION

4.0 SATISFACTION À L'ÉGARD DU PROGRAMME *COMPASS*

- 4.1 SATISFACTION DES CLIENTS
- 4.2 ABANDON DES PARTICIPANTS
- 4.3 SATISFACTION DES EMPLOYEURS À L'ÉGARD DU PROGRAMME *COMPASS*
- 4.4 PRÉPARATION À L'AUTARCIE ÉCONOMIQUE
- 4.5 CONCLUSION

5.0 COMPORTEMENT DES EMPLOYEURS À L'ÉGARD DE *COMPASS*

- 5.1 EMPLOI UNE FOIS LA SUBVENTION TERMINÉE
- 5.2 APPORT DIFFÉRENTIEL DU PROGRAMME *COMPASS*
- 5.3 CONCLUSION

6.0 RÉSULTATS DE *COMPASS*

- 6.1 EXPÉRIENCE RÉCENTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
- 6.2 RECOURS À L'AIDE SOCIALE
- 6.3 RECOURS À L'AC
- 6.4 ACTIVITÉS POSTÉRIEURES AU PROGRAMME
- 6.5 SITUATION ACTUELLE
- 6.6 INCIDENCE SUR LES REVENUS
- 6.7 INCIDENCE SUR LE PERFECTIONNEMENT SCOLAIRE
- 6.8 RÉSULTATS DU VOLET CRÉATION D'ENTREPRISES
- 6.9 ATTITUDES ACTUELLES
- 6.10 RECOURS AU FONDS DE DÉPANNAGE
- 6.11 CONCLUSION

7.0 ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE DE L'INCIDENCE

- 7.1 EXPÉRIENCE RÉCENTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
- 7.2 RECOURS À L'AIDE SOCIALE
- 7.3 RECOURS À L'AC
- 7.4 SITUATION ACTUELLE (AU MOMENT DE L'ENQUÊTE)
- 7.5 REVENUS
- 7.6 CHANGEMENT D'ATTITUDE
- 7.7 FONDS DE DÉPANNAGE
- 7.8 CONCLUSION

8.0 ANALYSE COÛTS-EFFICACITÉ

9.0 CONCLUSIONS

ANNEXES

ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE

ANNEXE B : GRAPHIQUES DES ATTITUDES

ANNEXE C : ANALYSE DE LA NON-RÉPONSE

ANNEXE D : RÉSUMÉ DES ENQUÊTES AUPRÈS DES EMPLOYEURS

SOMMAIRE

Le programme *Compass* est une « Initiative stratégique » d'une durée de 2 ans à laquelle ont été consacrés 15 millions de dollars et dont l'objectif global consistait à aider les personnes qui risquent de dépendre longtemps de l'aide sociale à acquérir l'autonomie financière par la formation et par les services d'emploi. Ce programme s'est déroulé d'octobre 1994 à octobre 1996, et son coût a été partagé également entre le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse et Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Le programme visait les jeunes chômeurs, les parents célibataires, les personnes handicapées et les pêcheurs mis à pied qui dépendent de l'aide sociale. Il avait trois volets principaux : expérience de travail; formation de transition; et création d'entreprises. Les deux premiers volets étaient des programmes de placement; celui de l'expérience de travail était destiné surtout aux jeunes sans expérience; celui de la formation de transition, aux parents seuls, aux pêcheurs et aux personnes handicapées qui devaient acquérir des compétences professionnelles plus monnayables. Quant au volet de la création d'entreprises, il visait à aider les clients à créer leur propre entreprise. Un quatrième volet, soit un fonds de dépannage, a servi à procurer aux clients dans le besoin de l'argent pour l'achat d'articles en vue d'améliorer leur aptitude à l'emploi.

Le programme *Compass* a été mis en oeuvre par les Centres de ressources d'emploi (CRE) dans le cadre d'un partenariat avec les municipalités. Des « prospecteurs d'emplois » situés dans les CRE ont dressé la liste des employeurs de leur région intéressés à participer au programme *Compass*, ont invité les employeurs à présenter des plans concernant la formation en cours d'emploi et les stages en milieu de travail, et ont évalué ces plans. Ils ont jumelé les clients avec les employeurs pertinents et surveillé les placements dans le cadre des volets expérience de travail et formation de transition.

On a surtout voulu dans la présente évaluation mesurer les répercussions et les effets du programme *Compass* et déterminer le rapport coûts-efficacité de ce dernier.

CONCEPTION DE L'ÉVALUATION

On a eu recours à une méthode quasi-expérimentale d'évaluation de l'efficacité du programme. Il a fallu procéder ainsi parce que les participants et les non-participants n'ont pas été attribués au hasard comme dans le cas d'une expérience

authentique. On a utilisé une diversité de techniques économétriques et statistiques pour déterminer si le programme avait eu un impact différentiel sur le travail, les revenus, les prestations d'assurance-emploi ou d'aide sociale reçues, le temps consacré au travail ou aux études et les attitudes vis-à-vis le travail et l'aide sociale.

Pour mesurer l'incidence du programme, on a obtenu des données qui remontaient à deux ans et plus avant l'aiguillage vers ce dernier. Cette information était importante parce qu'on a ainsi pu déterminer l'impact différentiel du programme, c'est-à-dire tenir compte des biais entraînés par les différences individuelles non observées.

Six sources d'information ont servi à l'évaluation de *Compass* : des interviews avec les fonctionnaires chargés du programme; l'examen et l'analyse des données administratives; une enquête auprès des participants et d'un échantillon apparié de non-participants; une enquête auprès des employeurs participants; des réunions de groupes de réflexion; et une analyse économétrique visant à déterminer l'incidence du programme.

CONSTATIONS PRINCIPALES

- *Compass* a servi 1 609 participants, soit un nombre beaucoup moins élevé que prévu au début du programme : 741 pour le volet *Expérience de travail*, 787 pour le volet *Formation de transition* et 81 pour le volet *Création d'entreprises*. Environ 200 personnes ont reçu une subvention du Fonds de dépannage.
- Les dépenses totales pour le programme *Compass* (jusqu'en février 1997) ont été de 12,5 millions de dollars, comparativement aux 15 millions de dollars prévus dans le budget. Les dépenses totales pour le compte des clients ont été de 10,6 millions de dollars, soit beaucoup moins que le budget pour les trois volets. Cette situation tient au fait que l'on a servi moins de clients que prévu pour chaque volet et qu'on a dépensé moins que prévu par client.

PERTINENCE DU PROGRAMME

- On a estimé que le rôle des prospecteurs d'emplois—jumeler les clients avec les employeurs et offrir le soutien aux clients afin que les placements donnent des résultats—était innovateur et très important pour la réussite de *Compass*. On a aussi jugé que le fonds de dépannage constituait une innovation précieuse du programme *Compass*, un volet d'un apport

immense dans la mesure où il aidait les clients à accéder à un emploi ou à des cours de formation avec un montant d'argent peu élevé.

- *Compass* correspondait aux domaines prioritaires de l'Initiative stratégique —offrir des possibilités d'emploi, d'apprentissage et d'études ainsi que de formation afin d'accroître l'employabilité et de réduire les coûts sociaux. Compte tenu de la masse de constatations qui sont issues de la présente évaluation, *Compass* a rempli ses promesses pour ce qui est du potentiel d'information/expérimentation.
- Le volet *Expérience de travail* a atteint son groupe cible principal, soit les jeunes sans expérience, mais plus d'un cinquième de sa clientèle ne faisait pas partie du groupe cible prévu puisqu'elle avait plus de 30 ans.
- Il a été difficile d'atteindre le groupe cible principalement désigné pour le volet *Formation de transition*, soit les clients en mesure de travailler du programme des prestations familiales. Il a été difficile en particulier d'obtenir des candidats acceptables—peu de travailleurs du programme des prestations familiales semblaient être au courant de *Compass* dans plusieurs régions de la province. Au nombre des autres obstacles qui ont empêché ce volet d'atteindre son groupe cible figurent la perte des indemnités au titre des médicaments d'ordonnance au moment où l'on quitte l'aide sociale, le manque de places subventionnées en garderie, le manque de transport et le coût des vêtements de travail.
- Les Centres de ressources d'emploi ont eu peu recours au volet *Création d'entreprises*. Au nombre des problèmes sous-jacents figurent un manque de communication en temps opportun, un manque de cours à l'intention des entrepreneurs dans certaines régions de la province et l'absence des connaissances nécessaires dans les CRE pour évaluer la viabilité possible des projets d'affaires.

SATISFACTION À L'ÉGARD DU PROGRAMME COMPASS

- On a demandé aux clients du programme *Compass* ayant participé à l'enquête d'indiquer leur niveau de satisfaction à l'égard de divers aspects du programme, c'est-à-dire d'attribuer une note alpha où A signifiait excellent, B - bon, C - moyen, D - inférieur à la moyenne et F - échec. Dans l'ensemble, les clients ont été très satisfaits du programme *Compass* puisqu'ils lui ont donné la note moyenne de B+. Ils ont aussi été satisfaits de leur placement, lui attribuant la note B. Tous les autres services ont obtenu la note B ou plus, sauf les conseils sur les services disponibles après *Compass*, qui ont obtenu B-. Les clients ont été particulièrement heureux de l'aide qu'ils ont reçue du prospecteur d'emplois. Les clients du volet

Création d'entreprises ont déclaré être quelque peu insatisfaits du soutien postérieur au programme; un quart d'entre eux ont donné la note F à cet aspect.

- Dans l'ensemble, les employeurs ont été très satisfaits du programme *Compass* et lui ont attribué la note A- en moyenne. Ils ont été particulièrement heureux du service reçu de la part du prospecteur d'emplois, puisque 68 % d'entre eux lui ont attribué la note A, ainsi que du niveau de la subvention salariale, 62 % d'entre eux ayant attribué la note A à cet aspect. Les employeurs se sont déclarés quelque peu insatisfaits de la qualité des employés qui leur étaient envoyés et de l'attitude des employés au travail, puisqu'ils ont donné la note B- à ces deux aspects.
- Le taux d'abandon chez les clients a été d'environ 16 %, soit beaucoup moins que les résultats obtenus par d'autres programmes de réforme de l'aide sociale. Le plus grand nombre, soit environ 20 %, ont quitté le programme involontairement - ils ont été mis à pied ou congédiés par l'employeur chez qui ils avaient été placés. Par ailleurs, 15 % d'entre eux ont trouvé un emploi chez un autre employeur.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

Employeurs

- Les responsables du programme souhaitent qu'un grand nombre de clients restent chez leur employeur une fois la subvention terminée. En effet, les subventions gouvernementales en vertu du volet *Formation de transition* étaient versées sous réserve qu'un emploi serait offert après la subvention. Cependant, seulement environ 45 % des participants au volet *Formation de transition* ont continué de travailler chez leur employeur après la subvention. Environ la moitié des employeurs qui n'ont pas respecté leur promesse d'embauche ont dit qu'il n'y avait pas de poste disponible ou pas d'argent. Par ailleurs, entre un quart et un tiers (selon la source des éléments probants) des répondants dans le cadre du volet *Expérience de travail* sont restés chez leur employeur après la fin de la subvention, ce qui est un avantage marqué du programme puisque les employeurs n'étaient pas tenus de garder les participants à ce volet une fois la subvention terminée.
- La moitié des employeurs qui ont participé à *Compass* auraient embauché quelqu'un même si le programme n'avait pas existé. Par conséquent, même si la plupart des employeurs n'auraient probablement pas embauché un bénéficiaire de l'aide sociale (BAS) sans l'existence de *Compass*, il

semble que la moitié des participants au programme pourraient avoir déplacé d'autres personnes qui auraient été embauchées sans subvention.

Participants et non-participants

Au moment de l'enquête auprès des clients, les participants étaient proportionnellement beaucoup moins nombreux à toucher de l'aide sociale et beaucoup plus nombreux à occuper un emploi que ne l'étaient les non-participants. Cependant, les participants étaient proportionnellement deux fois plus nombreux que les non-participants à toucher de l'A.-C..

- Un tiers des participants et 57 % des non-participants touchaient de l'aide sociale.
- Aussi, 56 % des participants travaillaient par rapport à seulement 37 % des non-participants.
- Qui plus est, 25 % des participants touchaient de l'A.-C. comparativement à seulement 12 % des non-participants. Cette situation est probablement attribuable au fait que les participants étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux à occuper un emploi rémunéré (le placement dans le cadre de *Compass*), mais elle laisse aussi entrevoir que bon nombre des emplois qu'ils obtenaient étaient temporaires.
- Environ 72 % des participants au volet *Création d'entreprises* étaient des travailleurs indépendants, même si la moitié des membres de ce groupe touchaient de l'aide sociale en guise de supplément à leur revenu). Les trois quarts des entreprises qui ont été lancées par l'entremise du volet *Création d'entreprises* et qui existaient encore au moment de l'enquête n'avaient embauché aucun autre travailleur. Au total, les 26 entreprises toujours en affaires et représentées dans l'enquête avaient embauché neuf travailleurs à temps plein et trois travailleurs à temps partiel.

ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE DE L'INCIDENCE

Pour évaluer l'efficacité du programme *Compass*, on a mesuré le succès selon six dimensions : expérience récente sur le marché du travail, recours à l'aide sociale, recours à l'assurance-chômage (A.-C.), situation actuelle, revenus et attitudes.

Pour expliquer les écarts possibles entre les échantillons de participants et de non-participants, on a utilisé trois genres de mesures estimatives de l'incidence du programme. En premier lieu, des modèles simples de régression linéaire avec et sans données de contrôle pour les facteurs observables; en deuxième lieu, des

moindres carrés à deux degrés ou des estimateurs de variables instrumentales; en troisième lieu, des estimateurs longitudinaux de la différence à l'intérieur des différences.

Prière de noter que les conclusions que renferme la présente section s'appliquent à l'année suivant la fin de la participation (participants) à *Compass* ou l'aiguillage (non-participants) vers le programme.

Incidence sur l'expérience récente sur le marché du travail

- Le programme *Compass* a contribué à augmenter de plus de 10 % la proportion de temps que les participants ont consacré au travail, à diminuer d'environ 10 % le temps pendant lequel ils ont été au chômage et à diminuer ou à ne pas modifier le temps qu'ils ont consacré aux études. Le volet *Formation de transition* a exercé une plus grande influence que le volet *Expérience de travail* sur la participation au marché du travail.

Incidence sur le recours à l'aide sociale

- Il y a des indications selon lesquelles le programme *Compass* a entraîné une baisse de 22 à 30 points dans le recours à l'aide sociale (mesurée selon le nombre de personnes qui, avant 1996, ont terminé le programme *Compass* ou ont vu leur candidature y être présentée et qui ont touché de l'aide sociale en 1996).
- Pour ce qui est de la période pendant laquelle les participants ont touché de l'aide sociale, le programme *Compass* semble avoir contribué à la réduire de deux mois à deux mois et demi par année.
- On estime que l'incidence du volet *Formation de transition* a été supérieure à celle du volet *Expérience de travail*, bien que la différence n'ait pas toujours été significative.

Incidence sur le recours à l'A.-C.

- En partie parce que, en raison de leur participation au programme *Compass*, les clients ont pu devenir admissibles à l'A.-C., le programme semble avoir augmenté le recours à l'A.-C., du moins à court terme. Pour les six premiers mois de 1996, l'incidence estimative du programme *Compass* sur la croissance du recours à l'A.-C. a été de 8 à 11 semaines sur une base annuelle.
- De nouveau, l'incidence a été plus grande dans le cas du volet *Formation de transition* que dans celui du volet *Expérience de travail* (le recours à

l'assurance-chômage a augmenté davantage dans le cas du volet *Formation de transition*), bien qu'il se puisse que cette situation soit simplement le reflet de la période plus longue pendant laquelle les clients du volet *Formation de transition* ont occupé un emploi subventionné : la durée du placement type du volet *Formation de transition* était assez longue pour que le participant devienne admissible à l'A.-C.; il n'en était pas ainsi pour le volet *Expérience de travail*.

Incidence sur la situation actuelle sur le marché du travail

Au cours de l'enquête, on a obtenu des renseignements sur les activités actuelles (fin de 1996 ou début de 1997) des participants et non-participants dans quatre domaines : (i) l'emploi (tant l'emploi rémunéré que le travail indépendant); (ii) le chômage (la recherche d'emploi); (iii) le recyclage par l'éducation ou la formation; et (iv) la réception d'une aide au revenu sous la forme d'aide sociale (AS) ou d'assurance-chômage (A.-C.).

- Compte tenu du fait qu'il a été impossible de bien contrôler le biais de sélection, le programme semble avoir contribué à augmenter d'environ 18 points la proportion de participants qui avaient un emploi. On n'a constaté aucune différence importante entre les participants au programme *Compass* et les non-participants pour les activités suivantes : recherche d'emploi, recyclage, début d'une formation et l'activité combinée de recyclage (éducation et (ou) formation).
- La réduction estimative de 22 points de la proportion (de répondants à l'enquête) qui ont eu recours à l'aide sociale est plus élevée que l'augmentation estimative de 12 à 14 points de la proportion de répondants qui ont eu recours à l'A.-C., situation qui indique que l'incidence nette a été une réduction d'environ 8 à 10 points du recours aux mesures de soutien du revenu. Cependant, cette incidence se dissipe pendant la période qui suit la fin du programme, de sorte que 10 mois et plus après la fin du programme, l'incidence estimative sur les mesures de soutien du revenu ne différait pas de façon marquée de zéro.
- Les volets *Expérience de travail* et *Formation de transition* ont eu une incidence semblable sur la proportion de la population active occupée, soit de l'ordre de 18 à 20 points. Si l'analyse est restreinte aux personnes qui avaient accompli le programme *Compass* 10 mois et plus avant l'enquête, toutefois, l'incidence estimative du volet *Expérience de travail* a été beaucoup plus prononcée, soit de 26 à 29 points, que celle du volet *Formation de transition*, qui a été de 13 points.

Les effets estimatifs du volet *Création d'entreprises* sont fondés sur de très petits échantillons, de sorte que la précision des mesures estimatives est faible.

Néanmoins, plusieurs caractéristiques des incidences estimatives méritent d'être signalées.

- En premier lieu, l'ampleur des effets estimatifs sur l'emploi a été semblable à celle des volets *Expérience de travail* et *Formation de transition* : une augmentation d'environ 20 points de la proportion des personnes occupées.
- En deuxième lieu, on estime que le volet *Création d'entreprises* a fait baisser le recours tant à l'AS qu'à l'A.-C., contrairement aux volets *Expérience de travail* et *Formation de transition*, qui ont réduit le recours à l'AS mais qui ont eu l'effet opposé sur le recours à l'A.-C.. Par conséquent, les effets nets du recours au soutien du revenu ont été plus prononcés pour le volet *Création d'entreprises* et, phénomène remarquable (malgré les petits échantillons), ils diffèrent de façon marquée de zéro.

Incidence sur les revenus

- Même si les données descriptives semblent indiquer que le programme *Compass* peut avoir eu une incidence sur les revenus d'emploi des participants, l'analyse économétrique ne justifie pas cette conclusion. Il y avait probablement trop peu de cas comportant des données disponibles sur les revenus postérieurs au programme pour que des données soient significatives.

Incidence sur les attitudes

- Il semble que le programme n'a eu aucune incidence perceptible sur la conviction qu'ont les personnes au sujet de la probabilité de conserver un emploi stable ou de dépendre de l'aide sociale à long terme.
- Il n'y avait pas de différence significative entre les participants et les non-participants pour ce qui est du changement dans le niveau de satisfaction manifesté à l'égard de la vie sociale avec les amis et les parents, l'éducation reçue, et la vie en général. On a cependant noté chez les participants un modeste recul de «la satisfaction à l'égard de la vie familiale (par rapport aux changements chez les non-participants) et une modeste amélioration de leur satisfaction à l'égard du «travail que vous avez accompli dans votre vie.»

Analyse du rapport coûts-avantages/efficacité

- Une analyse du rapport coûts-avantages/efficacité a été menée dans la perspective du gouvernement. *En supposant que les avantages annuels se maintiennent au fil du temps*, il faudra environ six ans avant que le programme *Compass* atteigne le seuil de rentabilité. Il se peut cependant que cette hypothèse soit optimiste, compte tenu du fait que l'analyse d'impact a révélé que les effets initiaux de l'aide au revenu passive qui est reçue se dissipent pendant la période qui suit la fin du programme.

CONCLUSION

L'analyse à court terme révèle que le programme *Compass* en Nouvelle-Écosse a réussi à atteindre son objectif principal : diminuer le recours à l'aide sociale. L'utilisation de l'aide sociale a reculé de plus de 20 points pour les participants comparativement aux non-participants. En revanche, il y a eu une hausse d'environ 15 points du recours à l'A.-C., en partie parce que, du fait de leur participation au programme, les clients ont pu devenir admissibles à l'A.-C.. L'incidence nette est une réduction d'environ 10 points du recours au soutien du revenu. Des éléments portent à penser que ces effets diminuent au fil du temps, cependant. Le programme *Compass* a aussi contribué à augmenter le temps consacré au travail, dans une proportion de 18 points. Aucune incidence significative sur les revenus n'a été constatée, bien que cela tient probablement au fait qu'il y avait trop peu de gens pour lesquels des données étaient disponibles après le programme.

RÉPONSE DE LA DIRECTION

L'évaluation sommative du programme *Compass* – Nouvelle-Écosse indique que l'utilisation d'une démarche axée sur le perfectionnement professionnel pour améliorer l'employabilité des bénéficiaires de l'assistance sociale est novatrice et porte fruit. L'évaluation a également fourni à la direction de précieuses leçons, bon nombre desquelles seront envisagées dans le contexte des efforts actuels de restructuration ou de réforme de l'assistance sociale dans la province de Nouvelle-Écosse, ainsi que dans le cadre de l'alliance stratégique continue entre les gouvernements fédéral et provincial.

Le principal objet de l'évaluation sommative était de mesurer les répercussions et les effets du programme *Compass* et d'en déterminer le rapport coût-efficacité. Les principales conclusions sont que *Compass* a touché les secteurs prioritaires visés par l'initiative stratégique, surtout en augmentant l'employabilité des bénéficiaires et en réduisant les coûts sociaux. C'est sur ces conclusions que repose dans l'ensemble le modèle proposé, selon lequel on dispenserait les services de soutien à l'emploi au sein d'un système d'assistance sociale à un seul niveau.

Les principales conclusions indiquent également que le programme a eu du mal à atteindre l'un des groupes cibles désignés : celui des bénéficiaires aptes au travail du Programme de prestations familiales. Les raisons que ces bénéficiaires ont le plus souvent citées pour expliquer leur non participation étaient liées aux obstacles qu'ils devaient surmonter en matière de garde à l'enfance, de transport et de protection médicale. On a également tenu compte de cette information pour la restructuration de l'assistance sociale, et l'on poursuit les recherches visant à élaborer une politique axée à la fois sur l'abolition de ces obstacles et sur le soutien des bénéficiaires qui souhaitent obtenir un emploi.

Nous avons tiré une autre leçon en constatant le taux des clients non ciblés par le volet Expérience de travail qui ont été servis, c'est-à-dire les plus de trente ans. L'expérience a permis de présenter à la direction un profil des bénéficiaires âgés non qualifiés, ainsi que de précieux renseignements sur le genre d'assistance qu'il faut pour que ces personnes réussissent à opérer une bonne transition vers l'emploi. On a intégré ces mesures dans les programmes ultérieurs, qui auront ainsi la marge de manoeuvre nécessaire pour répondre aux besoins de ce groupe d'âge.

Le taux d'abandon beaucoup plus faible que pour les autres programmes de réforme de l'assistance sociale témoigne de la réussite d'une démarche axée sur le perfectionnement professionnel. Avec *Compass*, nous avons bâti sur une gamme de services efficaces déjà en place, tout particulièrement le counseling et la préparation à l'emploi offerts par les Centres de ressources d'emploi, ainsi que les programmes de planification de carrière à l'intention des parents seuls et de

I .O INTRODUCTION

Dans le contexte économique rigoureux des années 90, l'augmentation du nombre de bénéficiaires a soulevé des préoccupations croissantes au sujet des coûts, tant personnels que sociaux, d'une longue période de recours à l'aide sociale. Certains observateurs ont abouti à la conclusion que le régime d'aide sociale laisse tomber les gens auxquels il est censé venir en aide et ceux qui en assument les coûts, soutenant qu'il confine les bénéficiaires à la pauvreté en leur accordant une aide financière minimale, tout en leur offrant peu ou pas d'aide pour effectivement intégrer l'économie courante. Des pressions croissantes ont été exercées en faveur d'une réforme plus fondamentale — de l'adoption de nouvelles idées visant à aider les bénéficiaires à quitter l'aide sociale et à occuper un emploi.

Devant ce mouvement, le gouvernement fédéral a amorcé l'examen du régime de sécurité sociale du Canada après s'être donné comme objectif de le revitaliser afin de mieux tenir compte des réalités financières et des besoins actuels. Un des éléments clés de la réforme de la sécurité sociale est le programme des Initiatives stratégiques, mécanisme innovateur qui permet aux gouvernements de lancer et d'évaluer diverses stratégies afin que les programmes sociaux soient plus axés vers l'emploi et mieux adaptés aux besoins des clients. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral conclut des ententes avec ses partenaires provinciaux en vue de mettre à l'essai des idées inédites dans des secteurs hautement prioritaires comme ceux de l'emploi, de l'apprentissage et de l'éducation, de la formation et de la sécurité du revenu.

Pour faire suite au programme des Initiatives stratégiques, la Nouvelle-Écosse a lancé le programme *Compass*. Il s'agit d'un programme d'une durée de deux ans auquel ont été consacrés 15 millions de dollars. Il a servi de complément à la gamme de programmes de formation et d'emploi de la province à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale (AS), et son objectif global était d'aider les personnes qui risquent de dépendre longtemps de l'aide sociale à acquérir l'autonomie financière par la formation et par les services d'emploi (DP, p. 1). Ce programme, dont les coûts étaient partagés également par les deux gouvernements, était axé sur les jeunes en chômage, les parents seuls, les personnes handicapées et les pêcheurs mis à pied qui dépendent de l'aide sociale.

Le programme *Compass* tenait compte du fait que, même si la majorité des bénéficiaires de l'aide sociale sont pressés de mettre fin à leur situation de dépendance, nombre d'entre eux n'ont pas ce qu'il faut pour y parvenir parce qu'ils sont mal préparés à soutenir la concurrence en vue d'obtenir les emplois disponibles. On considère que, pour une bonne partie des bénéficiaires de l'aide sociale, il ne suffit pas de fournir simplement une aide financière servant à satisfaire aux besoins de base. L'élément clé qui permettra d'assurer la transition

de l'aide sociale au travail consiste à aider les clients à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour obtenir un emploi. Le programme *Compass* a fourni une expérience de travail à des bénéficiaires qui avaient auparavant très peu à offrir sur ce plan aux employeurs, une subvention salariale aux employeurs afin qu'ils embauchent des bénéficiaires prêts au travail, de l'aide aux clients pour qu'ils créent leur propre entreprise, et un fonds spécial dans lequel on pouvait puiser afin d'acheter des articles particuliers nécessaires à l'obtention d'un emploi.

Le programme *Compass* étant une initiative stratégique, l'évaluation compte au nombre de ses exigences principales. Le présent rapport donne le détail des constatations découlant d'une évaluation sommative du programme *Compass* en Nouvelle-Écosse. L'objectif principal de l'évaluation proposée consistait à mesurer l'incidence et les effets du programme *Compass* et à évaluer son rapport coût-efficacité.

I . I HISTORIQUE

Le programme *Compass*, qui s'est déroulé d'octobre 1994 à octobre 1996, était une initiative conjointe fédérale-provinciale financée et gérée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et par le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse. Comme il s'agissait d'une initiative stratégique, il servait de complément aux services de formation et d'emploi existants et encourageait l'établissement de partenariats avec des employeurs du secteur privé partout dans la province.

Comme le précise le cadre d'évaluation, l'objectif (reformulé à des fins d'évaluation) était triple :

- Accroître l'autarcie économique des BAS participants, c'est-à-dire offrir des possibilités d'emploi et de formation ainsi que des services de soutien. L'acquisition d'une plus grande autarcie peut donner d'autres avantages, comme l'amélioration sur les plans de l'estime de soi, de la confiance en soi, de la santé et de la satisfaction générale à l'égard de la vie.
- Offrir des interventions rentables et efficaces visant à réduire le recours au soutien du revenu.
- Fournir un modèle de passage réussi de l'aide sociale à l'emploi qui peut être utilisé en Nouvelle-Écosse et ailleurs au Canada à une plus grande échelle aux fins de la refonte des programmes sociaux.

Le programme comportait quatre volets :

- Volet « *Expérience de travail* » — Il offrait aux jeunes de 18 à 30 ans qui reçoivent de l'aide sociale des municipalités et à un nombre limité de bénéficiaires de prestations familiales une expérience de travail visant à améliorer leur employabilité. Au cours de la première année du programme, les clients ont reçu une indemnité hebdomadaire de 160 \$ pendant une période maximale de 26 semaines. Par la suite, ils ont touché le salaire minimum de 5,15 \$ l'heure pendant une période ne dépassant pas 16 semaines. Les employeurs des secteurs privé et public et des organismes à but non lucratif étaient admissibles.
- Volet « *Formation de transition* » — Dans le cadre de ce volet, une subvention salariale d'au plus 5,62 \$ l'heure était offerte aux employeurs du secteur privé pour les inciter à embaucher des BAS aptes au travail. Les placements s'étendaient sur une période maximale de six mois. Les principaux groupes cibles étaient les parents seuls touchant des prestations familiales, les personnes handicapées et les pêcheurs recevant de l'aide sociale. Les employeurs étaient tenus de verser au moins 25 % du traitement total et devaient s'engager à offrir au client un emploi à plein temps lorsque la subvention prenait fin. Au départ, seulement les employeurs du secteur privé étaient admissibles à cette subvention; cette règle a été changée ultérieurement afin d'inclure les employeurs du secteur des organismes à but non lucratif.
- Volet « *Création d'entreprises* » — Il aidait les BAS à établir et à exploiter une petite entreprise. Les clients de l'« Option I » ont reçu pendant 20 semaines une formation de base en gestion et en expansion des entreprises, ainsi qu'un soutien après coup. Les clients de l'« Option II » ont reçu un capital de démarrage pouvant atteindre 2 000 \$ — et, dans certains cas exceptionnels, 5 000 \$ — pour lancer leur entreprise. Il s'agissait là d'un prêt de dernier recours.
- Volet « *Fonds de dépannage* » — Il permettait l'achat d'articles ou de services spécialisés susceptibles d'améliorer les chances d'un client d'obtenir un emploi. Il s'agissait là encore d'un fonds de dernier recours (p. ex., : frais d'inscription, services d'évaluation, chaussures de travail et matériel de protection).

Le programme *Compass* a été mis en oeuvre par les Centres de ressources d'emploi (CRE) dans le cadre d'un partenariat avec les municipalités. Des « prospecteurs d'emplois » situés dans les CRE ont dressé la liste des employeurs de leur région intéressés à participer au programme *Compass*, invité les employeurs à présenter leur plan de formation en cours d'emploi et de stage en milieu de travail, et évalué ces plans. Ils ont jumelé les clients avec les bons employeurs et surveillé les placements dans le cadre des volets *Expérience de travail* et *Formation de transition*. Pour ce qui est du volet *Expérience de travail*, les

conseillers des CRE ont repéré les clients admissibles. Dans le cas du volet *Formation de transition*, les clients de la province étaient aiguillés vers les CRE par l'intermédiaire du programme de prestations familiales ou du service de planification de carrière et de réadaptation professionnelle, tandis que les clients des municipalités ont été aiguillés dans le cadre du processus d'évaluation des CRE. Qui plus est, les CRE ont offert aux clients une aide visant à faciliter la transition à la fin de leur période de placement, y compris des services de counselling et de formation en techniques de recherche d'emploi.

Dans le cadre de l'Option I du volet *Création d'entreprises*, les conseillers des CRE et de la province évaluaient les clients en vue de déterminer s'ils présentaient le profil du travailleur indépendant. Des agents d'exécution (des établissements de formation) ont également évalué les projets d'entreprise des clients. Les clients dont le projet présentait de bonnes possibilités ont été orientés vers un programme de formation agréé subventionné par *Compass* afin d'acquérir des compétences en gestion d'entreprise et de transformer leur projet d'entreprise en un plan d'affaires structuré. Des formateurs qualifiés ont été invités à présenter des propositions concernant la tenue de cours en entrepreneuriat. Dans le cas de l'Option II, la caisse de prêts à la micro-entreprise, les clients ont été aiguillés par les CRE. Les candidats faisant preuve de fortes compétences en gestion d'entreprises et comptant un plan d'affaires viable étaient dirigés vers un des neuf Centres de services aux entreprises de l'*Economic Renewal Agency (ERA)* de la province. Les agents rencontraient les clients et, si le plan d'affaires était jugé viable, aidaient ceux-ci à remplir la demande à envoyer à la caisse de prêts. La demande et la recommandation de l'agent étaient soumises au Comité consultatif du volet *Création d'entreprises* (qui était représentatif des parties à l'entente) afin d'obtenir une décision définitive.

Pour ce qui est du fonds de dépannage, les coordonnateurs des CRE étaient habilités à attribuer des montants d'au plus 300 \$, pourvu que l'on établisse que l'article ou les services achetés pourraient améliorer l'employabilité de leur client. Les montants supérieurs à 300 \$ devaient être approuvés par le coordonnateur du programme *Compass*.

1.2 CONCEPTION DE L'ÉVALUATION

Le projet avait pour principal objectif de mener une évaluation sommative devant servir à mesurer l'incidence et les effets du programme *Compass* et à évaluer son rapport coûts-efficacité. Pour cette évaluation, on a eu recours à une méthode non expérimentale qui a servi à comparer les résultats des clients du programme *Compass* à ceux d'un groupe de comparaison (c.-à-d. des personnes semblables qui ont été aiguillées vers le *Compass* mais qui n'y ont pas participé). Des méthodes de modélisation économétriques ont servi à mesurer les différences entre les deux groupes selon les caractéristiques des clients et des programmes.

Cette évaluation ayant pour principal objectif de déterminer si les participants au programme avaient connu plus de succès sur le marché du travail que l'on aurait pu s'y attendre s'il n'y avait pas eu d'intervention, les mesures des résultats portaient principalement sur cet aspect. Voici certains des effets souhaités du programme : rendre plus facile la transition au marché du travail et améliorer l'employabilité et les revenus; réduire le recours au soutien du revenu passif; favoriser une amélioration de l'estime de soi et de la qualité de vie. Un des résultats non intentionnels possibles était un meilleur niveau de scolarisation. Ces aspects étaient certes pertinents sur le plan des objectifs du programme et ils pouvaient être facilement quantifiés. Tous ces effets ont été traités comme des variables dépendantes dans nos modèles économétriques (étant donné qu'il est bien inspiré d'évaluer le programme en fonction des effets visés). Par conséquent, les variables (postérieures au programme) des résultats utilisés aux fins de l'analyse économétrique étaient la situation d'activité (c.-à-d. occupant ou non un emploi), le temps consacré au travail ou aux études, les revenus annuels, le niveau de scolarité, le nombre de mois pendant lesquels une personne a touché de l'aide sociale, le nombre de semaines pendant lesquelles une personne a touché de l'assurance-chômage, et les changements dans les attitudes au travail et la qualité de vie.

Pour ce qui est des variables indépendantes, outre les principaux traits démographiques qui devraient être compris dans toute analyse (p. ex., : âge, scolarité, sexe, état civil), on a utilisé plusieurs variables qui peuvent influencer sur la décision de participer au programme (p. ex., : origine urbaine / rurale, présence d'enfants, situation socioéconomique). Au-delà du cadre de l'analyse économétrique, nous avons également cherché à déterminer la satisfaction des clients et des employeurs à l'égard du programme, la mesure dans laquelle le volet *Création d'entreprises* favorise l'établissement de nouvelles entreprises et d'autres points précisés dans le mandat.

Enfin, une analyse coûts-avantages a été effectuée (dans la perspective gouvernementale seulement) afin de déterminer si le programme en vaut la peine. Des coûts directs et indirects ont été relevés pendant cette évaluation. Les avantages ont été en grande partie appariés avec les résultats évalués (c.-à-d. faciliter la transition au marché du travail et améliorer l'employabilité et les revenus; réduire le recours au soutien du revenu passif). Des valeurs monétaires ont été attribuées aux résultats dans le cadre de l'analyse économétrique.

L'annexe A traite brièvement des méthodes qui ont servi à répondre aux questions soulevées par l'évaluation. Ainsi, six sources ont servi à répondre aux 15 questions en cause : des interviews avec les fonctionnaires chargés du programme; l'examen et l'analyse de données administratives; une enquête auprès des participants et d'un échantillon apparié de non-participants; une enquête auprès des employeurs participants; des réunions de groupes de réflexion; et une analyse économétrique visant à déterminer l'incidence du programme.

I .3 STRUCTURE DU PRÉSENT RAPPORT

Les prochains chapitres présentent des profils détaillés des participants et des non-participants à *Compass*, pour ce qui est des données démographiques et des services reçus. À partir de données tirées de nombreuses interviews et réunions de groupes de réflexion, le chapitre 3 évalue la pertinence du programme *Compass*. Dans le chapitre 4, on examine la satisfaction des clients et des employeurs à l'égard du programme *Compass*. Au chapitre 5, on se penche sur le comportement des employeurs sur les plans de l'embauche une fois la subvention terminée et de la création de nouveaux postes.

Après tous ces préparatifs, nous abordons au chapitre 6 les divers aspects des résultats. Nous analysons les résultats sur les plans des prestations d'aide au revenu reçues et de la réussite professionnelle. Le chapitre 7 fait fond sur l'analyse descriptive du chapitre 6 et comporte une analyse économétrique de l'incidence. À l'aide de modèles longitudinaux et transversaux, nous présentons une analyse et une interprétation en profondeur des résultats. L'avant-dernier chapitre aborde les coûts du programme par le biais d'une analyse coût-efficacité. Le dernier chapitre résume les principales constatations et réunit les différents éléments d'observation en vue de répondre aux questions soulevées par l'évaluation.

2.0 PROFIL DÉTAILLÉ DES CLIENTS DU PROGRAMME *COMPASS* EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Le présent chapitre dresse un profil des participants et des non-participants au programme *Compass* en Nouvelle-Écosse. Sa valeur réside dans le fait qu'il permet aux lecteurs de bien comprendre le programme *Compass* et la clientèle qu'il regroupe avant que soient présentés les résultats de l'évaluation.

Les données figurant dans le présent chapitre ont été tirées de deux bases de données administratives – le système *Tiger*, qui assure le suivi des participants et des non-participants au programme *Compass*, et les fichiers d'A.-C. de DRHC. Les bases de données administratives représentent la population de *Compass*. En tant que tel, aucun test statistique ne s'impose lorsqu'on compare des groupes¹.

Dans la section des résultats, chaque tableau ou graphique présente les données selon la composante de *Compass*. Les participants sont classés selon la dernière composante qu'ils ont terminée avant septembre 1996².

L'objectif principal de l'analyse qui suit consiste à comparer les participants des trois volets entre eux et avec les non-participants. L'analyse des résultats ne consistera pas en une simple répétition de l'information que l'on peut facilement tirer des tableaux ou graphiques. L'analyse offre en premier lieu un bref aperçu du nombre de clients, selon le genre (participants et non-participants) et le volet³. Le chapitre présente ensuite des données démographiques sur les clients, puis un examen de l'intervention dont a fait l'objet le client dans le cadre du programme *Compass*.

¹ Le test statistique vise à déterminer si les différences perçues entre des groupes sont réelles ou découlent d'une erreur d'échantillonnage. Étant donné qu'il n'existe aucune bonne raison d'analyser un échantillon lorsqu'on possède des données sur l'ensemble de la population, nous avons utilisé les données sur la population aux fins de l'analyse des données administratives. Par conséquent, il n'y a pas lieu d'avoir des statistiques.

² Le nombre de participants au volet *Création d'entreprises* étant relativement peu élevé, toute personne qui a été associée à ce volet a été classée dans la catégorie des gens y ayant participé, même si elle a été ultérieurement placée en vertu d'un autre volet de *Compass*.

³ Afin de ne pas submerger le lecteur de chiffres, la plupart des tableaux qui suivent ne comprennent que des pourcentages; le nombre total de personnes figure dans le bas de chaque tableau.

2.1 NOMBRE DE PERSONNES SELON LE VOLET

On trouve au tableau 2.1 le nombre total de participants et de non-participants⁴ au programme *Compass*, ainsi que des données sur deux autres groupes ayant reçu de l'aide de *Compass* sans y avoir participé comme tel⁵. Les personnes n'ayant pas fait l'objet d'un placement mais ayant reçu de l'argent du Fonds de dépannage ont été classées dans la catégorie « Fonds de dépannage — non-participants ». (Par ailleurs, 178 autres participants ont aussi reçu de l'argent du Fonds de dépannage.). Le quatrième groupe, classé sous la rubrique « Aide du prospecteur d'emplois seulement », comprend des personnes n'ayant pas été placées dans un emploi subventionné, mais ayant trouvé un emploi non subventionné après avoir été orientées vers le *Compass*⁶.

Au total, le programme *Compass* a accueilli 1 609 participants, soit un nombre beaucoup moins considérable que prévu au départ⁷. Environ 12 % des participants ont fait l'objet de plus d'un placement dans le cadre de *Compass*. Selon le cadre d'évaluation, le nombre estimatif de participants s'établit comme suit : volet *Expérience de travail* : 1 100; volet *Formation de transition* : 1 200; volet *Création d'entreprises* : 200; bénéficiaires du *Fonds de dépannage* : 1 000. Dans les faits, le

⁴ Il convient de souligner que la base de données ne renfermait aucune zone permettant de déterminer si une personne faisait partie des participants ou des non-participants. Il nous a fallu nous servir d'autres zones pour classer toutes les personnes dans la base de données. Pour qu'une personne soit classée comme un participant, il fallait que le total soit supérieur à zéro à la rubrique « coût de l'intervention » (c.-à-d. si aucun montant n'avait été consacré à cette personne, il ne s'agissait pas d'un client). Ce faisant, des personnes se sont trouvées écartées même si d'autres renseignements portaient à croire qu'il s'agissait de clients (c.-à-d. date de début et de fin, nom du placement, etc.). Elles ont été également classées comme participants en partant de l'hypothèse selon laquelle on avait oublié d'inscrire le coût de l'intervention pour ces clients. Certains clients pour lesquels il n'existait pas de renseignements concernant le placement mais qui avaient reçu de l'argent du Fonds de dépannage ont été classés dans la catégorie « Fonds de dépannage - non-participants. » Après correction pour tenir compte de certaines incohérences mineures, nous avons abouti aux chiffres qui figurent dans le tableau 2.1. Les résultats de l'enquête portent à penser que notre structure de classification était exacte.

⁵ Certains non-participants ont été rangés dans un des trois principaux volets de *Compass* lorsqu'ils ont été aiguillés vers le programme; cependant, 1 231 personnes n'ont pas fait l'objet d'une telle désignation. Étant donné qu'il est sage de jumeler aussi étroitement que possible les participants et les non-participants, nous voulions choisir trois groupes de comparaison distincts : un pour le volet *Création d'entreprises*, un pour le volet *Formation de transition* et un pour le volet *Expérience de travail*, plutôt qu'un seul groupe de comparaison général. Étant donné qu'un trop petit nombre de non-participants ont été classés dans ces groupes au moment de leur aiguillage vers le programme, nous les avons classés où nous avons pu afin de faire concorder aussi étroitement que possible les critères d'admissibilité et les caractéristiques des participants de chaque volet. Les résultats figurent au tableau 2.1. Tous les changements se limitent au groupe des non-participants.

⁶ Le système ne permet pas d'établir clairement si le prospecteur d'emplois a obtenu ou non cet emploi pour la personne, bien que les fonctionnaires du programme *Compass* estiment qu'il en va ainsi dans la majorité des cas.

⁷ Nous nous en sommes remis aux Centres de ressources d'emploi pour nous fournir les données sur tous leurs participants et non-participants au programme *Compass*. Il est à noter, cependant, qu'il manque (voir l'annexe A) un certain nombre des premiers candidats. De plus, certains CRE ont assuré le suivi des clients du Fonds de dépannage à l'aide d'un autre système que le Tiger, qui n'a pas été fourni aux consultants.

nombre de participants a été très inférieur à ces prévisions dans chacune des catégories.

Tableau 2.1 Nombre de personnes selon la composante de *Compass* et le groupe

VOLET DE <i>COMPASS</i>	Participants	Non-participants	Fonds de dépannage – Non-part.	Aide du prospecteur d'emplois seulement	Total
<i>Volet Expérience de travail</i>	741	585	6	27	1 359
<i>Volet Formation de transition</i>	787	1 139	12	18	1 956
<i>Volet Création d'entreprises</i>	81	32	4		117
En blanc		114		58	172
Ensemble du programme	1 609	1 870	22	103	3 604

Le reste de l'analyse se limitera aux participants et aux non-participants.

RÉGION

La répartition selon la région de la province varie énormément d'un volet à l'autre de *Compass* (tableau 2.2). La majorité des activités du volet *Création d'entreprises* se sont déroulées dans l'Ouest de la Nouvelle-Écosse. Plus du tiers des participants au volet *Expérience de travail* habitaient dans la région métropolitaine, comparativement à moins d'un quart des clients du volet *Formation de transition*. La situation était tout simplement inversée dans la région de l'Ouest, où habitaient plus du tiers des clients du volet *Formation de transition*, mais moins d'un quart des clients du volet *Expérience de travail*.

Tableau 2.2 Région selon le groupe et le volet de *Compass*

RÉGION ⁸	Participants			Non-participants		
	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entreprises</i>	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entreprises</i>
Halifax	35,6 %	23,8 %	13,9 %	29,4 %	20,0 %	0,0%
Cap-Breton	17,0	12,8	19,0	25,5	22,6	9,4
Côte nord	22,3	28,1	7,6	28,5	26,7	18,8
Ouest	25,1	35,3	59,5	16,6	30,7	71,9

N clients =1 607

N comparaison=1 756

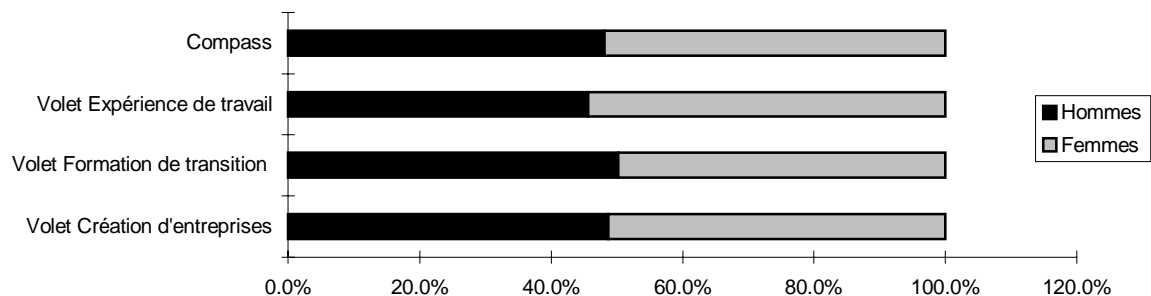
2.2 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

SEXE

Dans l'ensemble, il y avait peu de différence entre les participants et les non-participants pour ce qui est du rapport femmes-hommes. Environ 48 % des membres des deux groupes étaient des femmes. Et, comme le montre une comparaison des tableaux 2.1 et 2.2, les rapports étaient étroits au sein des volets, bien que la différence du volet *Expérience de travail* soit plus marquée que celle des deux autres volets.

Graphique 2.1

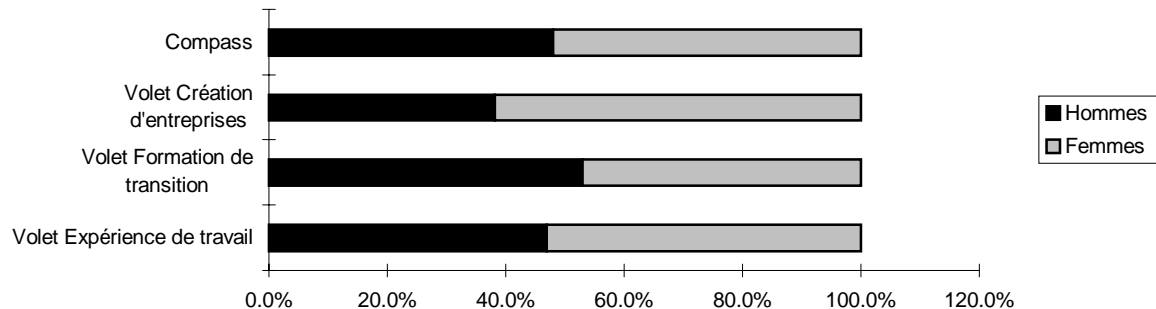
Ventilation entre hommes et femmes selon le volet de *Compass* — Participants



⁸ Halifax = The city and county of Halifax, and Dartmouth; Cape Breton = Port Hawkesbury, Victoria, Glace Bay, Sydney, and North Sydney; North Shore = Pictou, Antigonish, Canso, Mulgrave, Guysborough, Cumberland, and Truro; Western = Hants, Kings, Digby, Yarmouth, Annapolis, Queens, Barrington and Bridgewater.

Graphique 2.2

Ventilation entre hommes et femmes selon le volet de Compass — Non-participants



ÂGE

L'âge moyen des participants à *Compass* était de 37,5 ans; les non-participants étaient quelque peu plus âgés, la moyenne se situant à 33,0 ans (tableau 2.3). La différence tient principalement au volet *Formation de transition*, dans lequel les non-participants avaient en moyenne trois ans et demi de plus que les participants.

Tableau 2.3 Âge moyen des participants et des non-participants de chacune des composantes de *Compass*

VOLET DE <i>COMPASS</i>	Participants	Non-participants
<i>Volet Expérience de travail</i>	26,7	26,0
<i>Volet Formation de transition</i>	33,5	36,8
<i>Volet Création d'entreprises</i>	39,3	40,3
En blanc	—	23,9
Ensemble du programme	30,7	33,0
N	1 505	1 768

Selon le groupe d'âge (tableau 2.4), les participants au volet *Formation de transition* étaient proportionnellement plus nombreux que les non-participants à ce même volet à faire partie du groupe des jeunes, et proportionnellement moins nombreux à faire partie des groupes âgés. Il est à noter que 21 % des participants au volet *Expérience de travail* avaient plus de 30 ans, l'âge limite fixé pour cette composante.

Tableau 2.4 Groupe d'âge des participants et des non-participants de chacun des volets de *Compass*

VOLET DE <i>COMPASS</i>	Participants			Non-participants		
	30 et moins	31-40	41+	30 et moins	31-40	41+
<i>Volet Expérience de travail</i>	78,8 %	17,4 %	3,8 %	81,6 %	16,7 %	1,7 %
<i>Volet Formation de transition</i>	41,3	38,6	20,1	23,9	45,4	30,7
<i>Volet Création d'entreprises</i>	19,4	43,5	37,1	13,3	40,0	46,7
N	852	426	195	789	613	364

ÉTAT CIVIL

L'état civil différerait beaucoup selon les volets (tableau 2.5). Les deux tiers des participants au volet *Expérience de travail* n'avaient jamais été mariés, comparativement à la moitié des clients du volet *Formation de transition* et à 42 % des clients du volet *Création d'entreprises*. Les parents seuls représentaient seulement 9 % des clients du volet *Expérience de travail*; ils constituaient cependant 22 % des volets *Formation de transition* et *Création d'entreprises*⁹. Si l'on s'arrête à l'ensemble des groupes, on constate que la distribution des participants et celle des non-participants correspondent très étroitement dans le volet *Formation de transition*, qu'elles correspondent assez étroitement dans le volet *Expérience de travail*, mais qu'elles diffèrent considérablement dans la composante *Création d'entreprises* (comme le volet *Création d'entreprises* ne comptait que 29 non-participants, une ou deux personnes de plus ou de moins peuvent faire une grosse différence dans la distribution). Les participants au volet *Création d'entreprises* étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux à être célibataires et moins nombreux à être mariés que ne l'étaient les non-participants.

⁹ Le codage de la variable état civil est en fait une combinaison de deux variables différentes : état civil et situation parentale. Ainsi, une personne sans conjoint mais ayant des enfants pouvait être codée comme personne célibataire, séparée, divorcée, veuve (selon le motif pour lequel elle n'avait pas de conjoint) ou parent seul. En nous arrêtant aux variables « nombre d'enfants », nous constatons qu'il y a effectivement plus de parents seuls dans l'échantillon que ne le montre le tableau 2.5, de sorte que la proportion des parents seuls passe à 25 % chez les participants au volet *Création d'entreprises*, à 33 % chez les participants au volet *Formation de transition* et à 13 % chez les participants au volet *Expérience de travail*. La majorité d'entre eux ont été codés comme « personne célibataire, jamais mariée » dans le système.

Tableau 2.5 État civil selon le volet de *Compass*

ÉTAT CIVIL	Participants			Non-participants		
	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entrepri- ses</i>	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entrepri- ses</i>
Personne vivant en union de fait	10,2 %	5,9 %	4,7 %	6,8 %	5,8 %	3,4 %
Personne mariée	11,1	20,8	31,3	8,6	20,8	44,8
Personne célibataire (jamais mariée)	67,6	49,3	42,2	78,7	44,2	24,1
Personne séparée / divorcée / veuve	1,9	2,4	0,0	0,5	4,4	6,9
Parent seul	9,2	21,6	21,9	5,4	24,8	20,7

N clients =1 529

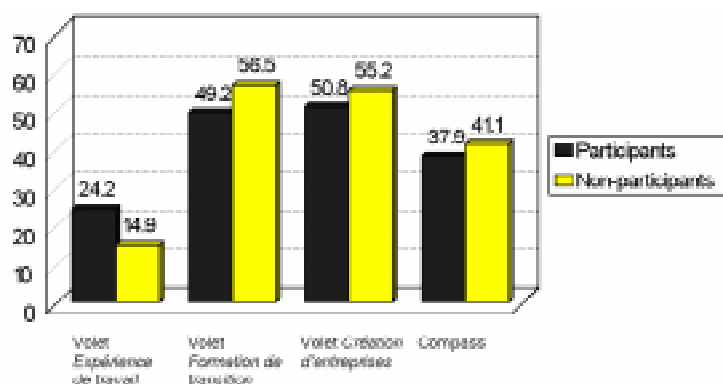
N comparaison =1 660

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE

Le pourcentage de participants et de non-participants ayant des enfants varie beaucoup selon qu'il s'agit du volet *Expérience de travail*, d'une part, ou des volets *Formation de transition* et *Création d'entreprises* (graphique 2.3), d'autre part, ce à quoi il fallait s'attendre compte tenu de la nature variée des groupes cibles. Toutes proportions gardées, les participants au volet *Expérience de travail* étaient seulement la moitié moins nombreux que les participants aux volets *Formation de transition* et *Création d'entreprises* à avoir des enfants.

Graphique 2.3

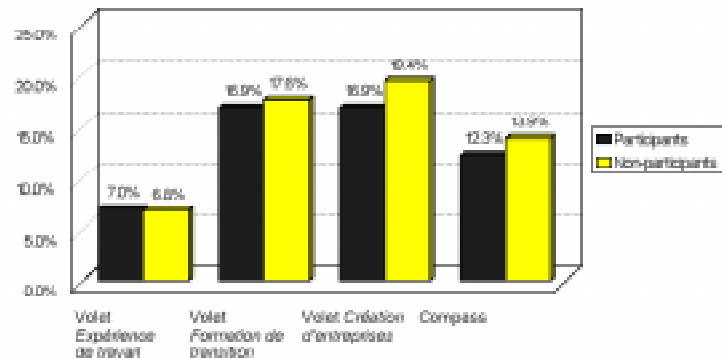
Pourcentage de participants et de non-participants ayant des enfants



Il est tentant de conclure à partir de ces chiffres que les participants au volet *Expérience de travail* peuvent avoir eu plus de facilité à trouver de l'emploi que leurs homologues des autres volets. En dépit des grandes différences dans la proportion de gens avec des enfants, cependant, l'écart entre les volets était beaucoup moins prononcé en ce qui concerne la proportion de ceux-ci qui avaient besoin de services de garderie (graphique 2.4).

Graphique 2.4

Pourcentage de participants et de non-participants avec des enfants et ayant besoin de services de garderie



N participants = 1 561
 N comparaison = 1 809

LANGUE

L'anglais est la langue maternelle d'environ 97 % des personnes orientées vers *Compass* (même si cette information était absente dans environ 15 % des cas). Le français était la langue maternelle d'environ 2 % des gens. Les autres langues correspondaient à moins de 1 % des gens dans tous les groupes.

ETHNICITÉ

Environ 1 % des participants aux volets *Formation de transition* et *Expérience de travail* étaient des Autochtones. Il n'y avait pas d'Autochtones parmi les participants ou des non-participants au volet *Création d'entreprises*.

Environ 2 % des participants au volet *Formation de transition* et 4 % des non-participants au volet *Formation de transition* étaient des Noirs. Près de 6 % des participants à chacun des groupes *Expérience de travail* étaient des Noirs. Enfin,

10 % des participants au volet *Création d'entreprises* et 3 % des non-participants à ce volet étaient des Noirs.

INCAPACITÉS

Environ 5 % des participants de chacun des volets avaient une incapacité, par rapport à quelque 6 % des non-participants de chacun des volets.

SCOLARITÉ

Tout juste moins de 30 % des participants à *Compass* et 30 % des non-participants à ce programme n'avaient pas terminé leurs études secondaires avant d'être orientés vers *Compass* (tableau 2.6). Il y avait très peu de différence entre les participants et les non-participants de l'un ou l'autre des volets¹⁰. Les membres du groupe *Formation de transition* étaient plus scolarisés que ceux du groupe *Expérience de travail*; entre toutes autres choses, ils étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux à avoir terminé leurs études dans une école de métier ou un collège communautaire.

Tableau 2.6 Niveau de scolarité

NIVEAU DE SCOLARITÉ LE PLUS ÉLEVÉ ATTEINT	Participants			Non-participants		
	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entreprises</i>	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entreprises</i>
Moins d'une 8 ^e année	8,5 %	6,9 %	3,4 %	10,3 %	5,6 %	7,4 %
De la 8 ^e à la 11 ^e année	23,7	21,0	13,8	25,5	21,6	29,6
Ayant un diplôme d'études secondaires	33,9	20,6	36,2	30,0	19,3	37,0
Ayant certaines études postsecondaires	11,2	12,1	10,3	12,1	14,0	11,1
Ayant terminé des études dans une école de métier ou un collège communautaire	20,3	34,8	25,9	19,6	32,8	14,8
Ayant un diplôme d'études universitaires	2,4	4,6	10,3	2,5	6,8	0,0

N clients=1 438

N comparaison=1 594

¹⁰ Les différences dans les groupes *Création d'entreprises* ressortent beaucoup parce qu'il y a peu de gens.

2.3 EXPÉRIENCE RÉCENTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL¹¹

La présente section résume l'expérience récente des participants et des non-participants sur le marché du travail, sur les plans des revenus et du recours aux programmes d'aide sociale.

REVENUS

On trouve au tableau 2.7 les revenus annuels moyens des participants et des non-participants entre 1990 et 1995. Les revenus moyens sont très peu élevés, n'atteignant jamais 10 000 \$ pour quelque sous-groupe que ce soit (et prière de noter que les moyennes ne sont pas diminuées par l'inclusion de ceux qui n'ont aucun revenu). Selon le volet, les clients du volet *Expérience de travail* sont toujours ceux qui gagnent le moins. Les revenus des participants et des non-participants sont similaires, bien que les non-participants du volet *Formation de transition* aient eu tendance à gagner plus que leurs homologues participants pendant cette période.

¹¹ La majorité des variables emmagasinées dans le système de données administratives n'a pas été analysée dans la présente section, parce que les répondants ont mal rempli la section pertinente de l'enquête de base. Bon nombre des questions sont restées sans réponse. À titre d'exemple, 64 % des gens n'ont pas répondu à la question leur demandant s'ils avaient tiré un revenu d'un travail indépendant; 62 % des gens n'ont pas répondu à la question sur le nombre d'heures accomplies dans le dernier emploi. De plus, il semble que de nombreux blancs ont été inscrits comme s'il s'agissait de zéros dans le système informatique. On trouve à ce sujet un exemple clé, soit la question demandant pendant combien de mois la personne a été en chômage et activement à la recherche d'un emploi au cours des 52 dernières semaines et pendant les 52 semaines précédentes. Un si grand nombre de gens n'ont pas tenu compte de la deuxième période de 52 semaines (nul doute en partie à cause du libellé de la question qui portait à confusion) que les données n'ont même pas été entrées dans le système Tiger. Pour ce qui est des 52 dernières semaines, 6 % ont été codés comme manquantes et 45 %, comme zéros. Il semble peu probable que près de la moitié des répondants n'aient pas été (dans les 52 semaines avant la période de référence) en chômage et activement à la recherche d'un emploi. Et il ne s'agit pas du fait qu'ils étaient en chômage et ne recherchaient pas activement un emploi : en effet, seulement 7 % des répondants ont déclaré s'être retrouvés dans cette situation. Étant donné que nous estimons que ces données ne sont pas fiables, nous utiliserons les données de l'enquête afin d'obtenir un tableau exact de l'expérience récente sur le marché du travail. Les seules exceptions sont les revenus et le recours à l'A.-C. (données qui sont tirées des fichiers administratifs de DRHC) et l'aide du gouvernement au cours des deux dernières années et les services de soutien reçus au cours de la dernière année (données qui sont tirées de l'enquête de base).

Tableau 2.7 Revenu moyen gagné, selon l'année, pour les participants et non-participants

ANNÉE	Participants			Non-participants		
	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entrepri- ses</i>	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entrepri- ses</i>
1990	5 113 \$	8 335 \$	8 809 \$	4 623 \$	9 833 \$	8 888 \$
1991	4 159 \$	7 260 \$	8 625 \$	4 050 \$	8 490 \$	8 812 \$
1992	4 427 \$	7 428 \$	7 828 \$	4 862 \$	8 665 \$	6 933 \$
1993	3 677 \$	6 273 \$	7 476 \$	4 256 \$	7 673 \$	7 718 \$
1994	3 069 \$	4 819 \$	4 704 \$	3 549 \$	6 124 \$	7 903 \$
1995	3 033 \$	4 894 \$	3 065 \$	2 621 \$	4 155 \$	3 482 \$

La conclusion évidente semble être que, en moyenne, ces personnes n'ont pas connu beaucoup de succès sur le marché du travail depuis 1990. Le tableau 2.8 appuie cette constatation et montre que, la plupart des années, 40 % et plus de toutes les personnes orientées vers le *Compass* n'avaient pas de revenu gagné. La hausse du pourcentage des participants au volet *Formation de transition* et *Expérience de travail* qui travaillaient à la fin de cette période est le reflet de la participation aux programmes de placement de *Compass*.

Tableau 2.8 Pourcentage de gens ayant touché un revenu, selon l'année, participants et non-participants

ANNÉE	Participants			Non-participants		
	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entrepri- ses</i>	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entrepri- ses</i>
1990	51,7 %	72,7 %	60,5 %	49,7 %	70,9 %	56,3 %
1991	48,4	64,4	55,6	43,6	58,9	46,9
1992	49,5	61,0	54,3	44,8	59,4	56,3
1993	46,0	56,4	42,0	43,2	53,7	40,6
1994	51,6	58,6	39,5	47,2	55,4	37,5
1995	58,8	73,1	37,0	51,8	54,6	43,8

N clients=1 609

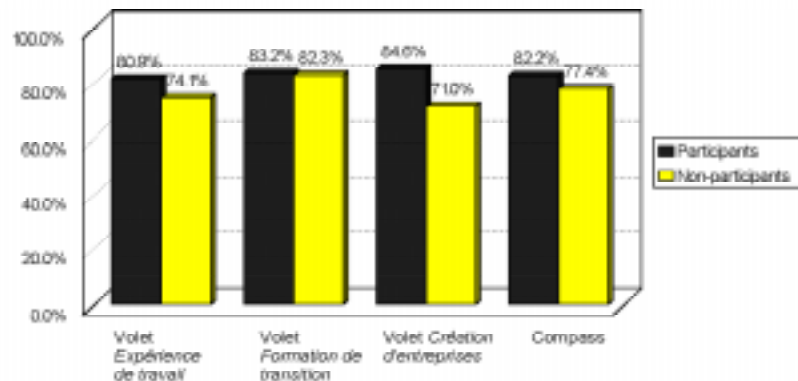
N comparaison=1 756

AIDE FINANCIÈRE REÇUE DES GOUVERNEMENTS AU COURS DES DEUX ANNÉES AYANT PRÉCÉDÉ L'ORIENTATION VERS COMPASS

Étant donné que toutes les personnes dirigées vers le programme *Compass* l'avaient été par les services d'aide sociale des municipalités et de la province, il est surprenant de constater que seulement environ 8 personnes sur 10 ayant répondu à l'enquête de base ont déclaré avoir reçu de l'aide sociale au cours des deux dernières années (graphique 2.5). Il y avait d'autres sources d'orientation vers *Compass*, dont la réadaptation professionnelle et le RPC, mais les clients de ces programmes devaient recevoir de l'aide sociale pour être admissibles à *Compass*. Il se peut que certains aient mal compris la question ou ne se soient pas rendu compte qu'ils touchaient de l'aide sociale.

Graphique 2.5

Pourcentage de participants et de non-participants ayant reçu de l'aide sociale dans les deux dernières années, selon le volet de *Compass*



N participants = 1 562

N comparaison = 1 813

DRHC a fourni des renseignements détaillés sur le recours à l'A.-C. des participants et des non-participants au programme *Compass* depuis 1990 (tableau 2.9). Avant *Compass*, environ un cinquième des clients du volet *Expérience de travail* et près des deux cinquièmes des clients des volets *Formation de transition* et *Création d'entreprises* avaient eu recours à l'A.-C. à un moment donné au cours de chacune des années. Ces proportions ont diminué en 1996, mais cette situation n'est pas nécessairement attribuable au programme *Compass*, étant donné que le recul a même été plus draconien dans le cas des non-participants.

Tableau 2.9 Pourcentage de bénéficiaires de l'A.-C., selon l'année, participants et non-participants

ANNÉE	Participants			Non-participants		
	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entrepri- ses</i>	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entrepri- ses</i>
1990	20,6 %	36,3 %	34,6 %	16,9 %	36,6 %	34,4 %
1991	21,7	37,7	38,3	16,1	38,3	34,4
1992	22,9	39,1	39,5	17,6	39,2	31,3
1993	22,1	38,8	39,5	18,3	36,8	34,4
1994	20,1	39,3	32,1	17,3	37,8	25,0
1995	16,9	37,2	17,3	13,8	32,3	21,9
1996	11,7	27,2	7,4	8,2	16,0	6,3

N clients = 1 609

N comparaison = 1 756

Le nombre moyen de semaines pendant lesquelles les gens ont touché de l'A.-C. a également diminué pendant les années où le programme *Compass* était en vigueur. De nouveau, cependant, les deux groupes (participants et non-participants) ont connu ce recul.

Tableau 2.10 Nombre moyen de semaines pendant lesquelles les participants et non-participants ont touché de l'A.-C., selon l'année

ANNÉE	Participants			Non-participants		
	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entrepri- ses</i>	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entreprises</i>
1990	4,7	8,8	8,1	4,0	8,7	6,5
1991	4,9	9,2	8,7	3,9	8,9	6,3
1992	5,6	10,0	10,4	4,4	10,0	6,7
1993	5,9	10,4	9,4	4,5	9,3	8,8
1994	5,5	10,7	8,8	4,4	10,6	6,7
1995	3,5	7,5	3,3	3,2	7,3	6,5
1996 jusqu'à juin)	1,4	3,7	1,3	1,2	2,2	0,6

N clients=1 609

N comparaison=1 756

De très petits pourcentages (1 à 2 %) des participants et des non-participants avaient reçu des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada ou des indemnités d'accident du travail dans les deux années avant d'être dirigés vers le programme *Compass*. Environ 5 % des participants et des non-participants de chacun des volets avaient reçu de l'aide aux étudiants pendant cette période; de 7 % à 12 % des participants et des non-participants de chacun des volets avaient reçu des allocations de formation au cours de cette période.

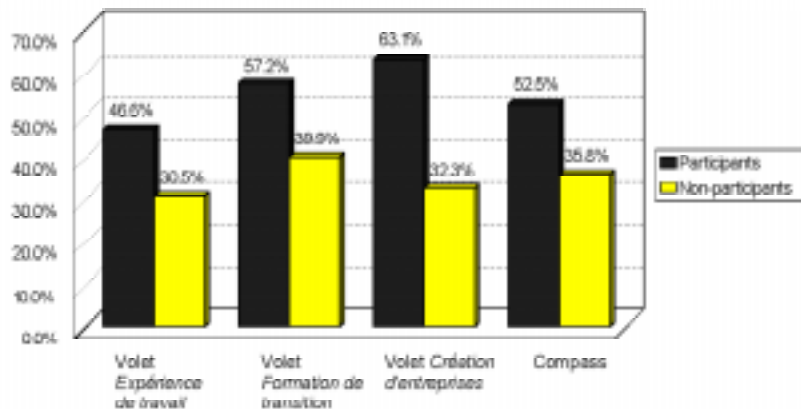
SERVICES DE SOUTIEN À L'EMPLOI REÇUS DANS L'ANNÉE AYANT PRÉCÉDÉ LE PROGRAMME

Environ 8 % des participants et 7 % des non-participants ont déclaré avoir suivi des cours de recyclage pendant l'année qui a précédé leur orientation vers le programme *Compass*, selon les données tirées de l'enquête de base. Il y avait très peu de différence entre les volets *Formation de transition* et *Expérience de travail*. Aucun non-participant du volet *Création d'entreprises* n'a suivi de cours de recyclage au cours de la dernière année, et seulement un participant à ce même volet l'avait fait. Le tableau est essentiellement le même pour trois autres services de soutien à l'emploi : cours de formation axé sur l'emploi, que 8 % des participants et 6 % des non-participants avaient suivis au cours de la dernière année; formation aux techniques de vie, que 8 % des participants et 6 % des non-participants avaient reçue au cours de la dernière année; et club de recherche d'emploi, dont 9 % des participants et 8 % des non-participants avaient joint les rangs. Dans aucun de ces cas il n'y avait de différence marquée entre les volets.

Les prochains tableaux établissent des comparaisons entre les groupes et les volets en ce qui concerne leur utilisation des services les plus courants.

Graphique 2.6

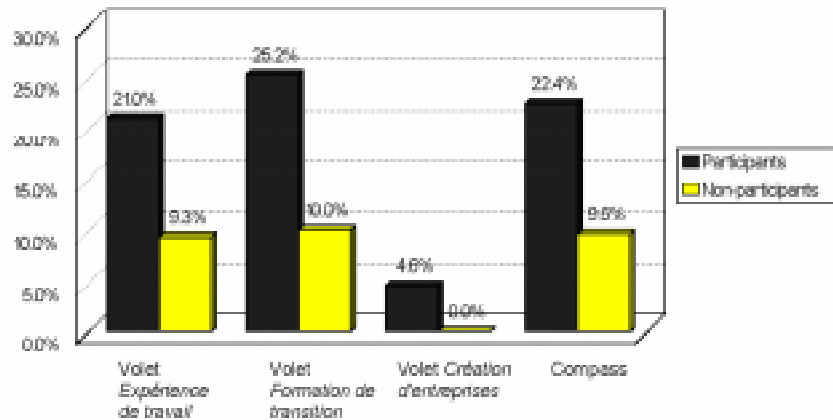
Pourcentage de participants et de non-participants ayant reçu des conseils en matière d'emploi au cours de la dernière année, selon le volet de *Compass*



N participants = 1 493
N comparaison = 1 876

Graphique 2.7

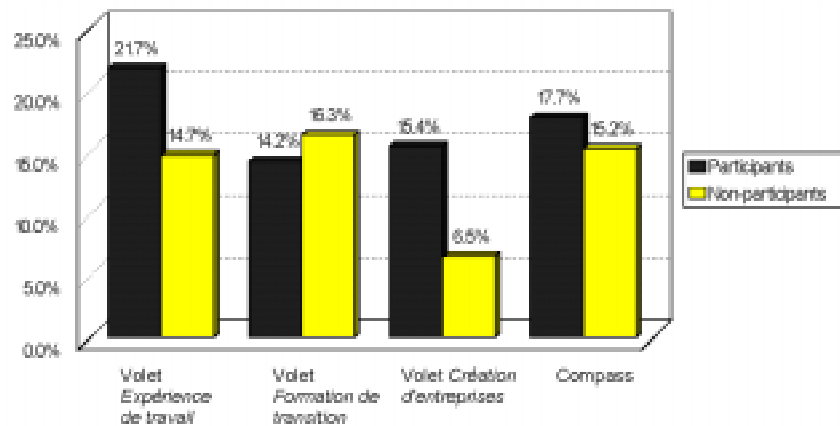
Pourcentage de participants et de non-participants ayant bénéficié de services de placement dans un emploi au cours de la dernière année, selon le volet de *Compass*



N participants = 1 562
N comparaison = 1 807

Graphique 2.8

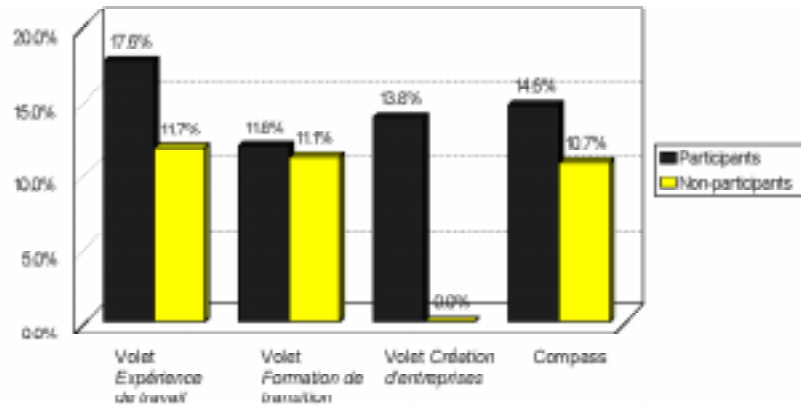
Pourcentage de participants et de non-participants ayant suivi un atelier sur les techniques de recherche d'emploi au cours de la dernière année, selon le volet de *Compass*



N participants = 1 582
N comparaison = 1 807

Graphique 2.9

Pourcentage de participants et de non-participants s'étant inscrits à un projet de formation au cours de la dernière année, selon le volet de *Compass*



N participants = 1 562
N comparaison = 1 807

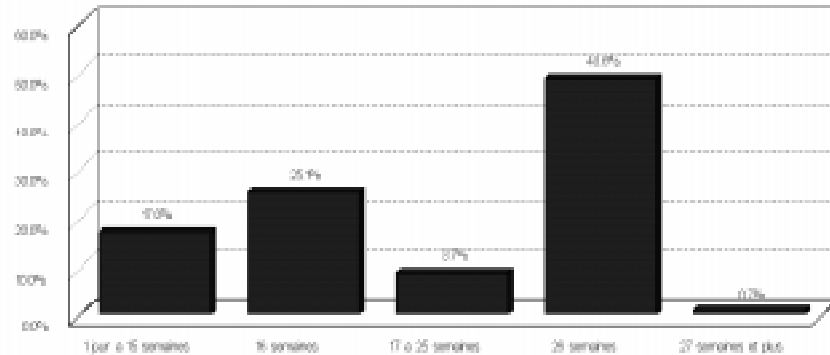
2.4 PARTICIPATION AU PROGRAMME COMPASS

Tel que mentionné auparavant, environ 12 % des participants au programme *Compass* ont bénéficié de plus d'un placement. Le scénario le plus courant, qui correspond à environ la moitié de toutes les situations où il y a eu plus d'un placement, consistait à amorcer le programme dans le cadre d'un placement du volet *Expérience de travail* pour ensuite passer à un placement du volet *Formation de transition*. Un petit nombre des réitérants ont suivi le cheminement inverse. La majorité des autres ont bénéficié de placements au sein du même volet de *Compass* : environ 4 % de l'ensemble des participants au programme *Compass* appartiennent à cette catégorie.

Un placement a duré en moyenne 21,5 semaines (y compris les réitérants). La moyenne a varié selon le volet, le volet *Expérience de travail* affichant la plus courte période de placement, avec 18,4 semaines, suivi du volet *Formation de transition*, avec 24,1 semaines, et du volet *Création d'entreprises*, avec 27,8 semaines. Si l'on exclut les personnes ayant bénéficié de plus d'un placement, la durée moyenne de participation s'est située à 20,2 semaines. Le graphique 2.10 présente la répartition des semaines du premier placement dans le cadre de *Compass*. Selon le volet, la majorité des participants (60 %) au volet *Formation de transition* ont eu un placement d'une durée de 26 semaines, et la majorité des participants au volet *Expérience de travail* ont bénéficié d'un placement de 16 semaines (42 %) ou de 26 semaines (30 %) (périodes qui sont le reflet de la durée du programme au cours des deuxième et première années, respectivement.)

Graphique 2.10

Durée du placement de *Compass*



N=1 268

N.B. : Comprend seulement le premier placement dans le cas des réitérants

Selon l'information figurant dans le système administratif *Tiger*, le coût total pour l'ensemble des participants s'est établi à 6,6 millions de dollars. D'après des renseignements relatifs aux dépenses fournis par le ministère des Services communautaires (Finances), cependant, les dépenses totales engagées à l'égard des clients dans le cadre de *Compass* ont été de 10,6 millions de dollars (jusqu'en février 1997). Le total tiré du système *Tiger* est bas pour les motifs suivants : les chiffres ne vont que jusqu'au mois de septembre 1996; certains des 1 994 clients ne sont pas inclus; environ un cinquième des participants au volet *Création d'entreprises* ne sont pas inclus; et des observations portent à croire que la zone de coûts a été laissée en blanc dans le cas de certains participants¹². Quoiqu'il en soit, il est utile de déterminer le coût moyen par client (puisque les données financières ne comprennent pas le nombre de clients). La dépense moyenne par participant s'est établie à 4 564 \$ (l'écart-type étant de 2 301 \$ et l'erreur-type, de 61 \$).

Le tableau 2.11 établit une comparaison entre les dépenses réelles et prévues à l'égard de chacun des volets de *Compass*. Dans tous les cas, sauf celui du Fonds de dépannage, les dépenses réelles ont été beaucoup moins élevées que prévu. Cette situation tient en partie au fait que l'on a servi moins de clients que prévu dans chacun des volets et que les dépenses par clients ont été inférieures aux prévisions.

Le montant moyen versé par le Fonds de dépannage aux 201 personnes ayant touché une subvention¹³ a été de 168 \$ (la subvention médiane se situait à 127 \$). Le plus petit montant versé a été de 15 \$. Par ailleurs, 16 personnes ont reçu plus

¹² À titre d'exemple, dans le cas de certains clients, le système indiquait un nom et un genre de placement, une personne-ressource, une date de début et de fin, mais ne précisait pas de coût. (Il ne s'agit pas des clients de la catégorie « prospecteur d'emplois seulement » figurant au tableau 2.1, pour lesquels il n'y a pas de données sur les placements.)

¹³ On se rappellera que certains CRE ont assuré le suivi du Fonds de dépannage à l'aide d'un système différent, de sorte que le chiffre de 201 est bas.

de 300 \$, et trois autres, au-delà de 1 000 \$ (tout montant supérieur à 300 \$ devait être approuvé par le coordonnateur du programme).

Tableau 2.11 Dépenses prévues et réelles selon le volet de *Compass*

VOLET DE COMPASS	Dépenses prévues*		Dépenses réelles**	
	Affectation de crédits au Fonds (en millions)	Dépense moyenne	Dépenses (en millions)	Dépense moyenne
<i>Volet Expérience de travail</i>	4,6 \$	4 182 \$	4,2 \$	3 229 \$
<i>Volet Formation de transition</i>	7,4 \$	6 167 \$	5,2 \$	5 407 \$
<i>Volet Création d'entreprises</i>	1,3 \$	6 500 \$	1,0 \$	4 509 \$
<i>Fonds de dépannage</i>	0,2 \$	200 \$	0,2 \$	168 \$

• Source : Cadre de surveillance et d'évaluation. ** Sources : SCNE (Finances) et système Tiger.

Les personnes interviewées ont avancé plusieurs raisons qui, selon elles, expliquent pourquoi les fonds disponibles n'ont pas été dépensés. La première tenait à une mise en oeuvre précipitée. Le démarrage a pris plus de temps que prévu et, par conséquent, les fonds disponibles n'ont pas été dépensés au complet. Il s'agit là d'une situation courante dans le cas de programmes nouvellement mis en oeuvre.

Outre la mise en oeuvre précipitée, il y a aussi eu une mauvaise planification du programme sous certains rapports. Les planificateurs ont notamment négligé de tenir compte de tous les facteurs contribuant à dissuader les personnes touchant des prestations familiales de participer au programme. Les responsables de l'élaboration des politiques n'ont, semble-t-il, pas prévu qu'il serait difficile de trouver des parents seuls qui seraient prêts à participer au programme. « Les contre-incitations étaient si nombreuses que vous ne pouviez arriver à le faire fonctionner : garde des enfants, soins de santé et transport. » Comme nous l'avons vu au chapitre 3, la sous-utilisation du volet *Création d'entreprises* a aussi été causée en partie par une planification et une mise en oeuvre déficientes.

Une troisième explication tend à confirmer les critiques formulées par DRHC concernant les mauvaises communications. Les régions (du moins certaines régions) ne savaient pas combien elles dépensaient. « D'un point de vue administratif, l'argent représentait un cauchemar... Nous ne savions pas où nous en étions sur le plan financier... Nous devons intégrer des responsables des finances dans la mise en place de ces programmes. »

Un représentant de la province a soutenu que l'on n'avait pas assuré un bon suivi des finances et déclaré ce qui suit : « Il aurait dû y avoir de meilleures communications entre DRHC et la province... Il y avait un manque global d'échange d'information pertinente sur les finances entre les deux sphères de compétence. »

Une cinquième explication est liée à la définition différente que les gouvernements fédéral et provincial donnent à l'expression « fonds engagés ». La définition du gouvernement fédéral signifie que tout l'argent affecté à une année financière doit avoir été dépensé au plus tard le 31 mars de l'année en question. Selon la définition de la province, l'argent lié à un placement effectué en février 1995 peut être « dépensé » au cours de l'année financière 1996-1997, mais imputé à l'année financière 1995-1996. Cette divergence tient en partie à un manque de compréhension de l'étape démarrage d'un programme de la procédure de DRHC.

Voici d'autres raisons qui ont été données pour expliquer la participation limitée dans certains secteurs :

- niveau de compétence des prospecteurs d'emplois — certains avaient sans doute besoin d'un complément de formation;
- attitudes dans la collectivité — une certaine tendance à croire les mythes liés aux bénéficiaires de l'aide sociale — blâmer la victime;
- concurrence d'autres programmes de subvention salariale — certaines collectivités sont sursaturées;
- obstacles des municipalités sur le plan de la politique (le traitement du revenu d'un travail indépendant varie selon les municipalités).

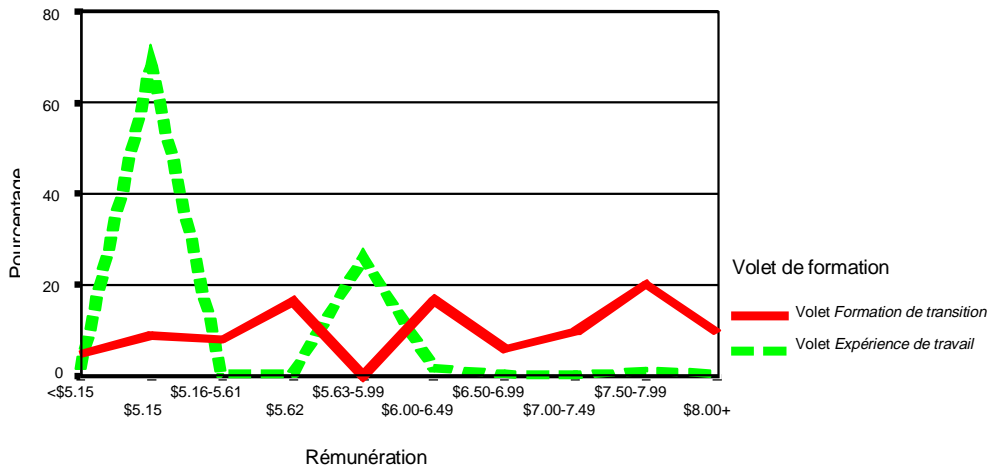
RÉMUNÉRATION DES PERSONNES PLACÉES

Au cours de la première année du programme, les clients du volet *Expérience de travail* ont touché une indemnité hebdomadaire de 160 \$ pendant une période maximale de 26 semaines. Par la suite, le volet *Expérience de travail* a versé le salaire minimum de 5,15 \$ pendant une période maximale de 16 semaines¹⁴. Au total, 361 personnes ont touché des allocations hebdomadaires de 160 \$ du volet *Expérience de travail*. Le volet *Formation de transition* offrait une subvention salariale d'un maximum de 5,62 \$ l'heure aux employeurs du secteur privé, et ces derniers devaient fournir 25 % de la rémunération totale : 61 % des clients du volet *Formation de transition* ont touché plus de 5,62 \$, la presque totalité d'entre eux ayant été payés entre 6 \$ et 8 \$ l'heure¹⁵. Le graphique 2.11 montre la rémunération touchée dans le cadre d'un placement par les clients des volets *Expérience de travail* et *Formation de transition* pendant qu'ils étaient inscrits à *Compass*.

¹⁴ Certains CRE ont inclus les avantages sociaux dans la rémunération de la personne placée et inscrite dans le système, ou 5,69 \$ l'heure.

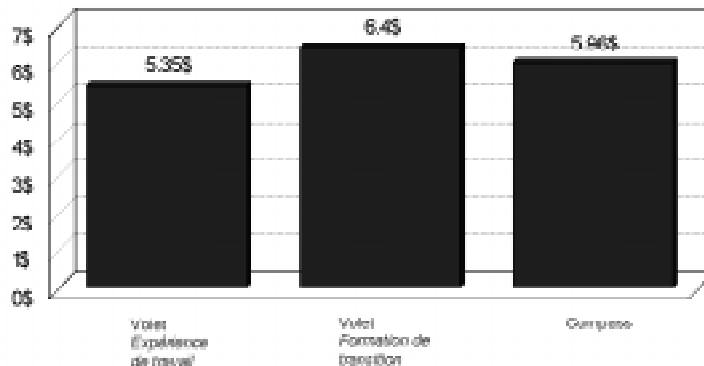
¹⁵ De nouveau, une bonne partie de cette situation tient au fait que certains CRE ont inclus les paiements d'avantages sociaux dans la rémunération de la personne placée. Dans d'autres cas, il se peut que la contribution de l'employeur ait été incluse.

Graphique 2.11
Taux de rémunération horaire selon le volet de *Compass*



Le graphique 2.12 montre la rémunération horaire moyenne des personnes placées, selon le volet. En raison de leur expérience de travail plus prononcée et de leur niveau de compétence en général plus élevé, les participants du volet *Formation de transition* ont touché en moyenne une rémunération plus élevée que les participants du volet *Expérience de travail*.

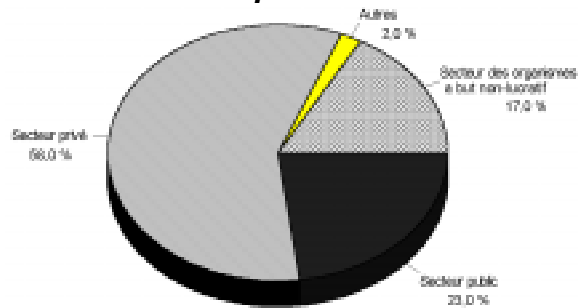
Graphique 2.12
Rémunération moyenne pendant la durée du placement



GENRE DE PLACEMENT

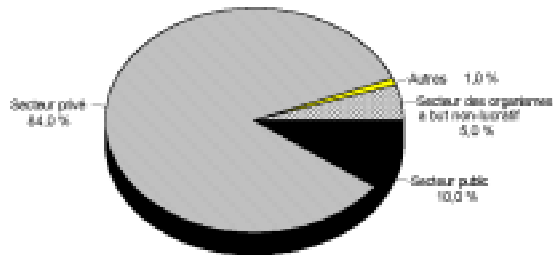
Des employés des secteurs privé, public et des organismes à but non lucratif étaient admissibles aux placements du volet *Expérience de travail*. Le graphique 2.13 montre la distribution des clients du volet *Expérience de travail*, selon le genre de placement. Près de six personnes sur dix ont été placées dans des entreprises privées.

Graphique 2.13
Genre de placement – Volet *Expérience de travail*



Selon le mandat du programme, le volet *Formation de transition* était censé être réservé exclusivement au secteur privé et à des organismes à but non lucratif. Toutefois, 11 % des placements effectués dans le cadre de ce volet l'ont été dans d'autres secteurs (graphique 2.14). Pour ce qui est des emplois dans le secteur des organismes à but non lucratif, on pensait que l'on ne pouvait embaucher les participants après l'expiration du financement. Cependant, selon les prospecteurs d'emplois ayant participé aux groupes de réflexion, il s'agissait là néanmoins de bons placements. « Ils permettaient (aux participants) d'acquérir les compétences nécessaires, et ceux-ci (les participants) obtenaient après coup un poste, bien que ce puisse être ailleurs et non pas nécessairement au sein de l'organisme où il étaient placés. »

Graphique 2.14
Genre de placement – Volet *Formation de transition*



Environ 85 % des participants au volet *Formation de transition* ont travaillé 40 heures par semaine pendant la durée de leur placement; une autre tranche de 9 % des participants a travaillé 35 heures par semaine. La semaine de travail moyenne était de 39,2 heures. De même, 84 % des clients du volet *Expérience de travail* ont connu des semaines de travail de 40 heures, et 12 %, des semaines de travail de 35 heures. Leur semaine de travail moyenne comptait 39,1 heures.

2.5 CONCLUSION

Dans l'ensemble, les participants et les non-participants de chacun des volets de *Compass* étaient bien jumelés. Il y avait de légères différences sur les plans de l'âge (les non-participants étaient quelque peu plus âgés en moyenne), des revenus préalables au programme (les non-participants, particulièrement ceux du volet *Formation de transition*, avaient tendance à gagner plus que les participants), et le recours aux services de counselling et de placement avant la participation au programme (les participants étaient proportionnellement plus nombreux que les non-participants à y avoir eu recours). Au moment de l'évaluation de l'incidence du programme, un modèle économétrique servira à déterminer les différences entre les groupes observées dans le présent chapitre, ainsi que toute différence qui pourrait exister et qui n'a pas été observée.

3.0 PERTINENCE DU PROGRAMME

Les deux premiers chapitres établissent le contexte de présentation des résultats de l'évaluation. Le présent chapitre marque le début de la section des résultats et aborde les trois premiers points figurant dans le mandat, qui ont trait à la pertinence du programme néo-écossais *Compass*.

3.1 PERTINENCE AU REGARD DES OBJECTIFS DES INITIATIVES STRATÉGIQUES

En vertu du programme des Initiatives stratégiques, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) est chargé de collaborer avec les provinces et territoires à la conception et au financement de démarches innovatrices visant à améliorer les possibilités d'emploi, à réduire les obstacles à l'emploi et à diminuer le recours à la sécurité sociale. Des projets pilotes sont financés à parts égales avec la province ou le territoire pendant une période maximale de cinq ans. Chaque projet met à l'essai un modèle innovateur visant à corriger des problèmes reconnus au sein du groupe cible. Les projets financés dans le cadre du programme sont choisis en fonction de leur bien-fondé et de critères clés, dont les suivants :

- potentiel d'innovation / expérimentation;
- pertinence au regard des orientations;
- potentiel d'évaluation / information.

POTENTIEL D'INNOVATION / EXPÉRIMENTATION

Il y a désaccord chez les informateurs clés au sujet du caractère innovateur ou non de *Compass*. Deux d'entre eux (l'un du secteur fédéral et l'autre du secteur provincial) estiment que *Compass* n'est pas innovateur et prétendent que ce programme ressemble à ce qui se fait déjà dans les CRE. « La structure était déjà en place. Nous avons besoin du personnel supplémentaire et de l'argent supplémentaire (mais)... tout cela est venu s'ajouter à des mesures qui existaient déjà. » Un autre a déclaré que des éléments clés de *Compass*, comme la subvention salariale, étaient déjà utilisés ailleurs. En outre, un informateur du gouvernement fédéral a dit que le volet Création d'entreprises était semblable au Programme d'aide à l'emploi autonome (AEA) de DRHC¹⁶.

¹⁶ Selon l'évaluation d'un des informateurs, le programme d'AEA est supérieur au volet *Création d'entreprises* pour les cinq raisons suivantes :

(i) Le programme d'AEA comprend une aide au revenu continue d'une durée maximale de 52 semaines, ce qui comprend la période de formation (environ 10 semaines) et la période effective de démarrage de

Par ailleurs, plusieurs informateurs ont estimé que le rôle des prospecteurs d'emplois étaient innovateur, et aussi très important pour la réussite de *Compass*. Comme l'a dit un représentant provincial pendant une interview : « Les prospecteurs d'emplois travaillent avec un client en vue de placer celui-ci dans un poste valable... Ils accordent aux clients le soutien voulu pour que le placement donne des résultats. Ils servent de lien entre l'employeur et le client. Ils dressent un répertoire des employeurs de la collectivité. Ils apprennent tant aux clients qu'à l'employeur ce qu'est un client de l'aide sociale — ils font tomber les mythes. » Selon une autre personne : « Même si nous ne devons conserver que les prospecteurs d'emplois lorsque l'initiative stratégique aura pris fin, ce sera déjà valable. »

On a aussi mentionné que le Fonds de dépannage présentait un caractère innovateur (bien que le CRE d'Halifax ait eu un fonds de dépannage avant l'entrée en vigueur de *Compass*). « Cette option a été très précieuse. Il est étonnant de constater à quel point ce petit montant peut aider les gens à accéder à un emploi ou à des cours de formation. »

l'entreprise (jusqu'à concurrence de 42 semaines). « Dans le cadre du volet *Création d'entreprises*, on n'a pas tenu compte initialement du besoin de soutien du revenu pendant cette période cruciale. On ne s'y est arrêté que lorsque les premiers clients de l'Option 1 ont eu terminé leur formation et ont été prêts à lancer leur entreprise. Il s'agissait là d'un grave problème pour les clients, étant donné qu'ils étaient dans une situation financière extrêmement précaire. Le problème tient au fait qu'on trouve en Nouvelle-Écosse 58 petites municipalités et 58 politiques différentes en matière de revenu. On n'avait pas tenu compte de cette situation au moment de l'élaboration du volet *Création d'entreprises*. »

(ii) Le volet *Création d'entreprises* ne comporte pas de forte composante de soutien postérieur au programme. Dans le cas du programme d'AEA, le soutien postérieur est la deuxième pierre d'assise. La majorité des clients de l'un ou l'autre programme avait peu d'expérience en affaires ou de sens des affaires et avait besoin de beaucoup de soutien postérieur au programme. « Dans le cadre du programme d'AEA, les besoins sont évalués au moment où les clients adhèrent au programme. En Nouvelle-Écosse, le client du programme d'AEA travaille en étroite collaboration avec un membre du personnel de la Société de développement économique — ce dernier effectue le tri initial et fournit de l'aide concernant le plan d'affaires jusqu'à la mise en oeuvre de ce dernier... Il essaie d'élaborer un calendrier sur la période de 52 semaines - il y a moins de mentorat que de counselling. »

(iii) L'élément qui n'est pas fourni par le programme d'AEA est le prêt (Option 2 en vertu du volet *Création d'entreprises*). Il se peut cependant que ce soit là en fait un point fort. « En vertu du programme d'AEA, le client peut s'adresser à d'autres centres ou organismes communautaires en vue d'obtenir des fonds — Centres d'aide aux entreprises de St. Mary, Société de développement économique. Le client demande un prêt strictement sur une base d'affaires — si le plan d'affaires est sain, le prêt est disponible. »

(iv) Il faut aussi traiter avec un groupe beaucoup plus vaste; en Nouvelle-Écosse seulement, 9 millions de dollars sont consacrés au programme d'AEA.

(v) Le coût de fonctionnement du programme d'AEA est d'environ 17 000 \$ par client. Ce montant comprend les coûts de soutien ainsi que de formation et de soutien postérieur, dont la moyenne est d'environ 2 000 \$ à 3 000 \$ par année. Le coût du volet *Création d'entreprises* a été plus élevé en raison de la composante formation plus onéreuse et du prêt.

PERTINENCE AU REGARD DES OBJECTIFS DES INITIATIVES STRATÉGIQUES

Le programme des Initiatives stratégiques vise à mettre à l'essai des idées uniques en leur genre correspondant à des domaines prioritaires comme l'emploi, l'apprentissage et l'éducation, la formation et le soutien du revenu, afin d'accroître l'employabilité et de réduire les coûts sociaux. Comme nous n'avons déjà précisé, on peut s'interroger sur le caractère exceptionnel de *Compass*, mais celui-ci correspondait sûrement aux domaines prioritaires des Initiatives stratégiques. En outre, on a jugé qu'il était très informatif dans le contexte actuel de la Nouvelle-Écosse. Comme l'ont signalé deux informateurs, le *Compass* se démarquait par rapport au soutien traditionnel passif offert par le système d'aide sociale de la province et des municipalités. « Cette initiative nous a donné l'occasion de nous pencher sur la façon dont l'argent affecté aux BAS peut être utilisé à de fins de soutien non passif. » « La province a tiré beaucoup de leçons de cette expérience; elle a appris que la programmation active donne des résultats. Et cette initiative était à point — analyser l'incidence d'un système à deux volets au moment où la province s'apprête à adopter un système à un seul volet. »

POTENTIEL D'ÉVALUATION / INFORMATION AUX FINS DE LA RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE

Ce critère est important parce que les projets pilotes ont pour objet de mettre à l'essai des modèles prometteurs en vue de leur adoption possible partout au Canada. Une évaluation sommative devrait déterminer s'il vaut la peine d'étendre l'application du modèle (parce que les objectifs ont été ou n'ont pas été atteints).

Le processus d'évaluation a permis d'aboutir à la conclusion que *Compass* avait un potentiel d'information / expérimentation en raison de sa base de données informatisée, de l'engagement à suivre l'évolution de ses clients, de la désignation de sujets de comparaison et de la tenue d'une enquête de base auprès des participants et des non-participants. Compte tenu de l'abondance des constatations découlant de cette évaluation, ce potentiel s'est concrétisé. Voici certains des aspects qui ont été mis à l'essai à titre expérimental : les résultats des participants et des non-participants eu égard au recours à l'aide sociale et à l'assurance-chômage, à la situation d'activité, aux revenus, au temps consacré à un emploi et (ou) aux études ou à la formation, et aux attitudes; ainsi qu'une comparaison des résultats de tous les volets. Au nombre des autres renseignements précieux figurent le degré de déplacement lié à *Compass*, la proportion des employés placés que les employeurs ont gardés à leur service lorsque la subvention pris fin, la satisfaction des employés et des employeurs à l'égard du programme et le dossier de création d'emplois du volet *Création d'entreprises*.

Cette réussite est grandement attribuable aux facteurs déterminés dans le cadre de l'évaluation des processus. Les décideurs du programme *Compass* ont jeté les bases d'une évaluation sommative bien fondée, c'est-à-dire qu'ils ont établi un bon

groupe de comparaison, créé un bon système de surveillance (le Tiger) et administré un sondage de base utile (et informatisé les réponses).

3.2 CIBLAGE

Le volet *Expérience de travail* a été conçu pour les jeunes de 18 à 30 ans qui touchent de l'aide sociale. En vertu du volet *Formation de transition*, les principaux groupes cibles étaient les parents seuls prêts à l'emploi et touchant des prestations familiales, les personnes handicapées et les pêcheurs recevant des prestations d'aide sociale. On s'attendait à ce que les clients du volet *Création d'entreprises* présentent un plan d'affaires viable.

VOLET EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Chez les personnes interviewées, le consensus semble être que le volet *Expérience de travail* a permis d'atteindre le principal groupe cible visé : les jeunes sans expérience. « Je pense que ce volet a été très profitable pour les jeunes, que nous définissons comme toute personne de moins de 30 ans, en raison de l'option financière que nous pouvons offrir aux employeurs comme élément d'incitation. » Les données présentées dans les chapitres précédents confirment que la majorité des clients du volet *Expérience de travail* étaient des bénéficiaires de l'aide sociale et appartenaient au groupe d'âge approprié.

Les prospecteurs d'emplois ne connaissaient pas la proportion de clients dans le besoin qui n'avaient pas été rejoints par les divers volets. Presque tous les informateurs du gouvernement provincial ont dénoncé la limite d'âge supérieure du volet *Expérience de travail*, soutenant que de nombreuses personnes de plus de 30 ans ont également besoin d'une expérience de travail si elles veulent mettre un terme à leur recours à l'aide sociale. « Selon moi, l'expérience de travail a donné de très bons résultats chez les jeunes. Mais nous devons aussi faire quelque chose pour les clients âgés qui ont besoin de faire un retour au travail, et c'est là le groupe que le *Compass* a vraiment négligé complètement. » En réalité, de nombreuses personnes ont reconnu que leur bureau a remonté la limite d'âge supérieure, bien que l'on ait précisé qu'il s'agissait là d'une exception et non d'une règle : « Nous estimions également que ce volet serait utile pour les personnes de plus de 30 ans, particulièrement les clients qui avaient été à domicile ou qui comptaient au nombre des travailleurs déplacés. Nous avons constaté que nous étions en mesure de les intégrer — l'application du critère a été étirée. » À l'occasion des groupes de réflexion, les prospecteurs d'emplois ont confirmé avoir relevé dans le cadre du volet *Expérience de travail* des placements de gens de plus de 30 ans, bien qu'ils aient aussi indiqué que leur nombre était peu élevé et qu'habituellement « ils avaient à peine plus de 30 ans. » Ces exceptions ont été faites parce qu'aucun autre choix ne s'offrait dans le cas de ces clients qui, selon eux, avaient avoir un grand besoin d'expérience de travail. Certains prospecteurs

d'emplois ont cependant soutenu que cette façon d'agir n'était pas permise dans leur bureau.

Le profil établi dans le chapitre précédent montre que 21 % des participants au volet *Expérience de travail* avaient plus de 30 ans, ce qui correspond selon nous à une proportion substantielle. Il se peut fort bien que les travailleurs sans expérience de plus de 30 ans aient eu besoin d'un programme comme le volet *Expérience de travail*, mais *Compass* n'était pas destiné à ce groupe. On peut penser que ces services étaient destinés au groupe cible prévu. Dans la mesure où les intervenants ne tiennent pas compte des critères d'admissibilité, il pourrait arriver que le programme ne produise pas les résultats escomptés. Qui plus est, lorsque des travailleurs âgés ont obtenu un placement, bon nombre des membres du groupe cible prévu n'ont pas pu profiter du programme : il ne manquait pas de candidats du groupe d'âge approprié, selon les prospecteurs d'emplois.

FORMATION DE TRANSITION

Contrairement à ce qui s'est passé dans le cas du volet *Expérience de travail*, de nombreux bureaux (CRE) ont éprouvé de la difficulté à atteindre le principal groupe cible désigné du volet *Formation de transition*, soit les clients aptes au travail et bénéficiaires du programme de prestations familiales (PF). Le principal problème a consisté à obtenir des candidats répondant aux conditions voulues : « Les quelques candidats que nous avons eus se sont présentés de leur propre chef. Il s'agissait de personnes ayant entendu parler du programme dans leur propre milieu. »

Dans plusieurs régions de la province, peu de travailleurs du programme de prestations familiales semblaient connaître *Compass*. « Je crois que nous avons cherché à renseigner les travailleurs du programme de PF, mais que, pour des raisons inconnues, le message n'a pas passé. » Un prospecteur d'emplois a justifié de la manière suivante le fait que l'on n'ait pas orienté de candidats vers ce volet :

Les travailleurs du programme de PF sont orientés vers le long terme et ils ont une lourde charge de travail qui est le reflet de la perspective à long terme des programmes dont ils s'occupent. En d'autres mots, ils ne s'occupent pas des dossiers en tant que tel comme le ferait les travailleurs des services d'aide sociale des municipalités (SASM), et une partie de cette charge de travail (des SASM) consiste à faire en sorte que les gens réintègrent le travail et en fassent plus partie de leur charge de travail. Cet aspect n'a pas été souligné avec insistance aux membres du personnel du programme des prestations familiales au fil des ans et il n'a pas été intégré dans la procédure du programme. Par conséquent, vous obtenez cette option facultative pour les clients qui se perçoivent comme des cas à long terme, de sorte que cela signifie souvent qu'ils ne prennent pas fréquemment les devants, là où le programme des SASM est fondé sur une

structure à court terme. Il existe de forts besoins de recherche d'emploi pour ceux qui sont en mesure de le faire.

Dans certains cas, les travailleurs du programme de PF ont dirigé assez de gens vers le CRE, mais le problème tenait aux clients eux-mêmes : un trop grand nombre d'entre eux ont refusé de participer. « Près de 9 personnes sur 10 qui touchaient des prestations familiales ont exprimé leur refus, refusé de se présenter à une interview en vue d'une inscription; ils n'étaient pas intéressés, merci beaucoup. » De nombreuses personnes ont rejeté cette possibilité dès le départ. De nombreuses autres ont déclaré qu'elles se rendraient au bureau afin d'en apprendre davantage au sujet du programme, mais ne se sont jamais présentées. Contrairement à ce qui se produit dans le cas des SASM, il n'y a pas de répercussions si les clients du programme de PF refusent de participer. « Le régime de PF ne prévoit pas de conséquences. Il existe certes un besoin... d'encourager les gens à travailler. »

En outre, plusieurs prospecteurs d'emplois étaient d'avis que bon nombre des candidats orientés vers le volet *Formation de transition* — certains ayant été placés chez des employeurs — n'étaient pas prêts à l'emploi. « Ils sont assez aptes à l'emploi pour racler des feuilles, sans doute, mais sont-ils prêts à s'acquitter des tâches dont nous voulons qu'ils s'occupent? » Des données tirées de l'enquête auprès des participants confirment que bon nombre de ceux qui ont pris part au volet *Formation de transition* n'avaient pas de formation ou d'expérience dans le domaine où ils ont été placés. Environ un tiers des participants à ce volet n'avaient pas d'expérience ou de formation liée au type de poste qu'ils ont occupé au moment où ils ont été placés. L'aptitude au travail était un aspect important pour certains prospecteurs d'emplois, mais non pour d'autres. « S'ils sont vraiment intéressés à travailler, pourquoi quelqu'un les pointerait-il du doigt parce qu'ils ne satisfont pas à un critère précis? » De nouveau, une semblable attitude à l'égard des critères d'admissibilité au programme de la part de travailleurs de premier niveau pourraient nuire à l'efficacité du programme, parce que les services que comporte celui-ci n'ont pas été conçus pour des personnes ne faisant pas partie du groupe cible.

Il y avait aussi les obstacles structurels. Le fait que le programme de PF ne prévoit pas de mesures exigeant que les bénéficiaires cherchent du travail était aussi particulièrement important pour les raisons déjà citées. Au nombre des autres obstacles qui ont empêché ce volet d'atteindre son groupe cible figurent selon les personnes interviewées, les aspects suivants : la perte des indemnités au titre des médicaments d'ordonnance lorsqu'on quitte le régime d'aide sociale, le niveau des prestations par rapport au salaire offert dans le cadre du programme *Compass*, le manque de places subventionnées en garderie, le manque de transport et le coût des vêtements de travail. Les postes offerts dans le cadre du volet *Formation de transition* « ne payaient tout simplement pas assez pour qu'il vaille la peine d'abandonner » le programme de prestations familiales.

Pour toutes ces raisons, on a jugé que le rapport initial de 80/20 (PF/SASM) dans le cas de la formation de transition était impraticable. « Puis les choses ont changé et nous avons été en mesure d'aller de l'avant. »

VOLET CRÉATION D'ENTREPRISE

Dans l'ensemble, on a eu très peu recours au volet Création d'entreprises dans les CRE. « Il y avait peu d'intérêt à l'égard de ce volet dans notre région. » De fait, on trouve peu de bureaux où il y a eu beaucoup d'intérêt. Autant que le sachent les personnes interviewées¹⁷, deux CRE n'y ont absolument pas eu recours. Dans plusieurs autres régions, ce volet a touché de un à cinq clients. La situation a toutefois été différente dans au moins une région : « Le volet Création d'entreprises a connu beaucoup de succès. Nous comptons beaucoup de bonnes entreprises. De fait, nous avons connu tellement de succès que nous avons dû puiser dans l'argent d'autres secteurs (CRE). On nous avait attribué au départ seulement 6 000 \$ pour les prêts, mais l'ERA a amélioré notre part lorsque d'autres régions n'ont pas utilisé la somme qui leur avait été affectée. »

Pourquoi la majorité des CRE n'ont-ils pas, à presque toutes fins utiles, tenu compte de ce volet? Plusieurs raisons différentes ont été avancées. Sur le plan le plus fondamental, jusqu'à tout récemment, certains bureaux n'étaient tout simplement pas au courant de l'existence de ce volet. « J'ai été estomaqué par le manque d'information des membres du personnel concernant ce volet... En novembre 1995, aucun des membres du personnel du bureau ne connaissait quoi que ce soit au sujet de ce volet. » Une des raisons de cette situation tient au fait que le volet *Création d'entreprises* n'a débuté qu'en mars 1995, époque à laquelle les CRE participaient activement aux autres volets du programme *Compass*.

Il y a eu manifestement un problème de communication entre le bureau central et les régions, ainsi qu'entre l'ERA et les CRE. « J'ai eu le sentiment que les gens de l'ERA ne comprenaient pas les BAS. Selon moi, il n'y a jamais vraiment eu de communications entre les deux organismes sur le terrain. »

On a tenté tardivement de corriger le problème de communication. Les membres de *Compass* et de l'ERA ont convenu que ce dernier organisme offrirait une formation de base aux conseillers des CRE concernant le processus en sept étapes du volet *Création d'entreprises*. Cette formation a contribué à mieux faire comprendre les besoins des entreprises aux conseillers des CRE.

Cette formation a amélioré la situation. Cependant, au moment où certains CRE ont pris connaissance de l'existence de ce volet, il était trop tard pour que l'on puisse vraiment l'utiliser. « Il y a eu beaucoup de problèmes dès le départ. Et lorsque tout a été prêt, le programme était essentiellement terminé. Ils ont

¹⁷ Des données administratives incomplètes montrent que cinq CRE n'avaient pas de clients du volet *Création d'entreprises*; la majorité des autres CRE avaient un client de ce volet.

parachuté cet élément de programme pour une raison quelconque et, qui plus est, dans des municipalités dont la politique présentait d'importants écarts dans la façon de traiter le travail indépendant. Faute d'aplanir cette difficulté, il était utopique de penser que l'on pourrait aboutir où que ce soit à une certaine cohérence. Nous avons en quelque sorte tenu un conciliabule et trouvé une solution symbolique pour régler la question. Nous avons cependant introduit là un élément qui n'avait pas véritablement fait l'objet d'un exercice de réflexion. »

Outre le manque de communication, il y avait d'autres problèmes. De nombreuses régions rurales ne disposaient tout simplement pas de ce dont il fallait pour mettre en oeuvre ce volet. Selon plusieurs personnes interviewées dans les régions rurales, « la formation n'était pas offerte dans notre région. » En l'absence de formation concernant l'Option 1, les membres du personnel des CRE étaient réticents à aller de l'avant avec l'Option 2 (bien qu'un informateur ait dit que seulement une personne a franchi l'Option 1, mais que sept personnes ont obtenu un prêt). « Dans un sens, je crois qu'il était irréaliste de s'attendre à ce que certaines de ces personnes optent pour le travail indépendant, parce que les mécanismes de soutien qu'exige cette situation n'ont pas tous été mis en place au tout début du programme. »

On notait également dans les CRE l'absence de l'expertise qui aurait permis d'exercer de bons choix sur le plan de la participation au volet *Création d'entreprises*. On a reconnu que la majorité des prospecteurs d'emplois ne possédaient pas les connaissances leur permettant d'évaluer la qualité du plan d'affaires. On est parti d'une hypothèse curieuse. Ainsi, les membres de notre personnel se disaient « Comment vais-je faire pour déterminer s'il s'agit d'un bon plan d'affaires ou quelque chose du genre? Selon moi, la majorité des gens pensaient de la sorte. Nous n'estimions pas avoir la compétence voulue et nous pensions que les réponses devaient venir de Henson, St. Mary's, ERA. » Vous preniez connaissance de leur plan d'affaires, et s'il semblait le moins raisonnable, vous les dirigiez alors vers l'ERA et leur disiez « ce sont là les gens auxquels vous devez vous adresser ». S'il n'y avait pas sur place une personne possédant de forts antécédents en affaires et en mesure de donner des conseils, la majorité des CRE s'abstenaient tout simplement d'aborder ce volet.

D'autres CRE ont signalé un manque d'intérêt de la part de leurs clients à l'égard de ce volet. Enfin, certains membres du personnel des CRE ne semblaient tout simplement pas aimer ce volet. « Je n'ai jamais pensé qu'il s'agissait d'un volet réel de *Compass*. C'est là quelque chose pour un créneau spécialisé. » « Il semblait y avoir trop de petites choses à régler ou trop de pièces qui ne s'emboîtaient pas. Et tout ce travail... nous ne nous y sommes pas attaqués avec enthousiasme dans le pays. »

RAISONS DE LA NON-PARTICIPATION

La vaste majorité (89 %) des non-participants connaissaient *Compass*. Nous leur avons demandé pourquoi il n'y ont pas participé. Environ le quart d'entre eux n'ont pas adhéré au programme parce qu'ils avaient trouvé un emploi; un cinquième des gens interrogés ont dit avoir voulu y participer mais ne pas avoir été choisis; un dixième des personnes n'y ont pas participé parce qu'elles estimaient que *Compass* ne leur apporterait rien. Environ 5 % des gens ont choisi de suivre un cours de formation plutôt que de s'inscrire à *Compass*. Plus de 2 % des non-participants n'ont cité aucune autre raison.

3.3 RECOURS AUX SERVICES DES PROSPECTEURS D'EMPLOIS SANS SUBVENTION SALARIALE

La majorité des prospecteurs d'emplois ont déclaré avoir placé des clients dans des postes non visés par la subvention salariale, mais ils ont ajouté que les cas de ce genre n'avaient pas été nombreux. Il a été difficile d'en évaluer le nombre exact (un prospecteur d'emplois a avancé le chiffre de 5 % et un autre, de 20 %). Les données administratives portent à croire que l'estimation la plus faible correspond le plus étroitement à la réalité : 103 personnes ont obtenu un emploi non subventionné après avoir été dirigées vers le programme *Compass*. Il est impossible de savoir combien de ces personnes ont été dirigées vers un employeur par un prospecteur d'emplois.

Selon les prospecteurs d'emplois, l'embauche sans subvention salariale est survenue dans deux cadres différents. Dans un des scénarios, les employeurs avaient un poste à combler et estimaient que le programme *Compass* était une bonne façon de repérer et d'embaucher facilement les employés pertinents. « Ils ne veulent pas que des centaines de personnes leur téléphone et se présentent à leur bureau pour leur remettre leur curriculum vitae. Ils ne veulent pas de gens qui viennent frapper à leur porte. Ils veulent que nous trouvions des gens pour eux. »

Dans l'autre cas, il s'agissait essentiellement d'employeurs satisfaits qui revenaient à la charge. Si le prospecteur d'emplois avait accompli un bon travail de jumelage, l'employeur était beaucoup plus susceptible d'être heureux du placement. Si de nouveaux postes s'ouvraient, les employeurs s'adressaient de nouveau au prospecteur d'emplois afin d'obtenir un autre bon employé, dans certains cas sans subvention. « Cela signifie que nous devons travailler en étroite collaboration avec cet employeur... et élaborer des partenariats au sein de la collectivité. »

Pour ce qui est des raisons pour lesquelles des employeurs refusaient d'embaucher des candidats de *Compass* ne touchant pas de subvention, certains prospecteurs d'emplois mentionnaient que les employeurs de certaines régions répugnaient à embaucher quiconque sans aide gouvernementale. À titre d'exemple, au Cap-Breton, certains employeurs où avaient été faits des

placements ont appelé afin d'obtenir d'autres travailleurs, mais lorsqu'ils ont constaté que le programme était bloqué, leur intérêt s'est évanoui. « Le problème que nous éprouvons dans notre région tient au fait que les entreprises savent depuis fort longtemps qu'il y aura des fonds; elles s'en sont servi pour croître et elles s'attendent à ce qu'il y en ait. »

De fait, certains employeurs marginaux n'ont survécu qu'en raison de la subvention salariale offerte par l'entremise du programme *Compass*. Les prospecteurs d'emplois ne s'en formalisaient pas : « J'ai toujours pensé qu'une partie de l'objectif de notre travail consistait à renforcer la situation des employeurs. » On semblait penser que ces entreprises doivent survivre si on veut qu'elles embauchent dans l'avenir.

Selon le consensus qui se dégage chez les prospecteurs d'emplois, il n'existe pas de différence systématique entre les clients qui ont touché une subvention salariale et ceux qui n'en n'ont pas reçu. Il s'agissait principalement d'une question de circonstance. « Être à la bonne place, au bon moment et connaître qui il faut. » Une comparaison de données sur les clients non subventionnés et des données administratives concernant les participants à *Compass* appuie essentiellement ce sentiment. Les deux groupes ne présentaient pas de différence statistique eu égard aux aspects suivants : âge, sexe, état civil, état de personne handicapée, état de personnes appartenant à une minorité, niveau de scolarité, nombre d'enfants, ou nombre d'enfants ayant besoin de services de garderie. Il n'y avait pas non plus de différences significatives préalables au programme sur les plans du recours à l'A.-C. ou des revenus, bien que les clients non subventionnés aient déclaré un revenu total plus élevé en 1992 et 1994. Il y avait très peu de différence entre les groupes pour ce qui est des attitudes préalables au programme à l'égard d'eux-mêmes, du travail et du chômage. Il est intéressant de constater, cependant, que les clients non subventionnés étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux que les clients subventionnés à convenir que « pour obtenir un bon emploi, il faut surtout être au bon endroit, au bon moment, » à dire « je sais comment trouver un emploi, » et à déclarer que « plus que la majorité des autres, je m'en remets à moi-même pour résoudre mes problèmes » (il faut se rappeler que l'enquête de base a été effectuée avant qu'ils trouvent leur emploi non subventionné). Cette attitude peut porter à croire qu'ils étaient plus autonomes, ou il se pourrait que les personnes ayant trouvé un emploi non subventionné aient été proportionnellement plus nombreuses à vivre dans une région offrant de meilleures perspectives d'emploi : il n'y avait que deux clients non subventionnés au Cap-Breton, mais ils étaient surreprésentés dans la région d'Halifax.

3.4 MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DE L'ÉVALUATION DES PROCESSUS

Les recommandations découlant de l'évaluation des processus ont été énoncées très clairement dans le rapport final. En fait, la section *Réaction des gestionnaires* de ce document présentait les mesures adoptées par les administrateurs du programme (jusqu'à l'automne de 1995) à la suite de chacune des recommandations. Dans le cas de plusieurs recommandations, les mesures adoptées en réaction (ou en prévision) des constatations découlant de l'évaluation des processus ont contribué à résoudre comme il convient les sujets de préoccupation, et aucune autre intervention ne s'est imposée. Par conséquent, le plafond des prêts du volet *Création d'entreprises* a été porté à 5 000 \$, le rapport entre les clients du programme des PF et des SASM en vertu du volet *Formation de transition* a été modifié, et le volet *Expérience de travail* a été modifié afin de fournir le salaire minimum de base aux participants plutôt que l'indemnité de 160 \$. Dans d'autres cas, cependant, la section *Réaction des gestionnaires* promettait que les administrateurs s'occuperaient du problème en temps opportun. La présente section porte sur ces aspects.

Étant donné que la majorité des recommandations exigeant une intervention au-delà de l'automne 1995 mettent en cause les CRE et (ou) les prospecteurs d'emplois, l'équipe d'évaluation a estimé que les prospecteurs d'emplois étaient les mieux placés pour évaluer la mesure dans laquelle les recommandations ont été mises en oeuvre. Nous avons élaboré un court questionnaire dans lequel nous avons demandé aux 19 prospecteurs d'emplois de se prononcer sur les changements qui ont été apportés par suite des recommandations. Les recommandations pertinentes sont énoncées ci-après et sont accompagnées de l'évaluation des progrès accomplis selon les prospecteurs d'emplois. Dans l'ensemble, les administrateurs ont bien répondu aux préoccupations soulevées dans le cadre de l'évaluation des processus.

Recommandation : Qu'on mette à la disposition des membres du personnel de Compass des locaux adéquats, pourvus des installations téléphoniques qui s'imposent, et qu'on leur alloue un budget de déplacement dans leur région respective. Pour faire suite à la recommandation découlant de l'évaluation des processus, les budgets de déplacement ont été augmentés dans certaines régions. Toutefois, la direction a fait preuve de réserve en ce qui concerne les locaux et les installations téléphoniques. À peine plus de la moitié (55 %) des prospecteurs d'emplois ont déclaré que le budget de déplacement, les locaux et les installations téléphoniques étaient adéquats. Cependant, 17 % d'entre eux ont estimé que tous ces aspects étaient inadéquats, 17 % encore ont jugé que les locaux / installations téléphoniques étaient inadéquats et 11 % ont déclaré que le budget de déplacement était insuffisant. « J'estime que je dois limiter mes déplacements et ma formation (ateliers, etc.) en raison de mon budget. Si j'en avais plus, je pourrais en offrir plus. » « Mon local de bureau sert aussi de salle de fournitures. Certains

membres du personnel de bureau ont fait irruption et n'ont pas respecté des questions de confidentialité. »

Recommandation : Qu'on affecte les ressources nécessaires à l'élaboration de documents pertinents à Compass — par exemple : des brochures rédigées et produites par des professionnels, des cartes d'affaires uniformes pour les prospecteurs d'emplois. Par contrat, les administrateurs ont chargé une société de design professionnel de produire deux brochures, mais ils ont indiqué qu'il n'était pas possible de fournir des cartes d'affaires aux prospecteurs d'emplois parce que, sur le plan technique, ils ne sont pas des employés du ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse. Les trois quarts des prospecteurs d'emplois ont été satisfaits de la qualité du matériel publicitaire préparé pour Compass. Au nombre de ceux qui n'étaient pas satisfaits, la majorité ont dit que c'était en raison de l'absence de carte d'affaires (des fonds ont été mis à la disposition des bureaux locaux afin d'en produire).

Recommandation : Que le coordonnateur de Compass s'efforce d'améliorer les liens de communication entre les conseillers de la province et les CRE — organismes de prestation du programme. Comme il est précisé dans la section Réaction des gestionnaires, le ministère des Services communautaires a organisé une série de rencontres régionales visant à favoriser la communication entre les organismes. Toutefois, 10 des 19 prospecteurs d'emplois (53 %) ont dit qu'en septembre 1996, ils éprouaient toujours de la difficulté à obtenir des candidatures des fonctionnaires provinciaux. Cette question a été abordée en détail auparavant.

Recommandation : Qu'il revienne aux prospecteurs d'emplois de déterminer, pour chaque placement effectué par l'intermédiaire de Compass, l'ampleur et la nature du suivi nécessaire. Tous les prospecteurs d'emplois sauf un (95 %) ont déclaré que l'ampleur du suivi nécessaire pour chaque placement effectué par l'intermédiaire de Compass est déterminée par eux.

Recommandation : Que l'on mette à la disposition des CRE ruraux de petites sommes d'argent pour aider les clients à faire face aux frais de déplacement inhérents à un placement éventuel. Selon les administrateurs, le Fonds de dépannage a été utilisé à cette fin dans certaines régions et, si de nouvelles sommes sont reçues, il servira à financer des déplacements. Toutefois, deux tiers des prospecteurs d'emplois ont déclaré que le Fonds de dépannage n'avait pas été en mesure de satisfaire aux besoins des participants de Compass des régions rurales de la province sur le plan des déplacements. Il n'y avait tout simplement « pas assez de fonds pour le nombre de clients qui auraient pu y avoir recours. »

Recommandation : Que le Comité central de mise en oeuvre cherche des moyens d'éliminer les trois principaux obstacles à l'emploi auxquels se heurtent, dans leur démarche visant à trouver du travail, nombre de clients qui reçoivent des prestations familiales — absence de moyens de transport, absence et de services de garderie subventionnés et crainte de perdre les avantages inhérents à la carte Santé. Les administrateurs ont répondu que les Services communautaires exami-

neraient ces obstacles dans le cadre d'une importante analyse des programmes à laquelle ils se livraient. Comme nous l'avons vu à la section 3.2 auparavant, les personnes interviewées et les participants aux groupes de réflexion croient fermement que ces obstacles ont continué de nuire aux perspectives d'emploi des bénéficiaires de prestations familiales aussi loin qu'à l'automne de 1996. La vaste initiative de réforme des services sociaux — la Nouvelle-Écosse élabore un nouveau système de soutien du revenu à volet unique — ne sera pas complètement mise en oeuvre avant le 1^{er} avril 1998, cependant. Les initiatives en matière d'emploi seront abordées dans le cadre des nouvelles mesures législatives et politiques.

Recommandation : Que le coordonnateur de *Compass* et les concepteurs du système *Tiger* déterminent ensemble la faisabilité et les coûts inhérents à l'augmentation de puissance de celui-ci, de façon à ce qu'il réponde aux besoins des prospecteurs d'emplois et des CRE. Dix des seize prospecteurs d'emplois qui utilisent le système *Tiger* dans les CRE sont d'avis que celui-ci n'a pas su répondre à leurs besoins en matière de gestion de l'information. « Le système pose encore des problèmes. J'aimerais compter sur un système qui me permettrait non seulement d'assurer un suivi statistique mais également d'effectuer des jumelages; un système comme on en trouve dans les agences d'emploi du secteur privé. » Certains prospecteurs d'emplois hésitaient à se servir du système, estimant qu'il présente des défauts. « Nous avons trouvé trop d'incohérences et de bogues dans les programmes. Nous devons encore tenir des registres manuels en raison de ce manque de confiance. »

3.5 CONCLUSION

Les constatations présentées dans le présent chapitre permettent de dégager trois grandes conclusions :

1. On peut s'interroger sur le caractère exceptionnel de *Compass*, mais il correspondait sûrement aux domaines prioritaires de l'Initiative stratégique, c'est-à-dire l'emploi, l'apprentissage et l'éducation, la formation et le soutien du revenu pour accroître l'employabilité et pour réduire les coûts sociaux. Compte tenu de la masse de constatations qui sont issues de cette évaluation, *Compass* a rempli ses promesses pour ce qui est de son potentiel d'information / expérimentation.
2. Le volet *Expérience de travail* a atteint son groupe cible principal, soit les jeunes sans expérience, mais plus d'un cinquième de sa clientèle ne faisait pas partie du groupe prévu puisqu'elle avait plus de 30 ans. Le programme a éprouvé de la difficulté à atteindre le groupe cible principal désigné du volet *Formation de transition* : les clients aptes à travailler bénéficiaires du programme de prestations familiales. Le principal problème a consisté à obtenir des candidatures admissibles.

3. La majorité des recommandations découlant de l'évaluation des processus ont été mises en oeuvre par les administrateurs de *Compass*.

4.0 SATISFACTION À L'ÉGARD DU PROGRAMME *COMPASS*

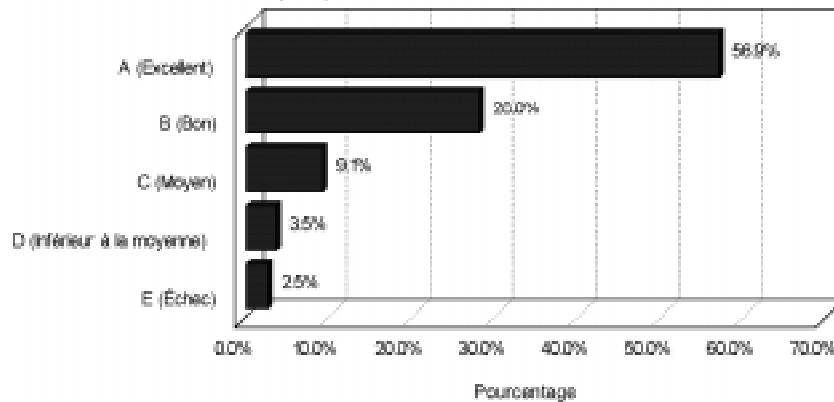
Le présent chapitre analyse le niveau de satisfaction à l'égard du programme *Compass* chez les BAS participants ainsi que les employeurs qui les ont embauchés. Il étudie également la mesure dans laquelle les gens ont abandonné le programme avant la fin et les motifs d'abandon. Enfin, il se penche sur la perception des participants quant à la mesure dans laquelle *Compass* les a préparés à atteindre l'autarcie économique.

4.1 SATISFACTION DES CLIENTS

L'enquête menée auprès des participants a permis d'analyser la satisfaction à l'égard de tous les principaux volets du programme *Compass* en Nouvelle-Écosse. On a demandé aux répondants d'indiquer leur degré de satisfaction à l'aide d'une note alpha. Le graphique 4.1 montre le haut degré de satisfaction globale des clients à l'égard du programme *Compass*. Comme on peut le constater, la majorité des participants ont estimé que le programme était excellent : 57 % d'entre eux ont attribué la note A au programme. Peu d'entre eux lui ont attribué la note F (échec) (4 %) ou D (3 %). La note globale moyenne s'est située à B+¹⁸.

¹⁸ La note moyenne est fondée sur le fait que A=1, B=2, C=3, D=4, et F=5 (les valeurs utilisées dans le questionnaire). Des intervalles égaux sont établis pour indiquer la note moyenne : 1 à 1,167=A; 1,168 à 1,5=A-, 1,501 à 1,834=B+; 1,835 à 2,167=B; 2,168 à 2,5=B-; 2,501 à 2,834=C+; 2,835 à 3,167=C; etc. En ce qui concerne la note globale attribuée à *Compass*, la moyenne se situait à 1,67, avec une erreur-type de 0,04.

Graphique 4.1 Note globale attribuée à *Compass*

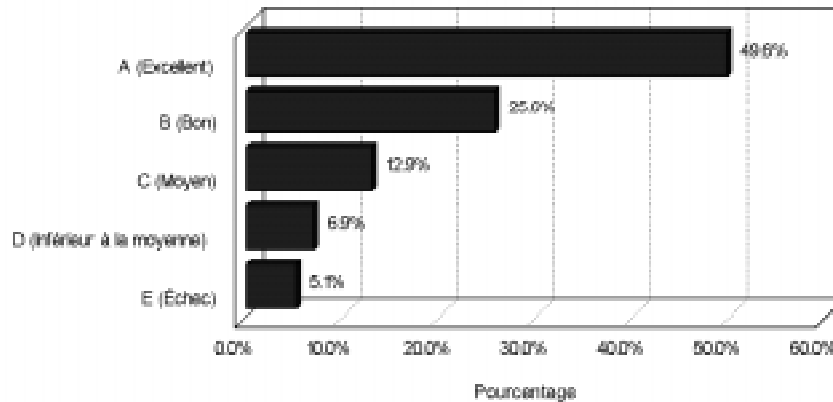


N = 650
Moyenne = B+

Comme il n'y a pas beaucoup d'écart dans la note globale, il ne faut donc pas se surprendre s'il n'y a pas de différence significative de point de vue selon le volet, la région ou le sexe. Il n'y a même pas de différence entre les personnes qui, au moment où la subvention a pris fin, se sont fait offrir un emploi par l'employeur où elles avaient été placées et celles qui n'ont pas bénéficié d'une telle offre.

Un des aspects clés de *Compass* était le placement chez un employeur. Le prochain graphique montre que la moitié des participants estiment que leur placement a été excellent. Toutefois, 25 % des membres de l'échantillon ont attribué la note C ou moins à leur placement; 5 % ont attribué la note F à leur placement. Il convient aussi de souligner que les participants au volet *Expérience de travail* ont attribué à leur placement une note beaucoup plus élevée que leurs homologues du volet *Formation de transition*; en moyenne, les clients du volet *Expérience de travail* ont attribué à leur placement la note B+, et les clients du volet *Formation de transition* lui ont accordé un B ($t=2,6$, $df=581$, $t<0,01$).

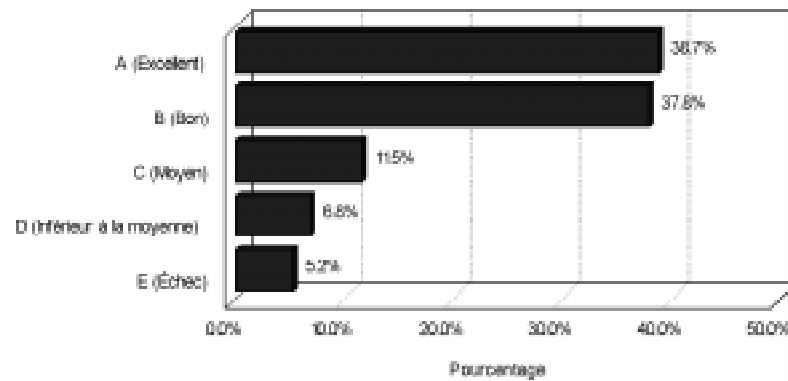
Graphique 4.2 Note attribuée au placement



N = 583
Moyenne = B+

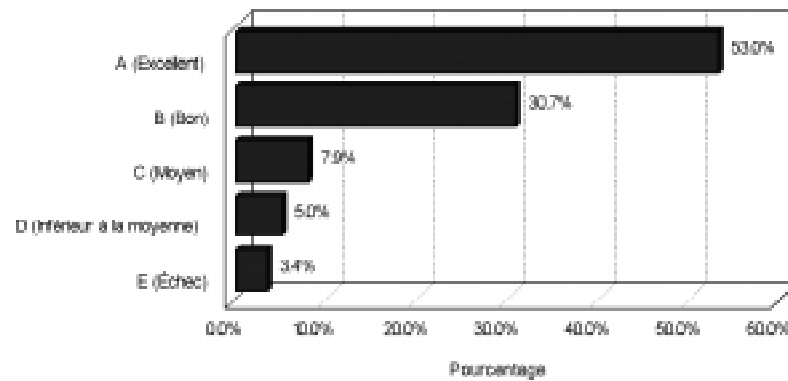
Le reste des graphiques donne un aperçu du degré de satisfaction des participants à l'égard des différents aspects du programme *Compass*. En moyenne, les clients ont attribué une note B ou mieux à tous les aspects, sauf celui des conseils sur les services fournis après *Compass*, qui a reçu un B-. Seulement un des éléments de mesure témoignait d'une différence importante entre les volets : les clients du volet *Expérience de travail* ont attribué à l'orientation et à la supervision fournies par leur employeur une note de B+; ceux du volet *Formation de transition* ont accordé une note B à cet aspect. Quatre aspects ont été évalués de façon différente selon la région : l'information fournie au sujet des volets qui vous sont offerts a reçu la note B- dans la région de l'Ouest et la note B ailleurs; l'aide fournie par le prospecteur d'emplois avant le placement a reçu la note B dans la région de l'Ouest et la note B+ ailleurs; l'aide fournie par le prospecteur d'emplois pendant le placement a reçu la note B dans la région de l'Ouest et la note B+ ailleurs; enfin, l'orientation et la supervision offertes par l'employeur a reçu la note B dans les régions de la Rive Nord et de l'Ouest et la note B+ dans les régions de Halifax et du Cap-Breton. En résumé, les clients de la région de l'Ouest sont ceux qui ont été le moins satisfaits de ces services.

Graphique 4.3
Information fournie au sujet des volets qui vous sont offerts



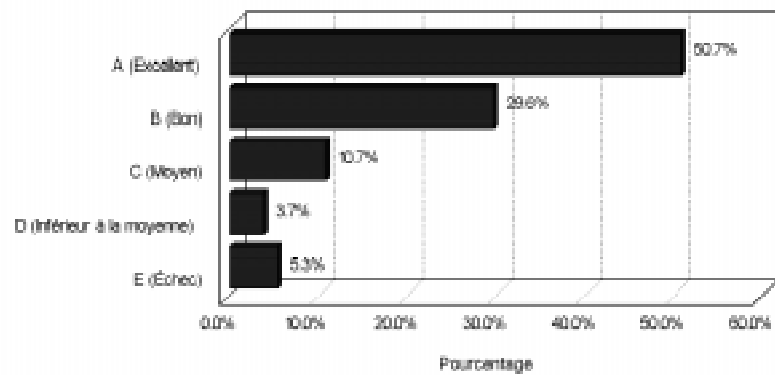
N = 613
Moyenne = B

Graphique 4.4
Aide fournie par le prospecteur d'emplois avant le placement



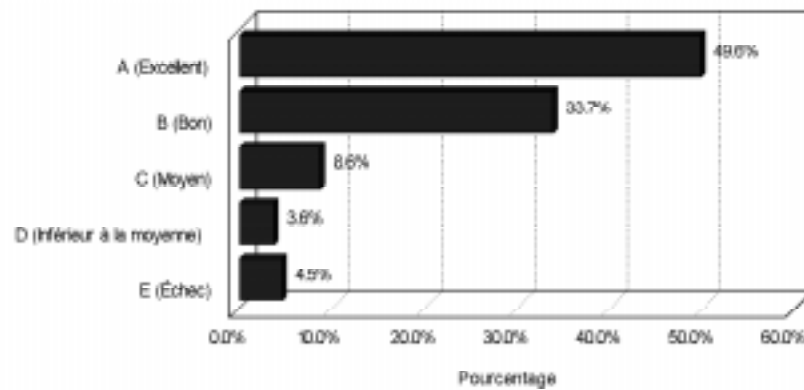
N = 583
Moyenne = B+

Graphique 4.5
Aide fournie par le prospecteur d'emplois pendant le placement



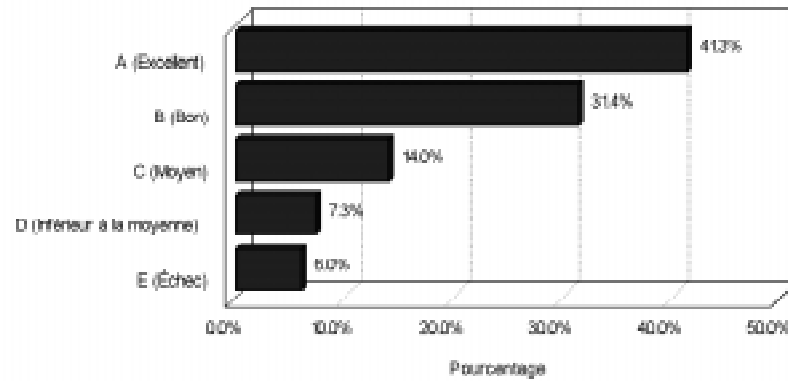
N = 570
Moyenne = B+

Graphique 4.6
Pertinence de votre placement par rapport à vos compétences professionnelles



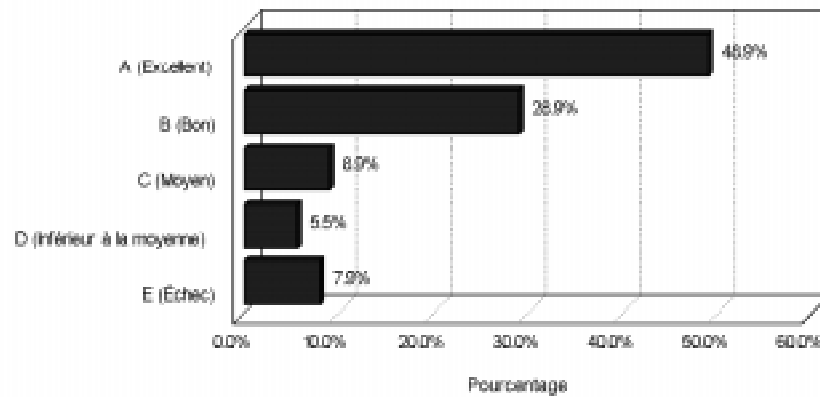
N = 579
Moyenne = A-

Graphique 4.7
Pertinence de votre placement par rapport à vos intérêts professionnels



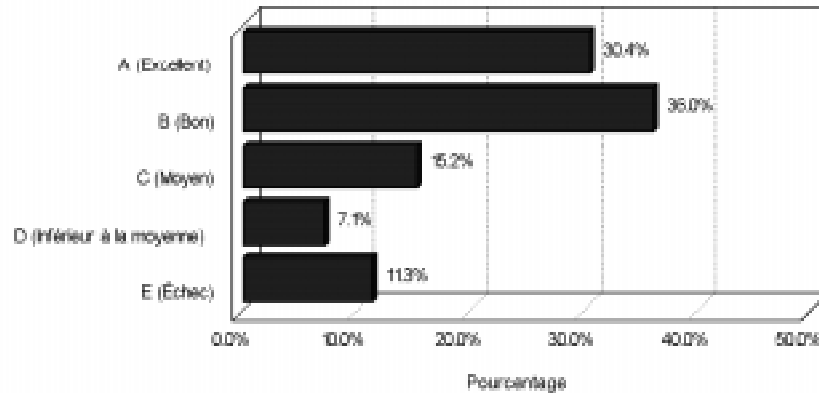
N = 586
Moyenne = B

Graphique 4.8
Orientation et supervision fournies par l'employeur



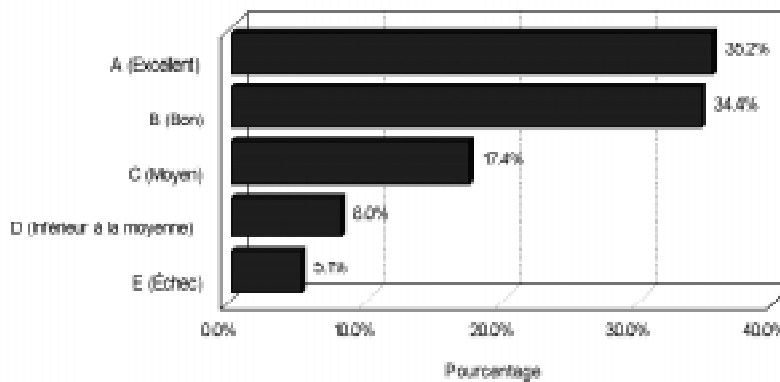
N = 585
Moyenne = B

Graphique 4.9
Conseils sur les services offerts après le placement



N = 520
Moyenne = B-

Graphique 4.10
Niveau de soutien financier pendant la participation à *Compass*



N = 552
Moyenne = B

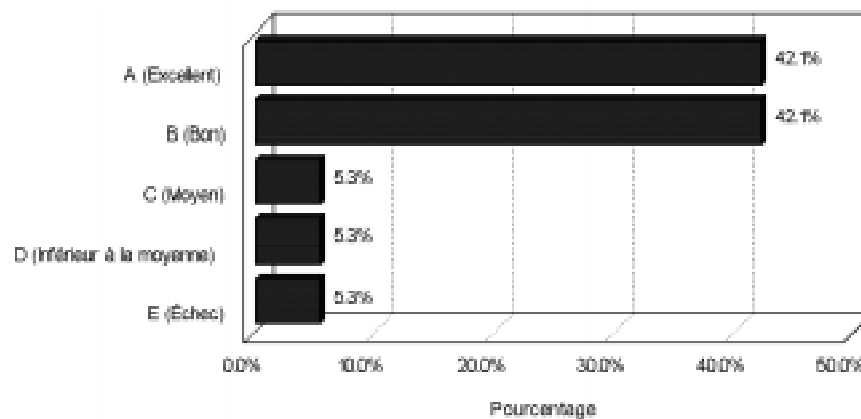
Les trois prochains graphiques n'ont trait qu'aux participants au volet *Création d'entreprises*¹⁹. Ils révèlent que même si les participants à ce volet n'ont pas évalué le programme dans son ensemble différemment de leurs homologues des volets *Expérience de travail* et *Formation de transition*, ils étaient beaucoup plus portés que les autres à attribuer une basse note à des aspects précis. Par conséquent, deux aspects importants du volet *Création d'entreprises* — le modèle de comportement (mentor) et la disponibilité de l'aide financière — n'ont reçu que la note moyenne de C+ et B- de la part des participants. Il convient particulièrement de souligner qu'un quart des clients du volet *Création d'entreprises* ont attribué la note F à leur modèle de comportement.

¹⁹ Veuillez prendre note du petit nombre de personnes représentées par chaque graphique.

Les clients du volet *Création d'entreprises* ont cependant estimé que les aspects liés à la formation axée sur les petites entreprises étaient très bons. Plus de 40 % d'entre eux ont attribué la note A aux compétences professionnelles axées sur le travail indépendant qui leur ont été enseignées dans le cadre du volet *Création d'entreprises*; une proportion équivalente des clients leur a attribué la note B. Il est intéressant de constater que la formation, ou du moins une version de celle-ci, enchantait moins les personnes interviewées. Dans certains cas, les BAS étaient regroupés dans des cours de formation. Dans d'autres, ils étaient intégrés dans les programmes de formation réguliers (achat de places des programmes des collègues communautaires). Les personnes interviewées préféraient nettement cette dernière solution. « Les classes ne réunissant que des BAS étaient affligeantes. » « Les clients les trouvaient distrayantes et se détachaient du cours. Ils parlaient des différences de l'aide reçue et comparaient l'importance des prêts obtenus. » On préférait les cours réguliers parce que l'on estimait qu'ils sont « plus réalistes » et qu'ils présentent un plus grand défi pour les clients. De plus, « l'achat de places découle d'une nécessité en réalité, car il a permis de bénéficier du programme en temps opportun. Nous ne pouvions attendre de réunir 25 personnes qui avaient exprimé de l'intérêt... pour ensuite réduire le groupe à 12 personnes, de sorte qu'il leur aurait fallu que les gens continuent à toucher de l'aide sociale pendant une période beaucoup plus longue que nécessaire. »

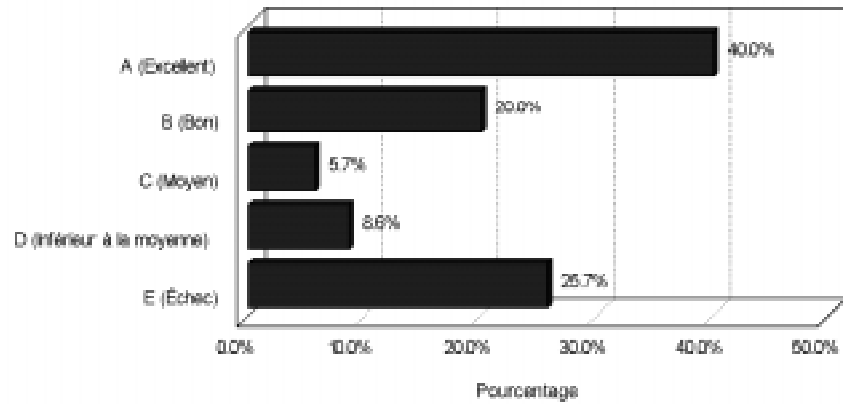
Graphique 4.11

Compétences professionnelles axées sur le travail indépendant acquises dans le cadre du volet *Création d'entreprises*



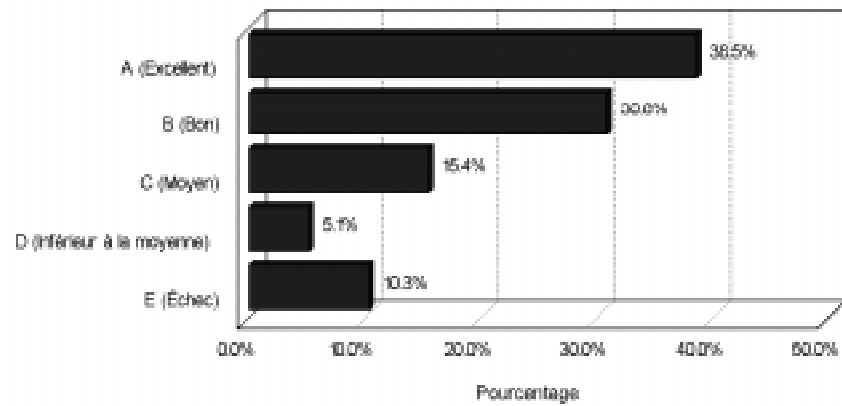
N = 38
Moyenne = B

Graphique 4.12
Aide fournie par le mentor



N = 35
Moyenne = C+

Graphique 4.13
Disponibilité de l'aide au revenu pendant la participation à *Compass*



(Participants au volet Création d'entreprises seulement)

N = 39
Moyenne = B-

4.2 ABANDON DES PARTICIPANTS

La base de données ne renfermant pas de variables permettant de repérer un décrocheur²⁰, nous avons dû élaborer un cadre nous permettant d'y arriver. Nous avons ainsi établi qu'il y avait eu 249 décrocheurs sur 1 609 participants, soit un taux d'abandon de 16 %²¹. Il s'agit là d'un taux fort inférieur à celui d'autres programmes de réforme de l'aide sociale, dans le cadre desquels un taux d'abandon de 50 % n'est pas rare.

Dans l'enquête sur les départs, nous avons demandé à ceux qui n'ont pas terminé leur programme de préciser la raison pour laquelle ils ont abandonné (tableau 4.1). Le plus souvent — soit environ un cinquième des décrocheurs — ils ont répondu qu'ils avaient été congédiés ou mis à pied par l'employeur chez lequel ils avaient été placés. Environ une personne sur sept a interrompu le programme parce qu'elle a trouvé un emploi chez un autre employeur. Environ une personne sur onze a quitté en raison de la maladie. De plus, 5 % des gens n'ont pas aimé leur emploi. Plus de trois répondants n'ont pas indiqué de raison.

²⁰ Il y a une zone servant à indiquer si le client a été forcé d'abandonner le programme, mais elle semble souvent avoir été remplie même lorsque le placement était terminé (c.-à-d. que le client « avait abandonné » parce que le programme était terminé) : selon cette variable, environ la moitié des clients ont abandonné. Notre algorithme a repéré les décrocheurs à l'aide de plusieurs variables : résultat=abandon volontaire ou forcé; date d'abandon préalable à la date de fin prévue; date de fin survenant quelques jours après la date de début.

²¹ Il y a lieu d'aborder avec prudence le taux d'abandon établi. L'enquête a révélé que près de la moitié des personnes que nous avons initialement classées dans la catégorie des décrocheurs ont déclaré avoir terminé le programme. Il semble que la majorité d'entre elles avaient interrompu le programme mais avaient repris celui-ci ultérieurement afin de terminer un placement. Nos chiffres ont donc été ajustés afin de tenir compte des placements ultérieurs qui ont été complétés. Néanmoins, cependant, environ un cinquième des personnes que nous avons classées dans la catégorie des décrocheurs ont déclaré avoir terminé le programme (pour bon nombre de ces clients, le résultat figurant dans le système était « Abandon »). Nous nous sommes fiés à la parole de ces répondants et nous avons codé de nouveau leur dossier. Cette situation porte à penser que d'autres personnes qui ont été classées dans la catégorie des décrocheurs mais qui n'ont pas été interviewées dans le cadre de l'enquête peuvent en réalité avoir terminé le programme.

Tableau 4.1 Motifs d'abandon

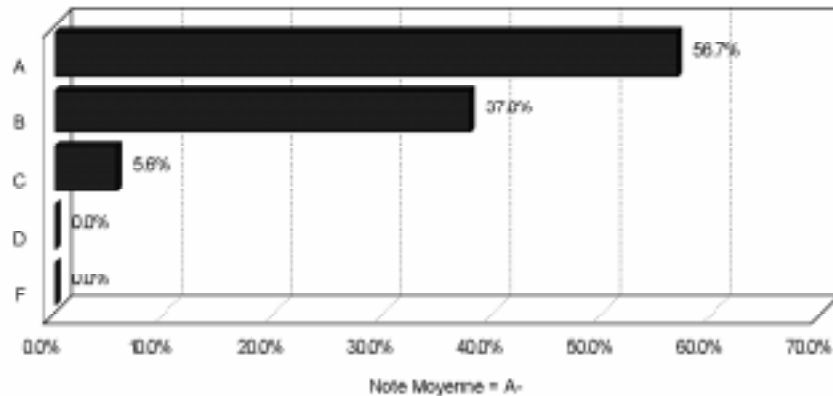
MOTIFS D'ABANDON	Nombre de personnes	Pourcentage de personnes
Congédié ou mis à pied par l'employeur où vous avez été placé	16	20,5 %
Trouvé un emploi chez un autre employeur	12	15,4
Maladie	7	9,0
N'aimait pas le travail	4	5,1
Difficultés financières	3	3,8
Embauché par le travailleur chez lequel vous avez été placé (sans	3	3,8
Reprise des études/début d'un cours de formation	1	1,3
Autres	29	37,2
Ne se souvient pas	3	3,8

Nous avons cherché à déterminer si les décrocheurs entretenaient au sujet du programme des points de vue différents susceptibles d'être associés à leur abandon de celui-ci. Nous avons constaté que les personnes qui ont terminé le programme sont proportionnellement beaucoup plus satisfaites de *Compass* que celles qui l'ont abandonné ($t=2,2$, $df=648$, $p<0,05$) : les personnes qui ont terminé le programme lui ont attribué une note moyenne de B+; celles qui l'ont abandonné lui ont accordé un B. Il y avait aussi une grande différence dans leur évaluation du placement : ainsi, les personnes ayant terminé le placement lui ont attribué une note moyenne de B+, tandis que les décrocheurs ne lui ont accordé qu'un C+ ($t=5,6$, $df=581$, $p<0,001$). Il s'agit là d'un résultat auquel on pouvait s'attendre compte tenu du fait que 21 % de ces personnes ont été congédiées ou mises à pied par l'employeur chez lequel elles avaient été placées (les membres de ce groupe ont attribué à leur placement une note de C-). Deux aspects plus précis de *Compass* ont reçu une faible note de la part des décrocheurs : soit Orientation et supervision fournies par l'employeur (note B de la part des personnes ayant terminé et C+ des personnes ayant abandonné) et — sans doute n'est-ce pas là surprenant — conseils sur les services offerts après le placement (B- par les personnes ayant terminé et C+ par les personnes ayant abandonné).

4.3 SATISFACTION DES EMPLOYEURS À L'ÉGARD DU PROGRAMME COMPASS

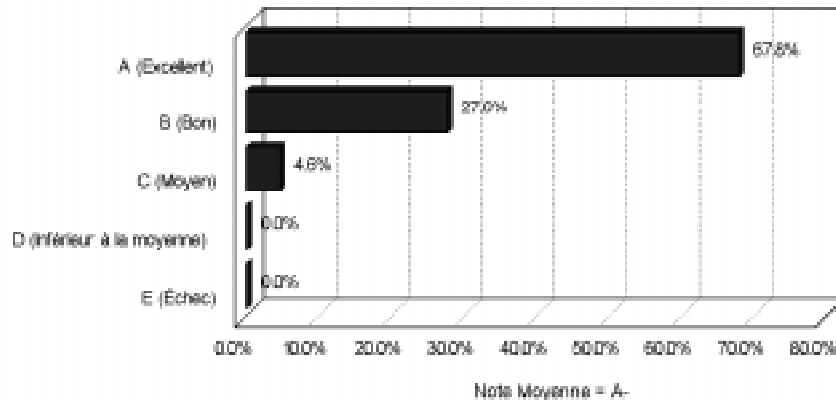
Dans une enquête, on a demandé aux employeurs d'attribuer une note alpha correspondant à leur degré de satisfaction à l'égard de divers aspects du programme *Compass*. Les résultats de cette enquête figurent dans les graphiques ci-après. En règle générale, les employeurs ont été très satisfaits du programme *Compass*. Dans l'ensemble, ils ont attribué à *Compass* la note moyenne de A-, 57 % lui attribuant un A, 38 %, un B, et 6 %, un C; aucune note D ou F n'a été donnée par un employeur.

Graphique 4.14
Note globale attribuée à *Compass*

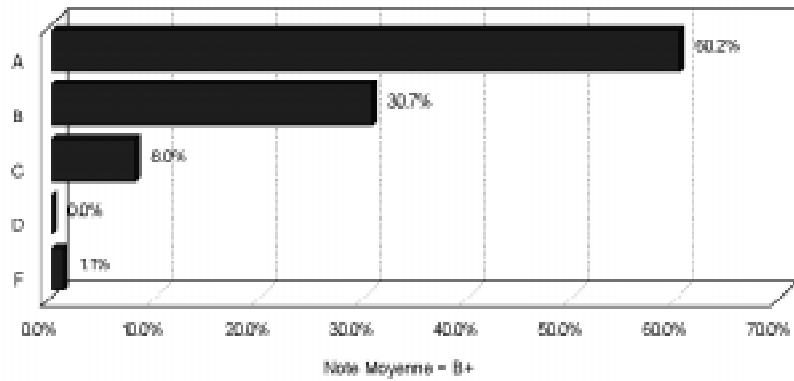


Les employeurs ont cependant exprimé de l'insatisfaction à l'égard de certains aspects de *Compass*. Une note moyenne de B- a été attribuée à la qualité des employés qui leur ont été envoyés et à l'attitude des employés au travail; 11 % des employeurs ont attribué la note F (échec) à *Compass* à l'égard de ces deux aspects. À l'autre extrême, les employeurs étaient particulièrement heureux des services obtenus de leur prospecteur d'emplois, 78 % d'entre eux leur attribuant la note A, et du niveau de subvention salariale, 62 % d'entre eux lui accordant un A.

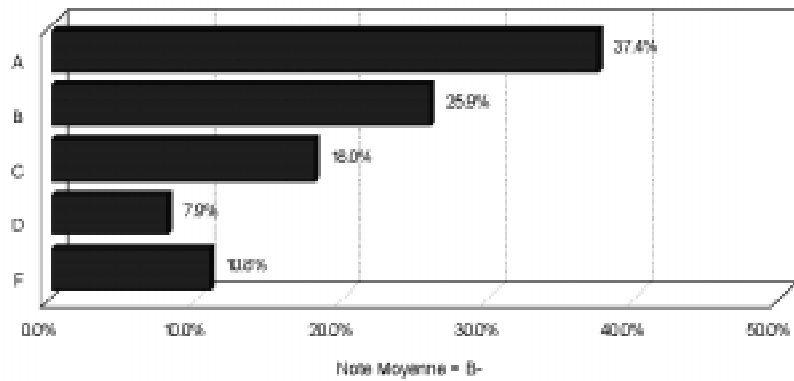
Graphique 4.15
Service reçu du prospecteur d'emplois



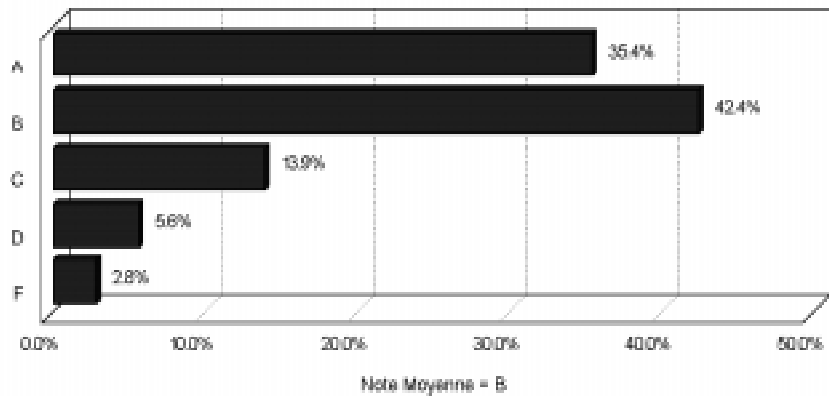
Graphique 4.16
Communications avec le prospecteur d'emplois pendant le placement



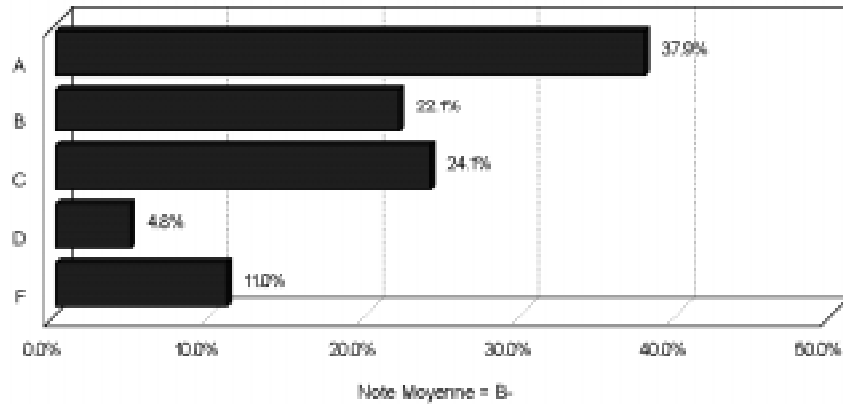
Graphique 4.17
Qualité des employés qui leur ont été envoyés



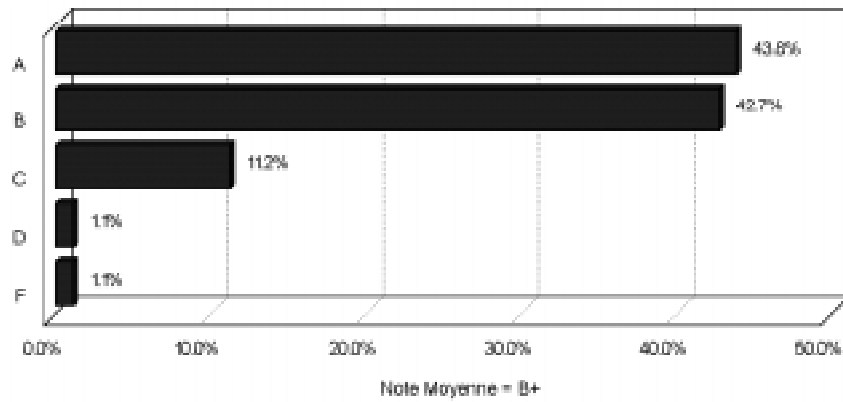
Graphique 4.18
Aptitudes des employés au travail



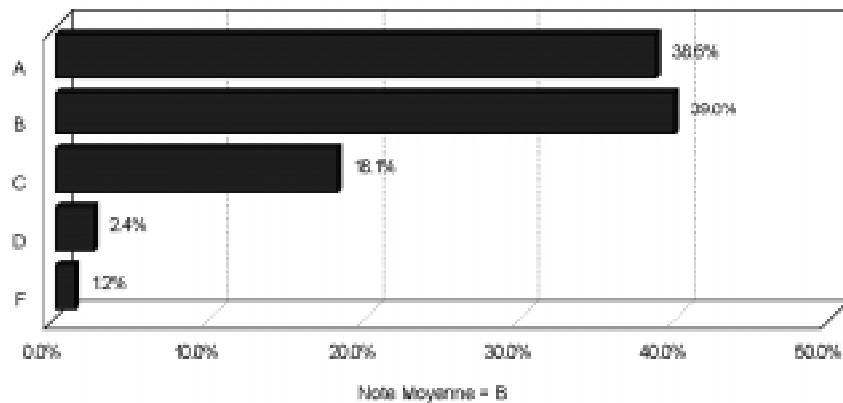
Graphique 4.19
Attitudes des employés au travail



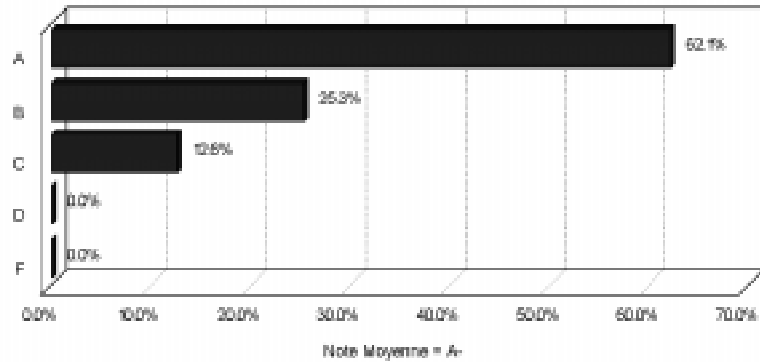
Graphique 4.20
Quantité de paperasserie nécessaire



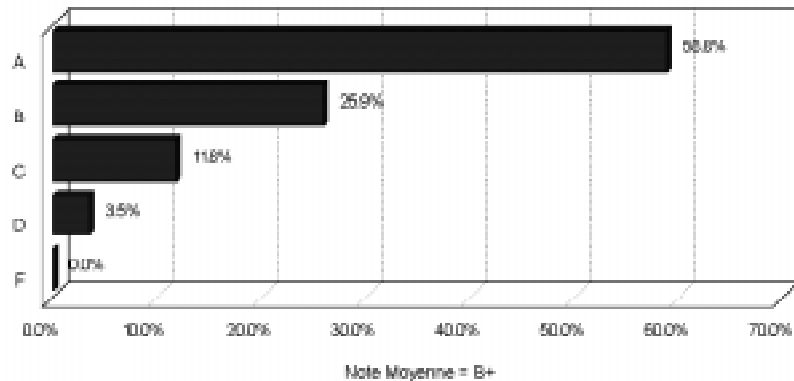
Graphique 4.21
Durée du placement



Graphique 4.22
Subvention salariale



Graphique 4.23
Délai de paiement



Comme nous l'avons mentionné auparavant, les employeurs ont été très satisfaits du travail des prospecteurs d'emplois. Nous leur avons demandé quel avait été l'aspect le plus utile du travail des prospecteurs d'emplois. Aucune raison n'a été prédominante (tableau 4.2). L'observation la plus fréquente a été que le prospecteur d'emplois les renseignait au sujet de *Compass*.

Tableau 4.2 Principales caractéristiques du prospecteur d'emplois

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROSPECTEUR D'EMPLOIS	% d'employeur
M'a renseigné au sujet du programme	19,1 %
A repéré l'employé ou les employés pertinents	18,0
A participé aux interventions employeur-employé (dépannage)	16,9
M'a fait épargner du temps en triant les employés	13,5
A coopéré	13,5
A fourni de l'aide sur le plan administratif	10,1
Aucune	7,9
Ne sait pas	1,1
N	89

4.4 PRÉPARATION À L'AUTARCIE ÉCONOMIQUE

La prochaine série de graphiques précise la mesure dans laquelle, selon les participants, le programme *Compass* les a préparés à atteindre l'autarcie économique. Dans l'ensemble, les répondants ont attribué des notes élevées au programme. Tous les aspects, sauf deux, ont reçu une note moyenne de B ou plus. Un des deux aspects auxquels a été attribuée une faible note — A amélioré ma scolarité — ne comptait pas au nombre des objectifs de *Compass*²².

Toutefois, l'autre aspect en faisait certes partie, soit aider les participants à trouver un emploi permanent, qui n'a obtenu qu'une note moyenne de C+. En réalité, près de 25 % des répondants ont attribué la note F (échec) à cet aspect de *Compass*. Il n'est pas surprenant de constater que les personnes qui, lorsque la subvention a pris fin, se sont vues offrir un emploi permanent par l'employeur où elles avaient été placées ont attribué à cet aspect de *Compass* une note moyenne (B) beaucoup plus élevée que les personnes qui ne se sont pas retrouvées dans cette situation (C-).

Il y a des différences marquées entre les notes attribuées à la préparation en vue de l'autarcie selon le volet dans quatre domaines :

Catégorie	Note moyenne		
	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entreprises</i>
Élaborer un plan de carrière	B	B	B+
A amélioré mes compétences professionnelles	B+	B	B+
A fourni un expérience de travail	B+	B+	B-
M'a aidé à trouver un emploi permanent	B	B+	B-

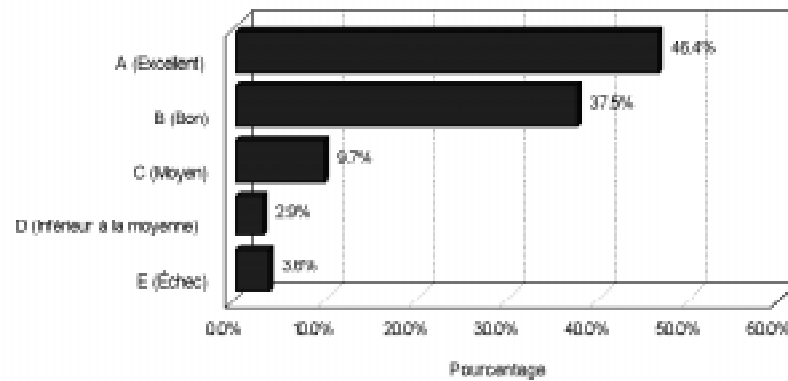
Il n'est pas étonnant de constater que le volet *Création d'entreprises* a reçu de moins bonnes notes que les deux autres groupes pour ce qui est de fournir une expérience de travail et d'aider à trouver un emploi permanent. Le fait que les clients du volet *Expérience de travail* aient attribué une note plus élevée que les clients du volet *Formation de transition* à l'aspect *A amélioré mes compétences professionnelles* est surprenant, compte tenu de la nature de ces deux volets.

²² Nous avons inclus une question à ce sujet parce que cet aspect était abordé dans le mandat.

Deux catégories présentent des écarts selon la région :

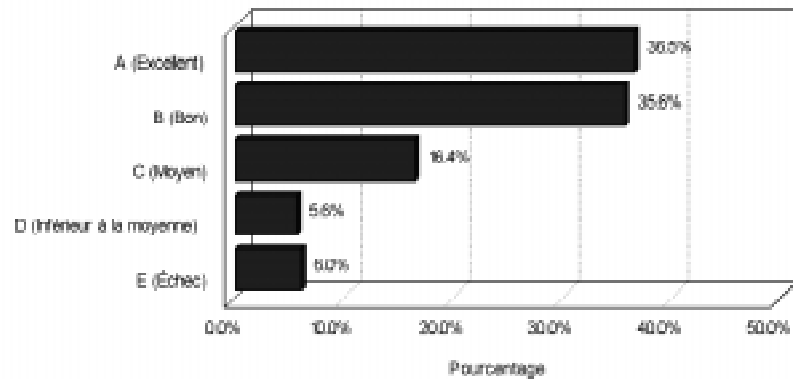
Catégorie	Note moyenne			
	Halifax	Cap-Breton	Rive nord	Région de l'Ouest
A amélioré ma motivation	B	B+	B+	B
A amélioré mes techniques de recherche d'emploi	B-	B	B	B

Graphique 4.24
A amélioré ma motivation



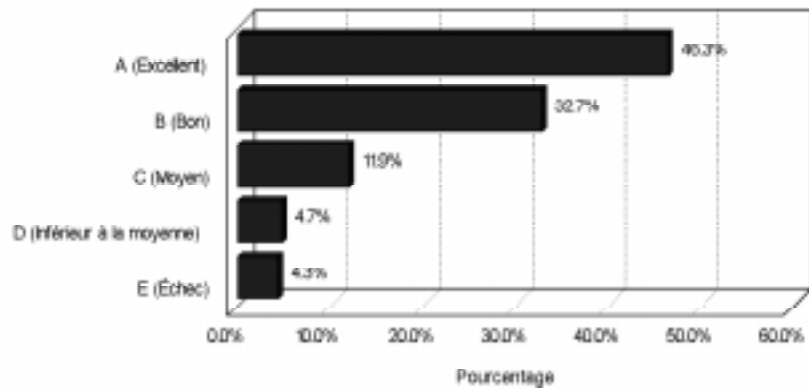
N = 558
Moyenne = B+

Graphique 4.25
A élaboré votre plan de carrière

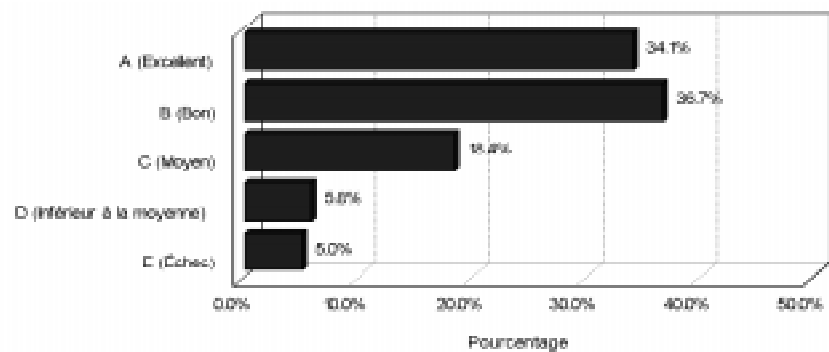


N = 554
 Moyenne = B

Graphique 4.26
A amélioré vos compétences professionnelles

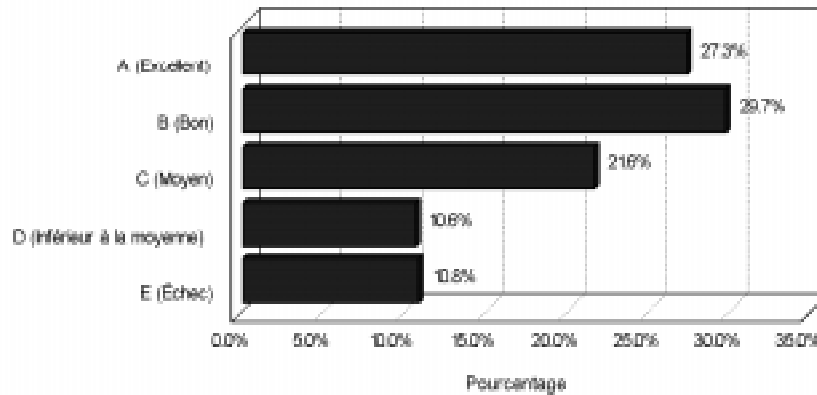


Graphique 4.27
A amélioré mes techniques de recherche d'emploi



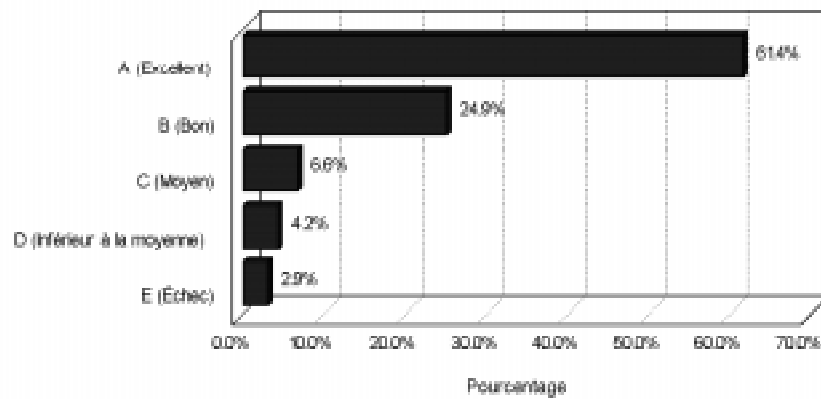
N = 537
 Moyenne = B

Graphique 4.28
A amélioré mes compétences scolaires



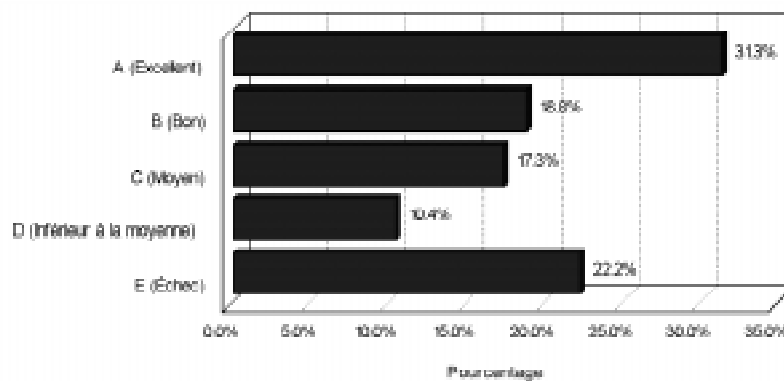
N = 509
 Moyenne = B-

Graphique 4.29
A fourni une expérience de travail



N = 547
 Moyenne = B+

Graphique 4.30
M'a aidé à trouver un emploi permanent



N = 537
 Moyenne = C+

4.5 CONCLUSION

Dans le but d'obtenir un résumé utile, l'analyse de régression multiple a servi à déterminer les aspects du programme *Compass* qui ont revêtu le plus d'importance pour les participants et les employeurs dans l'attribution d'une note globale. Le tableau qui suit donne les résultats de cette analyse. La dernière colonne précise le niveau de signification²³. Les variables significatives au niveau de 5 % étaient (en ordre d'importance) : l'aide fournie par le prospecteur d'emplois pendant le placement; l'aide fournie par le prospecteur d'emplois avant le placement; les conseils sur les services offerts après le placement; les renseignements fournis au sujet des volets de *Compass*; la pertinence du placement par rapport aux intérêts professionnels; et le niveau de soutien financier offert pendant la participation à *Compass*. Manifestement, le prospecteur d'emplois jouait un rôle primordial sur le plan de l'appréciation du programme. Dans l'ensemble, les participants ont été très satisfaits du travail du prospecteur d'emplois, de sorte qu'ils ont été très satisfaits du programme *Compass*.

Le tableau 4.4 montre les aspects de *Compass* qui ont le plus influencé les employeurs au moment où ils ont établi leur satisfaction globale à l'égard du programme. On y utilise la régression par degré, la satisfaction globale correspondant à la variable dépendante et les divers aspects du programme, aux variables indépendantes. Le meilleur modèle, qui explique 32 % de la différence dans l'évaluation globale, comprend trois aspects du programme *Compass*.

²³ La colonne β précise le coefficient de régression, la colonne ET donne l'erreur-type et la colonne t est celle du test t. Les coefficients de régression précisent l'importance relative de chaque variable aux fins de l'appréciation globale (étant donné que toutes les variables sont mesurées en fonction des mêmes unités). Les erreurs-types indiquent le degré d'exactitude de l'échantillon (pour dégager une inférence par rapport à la population) : plus l'écart-type est bas, plus l'estimation est exacte. Le test t sert à vérifier l'hypothèse selon laquelle il n'y a pas de rapport linéaire entre les variables indépendantes et dépendantes et correspond au quotient de β / ET pour chaque variable indépendante. Un niveau de signification (p) de <0,05 soutient l'hypothèse selon laquelle la variable indépendante (p. ex., : la note attribuée au placement) influe sur la variable dépendante (l'appréciation globale de *Compass*).

Tableau 4.3 Analyse de régression de l'appréciation globale de *Compass* par les participants

Aspects précis de <i>Compass</i>	β	ET	T	p
Appréciation du placement	0,045	0,034	1,4	0,158
Renseignements fournis au sujet des volets que vous offre <i>Compass</i>	0,090	0,035	2,6	0,010
Aide fournie par le prospecteur d'emplois avant votre placement	0,191	0,043	4,5	0,000
Aide fournie par le prospecteur d'emplois pendant votre placement	0,210	0,041	5,2	0,000
Pertinence de votre placement par rapport à vos compétences professionnelles	-0,026	0,040	0,7	0,515
Pertinence de votre placement par rapport à vos intérêts professionnels	0,079	0,034	2,3	0,021
Orientation et supervision fournies par votre employeur	0,019	0,033	0,6	0,568
Conseil sur les services offerts après votre placement	0,096	0,030	3,2	0,001
Niveau de soutien financier offert pendant votre participation à <i>Compass</i>	0,058	0,029	2,0	0,050
Constante	0,108	0,077	1,4	0,158
Statistiques	adj R ² = 0,526. F = 54,8, df = 9/428, p<0,001			

Tableau 4.4 Analyse de régression de l'appréciation globale de *Compass* par les employeurs

Variable	β	ET β	T	p
Communications avec le prospecteur d'emplois	,282	,078	3,600	,001
Durée du placement	,212	,072	2,939	,004
Délai de paiement	,158	,072	2,189	,032
(Constante)	,373	,190	1,957	,055
Adj. R ² = ,316 F=11,9, df=3/68, p<,001				

La satisfaction exprimée par les employeurs à l'égard de ces trois aspects de *Compass* contribue à expliquer le haut degré de satisfaction touchant l'ensemble du programme.

5.0 COMPORTEMENT DES EMPLOYEURS À L'ÉGARD DE *COMPASS*

Deux questions d'importance cruciale sont abordées dans le présent chapitre. Il s'agit en premier lieu de la mesure dans laquelle les employeurs offrent de l'emploi aux participants une fois la subvention terminée. Il est ensuite question de l'« effet d'entraînement » du programme, c'est-à-dire du nombre de personnes qui auraient été embauchées si *Compass* n'avait pas existé. Il s'agit du contraire de la suppression d'emploi.

5.1 EMPLOI UNE FOIS LA SUBVENTION TERMINÉE

Un des principaux objectifs de *Compass* consistait à accroître l'autarcie économique des participants. L'on souhaitait qu'un grand nombre de clients restent chez leur employeur une fois la subvention terminée; les subventions gouvernementales en vertu du volet *Formation de transition* étaient en effet versées sous réserve qu'un emploi serait offert après la subvention. Selon l'enquête menée auprès des clients, cependant, seulement environ 45 % des participants au volet *Formation de transition* ont continué de travailler chez leur employeur après la subvention. Par ailleurs, environ 26 % des répondants du volet *Expérience de travail* sont demeurés chez leur employeur une fois la subvention terminée, un avantage marqué du programme.

Cette question a également été analysée dans le cadre de l'enquête menée auprès des employeurs, et les constatations sont semblables à celles de l'enquête auprès des clients. Selon cette source, 51 % des employeurs du volet *Formation de transition* et 43 % des employeurs du volet *Expérience de travail* ont embauché à la fin de la période de placement une partie ou la totalité des travailleurs que leur avait envoyés le programme. Étant donné que certains employeurs n'ont embauché qu'une partie de leurs employés participant à *Compass*, le pourcentage d'employés embauchés après la période de placement est légèrement plus faible (tableau 5.1) — 47 % des employés du volet *Formation de transition* et 37 % des employés du volet *Expérience de travail* ont conservé leur poste après la fin de la subvention salariale. Le résultat du volet *Expérience de travail* est un peu plus élevé que celui qui a été établi à partir de l'enquête auprès des clients (bien qu'il se situe dans la marge d'erreur pour les enquêtes), mais le résultat du volet *Formation de transition* est très semblable, d'où notre confiance dans les constatations. Les deux résultats sont quelque peu étonnants compte tenu du fait que les employeurs étaient censés embaucher des travailleurs du volet *Formation de transition* une fois

la subvention terminée, et qu'il n'existait pas de conditions semblables dans le cas des employés du volet *Expérience de travail*.

Tableau 5.1 Pourcentage d'employés embauchés une fois le placement terminé

EMBAUCHE DE LA PERSONNE UNE FOIS LE PLACEMENT TERMINÉ	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>
Oui	36,5 %	47,3 %
Non	63,5	52,7
N	63	91

La majorité des participants qui n'ont pas été embauchés estiment que c'est parce qu'il n'y avait pas de poste disponible ou pas d'argent (tableau 5.2).

Tableau 5.2 Raisons données par les participants pour expliquer pourquoi ils n'ont pas été embauchés une fois le placement terminé

RAISON POUR LAQUELLE ILS N'ONT PAS ÉTÉ EMBAUCHÉS	Pourcentage de clients du volet <i>Expérience de travail</i>	% de clients du volet <i>Formation de transition</i>
Pas de poste disponible / pas d'argent	65,1 %	55,7 %
Ne possédait pas les qualités requises pour le poste disponible	4,1	5,2
Non intéressé à travailler pour cet employeur	1,4	3,5
Autres	19,1	25,2
Ne sait pas	10,3	10,4

La même question a été analysée dans le cadre de l'enquête auprès des employeurs. Les raisons pour lesquelles ils n'ont pas embauché de gens une fois la subvention terminée sont énumérées dans le tableau 5.3 et elles sont fort différentes de celles qui ont été citées par les employés. Près de la moitié des employeurs ont dit qu'il n'y avait pas d'argent ou de poste disponible permettant de conserver ces personnes une fois la subvention terminée.

Tableau 5.3 Raisons données par les employeurs pour ne pas embaucher les gens une fois le placement terminé

RAISONS POUR NE PAS EMBAUCHER	% de clients du volet <i>Expérience de travail</i>	% de clients du volet <i>Formation de transition</i>
Pas de poste disponible/pas d'argent	45,0 %	48,8 %
Mauvaise attitude de la personne au travail	27,5	14,6
A offert un emploi mais la personne a dit non	10,0	9,8
Personne ne possédant pas les qualités exigées	0,0	12,2
Personne ayant quitté avant la fin du placement	17,5	9,8
Personne retournée aux études	0,0	2,4
Personne dont le placement n'est pas terminé	0,0	2,4

Des prospecteurs d'emplois ont confirmé que, parfois, lorsque des employeurs s'étaient engagés à embaucher le participant du volet *Formation de transition* à la fin du placement, ils n'avaient absolument pas l'intention de donner suite à cet engagement. Dès que les fonds prenaient fin, il y en allait de même de l'emploi. « On nous a eus à quelques reprises. Il est impossible de prévoir cette situation. » Selon les prospecteurs d'emplois, l'autre raison principale de ne pas embaucher le client était que celui-ci ne correspondait tout simplement pas à la personne recherchée. Peut-être que le client ne mettait PAS assez d'énergie au travail, avait été absent pendant un trop grand nombre de jours ou avait une mauvaise attitude au travail, et que l'employeur a refusé de l'embaucher. Dans d'autres cas, le client a abandonné dès qu'il a « accumulé assez de semaines pour présenter une demande. » Un prospecteur d'emplois a estimé que dans la moitié des cas il fallait blâmer la situation financière de l'employeur et que dans l'autre moitié des cas, il s'agissait de clients qui avaient une mauvaise attitude et qui ont abandonné ou qui ont été congédiés; cette analyse correspond assez étroitement au résultat qui figure dans le tableau 5.3.

Selon l'enquête auprès des clients, au nombre des participants qui ont été embauchés initialement une fois la subvention terminée, environ 57 % travaillaient toujours chez le même employeur à la fin de 1996. À cet égard, il n'y avait pas de différence significative selon le volet. D'après l'enquête auprès des employeurs, près des trois quarts des employés du volet *Formation de transition* embauchés une fois le placement terminé travaillaient toujours chez leur employeur à la fin de novembre 1996. Seulement 61 % des clients du volet *Expérience de travail* qui sont initialement demeurés au service de leur employeur étaient chez ce dernier à ce moment-là²⁴. Les employeurs ont expliqué qu'ils ont continué à employer ces clients pour les deux raisons principales suivantes : ils étaient de bons travailleurs (48 %) ou ils avaient maintenant reçu la formation nécessaire pour s'acquitter de leurs fonctions (41 %).

²⁴ La différence entre les volets s'explique en partie par le fait (pour cet échantillon d'employeurs) que la majorité des clients du volet *Expérience de travail* ont été placés en 1994 ou 1995, tandis que le gros des clients du volet *Formation de transition* ont été placés en 1996.

On a demandé aux participants qui avaient quitté leur employeur pourquoi il en était ainsi. Les réponses les plus fréquentes ont été les suivantes : mise à pied temporaire et emploi saisonnier (tableau 5.4). Il convient également de souligner que les clients du volet *Expérience de travail* étaient proportionnellement deux fois plus nombreux que les clients du volet *Formation de transition* à quitter leur emploi. Le tableau présenté par les employeurs est très différent²⁵. Ils disent que près de la moitié de ces clients ont abandonné (46 %); une autre tranche de 23 %) a été mise à pied. Deux clients (15 %) ont été congédiés, un (8 %) était un employé saisonnier et un (8 %) a été remercié lorsque l'entreprise a déclaré faillite ou a déménagé. Par conséquent, les employeurs sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les employés à déclarer que la personne a abandonné (bien que le petit nombre de personnes porte à penser qu'il ne faut pas prêter trop foi à ces résultats).

Tableau 5.4 Raisons de quitter l'emploi après avoir été embauché

RAISONS DE QUITTER L'EMPLOI	% de clients du volet <i>Expérience de travail</i>	% de clients du volet <i>Formation de transition</i>
Mise à pied temporaire	22,2 %	23,7 %
Emploi saisonnier	20,0	14,5
Abandon	22,2	10,5
Déménagement / fermeture de l'entreprise	4,4	9,2
Congédiement	0,0	1,3
Autres	31,2	40,8
N	45	76

En moyenne, les personnes qui avaient été initialement embauchées par l'employeur où elles avaient été placées mais qui ne travaillaient plus là au moment de l'enquête, avaient quitté leur poste après environ une demi-année : 24,8 semaines après le placement dans le cas du volet *Expérience de travail* et 29,4 semaines dans le cas des participants au volet *Formation de transition* (ce qui ne constitue pas une différence significative). Il n'y avait pas de différence entre les régions. L'enquête auprès des employeurs aboutit à des constatations assez semblables.

²⁵ Prière de noter que N = 13 en ce qui concerne les pourcentages qui suivent.

5.2 APPORT DIFFÉRENTIEL DU PROGRAMME COMPASS

Pour établir l'apport différentiel de *Compass*, nous avons posé aux employeurs une série de questions concernant l'incidence de la subvention salariale sur leur décision d'embaucher. En premier lieu, nous voulions déterminer s'il existait dans l'entreprise une possibilité d'emploi ou des compétences recherchées avant que l'on prenne connaissance de la subvention salariale : 81 % des personnes que nous avons interrogées ont répondu oui. Nous avons ensuite demandé à ceux qui offraient une possibilité d'emploi s'ils auraient comblé le poste (ou les postes) s'il n'y avait pas eu de subvention salariale. La moitié d'entre elles ont répondu oui. Il s'agit là d'une constatation très importante. Si nous partons de l'hypothèse que nous pouvons généraliser et appliquer cette constatation à l'ensemble de la population²⁶, la moitié des employeurs ayant participé à *Compass* auraient d'une façon ou d'une autre embauché quelqu'un. Nous avons poussé plus loin notre analyse et constaté qu'il n'y avait pas de différence significative dans le nombre d'employés embauchés par l'intermédiaire de *Compass* entre les employeurs qui auraient embauché quelqu'un et ceux qui ne l'auraient pas fait. Par conséquent, bien qu'il soit important de souligner que, selon toute probabilité, la majorité des employeurs n'auraient pas embauché un BAS si le programme *Compass* n'avait pas existé, il semble que la moitié des participants à ce programme aient pu déplacer d'autres personnes qui auraient été embauchées sans que soit versée une subvention.

Nous avons ensuite demandé aux personnes qui auraient embauché sans que soit versée une subvention si cette dernière les a portés à le faire plus tôt que ce n'aurait été le cas autrement : 58 % ont répondu oui. Par conséquent, même si la moitié des postes avaient été comblés sans que soit versée une subvention, la majorité de ces postes ont été comblés plus tôt grâce à *Compass*.

Pour cerner la question d'encre plus près, nous avons demandé si un poste a été créé expressément parce que l'on pouvait obtenir une subvention salariale. Presque la moitié des personnes (49 %) ont répondu que c'était le cas²⁷. Ce pourcentage vient appuyer la constatation selon laquelle seulement environ la moitié des emplois créés dans le cadre de *Compass* constituaient un apport différentiel (de nouveau, il n'y avait pas de différence dans le nombre de participants à *Compass* embauchés, que l'emploi ait été créé ou non juste à cause de la subvention).

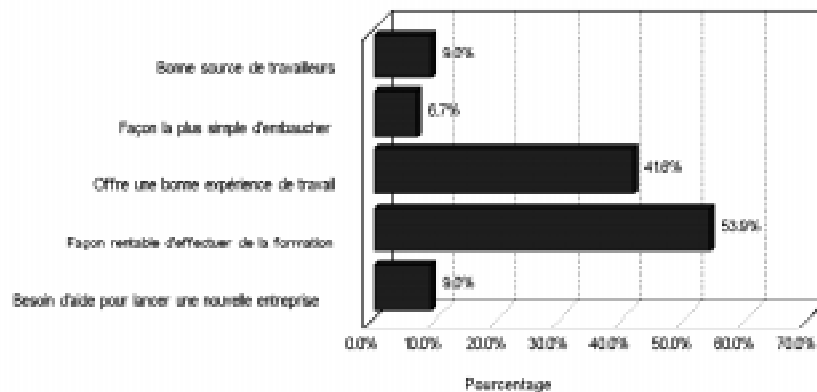
²⁶ L'erreur-type s'établit à 0,056 : par conséquent, la proportion de gens qui répond oui est de 50 % ± 11 %, 19 fois sur 20.

²⁷ L'erreur-type s'établit à 0,056 : par conséquent, la proportion de gens qui répond oui est de 49 % ± 11 %, 19 fois sur 20.

Outre la subvention salariale, les employeurs ont cité d'autres raisons les ayant poussés à s'adresser à *Compass* pour l'embauche (voir le graphique 5.1).

Une question connexe revêt aussi de l'importance. Il s'agit de savoir si les clients prêts à l'emploi avaient besoin de la subvention pour décrocher un emploi. Selon deux informateurs provinciaux, axer l'intervention sur les personnes prêtes à l'emploi aurait pu être un gaspillage sous un aspect important : bon nombre d'entre elles auraient sans doute trouvé un emploi de leur propre chef (bien que le *Compass* ait pu accélérer le processus). Par conséquent, bien que les clients prêts à l'emploi puissent toujours avoir besoin des services du prospecteur d'emplois, ils n'ont peut-être pas besoin de la subvention salariale. Une personne a suggéré d'autoriser les clients prêts à l'emploi à rechercher un poste par l'entremise des CRE, à utiliser les clubs de recherche d'emploi et à utiliser les services des prospecteurs d'emplois seulement si le besoin s'en fait sentir. De la sorte, les prospecteurs d'emplois auraient plus de temps à consacrer aux clients plus difficiles (qui n'ont pas reçu de services dans le cadre de *Compass* s'ils ne faisaient pas partie du groupe des jeunes).

Graphique 5.1
Raisons de recourir à *Compass* sur l'embauche



En ce qui concerne l'apport différentiel, une autre constatation intéressante découle de l'enquête auprès des participants. En effet, 9 % des participants à *Compass* avaient travaillé pour l'employeur où ils ont été placés avant de joindre les rangs du programme. Un tiers de ces personnes avaient été mises à pied par l'employeur. Cette constatation ne signifie pas nécessairement que ces employeurs ont abusé du programme, mais elle soulève certes la question.

5.3 CONCLUSION

Deux constatations cruciales se dégagent de l'analyse qui précède :

1. À la fin de la période de placement, jusqu'à concurrence d'un tiers des employeurs ont offert un poste à leurs clients du volet *Expérience de travail*, bien que ce n'ait pas été une condition de participation au programme; cependant, plus de la moitié des employeurs du volet *Formation de transition* n'ont pas respecté leur engagement d'embaucher le client de *Compass* une fois la subvention terminée. La principale raison invoquée pour ne pas embaucher à la fin de la période de placement était qu'il n'y avait pas d'argent ou pas de poste disponible. Il s'agit là d'une excuse raisonnable dans le cas des participants au volet *Expérience de travail*, étant donné que l'employeur ne s'était pas engagé à embaucher le client après la période de placement. Par ailleurs, ce ne semble pas être une raison acceptable dans le cas des participants au volet *Formation de transition*, à moins que la situation financière de l'employeur ait changé après qu'il eût pris cet engagement dans le cadre de *Compass*. Il y a de bonnes raisons de croire qu'une bonne part — probablement de 20 à 25 % — des employeurs du volet *Formation de transition* n'ont jamais eu l'intention de respecter leur engagement d'embaucher les clients de *Compass*.
2. La majorité des employeurs n'auraient probablement pas embauché un BAS sans l'existence de *Compass*, et la plupart d'entre eux ont procédé à l'embauche plus tôt qu'ils ne l'auraient fait par ailleurs. Toutefois, il se peut que la moitié des participants à *Compass* aient déplacé d'autres personnes qui auraient été embauchées sans subvention. Dans la mesure où les personnes non embauchées ont été rejetées (et ont peut-être demandé des prestations d'A.-C. ou d'aide sociale) parce que se sont présentées d'autres personnes bénéficiant d'une subvention, l'incidence de *Compass* sera surestimée. Il est malheureusement impossible de quantifier ce phénomène.

6.0 RÉSULTATS DE *COMPASS*

Le présent chapitre vise à établir un fondement solide sur lequel reposera l'analyse économétrique que comportera le prochain chapitre. Les constatations descriptives relatives aux résultats²⁸ relèvent d'une démarche plus intuitive que celle de l'analyse économétrique beaucoup plus complexe; une bonne compréhension des résultats de base présentée dans le présent chapitre aidera le lecteur à saisir l'analyse économétrique. Il convient cependant de faire la mise en garde suivante : les différences entre les participants et les non-participants ne peuvent être attribuées au programme *Compass* jusqu'à ce qu'il y ait eu vérification des modèles économétriques sous le rapport des influence extérieures. C'est là l'objet du prochain chapitre. Il faut donc considérer comme préliminaires les constatations figurant dans le présent chapitre.

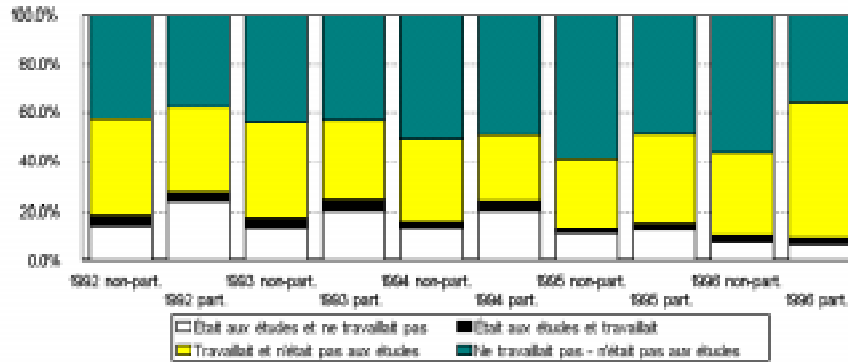
6.1 EXPÉRIENCE RÉCENTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Aux fins de l'analyse économétrique longitudinale qui suivra dans le prochain chapitre, il faut établir l'activité sur le marché du travail avant et après le programme. Dans l'enquête, nous avons demandé aux participants et aux non-participants de préciser le temps qu'ils ont consacré au travail, le temps pendant lequel ils ont été au chômage et le temps qu'ils ont consacré aux études depuis 1992. Les résultats figurent dans le graphique 6.1.

Avant le programme *Compass*, les non-participants consacraient plus de temps que les participants au travail et moins de temps aux études. Avant le programme, le temps pendant lequel les personnes ont été en chômage (et n'ont pas poursuivi d'études) était à peu près le même pour les deux groupes. Dans le cas des non-participants, le temps pendant lequel ils ont été en chômage a augmenté entre 1992 et 1995 et il est demeuré stable en 1996. La situation a été similaire chez les participants jusqu'en 1995. En 1995 et 1996, période pendant laquelle le *Compass* était en pleine activité, le temps consacré au travail par les participants a augmenté de façon marquée. Il s'agit probablement là du reflet de la participation au programme et de l'obtention, une fois le programme terminé, d'un emploi chez l'employeur où la personne a été placée.

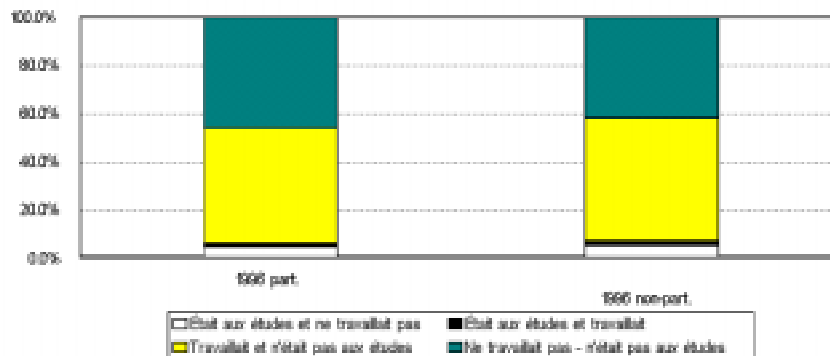
²⁸ Bien que bon nombre de gens estiment que les notions de résultat et d'incidence sont synonymes, il y a cependant une importante distinction : les résultats s'entendent d'éléments de mesure de la situation finale des participants et des non-participants au regard de variables pertinentes comme les revenus (p. ex. : 10 000 \$ pour les participants et 9 000 \$ pour les non-participants). L'incidence s'entend de l'écart entre le résultat des participants et le résultat des non-participants, c'est-à-dire, l'effet de l'intervention (p. ex. : 1 000 \$). Le présent chapitre donne les résultats; le chapitre suivant, les effets.

Graphique 6.1
Expérience récente sur le marché du travail



Le prochain chapitre isolera l'incidence du programme. Cependant, pour le moment, nous pouvons faire abstraction de l'influence de la participation au programme en nous arrêtant à la façon dont les personnes qui ont quitté *Compass* avant 1996 ont employé leur temps cette année-là. Le graphique 6.2 montre que les participants ayant quitté le programme avant 1996 ont passé cette année-là environ 43 % de leur temps au chômage, 50 % au travail, 5 % aux études et 2 % aux études et au travail. Les non-participants dirigés vers le *Compass* avant 1996 ont passé cette année-là 48 % de leur temps au chômage, 47 % au travail, 4 % aux études et 2 % au travail et aux études. Les différences entre les groupes ne sont pas significatives, bien qu'elles soient orientées dans la bonne direction.

Graphique 6.2
Activité sur le marché du travail en 1996



6.2 RECOURS À L'AIDE SOCIALE

Un des principaux objectifs de *Compass* était de réduire le recours à l'aide sociale. Comme le montre le graphique qui suit, les participants et non-participants ont des antécédents de recours prononcés à l'aide sociale. Il n'y avait pas de différence significative préalable au programme entre les participants et les non-participants. Cependant, en 1995 et 1996, les non-participants ont eu recours à l'aide sociale dans une proportion beaucoup plus significative que les participants²⁹. Cette constatation est également évidente lorsqu'on s'arrête au montant mensuel moyen d'aide sociale reçu en 1995 et 1996 :

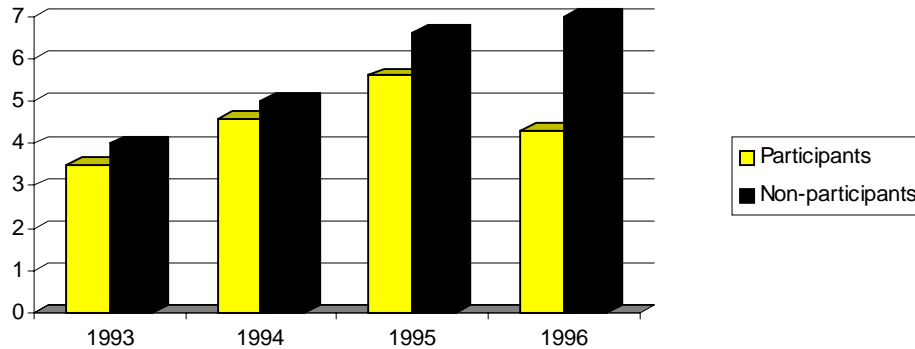
	1995 (ET)	1996 (ET) ³⁰
Participants	543 \$ (19 \$)	490 \$ (17 \$)
Non-participants	628 \$ (28 \$)	609 \$ (25 \$)
	t=2,6, df=694, p<,01	t=3,9, df=707, p<,001

Dans une certaine mesure, les résultats sont nul doute le reflet de la participation au programme, étant donné que la majorité des personnes placées ne recevaient plus d'aide sociale. Mais cela n'explique pas toute l'incidence. Nous avons comparé seulement les participants ayant terminé leur période de placement avant 1996 avec les non-participants qui avaient été dirigés vers le *Compass* avant 1996 et nous avons constaté que les premiers avaient eu recours en moyenne à l'aide sociale pendant une période de 4,1 mois en 1996, tandis que les non-participants en avaient bénéficié pendant 6,5 mois (t=4,8, df=416, p<0,001). Avant d'attribuer quelque différence que ce soit au programme, cependant, il faut vérifier si d'autres influences ont pu tenir un rôle (voir le prochain chapitre).

²⁹ 1996 → t=9,7, df=1 125, p<0,001.
1995 → t=3,4, df=1 029, p<0,001.

³⁰ Les erreurs-types servent à déterminer dans quelle mesure l'échantillon est le juste reflet de la population.

Graphique 6.3
Nombre moyen de mois de prestations d'aide sociale, 1993 à 1996



Pour ce qui est du recours à l'aide sociale, il n'y avait pas de différence préalable au programme selon les volets. Cependant, certaines différences se sont manifestées en 1995, les participants au volet *Formation de transition* touchant des prestations d'aide sociale pendant 5,2 mois, ceux du volet *Expérience de travail*, pendant 5,8 mois, et les participants du volet *Création d'entreprises*, pendant 7,4 mois ($F=4,2$, $df=2/560$, $p<0,02$)³¹. Les différences ont grossi en 1996, les participants au volet *Formation de transition* touchant des prestations d'aide sociale pendant 3,7 mois, ceux du volet *Expérience de travail*, pendant 4,7 mois, et les participants du volet *Création d'entreprises*, pendant 6,9 mois ($F=11,3$, $df=2/626$, $p<0,001$)³². Il faudra attendre le prochain chapitre pour savoir si cette différence est attribuable au fait que le volet *Formation de transition* a donné de meilleurs résultats que le volet *Expérience de travail* ou *Création d'entreprises* à cet égard.

6.3 RECOURS À L'A.-C.

Jusqu'en 1995, les membres du groupe cible avaient régulièrement touché en moyenne de l'assurance-chômage pendant sept à huit semaines par année (graphique 6.4). En 1995, la période pendant laquelle les gens ont été en chômage a diminué de deux semaines, probablement parce que la majorité des membres du groupe touchaient alors de l'aide sociale. La différence entre les participants et les non-participants n'a jamais été supérieure à une semaine. Il convient cependant de souligner que les participants étaient proportionnellement beaucoup plus

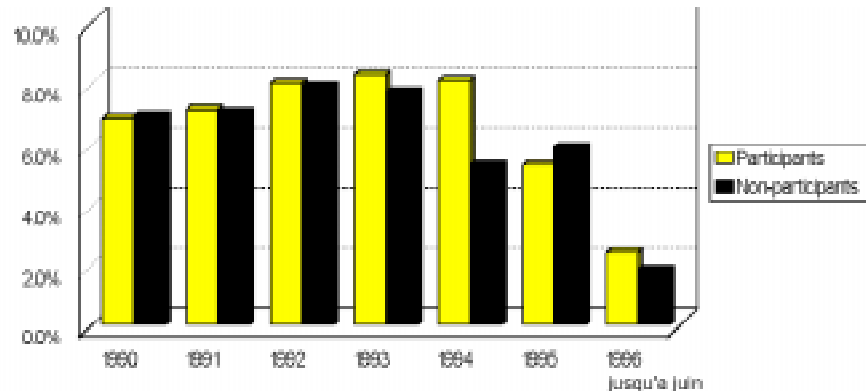
³¹ Des comparaisons de groupes a posteriori (tests de Scheffe et Tukey) ont révélé que le volet *Création d'entreprises* était nettement supérieur au volet *Formation de transition* en 1995.

³² Des comparaisons de groupes a posteriori (tests de Scheffe et Tukey) ont révélé que les trois volets présentent des différences significatives les uns par rapport aux autres en 1996.

nombreux que les autres à toucher de l'A.-C. *au moment de l'enquête*, comme nous le verrons plus loin à rubrique « Situation actuelle ».

Graphique 6.4

Nombre moyen de semaines de prestation d'A.-C., 1990 à 1996



6.4 ACTIVITÉS POSTÉRIEURES AU PROGRAMME

Étant donné qu'il ne s'est pas écoulé beaucoup de temps depuis que les participants à *Compass* ont terminé le programme, il est important de déterminer ce qu'ils ont fait immédiatement après avoir fini. Le tableau 6.1 dresse la liste des réponses des personnes ayant participé à l'enquête. Tout juste plus du quart des participants au volet *Expérience de travail* et environ 45 % des participants au volet *Formation de transition* ont continué de travailler chez leur employeur une fois la subvention terminée. Une autre tranche de 15 % des membres de chaque groupe a commencé à travailler chez un autre employeur. La majorité des autres ont commencé à chercher un emploi : seulement 31 % des participants au volet *Expérience de travail* et 23 % des participants au volet *Formation de transition* en avaient trouvé un au moment de l'enquête (ce qui ne correspond pas à une différence significative)³³.

Pour ce qui est du volet *Création d'entreprises*, seulement 42 % des participants sont demeurés des travailleurs indépendants immédiatement après la fin de leur participation au programme *Compass* (bien que, comme le montre la prochaine section, 72 % de tous les répondants du volet *Création d'entreprises* aient été des travailleurs indépendants au moment de l'enquête).

Il n'y avait pas de différence significative entre les régions.

³³ Il a fallu en moyenne 8 semaines à ces participants pour se trouver un emploi (absence de différence significative entre les volets ou les régions).

Tableau 6.1 Répartition des participants selon l'activité après *Compass*

ACTIVITÉ	Ensemble des participants	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entreprises</i>
Est demeuré son employeur	34,7 %	25,9 %	44,7 %	9,8 %
A commencé à travailler chez un autre employeur	13,9	15,6	14,2	0,0
Travailleur indépendant	2,8	0,0	0,3	41,5
A poursuivi ses études	2,5	3,8	1,8	0,0
A entrepris un programme de formation professionnelle	1,1	1,1	0,9	2,4
Est demeuré au foyer avec les enfants	2,5	4,9	0,9	0,0
Est demeuré au foyer pour d'autres raisons	2,3	3,0	2,1	0,0
A commencé à chercher un emploi	29,1	36,9	25,1	12,2
Autres	11,1	8,7	10,1	34,1

$\chi^2 = 312,2$, df=16, p<0,001
phi = 0,697

Seulement 19 % des non-participants se sont trouvé un emploi au lieu de participer à *Compass* — proportion à peu près semblable à celle des participants à *Compass* qui ont obtenu un poste chez un autre employeur après le placement. La plus grande proportion de non-participants ont continué à toucher de l'aide sociale. Environ 15 % des membres de ce groupe ont commencé à chercher un emploi, mais uniquement un sur cinq d'entre eux avait réussi à en trouver un au moment de l'enquête; pour ce faire, il a fallu en moyenne 23 semaines.

Tableau 6.2 Répartition des non-participants selon l'activité à la place de *Compass*

ACTIVITÉ	Ensemble des non-participants
A continué à toucher de l'aide sociale	23,2 %
A commencé à travailler	19,3
Travail indépendant	1,3
A poursuivi des études	5,2
A entrepris un programme de formation professionnelle	4,6
Est demeuré au foyer avec les enfants	6,5
Est demeuré au foyer pour d'autres raisons	5,2
A commencé à chercher un emploi	15,0
Autres	19,6

6.5 SITUATION ACTUELLE

Un des tests cruciaux du succès du programme consiste à déterminer ce que les participants font maintenant par rapport aux personnes n'ayant pas participé à *Compass*. Les participants sont-ils proportionnellement plus nombreux que les non-participants à travailler? Sont-ils, toutes proportions gardées, moins nombreux à toucher de l'aide sociale? Sont-ils proportionnellement moins nombreux à toucher des prestations d'A.-C.? Les clients du volet *Création d'entreprises* exploitent-ils leur propre entreprise? La participation au programme se traduit-elle chez les gens par une plus grande tendance à améliorer sa scolarité ou ses compétences professionnelles? Le tableau 6.3 apporte des réponses préliminaires à ces questions. Le prochain chapitre cherchera à déterminer si d'autres facteurs peuvent avoir contribué à ces résultats, afin d'obtenir un tableau plus définitif de la situation.

Avant les corrections pour tenir compte des influences extérieures possibles, il semble que la participation à *Compass* se soit traduite par une diminution significative du recours à l'aide sociale et une plus grande probabilité d'occuper un emploi rémunéré, du moins à court terme. Au moment de l'enquête, un tiers des participants touchaient des prestations d'aide sociale, comparativement à 57 % des non-participants. De plus, 56 % des participants travaillaient, contre seulement 37 % des non-participants³⁴. Le programme n'a pas semblé avoir d'incidence sur la probabilité d'améliorer sa scolarité ou sa formation. Par ailleurs, *Compass* semble avoir abouti à un plus grand recours à l'A.-C. : 25 % des participants touchaient des prestations d'A.-C. au moment de l'enquête, comparativement à seulement 12 % des non-participants. Il s'agit probablement là d'un effet secondaire de la tendance accrue à occuper un emploi rémunéré, mais cette constatation porte à croire que les emplois obtenus par les participants étaient instables.

Il y a aussi des indications (de nouveaux préliminaires) selon lesquelles le volet *Formation de transition* a contribué de façon plus efficace que les deux autres volets à réduire le nombre de gens touchant des prestations d'aide sociale et à les aider à obtenir un emploi rémunéré. Néanmoins, les participants au volet *Formation de transition* étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux que ceux des deux autres groupes à toucher des prestations d'A.-C. au moment de l'enquête. Cette situation est probablement en bonne partie attribuable au fait que la durée des placements du volet *Formation de transition* était assez longue pour que les participants soient admissibles à l'A.-C., tandis que celle des placements du volet *Expérience de travail* ne l'était pas. Environ 72 % des participants au volet *Création d'entreprises* étaient des travailleurs indépendants au moment de l'enquête, bien que la moitié des membres de ce groupe aient aussi touché de l'aide sociale³⁵.

³⁴ En outre, au nombre des personnes qui travaillaient, les participants effectuaient un nombre nettement plus appréciable d'heures par semaine (35,3 en moyenne) que les non-participants (31,2). Il n'y avait pas de différence selon les volets.

³⁵ Il y avait trop peu de personnes du volet *Création d'entreprises* qui étaient des travailleurs indépendants, qui touchaient des prestations d'aide sociale et qui ont répondu aux questions concernant le montant d'aide sociale reçu pour que l'on puisse déterminer de façon fiable si ce dernier avait changé à la suite de la participation à ce

Tableau 6.3 Activité actuelle des participants et des non-participants

ACTIVITÉ	Participants				TOUS	Sign.	Non-participants	Sign.
	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entreprises</i>					
Occupe un emploi rémunéré	50,8 %	60,9 %	43,6 %	55,7 %	p<0,05	36,8 %	p<0,001	
Est travailleur indépendant	4,6	1,8	71,8	8,2	p<0,001	6,3	p>0,20	
Cherche un emploi	63,1	55,2	28,6	56,7	p<0,001	61,5	p>0,05	
Recyclage	17,5	14,7	14,3	15,8	p>0,60	17,9	p>0,30	
Participe à un programme de formation professionnelle	11,4	6,8	7,1	8,7	p>0,10	8,4	p>0,80	
Touche de l'aide sociale	39,9	28,0	52,4	34,5	p<0,001	56,9	p<0,001	
Touche de l'A.-C.	18,3	32,7	2,4	24,8	p<0,001	12,4	p<0,001	

* test de signification χ^2 (df=2) entre les volets.

** test de signification χ^2 (df=1) entre les groupes (participants et non-participants).

La région présentait une association significative avec deux activités. Les participants habitant la région d'Halifax étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux à travailler et beaucoup moins nombreux à toucher des prestations d'A.-C. que ceux qui vivaient ailleurs, selon toute probabilité en raison des meilleures possibilités d'emploi dans ce vaste centre urbain :

RÉGION	Pourcentage de gens au travail	Pourcentage de gens touchant de l'A.-C.
Halifax	70,6 %	13,4 %
Cap-Breton	43,8	37,7
Rive nord	57,7	25,5
Région de l'Ouest	51,4	24,7
	$\chi^2 = 16.9, df=3, p<0,01$	$\chi^2 = 20.8, df=3, p<0,01$

volet. Chez les 24 personnes qui ont indiqué le montant d'aide sociale reçu au cours d'un mois type en 1995 et 1996, le chèque mensuel moyen est effectivement passé de 677 \$ à 716 \$. Cette différence n'est cependant pas significative, probablement en raison du petit nombre de gens.

Les prospecteurs d'emplois ont signalé trois facteurs généraux qui expliquent pourquoi certains participants sont demeurés en chômage après avoir participé à *Compass*. L'un d'entre eux correspond aux caractéristiques des participants qui sont demeurés en chômage. Bon nombre de ceux-ci ne manifestaient pas la motivation voulue au travail; ils entretenaient tout simplement une attitude médiocre à l'égard du travail. Ou encore ils refusaient d'accepter le type d'emploi pour lequel ils possédaient les compétences voulues : « Je trouve qu'il est parfois difficile de me faire comprendre de mes clients; il faut faire le sale boulot avant d'arriver au travail intéressant. » Ou encore ils ne voulaient pas être les seuls membres de leur groupe d'amis à travailler : « Aucun de leurs amis ne travaille, et ils sont différents de tout le monde et ne veulent pas se trouver dans cette situation. Ils veulent être avec leurs amis. »

Bon nombre des personnes demeurées en chômage faisaient face à des obstacles qui ne pouvaient être surmontés, comme le manque de services de garderie et le manque d'argent à des fins de recherche d'emploi (p. ex., : pour le transport). Au nombre des autres obstacles clés, il y avait l'insuffisance des techniques de recherche d'emploi : « La majorité de mes clients n'ont aucune idée de la façon de s'y prendre pour chercher un emploi. » Un autre prospecteur d'emplois a signalé que les clients qui trouvent de l'emploi sont ceux qui se sont adressés à des clubs de recherche d'emploi, ou qui ont emprunté une voie officielle pour faire l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi ou d'interview.

Le deuxième facteur général est celui de la médiocrité du marché du travail, particulièrement dans le cas des personnes qui possèdent peu de compétences monnayables. Toutefois, même des clients hautement qualifiés sont demeurés en chômage si leurs attentes étaient trop élevées.

Le troisième facteur général est lié aux contre-incitations du régime d'aide sociale, particulièrement au système de prestations familiales. Dans de nombreux cas, le montant d'argent que les gens pouvaient tirer du travail n'était pas assez attrayant par rapport à celui qu'ils pouvaient toucher du programme de prestations familiales pour que l'effort en vaille la peine. En dernière analyse, cependant, la constatation semble être la suivante : « Il n'y a pas de conséquences si le client décide de ne pas travailler. »

La situation sur le plan de l'aide sociale versée par les municipalités était différente. « Il s'agit de grande pauvreté. » Dans le comté de Kings, par exemple, les clients peuvent recevoir aussi peu que 335 \$ par mois. « C'est tout. Qu'il s'agisse du logement, du transport, de l'alimentation, ou de quoi que ce soit d'autre. Donc, si vous leur trouvez un emploi offrant le salaire minimum, ils sont heureux. En outre, leur style de vie s'est complètement amélioré, car leur paye s'élève à près de 600 \$ par mois, ce qui est le double de ce qu'ils reçoivent. »

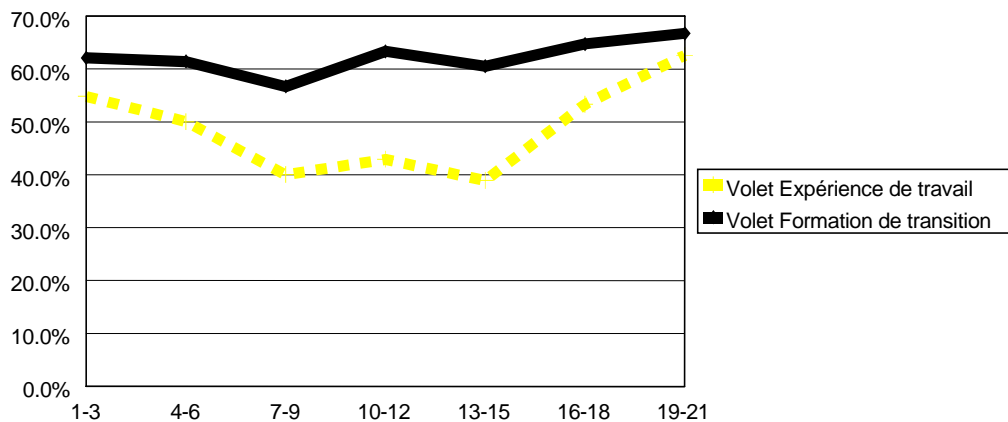
Pour ce qui est du volet *Création d'entreprises*, les prospecteurs d'emplois estiment que le soutien du revenu accordé aux gens qui y participent s'étend sur une période trop courte. « On parle ici d'une période de soutien du revenu d'une durée

maximale de six mois, si vous réussissez à convaincre la municipalité d'y voir pour une période de trois mois. » Selon l'ERA, une période d'un an est préférable. Les prospecteurs d'emplois pensent que de bons projets d'affaires peuvent avoir échoué parce que la période de soutien a été trop brève.

Les trois prochains graphiques montrent l'évolution des résultats du programme au fil du temps. L'axe des x de chaque graphique correspond au nombre de mois écoulés depuis la fin du placement. L'axe des y donne le pourcentage de participants qui, à l'heure actuelle (au moment des enquêtes), travaillent (graphique 6.5), touchent de l'aide sociale (graphique 6.6), et reçoivent des prestations d'A.-C. (graphique 6.7). Il est à noter que chacun des points figurant dans les graphiques représente des personnes *différentes* (c.-à-d. qu'il s'agit d'une analyse transversale plutôt que longitudinale). Selon le premier graphique, les effets du programme *Compass* sur la situation d'activité ne diminuent pas dans les deux premières années qui suivent la fin du placement (en partant de l'hypothèse que les différentes cohortes de clients sont similaires sur le plan de l'employabilité). Il montre également que le volet *Formation de transition* est plus efficace à cet égard pendant ces deux premières années.

Graphique 6.5

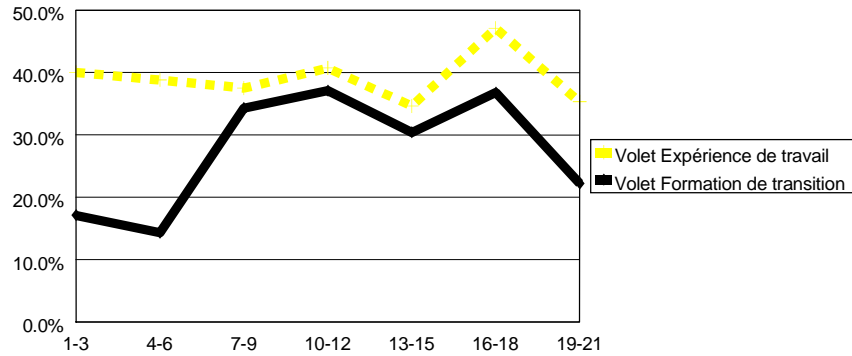
Pourcentage de clients occupant actuellement un emploi rémunéré, selon le nombre de mois écoulés depuis qu'ils ont terminé le *Compass*



Le graphique 6.6 n'indique aucune tendance claire pour l'un ou l'autre groupe concernant le recours à l'aide sociale. Au départ, les clients du volet *Formation de transition* sont proportionnellement beaucoup moins nombreux à toucher de l'aide sociale que les clients du volet *Expérience de travail*; cependant, au stade de 7 à 9 mois, ils ont considérablement réduit l'écart. Il se peut que cette situation soit partiellement attribuable au fait que les clients du volet *Formation de transition* sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les clients du volet *Expérience de travail* à être admissibles à l'A.-C..

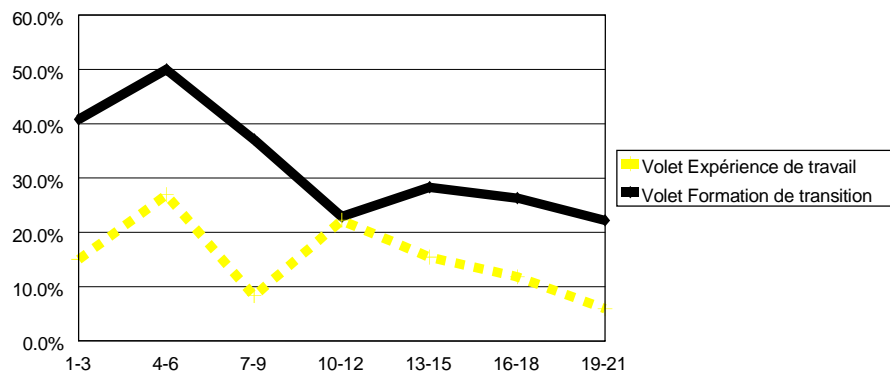
Graphique 6.6

Pourcentage de clients touchant le l'aide sociale, selon le nombre de mois écoulés depuis qu'ils ont terminé *Compass*



Le graphique 6.7 laisse entrevoir une tendance à la baisse du recours à l'A.-C. dans le cas des deux groupes. Il se peut que la baisse jusqu'à un an après la fin du programme ne soit que le reflet de l'épuisement des droits. Sauf pour une période — soit de 10 à 12 mois après la fin du programme — les clients du volet *Formation de transition* sont davantage tributaires de l'A.-C. que les clients du volet *Expérience de travail*. Le taux plus élevé de prestations l'A.-C. reçues dans les premiers mois reflète largement le critère d'admissibilité de l'A.-C. : la période de placement type de 26 semaines du volet *Formation de transition* est assez longue pour que la personne soit admissible à l'A.-C.; ce n'est pas le cas de la période de placement type de 16 semaines du volet *Expérience de travail*.

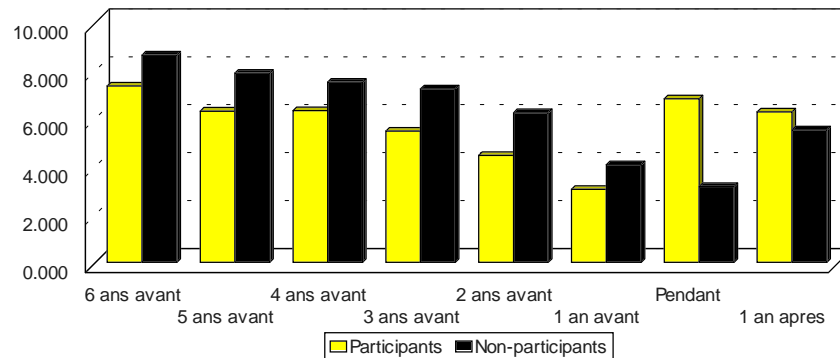
Graphique 6.7
Pourcentage de clients touchant des prestations d'A.-C., selon le nombre de mois écoulés depuis qu'ils ont terminé *Compass*



6.6 INCIDENCE SUR LES REVENUS

Le graphique 6.8 donne l'historique des revenus des participants et des non-participants avant, pendant et après leur participation au programme ou leur orientation vers ce dernier (comprend les personnes qui n'avaient pas de revenu)³⁶. Chaque année ayant précédé *Compass*, les non-participants ont touché des revenus sensiblement plus élevés que ceux des participants, situation qui est le reflet de leur tendance à avoir été occupés davantage que les participants, comme nous l'avons déjà vu. Au cours de l'année où les participants ont terminé leur période de placement (et au cours de laquelle les non-participants ont été orientés vers le programme), ils ont touché des revenus sensiblement plus élevés que ceux des non-participants, en grande partie grâce aux revenus que leur a procurés leur placement. Dans l'année civile qui suit la participation au programme ou l'orientation vers celui-ci, il n'y a pas de différence significative entre les revenus des participants et ceux des non-participants³⁷.

Graphique 6.8
Revenus avant, pendant et après *Compass*



³⁶ Erreurs-types :

Participants : 6 ans avant=323 \$; 5 ans avant =253 \$; 4 ans avant=251 \$; 3 ans avant=240 \$; 2 ans avant =185 \$; 1 an avant=106 \$; pendant le programme=501 \$; 1 an après=815 \$.

Non-participants : 6 ans avant=392 \$; 5 ans avant=272 \$; 4 ans avant=283 \$; 3 ans avant=290 \$; 2 ans avant=234 \$; 1 an avant=160 \$; pendant le programme=275 \$; 1 an après=939 \$.

³⁷ Dans le cas des personnes ayant déclaré un revenu d'emploi dans l'année civile ayant suivi la participation au programme ou l'orientation vers ce dernier (c.-à-d. si on enlève les personnes n'ayant pas touché de revenu), les revenus moyens se situent à 7 888 \$ pour les participants et à 7 655 \$ dans le cas des non-participants (t=0,1 df=195, P>0,90). Il est à noter que les erreurs-types de l'année qui suit *Compass* sont beaucoup plus élevées que celles d'autres années en raison du nombre relativement peu élevé de personnes : participants – 815 \$; non-participants – 939 \$.

6.7 INCIDENCE SUR LE PERFECTIONNEMENT SCOLAIRE

Depuis qu'ils ont participé à *Compass*, 14 % des participants ont déclaré être retournés à l'école, au collège ou à l'université afin d'améliorer leur scolarité³⁸. Depuis qu'ils ont été orientés vers *Compass*, 19 % des non-participants ont déclaré avoir agi de la même façon, soit une proportion beaucoup plus élevée que dans le premier cas ($\chi^2 = 5,3$, $df=1$, $p<0,05$). Cette constatation ne signifie pas nécessairement que *Compass* a une incidence modératrice sur le perfectionnement, car peu de participants auraient essayé de se perfectionner *pendant* qu'ils participaient à *Compass*. En d'autres mots, le non-participant type avait eu plus de temps pour se perfectionner depuis qu'il avait été orienté vers *Compass* que n'en avait eu le participant type. Par exemple, si l'on compare les participants dont le placement a pris fin en 1995 à des non-participants ayant été aiguillés en 1996, on constate que 19 % des participants et 16 % des non-participants avaient repris leurs études. Par conséquent, sous réserve des contrôles statistiques appropriés que comportera l'analyse économétrique, il semble que *Compass* n'a pas eu beaucoup d'incidence sur le perfectionnement scolaire.

La proportion de participants ayant poursuivi leurs études n'a pas variée selon les volets du programme ou selon les régions.

6.8 RÉSULTATS DU VOLET CRÉATION D'ENTREPRISES³⁹

Presque tous les participants (93 %) au volet *Création d'entreprises* étaient intéressés à établir leur propre entreprise avant d'adhérer au programme *Compass*. De fait, 39 % d'entre eux avaient exploité leur propre entreprise avant d'y adhérer. De plus, la moitié des participants s'étaient adressés à d'autres sources afin d'obtenir de l'aide pour lancer leur entreprise avant de s'engager dans le programme *Compass*.

Des faits montrent aussi qu'ils étaient bien préparés à leur incursion dans l'univers du travail indépendant, 90 % d'entre eux déclarant qu'ils avaient une formation ou une expérience préalable dans le domaine dans lequel ils voulaient lancer leur propre entreprise. De même, environ 82 % des non-participants qui souhaitaient lancer leur propre entreprise justifiaient d'une formation ou d'une expérience préalable dans le domaine.

³⁸ Erreur-type=0,0138. Par conséquent, la marge d'erreur se situe à $\pm 2,6$ %, 19 fois sur 20. Dans le cas des non-participants, ET = 0,0173 pour une marge d'erreur de $\pm 3,3$ %, 19 fois sur 20.

³⁹ Il convient de signaler que les constatations de la présente section sont fondées sur un groupe de seulement 42 participants ayant répondu à l'enquête et de 12 non-participants.

Par ailleurs, 64 % des clients du volet *Création d'entreprises* qui ont répondu à l'enquête avaient reçu une formation structurée de *Compass* en gestion et en expansion des entreprises. Environ 81 % d'entre eux estiment que cette formation leur a été très utile pour le démarrage de leur propre entreprise; les 19 % restants ont indiqué qu'elle avait été assez utile.

Un peu plus de la moitié des personnes ayant bénéficié de la formation ont déclaré qu'elles avaient obtenu un soutien de suivi de la part des membres du personnel de *Compass* une fois celle-ci terminée. Les deux tiers des gens estiment que ce soutien a été très utile; 27 % pensent qu'il a été assez utile et 7 % (ce qui ne représente qu'une seule personne) qu'elle n'a pas été très utile. Plus de 80 % des personnes n'ayant pas bénéficié du soutien de suivi ont déclaré qu'elles en auraient voulu.

Un des éléments de mesure de la stabilité d'une entreprise consiste à déterminer si elle est ou non en retard dans le remboursement de ses emprunts. La majorité (74 %) des répondants à l'enquête qui avaient reçu un prêt dans le cadre de l'Option 2 ont été en mesure de respecter le calendrier de remboursement de leur emprunt. Il s'agit là d'un résultat comparable à l'estimation donnée par les personnes interviewées, selon lesquelles environ 20 % du reste des entreprises du volet *Création d'entreprises* étaient en retard dans le remboursement de leur emprunt.

Au moment de l'enquête, 63 % des participants au volet *Création d'entreprises* étaient des travailleurs indépendants au sein de l'entreprise qu'ils étaient à mettre sur pied pendant leur participation au programme *Compass*⁴⁰. Des 11 non-participants qui ont tenté de lancer leur propre entreprise sans l'aide de *Compass*, 55 % étaient des travailleurs indépendants dans cette entreprise au moment de l'enquête. Il n'y avait pas de différence significative selon les groupes ($\chi^2 = 0,3$, $df=1$, $p>0,50$), dans le taux de survie des entreprises, ce qui porte à penser que *Compass* n'a pas fait de différence à cet égard (mais cette constatation est très provisoire compte tenu du petit nombre de gens). Quoi qu'il en soit, la majorité des participants avaient besoin de *Compass* pour lancer leur entreprise : 82 % d'entre eux estiment qu'ils n'auraient pas été en mesure de faire démarrer avec succès leur propre entreprise sans l'aide de *Compass*.

Au nombre des participants qui ont déclaré ne pas être employés dans leur propre entreprise, 80 % n'ont jamais réussi à lancer leur entreprise. Les trois entreprises qui ont démarré et qui ont ensuite échoué ont fonctionné en moyenne pendant 17 semaines. Lorsqu'on leur a demandé la raison pour laquelle l'entreprise ne fonctionnait pas (ou n'avait jamais démarré), les 20 répondants ont donné 8 raisons

⁴⁰ Une autre tranche de 9 % des gens exerçaient un travail indépendant dans une autre entreprise. Les personnes interviewées estimaient que seulement 10 % des entreprises du volet *Création d'entreprises* avaient fermé leurs portes. À titre de comparaison, selon le document intitulé *Évaluation du programme Aide au travail indépendant* de DRHC, 85 % des BAS ayant participé au PATI exploitaient toujours leur propre entreprise au moment de l'enquête (celle-ci s'est déroulée en moyenne 40 semaines après la fin du programme, comparativement à 29 semaines dans le cas des répondants à cette enquête appartenant au volet *Création d'entreprises*).

différentes. La raison la plus souvent mentionnée, donnée par trois répondants, était « l'absence de marché ». Les personnes interviewées ont expliqué l'échec des entreprises du volet *Création d'entreprises* de la façon suivante :

- la formation n'était pas adéquate;
- il n'y avait pas assez de fonds;
- le suivi laissait à désirer;
- il n'y avait pas de marché pour le produit;
- la motivation n'était pas assez élevée;
- des problèmes personnels.

La majorité des répondants du volet *Création d'entreprises* ne pouvaient ou ne voulaient pas répondre à la question visant à déterminer quels avaient été les bénéfices de leur entreprise au cours d'un mois type. Des 14 participants qui ont répondu, 10 ont déclaré qu'il n'y avait pas de bénéfices, et les 4 autres ont indiqué faire peu de bénéfices. En moyenne, les participants au volet *Création d'entreprises* ont déclaré un bénéfice de 71 \$ par mois⁴¹. Compte tenu du fait que le participant type n'était un travailleur indépendant que depuis 38 semaines au moment de l'enquête, il fallait s'attendre à ce que les bénéfices soient peu élevés. Seulement 5 non-participants ont répondu à la question, et 4 d'entre eux ont déclaré qu'il n'y avait pas de bénéfices.

En outre, la création d'emplois attribuable à *Compass* a jusqu'à maintenant été négligeable. Les trois quarts des entreprises lancées par l'intermédiaire de *Compass* et fonctionnant toujours au moment de l'enquête n'avaient pas embauché d'autres travailleurs⁴². Au total, les 26 entreprises fonctionnant toujours et ayant participé à l'enquête avaient embauché 9 travailleurs à temps plein et 3 travailleurs à temps partiel (outre les créateurs eux-mêmes)⁴³. Si l'on généralise et que l'on étend ces constatations à la population du volet *Création d'entreprises*, on estime que celui-ci a aidé à créer jusqu'à concurrence de 30 emplois, la majorité d'entre eux à temps plein. Il se peut que ce soit là une surestimation, si les personnes que nous n'avons pu joindre dans le cadre de l'enquête étaient proportionnellement moins nombreuses à exploiter une entreprise connaissant du succès que celles avec lesquelles nous avons pu communiquer.

6.9 ATTITUDES ACTUELLES

⁴¹ À titre de contraste frappant, le BAS type qui participe au PATI a déclaré un bénéfice de 2 222 \$ par mois.

⁴² Il s'agit là de résultats comparables aux constatations découlant de l'évaluation du PATI : 29 % des BAS participants ont embauché des employés rémunérés.

⁴³ Le nombre moyen de travailleurs embauchés par les entreprises participantes qui étaient toujours exploitées au moment de l'enquête s'établissait à 0,46; l'erreur-type était de 0,17.

L'enquête de suivi a repris une série de questions de l'enquête de base concernant les attitudes à l'égard du travail, du chômage, de l'aide sociale, de l'estime de soi et de la vie en général. Les réponses figurent dans les graphiques que l'on trouve à l'annexe B.

En règle générale, les participants et non-participants manifestaient des attitudes positives dans tous ces domaines. Au moment de l'enquête de base, il y avait peu de différence entre les deux groupes dans quel que domaine que ce soit, bien que l'écart ait été assez prononcé pour présenter une signification statistique dans deux cas⁴⁴. Les attitudes n'ont pas beaucoup changé entre les deux sondages; lorsqu'il y avait un changement significatif, c'était toujours dans le sens des résultats escomptés.

L'analyse préliminaire laisse entrevoir que le programme *Compass* a eu une incidence sur seulement trois des 22 variables attitudinales — et l'incidence n'a été négative que dans deux d'entre elles. Sous réserve de l'analyse économétrique, le programme a eu une incidence positive sur la satisfaction des participants par rapport au travail qu'ils ont accompli dans leur vie. Cependant, le programme a eu une incidence légèrement négative sur deux aspects de l'estime de soi : « Je suis en mesure d'apporter une aussi grande contribution que les autres, » et « Je suis en mesure de faire les choses aussi bien que les autres. » Les participants ont évolué dans la bonne direction dans le cas des deux variables, mais les non-participants ont progressé de façon nettement plus marquée.

Il n'y avait pas de différence significative selon les volets de *Compass* concernant tout aspect attitudinal sur lequel le programme a eu une incidence.

6.10 RECOURS AU FONDS DE DÉPANNAGE

La majorité des personnes interviewées ont dit beaucoup de bien du Fonds de dépannage. Il a été décrit de la façon suivantes : une « aubaine », une « bénédiction », « génial », « excellent », « magnifique ». « C'était magnifique. Nous étions en mesure d'aider les clients. La rétroaction a été excellente. C'est le volet qui va me manquer le plus. » Il s'agit sans contredit de l'élément le plus populaire de *Compass*, et de nombreux informateurs fédéraux et provinciaux estiment qu'il s'agissait de la composante la plus utile, et certes la plus rentable.

D'où vient cette popularité? Elle tient au fait que l'on a donné au personnel de première ligne la souplesse voulue pour tirer le maximum d'un petit montant d'argent. « Nous n'avions que 3 750 \$ pour l'année, mais ce montant nous a permis de faire tant de choses. » « Peu importe ce dont la personne avait besoin pour devenir plus apte à l'emploi, nous étions en général en mesure d'y voir à l'aide du Fonds de dépannage ». Selon les personnes interviewées, les prospecteurs

⁴⁴ De nouveau, lorsqu'on effectue environ deux douzaines de tests avec un niveau de signification de 0,05, on s'attendrait à au moins un faux positif.

d'emplois et les clients qui ont touché de l'argent du Fonds (et qui ont répondu à l'enquête), l'argent a servi à payer des permis de conduire, des vêtements de travail, du matériel de sécurité, des assurances, des cours de formation à court terme, le transport à une interview, la FG, d'autres cours — tout ce qu'il fallait pour faire disparaître les petits mais importants obstacles à l'emploi ou à la formation.

Nous adorons le Fonds de dépannage. Nous en voulons plus... Et ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit d'argent, d'un fonds. C'est tellement souple. Il est bien ciblé et si rentable. Les résultats sont si bons que vous pouvez voir presque immédiatement la satisfaction chez les gens. De plus, 40 % des gens ont été en mesure de rejoindre les rangs du marché du travail directement à la suite de cette seule petite intervention – 100 \$, 200 \$.

Il y avait peu de notes discordantes au sujet du fonds. Le peu de critiques exprimées étaient principalement centrées sur le petit montant d'argent mis à la disposition de chaque CRE. « Il aurait fallu qu'il y en ait plus. Dans de nombreux cas, une personne n'avait besoin que de chaussures de travail ou d'un uniforme, mais il n'y avait pas assez d'argent dans le fonds. » Il y a eu une exception : un CRE a « été très chic », ne payant jamais plus que 50 % de la valeur d'un article. « On nous avait attribué 3 000 \$ pour 1996-1997, mais nous n'avons dépensé que 300 \$. Dans le cas d'un étudiant, nous lui avons demandé de rembourser. Voilà qui donne le sens des responsabilités. »

Enfin, une personne interviewée a soulevé la question de l'abus possible, étant donné qu'en accordant l'entière discrétion au personnel de première ligne, le recours au Fonds est très subjectif.

Les répondants à l'enquête qui ont obtenu de l'argent du Fonds ont touché en moyenne 113 \$⁴⁵. Les trois cinquièmes d'entre eux estiment que ces fonds ont joué un rôle très important et les ont aidés à recevoir de la formation et (ou) à obtenir un emploi. Le reste des répondants a dit que les fonds étaient assez importants. Le modèle économétrique comprendra l'argent reçu du fonds de dépannage en vue de déterminer l'importance qu'il revêt dans l'obtention d'un emploi.

6.11 CONCLUSION

Si l'on s'attache aux objectifs primordiaux de *Compass* — soit diminuer le recours à l'aide sociale et améliorer l'employabilité — à l'échelon des résultats par rapport à celui de l'incidence, le programme semble être un succès. Au moment de l'enquête, les participants étaient proportionnellement moins nombreux que les non-participants à toucher de l'aide sociale et proportionnellement beaucoup plus nombreux à être occupés. De plus, l'écart préalable au programme dans les revenus annuels qui favorisait les non-participants avait été complètement comblé

⁴⁵ Une personne prétend avoir touché 2 000 \$, mais nous croyons qu'elle n'a pas bien compris la question. En incluant ce montant, la moyenne passe à 183 \$.

l'année après la participation ou l'orientation. Par ailleurs, le fait que les participants aient, toutes proportions gardées, deux fois plus nombreux que les non-participants à toucher des prestations d'assurance-chômage au moment de l'enquête soulève de sérieuses questions quant à la permanence des résultats.

Le rapport se penche maintenant sur l'analyse de l'incidence.

7.0 ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE DE L'INCIDENCE

Le chapitre sept présente l'analyse économétrique des effets du programme *Compass*. Étant donné que plusieurs résultats revêtent de l'intérêt, le chapitre comprend des étapes dans le cadre desquelles les mesures des résultats sont analysées dans le même ordre que dans le chapitre précédent.

Pour la majorité des résultats, nous dégageons trois genres d'estimations de l'incidence du programme. Le premier comprend de simples modèles de régression linéaire avec et sans données de contrôle pour les facteurs observables. Les variables explicatives utilisées dans ces trois modèles de régression sont les suivantes : (i) caractéristiques démographiques et personnelles de base : âge, scolarité, sexe, état civil; (ii) caractéristiques démographiques et personnelles supplémentaires : appartenance à une minorité visible, présence d'enfants de 0 à 5 ans, de 6 à 11 ans, de 12 à 17 ans, et de 18 ans et plus ainsi que besoin de services de garderie; (iii) renseignements préalables au programme concernant les activités liées au marché du travail, en fonction du laps de temps consacré à chacune des activités en 1992 et 1993. Ces modèles de régression linéaire comprennent donc des données de contrôle sur les facteurs observables, y compris les niveaux des résultats en question préalables au programme, qui peuvent expliquer les différences entre le comportement des participants et celui des non-participants, ainsi que pour les facteurs observables qui peuvent expliquer qu'une personne n'a pas été sélectionnée au hasard pour participer au programme *Compass*.

Les deux autres genres d'estimateurs abordés dans le présent chapitre sont fondés sur d'autres modèles de sélection non aléatoire en vue de participer au programme qui sont fonction de facteurs non observables. Une démarche repose sur des estimateurs des variables instrumentales en vue de tenir compte de l'endogénéité possible de la participation au programme en raison de la sélection non aléatoire. Les instruments utilisés sont l'âge, la présence d'enfants de moins de 5 ans et les prestations d'aide sociale reçues dans les deux années précédant *Compass*. Une analyse préalable de la participation au programme a révélé que ces variables sont des déterminants significatifs de la participation à *Compass*. On peut cependant se demander si ces variables constituent ou non des instruments appropriés. La méthode fondée sur les variables instrumentales donnera des estimations cohérentes de l'incidence du programme s'il y a corrélation entre les instruments choisis et la participation au programme, mais non-corrélation entre ces instruments et la variable de résultats qui présente de l'intérêt. En règle générale (et particulièrement dans le cas de la présente évaluation), il est difficile de trouver des variables qui satisfont à ces exigences.

La deuxième démarche repose sur des estimateurs longitudinaux de la « différence à l'intérieur des différences », qui tire parti du fait que l'enquête a permis d'obtenir des renseignements sur le temps consacré à ces activités par chacun des répondants en 1992 et 1993 (avant la mise en oeuvre de *Compass*), ainsi qu'en 1996. Ces estimateurs donnent des estimations non biaisées de l'incidence du programme si une corrélation est établie entre la sélection en vue de participer à ce dernier et des facteurs non observés propres à la personne qui influent également sur le temps consacré à ces activités par celle-ci.

7. I EXPÉRIENCE RÉCENTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La présente section analyse les liens qui existent entre la participation à *Compass* et le temps consacré à trois activités principales : travail, études et chômage. Dans l'enquête menée auprès des participants et des non-participants, on a demandé à ces derniers combien de temps ils avaient consacré chaque année, entre 1992 et 1996, aux activités suivantes liées au marché du travail : était aux études et ne travaillait pas; était aux études et travaillait; travaillait et n'était pas aux études; ainsi que ne travaillait pas et n'était pas aux études. Étant donné que seulement une petite proportion du temps est consacrée à l'activité « était aux études et travaillait », nous avons réuni ces quatre activités pour n'en former que trois : travaillait (qui comprend à la fois travaillait / n'était pas aux études et travaillait / était aux études), était aux études (qui est limité à était aux études et ne travaillait pas) et était en chômage (ne travaillait pas et n'était pas aux études). Aucune des constatations n'est modifiée lorsque l'activité « était aux études et travaillait » est traitée séparément, ou lorsqu'elle est combinée avec l'activité « était aux études et ne travaillait pas », à la place de la combinaison utilisée auparavant.

Notre analyse est centrée sur le temps consacré à ces activités en 1996. L'enquête ayant été effectuée en octobre et en novembre, le nombre de mois consacrés à ces quatre activités n'a pas été le même pour tous les répondants; pour tenir compte de ces différences, nous analysons la fraction de la période totale consacrée à chacune des activités. Cette méthode tient également compte du (petit) nombre de personnes pour lesquelles, entre 1992 et 1995, le nombre total de mois consacrés à ces quatre activités n'arrivait pas à 12.

Pour de nombreuses personnes ayant participé à l'enquête, le temps consacré à ces activités en 1996 est le reflet de la participation à *Compass* cette année-là ainsi que de tous les effets postérieurs au programme. Soucieux d'obtenir une estimation de l'incidence de *Compass* qui n'est pas ainsi contaminée, nous analysons les sous-ensembles de personnes qui ont terminé le programme avant 1996 ou qui y ont été dirigés avant cette année-là. Les estimations propres à ce groupe nous donnent donc des données concernant l'incidence de *Compass* sur la participation au marché du travail pendant l'année (ou dans un petit nombre de cas pendant plus d'une année) qui a suivi la fin du programme.

Le tableau 7.1.1 donne l'incidence estimative du programme sur les trois activités selon les différentes spécifications. Nous donnons les estimations selon une gamme de spécifications afin d'illustrer la sensibilité (ou l'absence de sensibilité) des constatations à différentes spécifications. Toutes les estimations reposent uniquement sur le sous-ensemble constitué de l'échantillon de participants ayant terminé le programme avant 1996 et de non-participants ayant été aiguillés vers *Compass* avant 1996.

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, avant *Compass*, la proportion de l'année que les non-participants consacraient au travail était supérieure d'environ 4 à 6 % à celle des personnes qui ont par la suite participé à *Compass*. Toutefois, tant en 1995 qu'en 1996, les participants à *Compass* ont consacré une plus grande fraction de l'année au travail que les non-participants; la différence était particulièrement importante (environ 21 points) en 1996. Cette constatation porte à penser que le programme peut avoir eu une incidence positive sur la proportion de temps consacrée au travail. Les estimations du tableau 7.1.1 concordent en général avec cette attente. Les estimations qui ne comportent des données de contrôle que pour les différences observables entre les participants et les non-participants révèlent une augmentation de 12 à 14 % de la proportion de l'année consacrée au travail dans l'année qui suit la participation au programme.

Les estimations des IV sont également positives, mais elles sont fort imprécises et ne diffèrent pas de façon marquée de zéro. Cette imprécision n'est pas une surprise, et elle est probablement attribuable à la difficulté d'établir une distinction entre les influences de la participation au programme et les influences des résultats liés à la participation au programme. Pour cette raison, nous ne considérons pas que les estimations des IV correspondent à des estimations crédibles de l'incidence du programme.

Les estimateurs de la différence à l'intérieur des différences laissent entrevoir des incidences plus grandes — de l'ordre de 16 à 27 %, selon l'année de référence retenue. Bien qu'il s'agisse là d'une vaste plage, les estimations ne diffèrent pas en réalité de façon marquée l'une de l'autre (au niveau de signification de 5 %). Qui plus est, les estimations de la différence à l'intérieur des différences ne diffèrent pas de façon marquée de celles que l'on dégage à l'aide de la régression linéaire avec diverses données de contrôle. Par conséquent, les estimations crédibles indiquent effectivement que le programme s'est traduit par une augmentation de plus de 10 % de la proportion de temps consacrée au travail, du moins à court terme.

Tableau 7.1.1 Estimations de l'incidence de *Compass* sur le temps consacré au travail, aux études et au chômage.

Équation	Incidence estimative du temps consacré...			Modèle
	Au travail	Aux études	Au chômage	
7.1.1	12,1*** (4,3)	-0,8 (1,9)	-11,3*** (4,3)	Régression linéaire, sans données de contrôle de base
7.1.2	11,9*** (4,4)	-1,8 (2,0)	-10,1** (4,4)	Régression linéaire, avec données de contrôle de base
7.1.3	14,0*** (5,0)	-1,3 (2,2)	-11,9** (4,9)	Régression linéaire, avec données de contrôle préalables au programme
7.1.4	13,7*** (5,2)	-1,5 (2,3)	-11,6** (5,2)	Régression linéaire, avec données de contrôle démographiques et préalables au programme complètes
7.1.5	6,1 (26,4)	-4,1 (20,8)	-33,4 (27,1)	Estimations des IV à l'aide des instruments suivants : âge, recours à l'aide sociale avant <i>Compass</i> et présence d'enfants de 0 à 5 ans
7.1.6	26,6*** (6,0)	-10,1** (4,0)	-5,8 (6,3)	Estimations de la différence à l'intérieur des différences, 1992 et 1996
7.1.7	15,9** (6,3)	-8,8** (3,9)	-17,8*** (6,2)	Estimations de la différence à l'intérieur des différences, 1993 et 1996

Notes :

1. Les chiffres entre parenthèses sont des erreurs-types.

2. *, ** et *** correspondent à une signification statistique aux niveaux de 10 %, 5 % et 1 %, respectivement.

3. Les données de contrôle démographiques de base comprennent l'âge, le sexe, la scolarité et l'état civil. Les données de contrôle complètes incluent les données de contrôle de base, plus l'appartenance à une minorité visible, la présence d'enfants de 0 à 5 ans, de 6 à 11 ans, de 12 à 17 ans, de 18 ans et plus ainsi que le besoin de services de garderie. Les données de contrôle de la participation au marché du travail préalable au programme sont celles de 1992 et 1993.

Avant *Compass*, les personnes qui sont devenues des participants consacraient de 8 à 10 % plus de leur temps aux études que celles qui sont devenues des non-participants. En 1996, la différence entre les participants et les non-participants à cet égard avait essentiellement disparue. Toutefois, les estimations figurant dans le tableau 7.1.1 présentent une évaluation différente de l'incidence du programme. Les estimations longitudinales de la différence à l'intérieur des différences portent à croire que le programme s'est traduit par une réduction de 9 à 10 points du temps consacré aux études. Les hypothèses selon lesquelles les estimateurs de la différence à l'intérieur des différences fournissent une estimation non biaisée de l'incidence du programme sous-tendent que les effets estimatifs ne devraient pas être sensibles au choix de l'année de référence; les estimations du tableau 7.1.1 résistent à ce test des spécifications, résultat qui augmente notre confiance en celles-ci. Les autres spécifications aboutissent également à une incidence négative sur le temps consacré aux études, mais elles ne sont pas sensiblement différentes de 0 sur le plan statistique. Aucune des spécifications ne laisse

entrevoir que le programme s'est traduit par une augmentation du temps consacré aux études.

Si on passe à l'incidence du temps qui n'a pas été consacré au travail ni aux études, les modèles de régression linéaire révèlent une réduction de 10 à 12 points du temps pendant lequel les personnes ont été en chômage; ces effets estimatifs ne sont pas sensibles à l'ensemble de variables visant à déterminer s'il y a eu d'autres influences. Les estimations des IV sont de nouveau très imprécises. Dans le présent cas, les estimations longitudinales sont sensibles au choix de l'année de référence, et ne laissent entrevoir aucun effet significatif lorsque l'année de référence utilisée est 1992, mais démontrent une incidence marquée lorsque l'année 1993 est utilisée à cette fin. Étant donné que les estimations de la différence à l'intérieur des différences ne résistent pas au test des spécifications concernant la non-variation selon le choix de l'année de référence, les estimations du modèle de régression linéaire semblent les plus crédibles. Aucune des spécifications ne laisse entrevoir que *Compass* a contribué à augmenter le temps pendant lequel les personnes étaient en chômage.

En résumé, les constatations signalées dans la présente section révèlent que le programme *Compass* a eu tendance à accroître la proportion de temps consacrée par les participants au travail, à réduire la période pendant laquelle ils ont été en chômage, et à réduire ou à ne pas modifier le temps qu'ils ont consacré aux études. Ces conclusions s'appliquent aux effets à court terme du programme, soit à peu près à l'année qui suit la fin de *Compass* ou l'orientation vers ce programme.

Le tableau 7.1.2 signale les effets estimatifs des volets *Expérience de travail* et *Formation de transition*. (Il n'y a pas assez d'observations pour dégager des estimations à l'égard du volet *Création d'entreprises*.) Dans le cas du volet *Formation de transition*, il est manifeste que celui-ci a eu une incidence positive sur le temps consacré au travail et une incidence négative sur la période pendant laquelle les gens ont été en chômage. Si on se fonde sur la spécification comprenant des données complètes de contrôle démographiques et préalables au programme, ces effets estimatifs sont modestement plus importants (bien que non sensiblement différents sur le plan statistique) que ceux de l'échantillon complet, comme le montre le tableau 7.1.1. Dans le cas du volet *Expérience de travail*, l'attestation d'une incidence positive sur le temps consacré au travail et d'une incidence négative sur le chômage est plus faible. Si on se fonde sur la spécification comprenant des données de contrôle démographiques et préalables au programme complètes, l'ampleur des effets estimatifs sur le temps consacré au travail et le temps pendant lequel les gens ont été au chômage est moindre que dans le cas du volet *Formation de transition* et n'est pas sensiblement différente de zéro. Cependant, la précision beaucoup moins grande des estimations du volet *Expérience de travail* pourrait être attribuable au fait que la taille de l'échantillon est environ deux fois moins grande que celle du volet *Formation de transition*.

Tableau 7.1.2 Estimations de l'incidence de *Compass* sur la répartition du temps entre le travail, les études et le chômage, selon le volet du programme

Volet du Programme	Incidence estimée sur la répartition du temps entre...			Modèle
	Le travail	Les études	Le chômage	
Volet <i>Expérience de travail</i>	14,2** (7,1)	-3,8 (3,5)	-10,4 (7,3)	Régression linéaire, sans données de contrôle
Volet <i>Expérience de travail</i>	8,4 (8,8)	-4,6 (4,4)	-5,4 (8,9)	Régression linéaire, avec données de contrôle démographiques complètes et préalables au programme
Volet <i>Formation de transition</i>	13,0** (5,6)	0,4 (2,5)	-13,4** (5,6)	Régression linéaire, sans données de contrôle
Volet <i>Formation de transition</i>	16,8** (6,9)	1,4 (3,0)	-16,5** (6,8)	Régression linéaire, avec données de contrôle démographiques complètes et préalables au programme

7.2 RECOURS À L'AIDE SOCIALE

Un des principaux objectifs du programme *Compass* consistait à réduire le recours à l'aide sociale. Dans la présente section, nous examinons les effets du programme sur les prestations d'aide sociale en nous fondant sur des renseignements tirés de l'enquête auprès des participants et non-participants, dans laquelle nous demandions aux répondants de préciser l'étendue de leur recours à l'aide sociale pendant la période allant de 1993 à 1996. L'analyse des effets du programme sur les prestations d'aide sociale reçues se poursuit également dans une autre section (voir la section 7.4) qui se fonde sur des renseignements concernant les activités actuelles.

Deux éléments de mesure du recours à l'aide sociale sont analysés dans la présente section. Le premier et le plus simple consiste à déterminer si la personne a reçu ou non de l'aide sociale à quelque moment que ce soit pendant l'année. Le deuxième est fondé sur le nombre de mois pendant lesquels la personne a reçu de l'aide sociale durant l'année.

PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE REÇUES DURANT L'ANNÉE

Le tableau 7.2.1 (a) indique la proportion de participants et de non-participants à *Compass* ayant touché des prestations d'aide sociale à un moment ou l'autre pendant les années 1993 à 1996. La première partie du tableau donne la ventilation pour l'ensemble des participants et des non-participants. En 1993, une plus grande proportion de non-participants que de participants ont touché des prestations d'aide sociale; cependant, tant en 1994 qu'en 1995, les proportions de participants et de non-participants ayant reçu des prestations d'aide sociale étaient presque identiques. En 1996, la proportion de non-participants touchant des

prestations d'aide sociale a augmenté par rapport à l'année précédente, tandis que la proportion des participants a diminué, situation qui s'est traduite par une différence de 16 points (0,67 par rapport à 0,83). Toutefois, il ne conviendrait pas de considérer cette différence comme une estimation de l'incidence du programme sur le comportement, et ce, pour deux raisons. Premièrement, de nombreux participants adhéraient toujours au programme en 1996 et, dans leur cas, la moins grande prévalence de l'aide sociale peut tout simplement vouloir dire qu'une personne qui participe à *Compass* est moins susceptible qu'une autre de toucher des prestations d'aide sociale. Deuxièmement, cette différence ne comporte pas de données de contrôle concernant d'autres facteurs qui peuvent influencer sur le fait qu'une personne touche des prestations d'aide sociale.

Pour tenir compte de l'effet de l'inscription, la deuxième partie du tableau donne les proportions de ceux qui ont touché des prestations d'aide sociale pendant l'année parmi les participants qui ont terminé le programme *Compass* avant 1996 et les non-participants qui ont été aiguillés vers le *Compass* avant 1996. Il convient de souligner que, pour ce groupe, il n'y a pas d'écart significatif en ce qui concerne les prestations d'aide sociale reçues en 1993 (c.-à-d. avant la mise en oeuvre de *Compass*) ou en 1994. Toutefois, une différence significative se dessine en 1995, année où la majorité des participants ont adhéré au programme *Compass*, et elle s'accroît en 1996, une fois le programme terminé. L'écart de 23 points laisse croire que le *Compass* peut avoir contribué à réduire le recours à l'aide sociale. Toutefois, cette estimation ne comporte pas de données de contrôle concernant d'autres facteurs qui peuvent influencer sur la participation à *Compass* et sur les prestations d'aide sociale reçues.

Tableau 7.2.1 (a) Proportion des participants et des non-participants à *Compass* touchant de l'aide sociale

Année	Ensemble des participants / Non-participants		A terminé / été orienté avant 1996	
	Participants	Non-participants	Participants	Non-participants
1993	0,34	0,41	0,46	0,50
1994	0,52	0,52	0,64	0,65
1995	0,76	0,77	0,75	0,86
1996	0,67	0,83	0,50	0,73

Tableau 7.2.1 (b) Mois au cours desquels les gens ont touché de l'aide sociale pendant l'année

Année	Ensemble des participants / Non-participants		A terminé / été orienté avant 1996	
	Participants	Non-participants	Participants	Non-participants
1993	3,5	4,0	4,8	5,1
1994	4,6	5,0	6,0	6,4
1995	5,5	6,6	5,6	7,7
1996	4,2	7,0	4,0	6,5

Le tableau 7.2.2 comprend une gamme d'estimations de l'incidence du programme *Compass* sur la probabilité de toucher de l'aide sociale pendant l'année. Dans le but de veiller à ce que les effets possibles de l'inscription au programme soient isolés des effets du programme sur le comportement, toutes les estimations sont fondées sur le sous-ensemble de l'échantillon qui a terminé *Compass* avant 1996 ou qui a été orienté vers ce programme avant 1996. Les estimations se rangent en trois catégories. Le premier groupe (les modèles de régression linéaire) correspond à des estimations appropriées de l'incidence du programme si la sélection en vue de participer à ce dernier est aléatoire et est tributaire de variables qui peuvent être observées et qui, par conséquent, peuvent être vérifiées directement dans l'analyse statistique. Le deuxième groupe (estimateurs longitudinaux des effets fixes, ou estimations de la différence à l'intérieur des différences) correspond à des estimations appropriées si la sélection en vue de participer au programme *Compass* est fonction de facteurs propres à la personne qui ne sont pas observables (par le chercheur), mais qui sont constants au fil du temps; l'influence de ces « effets fixes » non observés est annulée en tenant compte des différences entre les observations préalables au programme et postérieures au programme touchant les participants et les non-participants. Le troisième groupe (les estimateurs des variables instrumentales) comprend des estimations appropriées si la participation au programme et les effets du programme sont déterminés conjointement à partir de divers facteurs observables et non observables.

L'incidence estimative sans données de contrôle (équation 7.2.1) correspond à l'écart moyen des prestations d'aide sociale reçues par les participants et non-participants pendant la période postérieure au programme (1996). Il s'agirait là d'une estimation non biaisée de l'incidence de *Compass* si la sélection en vue de participer au programme avait été faite au hasard. L'ajout des données de contrôle de base pour l'âge, le sexe, l'état civil et la scolarité (équation 7.2.2) a peu d'influence sur l'incidence estimée, et aucune de ces données de contrôle n'exerce une influence significative, sur le plan statistique, sur les prestations d'aide sociale reçues (seulement l'état civil s'approche de la signification). Toutefois, les données de contrôle concernant le recours antérieur aux prestations d'aide sociale (prestations d'aide sociale reçues en 1993, avant l'entrée en vigueur de *Compass*) font passer l'incidence estimative de 0,23 à 0,30. On obtient des résultats quasi-identiques (non publiés) lorsqu'on vérifie le recours antérieur à l'aide sociale, en 1993 et en 1994. Si l'on inclut dans l'équation de régression les données concernant le recours antérieur à l'aide sociale et les données de contrôle de base, on obtient une estimation de 0,29, tandis que si l'on inclut des données de contrôle supplémentaires pour l'appartenance à une minorité visible, la présence d'enfants de 0 à 2 ans, de 2 à 5 ans, de 6 à 11 ans, de 12 à 17 ans et de 18 ans et plus, et le besoin de services de garderie, on obtient un recul modeste de l'incidence estimée, à 0,26. Par conséquent, ces estimations se rangent dans un éventail allant de 0,23 à 0,30.

Les estimateurs longitudinaux de la « différence à l'intérieur des différences » se rangent aussi dans cet éventail, ce qui donne une incidence estimative de 0,22 lorsque l'on se sert de 1993 comme année de référence (préalable au programme) et de 0,26 lorsqu'on utilise 1994 comme année de référence. L'utilisation de 1994 comme année préalable au programme peut donner un certain biais (consistant à produire une incidence estimée plus importante) parce que certaines des personnes faisant partie du groupe de participants ont adhéré au programme cette année-là. Pour cette raison, on privilégie l'année 1993 comme année de référence, bien que les deux estimations ne diffèrent pas de façon significative l'une de l'autre. Selon un test des spécifications appliqué au modèle des « effets fixes », les estimations ne devraient pas présenter de différence significative selon l'année de référence choisie; ces estimations franchissent donc avec succès ce test des spécifications.

Les estimations des variables instrumentales reconnaissent l'endogénéité possible de la participation au programme en modélisant conjointement les prestations d'aide sociale reçues et la participation au programme dans un modèle à système d'équations à deux équations. Un certain nombre de ces modèles ont été estimés; les estimations présentées (équation 7.2.6) comprennent comme variables instrumentales l'âge, la présence d'enfants de moins de 5 ans et le recours préalable au programme d'aide sociale, tel que mesuré selon l'enquête de base. Ce modèle, ainsi que les variantes de ce modèle, produit des estimations de l'incidence du programme qui sont plus importantes, mais très imprécises. Par conséquent, ces estimations ne diffèrent pas de façon significative de celles qui se trouvent dans l'éventail de 0,22 à 0,30, l'éventail des autres estimations au tableau 7.2.2.

Nous aboutissons à la conclusion qu'il existe des indications selon lesquelles le programme *Compass* a contribué à réduire le recours à l'aide sociale de 22 à 30 points, réduisant du même coup de 73 % à 50 % la proportion de personnes de cette population touchant de l'aide sociale en 1996. Cette incidence estimée est à court terme et s'applique dans la majorité des cas à l'année qui suit la fin de *Compass*.

Tableau 7.2.2 Estimations de l'incidence de *Compass* sur les prestations d'aide sociale touchées pendant l'année

Équation	Incidence estimée	Modèle utilisé pour estimer l'incidence
7.2.1	0,23*** (0,05)	Régression linéaire, sans données de contrôle
7.2.2	-0,24*** (0,05)	Régression linéaire, avec données de contrôle de base
7.2.3	-0,30*** (0,05)	Régression linéaire, avec données de contrôle pour le recours antérieur à l'aide sociale
7.2.4	0,29*** (0,05)	Régression linéaire, avec données de contrôle de base et données de contrôle pour le recours antérieur à l'aide sociale
7.2.5	0,26*** (0,06)	Régression linéaire, avec données de contrôle complètes et données de contrôle pour le recours antérieur à l'aide sociale
7.2.6	0,27***	Estimations de la différence à l'intérieur des différences, 1993 et 1996
7.2.7	0,26***	Estimations de la différence à l'intérieur des différences, 1994 et 1996
7.2.8	0,34	Estimations des variables instrumentales (les instruments servant à déterminer la participation étaient l'âge, la présence d'enfants de moins de 5 ans et les prestations d'aide sociale touchées dans les deux années précédant le programme)

Nota : Les mentions *, ** et *** correspondent à des niveaux de signification de 10 %, 5 % et 1 %, respectivement. Les chiffres entre parenthèses sont des erreurs-types.

NOMBRE DE MOIS DE PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE PENDANT L'ANNÉE

Le tableau 7.2.1(b) précise le nombre de mois pendant lesquels des prestations d'aide sociale ont été touchées entre 1993 et 1996 par les membres de deux groupes : (i) l'ensemble des participants et des non-participants, et (ii) les participants ayant terminé *Compass* avant 1996 et les non-participants dirigés vers *Compass* avant 1996. Comme nous l'avons vu auparavant, le deuxième groupe est celui qui présente le plus d'intérêt aux fins de l'estimation des effets du programme, et c'est celui qui est utilisé pour l'ensemble des impacts estimés dont il est question ci-après.

Les participants ayant terminé *Compass* avant 1996 avaient touché des prestations d'aide sociale pendant légèrement moins de mois que des non-participants comparables, tant en 1993 qu'en 1994, bien que ces différences n'aient pas été significatives sur le plan statistique. Cependant, en 1995 comme en 1996, les participants à *Compass* avaient touché des prestations d'aide sociale pendant un nombre de mois sensiblement moins élevé que des non-participants comparables.

Le tableau 7.2.3 donne diverses estimations de l'incidence du programme qui correspondent à diverses hypothèses concernant les facteurs qui influent sur le nombre de mois pendant lesquels les gens touchent de l'aide sociale et les facteurs qui affectent la participation ou la non-participation au programme. L'estimation la plus simple de -2,5 mois (équation 7.2.9, sans données de contrôle) correspond à l'écart moyen entre participants et non-participants en ce qui concerne le nombre

de mois pendant lesquels des prestations d'aide sociale ont été touchées. Comme nous l'avons vu auparavant, cette estimation ne serait pas biaisée si l'affectation au programme avait été déterminée au hasard, auquel cas il ne serait pas nécessaire d'estimer des modèles plus complexes. Lorsqu'on vérifie une gamme d'influences observables, y compris le nombre de mois pendant lesquels des prestations d'aide sociale ont été touchées avant le programme, on obtient des estimations qui varient de -2,1 mois à -2,8 mois. Ces estimations sont toutes sensiblement différentes de zéro (ce qui indique que le programme a eu une incidence significative, selon les équations estimées) et ne diffèrent pas de façon significative l'une de l'autre.

Les estimations de la différence à l'intérieur des différences qui, comme nous l'avons vu auparavant, conviennent si la sélection en vue de participer au programme est fondée sur des facteurs propres à la personne et non observés qui sont constants au fil du temps, donnent des estimations très semblables de l'incidence du programme *Compass* sur le nombre de mois pendant lesquels des prestations d'aide sociale ont été touchées. Ces estimations ne diffèrent également pas de façon significative l'une de l'autre et, par conséquent, sont (dans un sens statistique) invariantes par rapport à l'année de référence choisie.

Les modèles reposant sur des variables instrumentales ont donné des estimations beaucoup plus importantes de l'incidence du programme. On a aussi constaté que ces estimations sont très sensibles au choix des instruments servant à déterminer la participation au programme. Par conséquent, ces estimations ne semblent pas assez robustes pour être considérées comme des estimations crédibles de l'incidence de *Compass*. Il est à noter, cependant, qu'en raison du fait que les estimations des IV ont toujours été plus grandes que les autres estimations figurant dans le tableau 7.2.3, ces estimations ne vont pas à l'encontre de la conclusion selon laquelle le programme semble avoir eu un effet significatif sur le recours à l'aide sociale, du moins à court terme.

En résumé, il y a des indications selon lesquelles, à court terme, le programme réduit de 2,1 à 2,8 mois la période pendant laquelle les gens touchent de l'aide sociale durant l'année.

Tableau 7.2.3 Estimations de l'incidence de *Compass* sur le nombre de mois pendant lesquels les gens touchent de l'aide sociale durant l'année

Équation	Incidence estimée	Modèle utilisé pour estimer l'incidence
7.2.9	-2,5*** (0,5)	Régression linéaire, sans données de contrôle
7.2.10	-2,4*** (0,5)	Régression linéaire, avec données de contrôle de base
7.2.11	-2,8*** (0,5)	Régression linéaire, avec données de contrôle pour les mois pendant lesquels de l'aide sociale a été touchée en 1993
7.2.12	-2,6*** (0,6)	Régression linéaire, avec données de contrôle de base plus données de contrôle pour les mois pendant lesquels de l'aide sociale a été touchée en 1993
7.2.13	-2,1*** (0,6)	Régression linéaire, avec données de contrôle complètes plus données de contrôle pour les mois pendant lesquels de l'aide sociale a été touchée en 1993
7.2.14	-2,5*** (0,7)	Estimations de la différence à l'intérieur des différences, 1996 et 1993
7.2.15	-2,2*** (0,6)	Estimations de la différence à l'intérieur des différences, 1996 et 1994
7.2.16	7,7*** (2,5)	Estimations des variables instrumentales, (les instruments étaient l'âge, la présence d'enfants de moins de 5 ans et les prestations d'aide sociale touchées les deux années avant le programme)

Enfin, nous signalons au tableau 7.2.4 les incidences estimées selon le volet du programme à l'égard de trois des modèles ayant fait l'objet d'une estimation dans les tableaux 7.2.2 et 7.2.3. (Le nombre d'observations concernant le volet *Création d'entreprises* est trop peu élevé pour permettre de vérifier si d'autres facteurs ont influé sur les prestations d'aide sociale touchées.). Les estimations du volet *Formation de transition* sont plus grandes que celles du volet *Expérience de travail*, bien que les effets de l'un et l'autre volet soient généralement non sensiblement différents les uns des autres. L'ampleur des effets estimés du volet *Création d'entreprises* (sans données de contrôle) est semblable à celle des deux autres volets, mais estimée de façon très imprécise en raison du petit nombre d'observations touchant ce volet.

Table 7.2.4 Estimations de l'incidence de *Compass* sur les prestations d'aide sociale, selon le volet du programme

Volets du programme	Incidence estimée sur :		Modèle
	Les prestations d'aide sociale reçues	Le nombre de mois pendant lesquels les gens ont touché des prestations d'aide sociale	
Volet Expérience de travail	-0,19** (0,08)	-1,5* (0,9)	Régression linéaire, sans données de contrôle
Volet Expérience de travail	-0,19* (0,10)	-1,1 (1,0)	Régression linéaire, avec données de contrôle démographiques et préalables au programme complètes
Volet Expérience de travail	-0,17 (0,12)	-1,2 (1,1)	Estimation de la différence à l'intérieur des différences, 1993 et 1996
VOLET FORMATION DE TRANSITION	-0,28*** (0,06)	-3,0*** (0,7)	Régression linéaire, sans données de contrôle
Volet Formation de transition	-0,28*** (0,07)	-2,5*** (0,8)	Régression linéaire, avec données de contrôle démographiques et préalables au programme complètes
Volet Formation de transition	-0,34*** (0,09)	-3,3*** (0,9)	Estimation de la différence à l'intérieur des différences, 1993 et 1996
Volet Création d'entreprises	-0,14 (0,23)	-2,5 (3,1)	Régression linéaire, sans données de contrôle

7.3 RECOURS À L'A.-C.

La présente section analyse l'incidence du programme sur le recours à l'A.-C. Cette analyse est très similaire à celle qui a été faite dans la section précédente concernant le recours aux prestations d'aide sociale, sous réserve des différences suivantes : (i) les renseignements sur les prestations d'A.-C. sont fondés sur des données administratives plutôt que sur des données d'enquête; (ii) des informations portant sur quatre années préalables au programme, 1990 à 1993 inclusive-ment, sont disponibles; et (iii) pour 1996, seule année pour laquelle nous possédons des données postérieures au programme, des renseignements ne sont disponibles que pour les six premiers mois.

Le tableau 7.3.1 présente des statistiques sommaires sur le nombre de semaines pendant lesquelles des prestations d'A.-C. ont été touchées au cours de l'année par les membres de deux groupes : l'ensemble des participants et des non-participants, ainsi que les participants / non-participants qui ont terminé le programme *Compass* ou qui ont été orientés vers ce programme avant 1996. L'analyse de l'incidence de *Compass* sur les prestations d'A.-C. reçues est limitée à ce dernier groupe.

Tel qu'indiqué au tableau 7.3.1, dans le cas des personnes qui ont terminé *Compass* ou qui y ont été dirigées avant 1996, les différences entre participants et non-participants sont en règle générale peu prononcées au cours de la période préalable au programme (1990 à 1993) et, au cours de ces années, jamais la différence n'a été sensiblement différente de zéro sur le plan statistique. Pour ce qui est de l'échantillon global, les différences entre participants et non-participants sur le plan des prestations d'A.-C. reçues étaient également peu prononcées. Pendant le programme, le nombre de semaines pendant lesquelles ont été touchées des prestations d'A.-C. a diminué plus dans le cas des participants que dans celui des non-participants, tandis qu'en 1996, une différence positive dans le nombre de semaines d'A.-C. s'est manifestée. Ce recours plus grand à l'A.-C. par les participants que par les non-participants est particulièrement prononcé dans le groupe qui a terminé *Compass* ou qui a été dirigé vers ce programme avant 1996. L'écart prononcé en 1996 porte à penser que *Compass* peut avoir contribué à accroître le recours à l'A.-C. chez les participants.

Tableau 7.3.1 Nombre de semaines de prestations d'A.-C. pendant l'année, 1990 à 1996

Année	Ensemble des participants / Non-participants		A terminé / a été aiguillé avant 1996	
	Participants	Non-participants	Participants	Non-participants
1990	10,4	10,4	9,7	10,5
1991	10,8	10,6	11,0	10,7
1992	12,0	12,0	12,3	11,7
1993	12,4	11,6	11,7	11,2
1994	12,3	12,7	10,6	12,8
1995	8,1	9,0	4,4	5,7
1996	3,7	2,8	7,2	2,6

Nota : Les données de 1996 vont de janvier à juin.

Le tableau 7.3.2 présente des estimations de l'incidence du programme fondées sur divers modèles qui correspondent étroitement à ceux qui ont été utilisés afin d'analyser l'incidence sur les prestations d'aide sociale reçues. Ces modèles donnent des estimations qui vont de 3,9 à 5,7 semaines pour les six premiers mois de 1996. Les estimations avec données de contrôle concernant la sélection en vue de participer au programme fondées sur des facteurs non observables (les estimations de la différence à l'intérieur des différences et des IV) s'étendent de 3,9

à 5,4 semaines, tandis que les estimations qui ne comprennent pas de données de contrôle concernant la sélection en vue de participer au programme ou de données de contrôle concernant la sélection fondée sur des facteurs observables seulement donnent des estimations légèrement supérieure (de 4,5 à 5,7 semaines). Quoiqu'il en soit, aucune de ces estimations n'est sensiblement différente de l'ensemble des autres, de sorte que tout porte à conclure que le programme *Compass* a contribué à accroître de façon significative les prestations d'A.-C. touchées par les participants au programme. Si l'on se fonde sur les six premiers mois de 1996, l'incidence estimée est de 7,8 à 11,4 semaines par année (en partant de l'hypothèse que les six premiers mois de l'année sont représentatifs de toute l'année).

Tableau 7.3.2 Estimations de l'incidence de *Compass* sur le nombre de semaines de prestations d'A.-C.

Équation	Incidence estimée	Modèle utilisé pour estimer l'incidence
7.3.1	4,6*** (0,5)	Régression linéaire, sans données de contrôle
7.3.2	5,7*** (1,1)	Régression linéaire, avec données de contrôle de base
7.3.3	4,5*** (0,5)	Régression linéaire, avec données de contrôle pour les semaines pendant lesquelles ont été touchées des prestations d'A.-C. en 1993
7.3.4	5,7*** (1,1)	Régression linéaire, avec données de contrôle pour les données démographiques de base et les semaines pendant lesquelles ont été touchées des prestations d'A.-C. en 1993
7.3.5	4,9*** (1,1)	Régression linéaire avec données de contrôle pour les données démographiques complètes et les semaines pendant lesquelles ont été touchées des prestations d'A.-C. en 1993
7.3.6	5,4*** (1,1)	Différence à l'intérieur des différences, 1990 et 1996
7.3.7	4,2*** (1,1)	Différence à l'intérieur des différences, 1991 et 1996
7.3.8	3,9*** (1,2)	Différence à l'intérieur des différences, 1992 et 1996
7.3.9	4,0*** (1,2)	Différence à l'intérieur des différences, 1993 et 1996
7.3.10	5,3** (2,5)	Estimations des variables instrumentales; (les instruments utilisés sont l'âge, la présence d'enfants de moins de 5 ans et les prestations d'A.-C. touchées dans les deux années préalables à <i>Compass</i>)

Lorsque l'analyse de l'incidence de l'A.-C. est menée séparément pour chacun des volets du programme (voir le tableau 7.3.3), les effets estimés les plus importants sont ceux qui sont liés au volet *Formation de transition*. Ils sont de l'ordre de 6,0 à 6,7 semaines, soit l'équivalent de 12 à 13,4 semaines sur une base annuelle.

Tableau 7.3.3 Effets estimés sur le nombre de semaines de prestations d'A.-C., selon le volet du programme

Incidence estimées selon le volet :			Modèle
Volet Expérience de travail	Volet Formation de transition	Volet Création d'entreprises	
3,3* (1,8)	6,7 (1,4)	8,0 (4,8)	RÉGRESSION LINÉAIRE, SANS DONNÉES DE CONTRÔLE
2,7 (2,0)	6,0*** (1,4)	s/o	Régression linéaire, avec données de contrôle démographiques et préalables au programme complètes
6,6 (4,3)	6,6*** (2,5)	s/o	Différence à l'intérieur des différences, 1993 et 1996

7.4 SITUATION ACTUELLE (AU MOMENT DE L'ENQUÊTE)

L'enquête a permis d'obtenir des renseignements sur les activités actuelles des participants et non-participants. Ces renseignements sont analysés dans la présente section selon quatre genres d'activités principaux : (i) emploi (tant l'emploi rémunéré que le travail indépendant); (ii) chômage (à la recherche d'un emploi); (iii) recyclage professionnel dans le cadre d'études ou de cours de formation; et (iv) aide au revenu touchée sous forme d'aide sociale (AS) ou d'assurane-chômage (A.-C.). En plus d'analyser les effets de *Compass* sur ces quatre activités principales, nous nous penchons aussi sur les activités subsidiaires : emploi rémunéré et travail indépendant dans le cas de l'emploi, études et formation dans le cas du recyclage professionnel, ainsi qu'AS et A.-C. dans le cas du soutien du revenu. En raison du nombre d'activités analysées et de l'important nombre connexe d'effets estimés, seulement les principales constatations figurent dans les tableaux de la présente section.

Le tableau 7.4.1 comprend les estimations de l'incidence de *Compass* sur l'emploi, ainsi que des estimations distinctes de l'incidence sur le travail indépendant (pour le volet *Création d'entreprises*) et l'emploi rémunéré. Les trois premières colonnes des estimations reposent sur l'échantillon complet des répondants et les trois dernières colonnes comprennent des estimations concernant les personnes qui ont terminé *Compass* ou été aiguillées vers ce programme avant 1996. Ces dernières estimations laissent donc entrevoir la possibilité qu'il y ait eu des effets sur le programme 10 mois et plus après la fin de ce dernier.

En ce qui concerne l'échantillon complet, les effets estimés fondés sur les modèles de régression linéaire révèlent que le programme s'est traduit par une augmentation de 19 points de la proportion de participants occupant un emploi, que l'on utilise ou non des données de contrôle pour les facteurs démographiques de base (âge, sexe, scolarité et état civil) et les caractéristiques personnelles supplémentaires (appartenance à une minorité visible, présence d'enfants de 0 à

5 ans, de 6 à 17 ans et de 18 ans et plus, et besoin de services de garderie). On a aussi obtenu des estimations de l'incidence du programme fondées sur les variables instrumentales; ces estimations cherchent à tenir compte de l'endogénéité possible de la participation à *Compass* liée à la sélection non aléatoire des participants et non-participants. Ces estimations des IV étaient généralement fort imprécises (prière de prendre note de l'importante erreur-type liée à ces estimations) et également instables (en particulier, sensibles au choix des instruments pour la participation au programme). Pour ces raisons, nous mettrons l'accent dans les pages qui suivent sur les estimations découlant des modèles de régression linéaire.

Lorsqu'on limite son attention aux personnes qui ont terminé *Compass* ou qui ont été dirigées vers ce programme avant 1996, les effets estimés sur ce dernier ne sont que légèrement moindres — de l'ordre de 16 à 18. Compte tenu de la plus petite taille de l'échantillon, ces estimations sont également quelque peu moins précises, mais elles sont néanmoins significatives sur le plan statistique au niveau de 1 %.

La ventilation entre travail indépendant et emploi rémunéré porte à penser que l'incidence de *Compass* s'est exercée sur ce deuxième élément; les effets estimés sur le travail indépendant (du volet *Création d'entreprises*) sont faibles et non sensiblement différents de zéro.

En résumé, les constatations portent à penser que la participation à *Compass* a eu pour effet d'accroître la proportion de la population cible qui occupait un emploi rémunéré. Cet effet semble persister pendant au moins 10 mois après la fin du programme. Ces effets estimés ne sont pas sensibles à la vérification des facteurs observables qui peuvent différer chez les participants et non-participants en raison du mode de sélection au hasard du programme. La principale observation que l'on puisse tirer de cette conclusion est que nous avons été incapables d'obtenir des estimations crédibles de l'incidence du programme qui tiennent compte de facteurs non observés possibles susceptibles de résulter en un biais de sélection (c.-à-d. des facteurs non observés qui peuvent être liés tant à la participation à *Compass* qu'à la situation d'activité après *Compass*). Les estimations qui tentent de tenir compte de ces facteurs non observés à partir des données (postérieures au programme) disponibles sont trop imprécises et instables pour que l'on puisse y voir des estimations plausibles de l'incidence du programme.

Tableau 7.4.1 Incidence estimée de *Compass* sur l'emploi

Effets estimés sur l'emploi						
	Estimations à partir de l'échantillon complet			Échantillon ayant terminé avant 1996		
	Rém.	Ind.	Empl.	Rém.	Ind.	Empl.
Modèle de régression						
Sans données de contrôle	.19*** (.03)	.02 (.02)	.19*** (.03)	.18*** (.05)	-.01 (.03)	.16*** (.05)
Avec données de contrôle de base	.18*** (.03)	.03 (.02)	.19*** (.03)	.19*** (.05)	-.01 (.03)	.17*** (.05)
Avec données de Contrôle complètes	.20*** (.03)	.00 (.02)	.19*** (.03)	.21*** (.05)	-.00 (.03)	.18*** (.06)
Estimations des IV, avec données de contrôle de base	.14 (.45)	.26 (.37)	.29 (.45)	-1.01 (.85)	.14 (.28)	-.46 (1.5)

Nota : Les instruments utilisés dans l'estimation des IV sont la présence d'enfants de 0 à 5 ans et les prestations d'AS touchées dans les deux années préalables au programme.

Une analyse similaire a été effectuée à l'égard des trois activités suivantes : à la recherche d'un emploi, recyclage et début d'une formation. L'analyse a aussi été menée à l'égard de l'activité combinée du recyclage professionnel (études et (ou) formation). Aucune différence significative entre les participants à *Compass* et les non-participants à ce programme n'a été relevée à l'égard de ces activités.

Le tableau 7.4.2 comprend les principales constatations découlant de l'analyse des effets du recours au programme de soutien du revenu. Le présent examen des activités actuelles sert donc de complément aux analyses antérieures des prestations d'AS et d'A.-C. qui ont été touchées et qui ont été abordées dans les sections 7.2 et 7.4, respectivement. Contrairement aux analyses préalables qui étaient fondées sur des données administratives concernant les participants et non-participants avant et après le programme, l'évaluation de la présente section repose sur l'enquête menée auprès des participants et non-participants et, par conséquent, est limitée à des données transversales concernant les activités postérieures au programme.

Pour ce qui est de l'échantillon complet des répondants à l'enquête, la participation à *Compass* est liée à une diminution du recours aux prestations d'AS et à une augmentation du recours aux prestations d'A.-C.. L'ampleur des effets estimés n'est que modestement affectée par une vérification des différences observables entre participants et non-participants. La réduction estimée de 22 points de la proportion de personnes recourant à l'AS est plus importante que l'augmentation estimée de 12 à 14 points de la proportion de gens ayant recours à l'A.-C., ce qui indique donc que l'incidence nette est un recul d'environ 10 points du recours au soutien du revenu. Les estimations des IV laissent entrevoir des effets beaucoup plus importants, mais la précision de ces estimations est aussi nettement plus faible.

Ces effets estimés pourraient indiquer en partie que le placement dans le cadre de *Compass* a permis aux participants d'acquérir assez d'expérience de travail pour être admissibles à l'A.-C.. Par conséquent, les participants seraient proportionnellement plus nombreux que les autres à toucher de l'A.-C. plutôt que de l'AS immédiatement après le programme. Il pourrait s'agir là d'un effet transitoire qui ne correspondrait pas nécessairement à un effet durable du programme. Dans le but d'analyser cette possibilité, nous signalons également dans le tableau 7.4.2 les effets estimatifs sur les personnes ayant terminé *Compass* ou ayant été orientées vers ce programme avant 1996. Les effets estimatifs sur les prestations d'AS sont maintenant plus bas, de l'ordre de 12 à 15 points, par rapport à 22 points pour l'échantillon au complet. Quoi qu'il en soit, ces impacts estimés demeurent significatifs sur le plan statistique. Les effets de l'A.-C. sont également plus faibles pour ce groupe et ne sont en règle générale pas sensiblement différents de zéro. On estime maintenant que l'incidence combinée est une réduction de 7 à 8 points du recours au soutien du revenu, mais cette incidence n'est significative que de façon marginale (significative au niveau de signification de 15 % mais non au niveau de 10 %.).

Tableau 7.4.2 Incidence estimée de *Compass* sur le recours au soutien du revenu

Modèle de régression	Estimations portant sur l'échantillon complet			Échantillon ayant terminé avant 1996		
	AS	A.-C.	A.-C. / AS	AS	A.-C.	A.-C. / AS
Sans données de contrôle	-0,22*** (0,03)	0,12*** (0,02)	-0,11*** (0,03)	-0,15*** (0,05)	0,07* (0,04)	-0,08 (0,05)
Avec données de contrôle de base	-0,22*** (0,03)	0,13*** (0,02)	-0,10*** (0,03)	-0,15*** (0,05)	0,06 (0,04)	-0,08 (0,05)
Avec données de contrôle complètes	-0,22*** (0,03)	0,14*** (0,02)	-0,11*** (0,03)	-0,12** (0,05)	0,06 (0,04)	-0,07 (0,05)
Estimations des IV, avec données de contrôle de base	-0,75*** (0,22)	0,04 (0,17)	-0,71*** (0,22)	-0,27 (0,31)	0,17 (0,24)	0,01 (0,30)

Nota : Les instruments ayant servi à établir les estimations des IV sont la présence d'enfants de 0 à 5 ans et le fait les prestations d'AS touchées dans les deux années ayant précédé *Compass*.

En résumé, la présente analyse des activités actuelles donne à penser que les gens ayant participé à *Compass* sont, toutes proportions gardées, moins nombreux à toucher de l'AS et plus nombreux à toucher de l'A.-C. que les autres pendant le très court terme, c'est-à-dire la période qui suit immédiatement le programme. Étant donné que la réduction de la proportion de gens touchant de l'AS est plus importante que l'augmentation de la proportion de gens touchant de l'A.-C., l'effet net est une réduction du recours au soutien du revenu. Toutefois, ces effets se

dissipent pendant la période qui suit le programme. Par conséquent, si on examine la situation des participants et des non-participants environ 10 mois et plus après la fin du programme, l'incidence (négative) estimée sur les prestations d'AS est inférieure (mais toujours sensiblement différente de zéro), l'incidence positive sur les prestations d'A.-C. reçues est également inférieure (et n'est plus sensiblement différente de zéro), et l'effet combiné est également inférieur et va dans le même sens qu'auparavant (c.-à-d. un recours réduit au soutien du revenu), mais il n'est pas sensiblement différent de zéro.

Dans le but de comprendre encore mieux les effets de *Compass* sur les activités actuelles, nous avons aussi effectué une analyse selon le volet du programme. Le tableau 7.4.3 signale les principales constatations. De nouveau, les résultats sont indiqués séparément selon qu'il s'agit de l'échantillon complet des répondants ou des personnes ayant terminé *Compass* ou ayant été orientées vers ce programme avant 1996. Ce dernier groupe donne des indications des effets possibles à court terme (par opposition au très court terme) de l'intervention.

Les constatations découlant de l'échantillon complet donnent à penser que tant le volet *Expérience de travail* que le volet *Formation de transition* ont eu des incidences semblables sur la proportion (de l'ordre de 18 à 20 points) de la population qui est occupée. Ces estimations sont sensiblement différentes de zéro au niveau de 1 %. Toutefois, lorsqu'on limite l'analyse aux personnes ayant terminé *Compass* 10 mois et plus avant l'enquête, les effets estimés du volet *Expérience de travail* sont beaucoup plus prononcés —de 26 à 9 points— que ceux du volet *Formation de transition* — qui se situent à 13 points. Ces constatations portent à penser que le volet *Expérience de travail* a des effets plus prolongés sur la probabilité d'occuper un emploi que ce n'est le cas du volet *Formation de transition*.

Tant à très court terme (c.-à-d. échantillon complet des répondants à l'enquête) qu'à court terme (personnes ayant terminé *Compass* 10 mois et plus avant l'enquête), le volet *Formation de transition* a un impact négatif plus prononcé sur les prestations d'AS et un effet positif plus important sur les prestations d'A.-C. que ce n'est le cas du volet *Expérience de travail*. Toutefois, dans le cas de l'échantillon complet, l'effet net (qui s'oriente vers un recours réduit au soutien du revenu) est identique, à 10 points. Pour ce qui est des personnes ayant participé à l'enquête 10 mois et plus après *Compass*, l'incidence nette va également dans le sens du recours réduit au soutien du revenu, et est quelque peu plus prononcé dans le cas du volet *Expérience de travail* qu'il ne l'est dans le cas du volet *Formation de transition*; cependant, pour l'un et l'autre volet, l'effet net n'est pas significatif sur le plan statistique. Quoi qu'il en soit, les deux volets ont contribué à réduire de façon significative les prestations d'AS touchées à court terme, l'effet estimé étant quelque peu plus prononcé pour le volet *Expérience de travail* que pour le volet *Formation de transition*.

Tableau 7.4.3 Effets estimés sur les activités actuelles selon le volet du programme
(a) Estimations fondées sur l'échantillon complet de répondants à l'enquête

Volet du programme et modèle	Emploi	Prestations d'AS	Prestations d'A.-C.	Prestations d'A.-C. / AS
Volet <i>Expérience de travail</i> , sans données de contrôle	0,19*** (0,06)	-0,16*** (0,05)	0,09** (0,04)	-0,10* (0,05)
Volet <i>Expérience de travail</i> , avec données de contrôle de base	0,20*** (0,06)	-0,17*** (0,05)	0,09** (0,04)	-0,10** (0,05)
Volet <i>Formation de transition</i> , sans données de contrôle	0,19*** (0,04)	-0,29*** (0,04)	0,19*** (0,03)	-0,10*** (0,04)
Volet <i>Formation de transition</i> , avec données de contrôle de base	0,18*** (0,04)	-0,28*** (0,04)	0,19*** (0,03)	-0,10*** (0,04)
Volet <i>Création d'entreprises</i> , sans données de contrôle	0,22 (0,14)	-0,22 (0,16)	-0,14* (0,07)	-0,36** (0,15)
Volet <i>Création d'entreprises</i> , avec données de contrôle de base	0,07 (0,15)	-0,15 (0,17)	-0,15* (0,08)	-0,30* (0,16)

Tableau 7.4.3 Effets estimés sur les activités actuelles selon le volet du programme
(b) Estimations fondées sur les répondants ayant terminé *Compass* ou été dirigés vers ce programme avant 1996

Volet du programme et modèle	Emploi	Prestations d'AS	Prestations d'A.-C.	Prestations d'A.-C. / AS
Volet <i>Expérience de travail</i> , sans données de contrôle	0,26*** (0,09)	-0,12 (0,09)	0,03 (0,06)	-0,11 (0,09)
Volet <i>Expérience de travail</i> , avec données de contrôle de base	0,29*** (0,09)	-0,18** (0,09)	0,04 (0,06)	-0,13 (0,09)
Volet <i>Formation de transition</i> , sans données de contrôle	0,13* (0,07)	-0,16** (0,06)	0,10** (0,05)	-0,03 (0,06)
Volet <i>Formation de transition</i> , avec données de contrôle de base	0,13* (0,07)	-0,14** (0,06)	0,08* (0,05)	-0,04 (0,06)
Volet <i>Création d'entreprises</i> , sans données de contrôle	0,19 (0,31)	-0,53* (0,28)	0,03 (0,28)	-0,50** (0,18)
Volet <i>Création d'entreprises</i> , avec données de contrôle de base	0,18 (0,30)	-0,48 (0,30)	0,00 (0,08)	-0,47 (0,27)

Les effets estimés du volet *Création d'entreprises* sont fondés sur de très petits échantillons (55 observations pour l'échantillon complet de répondants et 13 observations pour ceux ayant terminé le programme avant 1996). Par conséquent, le degré de précision des estimations est faible. Quoi qu'il en soit, plusieurs caractéristiques de ces estimations d'incidence méritent d'être soulignées. Premièrement, l'ampleur des effets estimés sur l'emploi est la même que celle des volets *Expérience de travail* et *Formation de transition*, bien qu'elle ne soit pas significative sur le plan statistique. Deuxièmement, on estime que ce volet réduit le recours tant à l'AS qu'à l'A.-C., à la différence des volets *Expérience de travail* et *Formation de transition* qui réduisent le recours à l'AS mais qui ont l'effet contraire sur le recours à l'A.-C.. Cette constatation concorde avec les attentes dans la mesure où le travail indépendant ne permet pas (en général) aux personnes de devenir admissibles à l'A.-C., contrairement à ce qui se passe dans le cas de l'emploi rémunéré. En raison de l'incidence similaire (sur le plan de l'ampleur) sur les prestations d'AS touchées et de l'impact négatif sur les prestations d'A.-C. touchées, les effets nets du recours au soutien du revenu sont plus importants pour ce volet *Création d'entreprises* et, phénomène remarquable (en dépit de la petite taille des échantillons), ils sont sensiblement différents de zéro.

En résumé, les principales constatations découlant de l'analyse des volets du programme sont les suivantes : (i) à court terme, le volet *Expérience de travail* a eu sur la hausse de l'emploi une incidence plus grande que celle des volets *Formation de transition* et *Création d'entreprises*, bien que tous les volets aient eu tendance à accroître l'emploi (bien que les effets estimés ne soient pas toujours sensiblement plus grands que zéro); (ii) tant le volet *Expérience de travail* que le volet *Formation de transition* ont contribué à réduire le recours à l'AS à court terme, l'incidence estimée étant légèrement supérieure dans le cas du premier volet; (iii) tant le volet *Expérience de travail* que le volet *Formation de transition* se sont traduits par un recours accru à l'A.-C. à court terme, le volet *Formation de transition* ayant une incidence plus grande sur le recours accru à l'A.-C. et le volet *Expérience de travail* n'étant pas sensiblement différent de zéro (cette situation est en partie attribuable à la période plus longue de travail subventionnée en vertu du volet *Formation de transition*, qui rendait admissible à l'A.-C. un plus grand pourcentage de gens); (iv) on estime que l'incidence nette des volets *Expérience de travail* et *Formation de transition* va dans le sens d'un recours réduit au soutien du revenu à court terme, qu'elle est plus importante dans le premier que dans le deuxième cas, mais que dans les deux cas elle n'est pas sensiblement différente de zéro; (v) la taille des échantillons du volet *Création d'entreprises* est très réduite et, par conséquent, les effets estimés sont imprécis; quoi qu'il en soit, les estimations donnent effectivement à penser que le volet *Création d'entreprises* a eu une incidence positive plus grande sur l'emploi que cela n'a été le cas pour les volets *Expérience de travail* et *Formation de transition*, ainsi qu'une incidence négative plus grande sur le recours au soutien du revenu que n'en ont eue les volets *Expérience de travail* et *Formation de transition*; cette dernière différence tient principalement au fait que le volet *Création d'entreprises* contribue à réduire les prestations d'AS et d'A.-C. touchées.

7.5 REVENUS

La présente section analyse l'incidence de *Compass* sur les revenus et se fonde sur les renseignements concernant le revenu d'emploi annuel qui figurent dans les fichiers d'A.-C. de DRHC jusqu'à l'année 1995 ainsi que dans le sondage auprès des clients pour 1996. Le tableau 7.5.1 précise les revenus d'emploi annuels moyens des participants et non-participants à *Compass*, ainsi que la différence dans les revenus moyens de ces deux groupes, pendant la période allant de 1990 à 1996. Les données révèlent que les gens qui sont devenus des participants à *Compass* avaient des revenus d'emploi préalables au programme (c.-à-d. entre 1990 et 1994) beaucoup moins élevés que ceux des gens qui sont devenus des non-participants. En 1995 et 1996, période au cours de laquelle certains sont devenus des participants au programme et d'autres ont terminé leur placement dans le cadre de *Compass*, les participants avaient en moyenne des revenus d'emploi sensiblement plus élevés que ceux des non-participants.

Tableau 7.5.1 Revenus annuels, 1990 à 1996

Year	Ensemble des participants et non-participants			A terminé / été orienté avant 1996		
	Part.	Non-part.	Diff.	Part.	Non-part.	Diff.
1990	7 130	8 248	-1 118*** (369)	6 533	8 142	-1 608*** (596)
1991	6 091	7 172	-1 082*** (353)	5 676	6 807	-1 131*** (567)
1992	6 209	7 465	-1 256*** (371)	5 246	6 964	-1 718*** (588)
1993	5 243	6 634	-1 391*** (359)	4 327	5 874	-1 546*** (534)
1994	4 048	5 302	-1 255*** (256)	2 815	4 031	-1 216*** (330)
1995	4 062	3 646	416** (178)	5 691	3 481	2 210*** (280)
1996	7 774	4 364	3 410*** (1 273)	6 282	5 196	1 086 (1 787)

Dans le but d'établir une distinction entre le comportement des revenus dans le cadre du placement *Compass* proprement dit et l'incidence possible du programme sur les revenus subséquents, le tableau 7.5.1 précise également les revenus d'emploi moyens des participants qui ont terminé leur placement *Compass* avant 1996 et des non-participants qui ont été orientés vers *Compass* avant 1996. Pour ce groupe, la différence dans les revenus de 1996 offre une certaine indication de l'incidence possible du programme sur les revenus tirés à court terme du marché du travail. Comme ce fut le cas pour le groupe complet des participants et non-participants, les revenus des gens qui sont devenus des participants à *Compass* étaient sensiblement moins élevés que ceux des gens qui sont devenus des non-participants avant le programme *Compass* et ont été sensiblement supérieurs aux revenus des non-participants en 1995, lorsque la majorité des participants étaient inscrits à *Compass*. En 1996, au moment où les participants avaient terminé leur

placement *Compass*, leurs revenus sont demeurés supérieurs à ceux des non-participants, bien que l'écart des revenus moyens n'ait pas été significatif sur le plan statistique.

Étant donné que les participants n'ont pas tous entrepris et terminé leur placement de *Compass* la même année, nous avons également calculé les revenus d'emploi des participants et non-participants qui tombaient avant, pendant et après le programme. (Dans le cas des non-participants, il s'agit des années qui tombent avant, pendant et après l'orientation vers le *Compass*.) Ces données figurent au tableau 7.5.2. De nouveau, les gens qui sont devenus des participants avaient des revenus sensiblement moins élevés avant le *Compass*, des revenus sensiblement plus élevés pendant *Compass*, et des revenus qui ne différaient pas sensiblement de ceux des non-participants après *Compass*.

Bien que ces données laissent entrevoir que *Compass* a pu avoir une incidence sur les revenus d'emploi des participants, l'analyse économétrique ne soutient pas cette conclusion, même lorsqu'on vérifie les revenus préalables à *Compass*. Le tableau 7.5.3 donne les estimations tirées d'une gamme de modèles des revenus reposant sur les données relatives aux revenus avant, pendant et après *Compass* (c.-à-d. les données figurant dans le tableau 7.5.2). L'analyse des revenus annuels selon l'année civile (les données figurant dans le tableau 7.5.1) nous amènent à tirer la même conclusion.

Tableau 7.5.2 Revenus annuels avant et après la participation à *Compass* et l'orientation vers ce programme

Période	Participants		Non-participants		Différence dans les revenus
	Obs.	Revenus	Obs.	Revenus	
6 ans avant	601	7 354	601	8 640	-1 286** (508)
5 ans avant	883	6 306	1 067	7 887	-1 581*** (377)
4 ans avant	806	6 328	986	7 511	-1 183*** (387)
3 ans avant	767	5 473	945	7 233	-1 761*** (388)
2 ans avant	776	4 459	963	6 238	-1 778*** (309)
1 an avant	858	3 043	893	4 064	-1 021*** (194)
Année de <i>Compass</i>	541	6 820	663	3 158	3 661*** (546)
1 an après	78	6 270	187	5 526	774 (1 548)

Nota : Les chiffres entre parenthèses sont des erreurs-types.

La majorité des effets estimés figurant dans le tableau 7.5.3 sont positifs; de plus, comme on est en droit de s'y attendre selon le comportement des données brutes (qui montrent que les revenus des participants à *Compass* étaient sensiblement

moins élevés que ceux des non-participants avant le programme), les données de contrôle des revenus antérieurs ont tendance à faire croître l'incidence estimée. Cependant, aucune de ces estimations ne diffère de façon marquée de zéro. L'incapacité d'obtenir des estimations plus précises de l'incidence du programme sur les revenus tient principalement au fait qu'il existe peu d'observations sur les revenus des participants comme des non-participants en 1996 et, partant, peu de renseignements sur les revenus postérieurs au programme. Qui plus est, les estimations qui appellent des renseignements préalables au programme (c.-à-d. celles qui servent à établir les revenus préalables à *Compass*, ainsi que les estimations longitudinales de la différence à l'intérieur des différences) sont très imprécises parce qu'il n'y a qu'un petit nombre de personnes au sujet desquelles nous avons des renseignements concernant le revenu avant et après *Compass*.

Tableau 7.5.3 Estimations de l'incidence de *Compass* sur les revenus

Équation	Nbre d'obs.	Incidence estimée	Modèle utilisé pour estimer l'incidence
7.5.1	265	744 (1 548)	Régression linéaire, sans données de contrôle
7.5.2	227	1 224 (1 692)	Régression linéaire, avec données de contrôle démographiques de base
7.5.3	122	2 370 (3 131)	Régression linéaire, avec données de contrôle pour les revenus un an avant le programme
7.5.4	75	263 (5 271)	Régression linéaire, avec données de contrôle pour les revenus, 1 an, 2 ans et 3 ans avant le programme
7.5.5	122	2 560 (3 101)	Différence à l'intérieur des différences, 1 an avant et 1 an après <i>Compass</i>
7.5.6	132	-2 573 (3 081)	Différence à l'intérieur des différences, 2 ans avant et 1 an après <i>Compass</i>
7.5.7	136	-2 316 (3 011)	Différence à l'intérieur des différences, 3 ans avant et 1 an après <i>Compass</i>

En résumé, même si le comportement moyen des participants et non-participants laisse croire que *Compass* peut avoir eu une incidence positive à court terme sur les revenus, il n'y a pas assez de données sur les revenus postérieurs au programme pour aboutir à cette conclusion.

7.6 CHANGEMENT D'ATTITUDE

Dans l'enquête de base comme dans l'enquête postérieure au programme, on a demandé aux participants et aux non-participants à *Compass* de préciser leurs attitudes à l'égard de la vie, du travail ainsi que des études et de la formation. La présente section analyse les changements qui ont marqué les attitudes mesurées pendant la période d'application du programme, et établit s'il y a des différences entre les participants et les non-participants sur ce plan.

Le tableau 7.6.1 résume l'analyse des deux genres de changement d'attitude. Le premier ensemble de questions portait sur le niveau de satisfaction générale à l'égard de facteurs comme la vie sociale, la vie familiale, l'éducation reçue, le travail accompli et la vie en général. Dans le deuxième ensemble, les répondants devaient répondre à la question suivante : « Selon vous, dans quelle mesure est-il probable que : a) à long terme, vous conserviez un emploi stable; et b) à long terme, vous touchiez de l'aide sociale? » Pour les deux ensembles de questions, on a utilisé une échelle de 5 points où 1 correspondait à « très insatisfait » et 5, à « très satisfait » pour les questions sur le niveau de satisfaction et 1 correspondait à « improbable » et 5, à « très probable » pour les questions portant sur les perspectives à long terme.

Pour les réponses aux enquêtes de base et postérieure au programme, nous avons établi des mesures du changement d'attitude en tenant compte de la différence entre le niveau de satisfaction après *Compass* et le niveau de satisfaction avant *Compass*. Cette mesure de la baisse ou de la hausse de la satisfaction est disponible pour chaque personne ayant répondu aux deux sondages. La note la plus élevée possible est donc un 4, qui correspond à une personne qui était « très insatisfaite » au moment de l'enquête de base et « très satisfaite » après le programme. De même, la note la plus basse possible est un -4. L'examen des mesures du changement d'attitude révèle que l'éventail des valeurs s'étend généralement de -4 à +4, que les valeurs moyennes sont en règle générale positives pour les participants comme pour les non-participants (fait exception la mesure de la satisfaction concernant « le travail que vous avez accompli dans votre vie », qui est légèrement inférieure à zéro dans le cas des non-participants, et que les valeurs moyenne sont en règle générale faibles, situation qui indique que pour les groupes de participants et de non-participants) dans l'ensemble, il y a eu peu d'amélioration ou de détérioration des attitudes pendant la période à l'étude.

Nous avons construit des mesures similaires des changements des perspectives à long terme, de façon qu'une valeur positive corresponde à une personne qui estime qu'il est désormais plus probable qu'elle conserve un emploi stable à long terme. Pour ce qui est de l'aide sociale, une valeur positive correspond à une personne qui pense qu'il est devenu plus probable qu'elle touchera de l'AS à long terme. De

nouveau, ces mesures correspondent à un éventail allant de -4 à +4. L'examen des données révèle que le point de vue concernant les changements à long terme correspondent effectivement à un éventail allant de -4 à +4, ce qui signifie que des changements substantiels se sont produits dans les deux sens dans le cas de certaines personnes. Toutefois, les changements moyens ont été faibles, la perspective de conserver un emploi stable à long terme s'améliorant légèrement dans le cas des participants et se détériorant modestement dans celui des non-participants. La probabilité de toucher de l'aide sociale à long terme augmente, en moyenne, dans le cas des participants et non-participants, mais l'importance de l'augmentation est quelque peu plus grande dans le cas des non-participants.

Selon les estimations figurant dans le tableau 7.6.1, il n'y a pas de différence significative entre les participants et non-participants en ce qui concerne le changement du niveau de satisfaction à l'égard de la vie sociale avec les amis et les parents, de l'éducation reçue et de la vie en général. Cette constatation vaut que l'on vérifie ou non divers facteurs qui pourraient expliquer des différences entre les participants et les non-participants à *Compass*. Toutefois, il y a un modeste recul de la satisfaction des participants à l'égard de la vie familiale (par rapport au changement dans le cas des non-participants) et une modeste hausse de la satisfaction des participants concernant « le travail que vous avez accompli dans votre vie ». Ces effets estimés liés à la participation à *Compass* présentent une importance à peu près égale, le recul de la satisfaction à l'égard de la vie familiale se situant aux alentours de 0,20 (c.-à-d. environ un cinquième de un point sur une échelle de cinq) et la hausse de la satisfaction à l'égard du travail accompli étant à peu près d'ordre égal dans l'autre sens.

Il n'y a pas de différence significative dans les changements de perspectives à long terme selon qu'il s'agit des participants ou des non-participants. Par conséquent, il semble que le programme n'a pas eu d'incidence discernable sur l'opinion des gens concernant la probabilité de conserver un emploi stable ou de toucher de l'aide sociale à long terme.

Tableau 7.6.1 Analyse de l'incidence de *Compass* sur les attitudes et les points de vue

Changement de la satisfaction	Sans données de contrôle	Avec données de contrôle de base	Avec données de contrôle complètes
La vie sociale avec les amis et la parents	0,06 (0,10)	0,04 (0,10)	0,07 (0,11)
La vie familiale	-0,18* (0,10)	-0,22** (0,10)	-0,22** (0,11)
L'éducation reçue	0,08 (0,10)	0,09 (0,10)	0,13 (0,11)
Le travail accompli dans la vie	0,20** (0,10)	0,19* (0,10)	0,14 (0,11)
La vie en général	0,04 (0,10)	0,05 (0,10)	0,07 (0,11)
Point de vue concernant la probabilité de :	Sans données de contrôle	Avec données de contrôle de base	Avec données de contrôle complètes
Conserver un emploi stable à long terme	0,17 (0,12)	0,10 (0,12)	0,16 (0,13)
Toucher de l'aide sociale à long terme	-0,04 (0,11)	0,00 (0,11)	-0,09 (0,12)

7.7 FONDS DE DÉPANNAGE

En ce qui concerne l'incidence du Fonds de dépannage, on a estimé un certain nombre de modèles portant sur l'emploi, les revenus et les prestations d'AS (nombre de mois). Dans les trois analyses, l'attention a porté uniquement sur les personnes qui ont été dirigées vers *Compass* ou qui ont terminé celui-ci avant 1996, de façon à ne pas confondre les effets du programme et les effets du placement en cours. Il n'y avait pas d'effet significatif pour les trois analyses, que ce soit avec ou sans données de contrôle⁴⁶.

L'absence de tout effet significatif n'est pas étonnante, la taille des échantillons étant très petite. Il n'y avait que 176 participants qui étaient aussi des bénéficiaires du Fonds de dépannage, et seulement 22 bénéficiaires du Fonds de dépannage

⁴⁶ Il convient également de souligner que nous avons estimé deux genres de modèles : le premier, pour les participants à *Compass*, qui vérifie s'il existe une différence dans les résultats entre les participants qui ont aussi reçu de l'argent du Fonds de dépannage et ceux qui n'en n'ont pas eu (essentiellement, les participants qui n'ont pas reçu d'argent du Fonds de dépannage constituent le groupe de comparaison); le deuxième est un modèle complet pour l'ensemble des participants et des non-participants à *Compass* et des bénéficiaires du Fonds de dépannage qui n'étaient pas des participants. Dans ce cas-ci, nous tenons compte de trois effets distincts : les participants qui n'étaient pas des bénéficiaires du Fonds de dépannage, les participants qui étaient aussi des bénéficiaires du Fonds de dépannage, et les bénéficiaires du Fonds de dépannage qui n'étaient pas des participants. Le groupe de comparaison est donc celui des non-participants (aucun d'entre eux n'ayant reçu de l'argent du Fonds de dépannage). Quelle que soit la spécification, rien n'indique que le Fonds de dépannage a eu une incidence significative.

qui n'étaient pas des participants. Lorsqu'on ne retient que les personnes qui ont terminé le programme avant 1996 et celles qui ont répondu à l'enquête (dont nous avons besoin pour certaines analyses), on constate qu'il y a très peu d'observations. En conclusion, l'analyse statistique ne permet pas de dégager d'effets significatifs du Fonds de dépannage, mais il ne faut pas pour autant en conclure qu'il n'y a pas eu d'incidence. Cela signifie plutôt qu'il existe trop peu d'observations concernant les résultats postérieurs au programme pour que l'on soit en mesure de déterminer les effets qu'il peut y avoir eus.

7.8 CONCLUSION

À court terme du moins, le *Compass* de Nouvelle-Écosse a réussi à atteindre son objectif principal, soit réduire le recours à l'aide sociale. En effet, le recours à l'aide sociale a diminué de plus de 20 % chez les participants, par rapport aux non-participants. Ce recul a été en partie effacé par une augmentation de 15 % du recours à l'A.-C., qui découle en partie du fait que la participation au programme a aidé les clients à devenir admissibles à l'assurance-chômage. L'incidence nette est un recul du recours au soutien du revenu d'environ 10 points. Des indications montrent cependant que ces effets s'atténuent au fil du temps. *Compass* s'est aussi traduit par une augmentation de l'ordre de 18 points de la proportion des participants occupant un emploi. Aucune incidence significative sur les revenus n'a été relevée, bien qu'il en soit probablement ainsi parce qu'il y avait trop peu de situations où l'on trouvait des données postérieures au programme.

8.0 ANALYSE COÛTS-EFFICACITÉ

Le présent chapitre comprend une analyse coûts-avantages / efficacité pour l'ensemble du programme et pour chacun de ces trois principaux volets (*Création d'entreprises, Formation de transition et Expérience de travail*). L'analyse ne repose que sur une perspective comptable⁴⁷, soit celle du gouvernement. En tant que tel, il s'agit principalement d'une analyse financière. Les coûts engagés par le gouvernement à l'égard d'un programme de formation ont trait aux postes suivants : administration, exploitation, instruction, fournitures, installations, indemnités, subventions et transferts. Les avantages comprennent les coûts moindres du programme de transfert postérieur à la formation, les impôts plus élevés perçus et la valeur du travail accompli dans le cadre du projet (rémunération) par les personnes embauchées par le gouvernement.

Les coûts liés au programme, y compris les coûts totaux de chacun des volets, ont été absorbés par le ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse (tableau 8.1). Le tableau 8.2 attribue une valeur aux avantages à partir des résultats de l'analyse d'incidence et reprend les données pertinentes concernant les coûts qui figurent dans le tableau 8.1. Le tableau 8.3 compare les coûts et les avantages. Les hypothèses figurent dans les notes que l'on trouve au bas de la page en cause. Pour ce qui est du problème de temps (les avantages s'accumulent au fil du temps, mais presque tous les coûts sont survenus pendant la durée du programme), nous calculons le nombre d'années qu'il faudra avant que le programme fasse ses frais, en utilisant un taux d'actualisation de 2 %.

⁴⁷ Lorsqu'on effectue une analyse coûts-avantages ou coûts-efficacité, il faut en définir la perspective, c'est-à-dire déterminer qui absorbe les coûts et qui profite des avantages. Il existe trois perspectives comptables possibles, qui ne peuvent être combinées car elles peuvent provoquer un chevauchement ou une double comptabilisation.

1. Le participant Cette perspective tient compte du point de vue du groupe cible (les personnes qui participent au programme). Ce cadre donne habituellement des avantages supérieurs à ceux des autres perspectives, car les personnes bénéficient de la majorité des avantages (p. ex. : revenus plus élevés découlant d'un programme de formation), mais n'absorbent souvent qu'une petite partie des coûts (parce que le gouvernement paye habituellement).
2. Le responsable du programme Cette perspective repose sur le point de vue de la source de financement, qui le plus souvent est le gouvernement. C'est la solution la plus pertinente lorsque le responsable doit choisir entre deux programmes concurrents. Il s'agit fondamentalement d'une analyse financière qui se penche sur les coûts monétaires que doit absorber le gouvernement et les avantages que ce dernier en tire.
3. La société Il s'agit ici de la perspective de la collectivité ou de la société dans l'ensemble, habituellement exprimée du point de vue du revenu total. Il s'agit de la perspective la plus globale et, par conséquent, de la plus complexe et de la plus difficile à mettre en application. La majorité des coûts et avantages liés aux deux autres perspectives sont inclus, mais ils peuvent être évalués différemment. Les paiements de transfert seraient exclus parce que le coût est annulé par les avantages qu'en tire la collectivité. Cette perspective tient compte de façon particulière des effets indirects comme les avantages sur le plan de l'enquête et des autres investissements auxquels on a renoncé.

Tableau 8.1 Dépenses brutes consacrées au programme *Compass*

Catégorie	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Salaires bruts	310 815,96 \$	551 387,92 \$	385 161,47 \$
Charge sociale de l'employeur @ 11 %	25 790,95	54 464,69	47 812,56
Total partiel	336 606,91	605 852,61	432 974,03
Primes – Accidents du travail	16 420,15	32 457,42	1 106,92
Déplacements	26 575,24	49 475,58	30 550,01
Autres dépenses administratives	9 382,10	21 622,49	15 775,73
Total partiel	52 377,49	103 555,49	47 432,66
Volet Expérience de travail	589 537,17	1 914 360,00	1 667 359,21
Volet Formation de transition	315 286,19	2 328 129,53	2 598 535,03
Volet Création d'entreprises	505 954,00	314 701,54	195 000,00
Fonds de dépannage	29 927,41	95 574,06	84 391,65
Autres coûts du programme	115,36	1 234,55	2 089,56
Total partiel	1 440 820,13	4 653 999,68	4 547 375,45
Évaluation	42 586,00	49 953,00	150 000,00
TOTAL COMPASS	1 872 390,53 \$	5 413 360,78 \$	5 177 782,14 \$

Source : Services communautaires de la Nouvelle-Écosse.

Tableau 8.2 Détail des coûts et avantages

Avantages / Coûts	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entre- prises</i>	<i>Compass</i> ⁴⁸
Avantages				
1. Changements des revenus des stagiaires (avant impôts) ⁴⁹	345 000	367 500	37 500	50 000
2. Changement d'impôt des stagiaires ⁵⁰	51 750	55 125	5 625	112 500
3. Valeur du travail accompli en période de formation ⁵¹	494 000	396 000	3 800	893 800
4. Changement des paiements d'aide sociale ⁵²	531 000	1 115 000	123 900	1 769 900

⁴⁸ Les coûts liés à *Compass* comprennent les coûts du Fonds de dépannage et d'autres programmes (non indiqués séparément dans le tableau).

⁴⁹ Bien qu'il y ait eu trop peu de participants pour indiquer une incidence statistique de *Compass* sur les revenus, l'analyse de la situation actuelle de ceux-ci laisse entrevoir une augmentation d'environ 15 % de l'emploi. Nous supposons donc qu'il y a eu dans le cas de *Compass* une augmentation des revenus d'emploi de l'ordre de 15 % des revenus préalables au programme (qui se situaient en moyenne autour de 5 millions de dollars par année). Étant donné que l'analyse n'a pas révélé de différence entre les volets, le chiffre total est ventilé selon la proportion de gens ayant participé à chaque volet.

⁵⁰ Ce même chiffre de 15 % a servi à déterminer l'augmentation des rentrées d'impôt. Les impôts moyens préalables au programme et versés par les participants s'établissaient à environ 750 000 \$ par année.

⁵¹ Le coût total de l'intervention dans le cas des personnes placées dans des emplois gouvernementaux (aux échelons municipal, provincial et fédéral).

⁵² Selon l'analyse économétrique, une réduction de 2,2 mois par année des paiements d'AS semble être un chiffre raisonnable à retenir. Les paiements mensuels moyens d'aide sociale aux participants s'établissaient à 543 \$ en 1995 et à 490 \$ en 1996. Nous utilisons 500 \$ x 2,2 mois x 1 609 participants. Étant donné que

5. Changements des paiements d'A.-C. ⁵³	150 000	300 000 0	450 000		
6. Coûts inférieurs de l'aide sociale pendant la participation ⁵⁴		516 000	1 083 600	120 400	1 720 000
Coûts					
7. Coût du projet sur les plans du personnel et autres aspects administratifs		713 965	897 920	91 067	1 821 338
8. Montants versés aux stagiaires		4 171 256	5 241 951	1 015 656	10 642 195

Tableau 8.3 Calcul des coûts et avantages selon la perspective de comptabilité du gouvernement

	Volet <i>Expérience de travail</i>	Volet <i>Formation de transition</i>	Volet <i>Création d'entreprises</i>	<i>Compass</i>
Avantages initiaux	(2) 51 750	55 125	5 625	112 500 \$
	(3) 494 000	396 000	3 800	893 800 \$
	(4) 531 000	1 115 000	123 900	1 769 900 \$
	(5) -150 000	-300 000	0	-450 000 \$
	(6) 516 000	1 083 600	120 400	1 720 000 \$
	1 442 750	2 349 725	253 725	4 046 200 \$
Coûts définitifs	(7) 713 965	897 920	91 067	1 821 338 \$
	(8) 4 171 256	5 241 951	1 015 656	10 642 195 \$
	4 885 221	6 139 871	1 106 723	12 463 533 \$
Avantages initiaux - Coûts définitifs	-3 442 471	-3 790 146	- 852 998	-8 417 333 \$
Avantages annuels (2)+(4)+(5)	432 750	870 125	129 525	1 432 400 \$
Nombre d'années approximatif de rentabilité⁵⁵	9,3	4.6	7.1	6.3

Nota : Les nombres entre parenthèses se reportent à des coûts et avantages figurant dans le tableau 8.2

l'incidence pour le volet *Formation de transition* a été plus grande que pour le volet *Expérience de travail*, sa proportion est pondérée par deux aux fins de la ventilation.

⁵³ Selon l'analyse économétrique, une réduction de 9 semaines par année des paiements d'AC semble être un chiffre raisonnable à retenir. En 1994, avant *Compass*, environ 500 participants touchaient des prestations d'AC se situant en moyenne presque exactement à 100 \$ par semaine. Nous utilisons 100 \$ x 9 semaines x 500 participants). (Même logique que pour l'AS dans la ventilation; aucune incidence n'est supposée pour le volet *Création d'entreprises*).

⁵⁴ L'analyse économétrique a révélé une réduction du recours à l'aide sociale dans la période postérieure au programme. Le programme a aussi permis de réduire les dépenses au poste de l'aide sociale, les clients ne touchant pas d'aide du système *pendant* qu'ils participaient à *Compass*. Pour quantifier cet aspect, nous avons comparé le recours à l'aide sociale par les participants et non-participants pendant l'année de leur participation/aiguillage (rappelez-vous qu'il n'y avait pas d'écart préalable au programme entre les groupes sur le plan du recours à l'aide sociale). Nous avons constaté que parmi les personnes aiguillées en 1995, les participants ont touché de l'aide sociale sur une période de 5,94 mois, par rapport à 7,67 mois dans le cas des non-participants (t=4,0, df=474, p<0,001). Par conséquent, nous estimons que *Compass* a réduit le recours à l'aide sociale en 1995 de 1,69 mois x 500 \$ x 800 participants (aiguillés en 1995). Pour ce qui est des personnes aiguillées en 1996, les participants ont touché de l'aide sociale pendant 4 mois, par rapport à 7,48 mois dans le cas des non-participants (t=9,4, df=440, p<0,001). Selon une mesure estimative, le recours à l'aide sociale a diminué de 3,48 mois x 500 \$ x 600 participants. (Il n'y avait pas de différence significative pour 1994.) Pour ce qui est de la ventilation selon le volet, la logique est la même que celle qui est expliquée dans la note de bas de page n° 49.

⁵⁵ Coûts définitifs – avantages initiaux / avantages annuels (taux d'actualisation de 2 %). Suppose que les avantages annuels se maintiendront au fil du temps.

En résumé, *en supposant que les avantages annuels se maintiennent au fil du temps*, il faudra environ six ans avant que le programme *Compass* atteigne le seuil de rentabilité. Il se peut cependant que cette hypothèse soit optimiste, compte tenu du fait que l'analyse d'impact a révélé que les effets initiaux de l'aide au revenu passive qui est reçue se dissipe pendant la période qui suit la fin du programme. En fait, 10 mois et plus après la fin du programme, l'incidence estimée sur les prestations d'AS reçues diminue (mais diffère toujours de façon marquée de zéro), l'incidence sur les prestations d'A.-C. reçues baisse également (et ne diffère plus de façon marquée de zéro), et l'incidence combinée diminue aussi (c.-à-d. une réduction du recours au soutien du revenu) et *ne diffère pas de façon marquée de zéro*. Si l'incidence des prestations de soutien du revenu touchées tombe rapidement à zéro, le programme n'atteindra alors jamais le seuil de rentabilité. On ne peut se prononcer sur cette question avec certitude à moins que d'autres mesures de suivi et d'analyse soient adoptées.

9.0 CONCLUSIONS

Le programme *Compass*, de Nouvelle-Écosse, a réussi à atteindre son objectif principal, soit réduire le recours à l'aide sociale, celui-ci ayant diminué de 22 à 30 points chez les participants, par rapport aux non-participants. Selon certaines indications, cependant, l'incidence du programme diminuait au moment où le sondage a été effectué, phénomène qui soulève des questions quant à la permanence des effets. En supposant que les effets initiaux se maintiendront au fil du temps, le programme *Compass* mettra environ six ans à atteindre le seuil de rentabilité, soit à peu près le même temps qu'ont exigé des initiatives semblables de réforme de l'aide sociale aux États-Unis.

En guise de résumé et de conclusion, le reste de ce dernier chapitre présente nos réponses succinctes à chacune des questions d'évaluation.

PERTINENCE

- 1. En quoi le *Compass* de Nouvelle-Écosse correspond-il aux critères établis pour les initiatives stratégiques (IS)?**
 - **potentiel d'innovation/expérimentation?**
 - **pertinence par rapport aux objectifs des IS?**
 - **potentiel d'évaluation/information concernant la réforme sociale, etc.?**

Certaines personnes interviewées ont remis en question le caractère unique de *Compass*, déclarant qu'il était similaire à ce qui se faisait déjà par l'entremise des CRE, que des volets clés de *Compass* comme la subvention salariale étaient déjà utilisés ailleurs, et que le volet *Création d'entreprises* était similaire au programme d'aide à l'emploi autonome de DRHC. Par ailleurs, plusieurs informateurs estimaient que le rôle des prospecteurs d'emplois était innovateur et très important sur le plan de la réussite de *Compass*. Il a aussi été mentionné que le Fonds de dépannage était innovateur.

Compass correspondait effectivement aux domaines prioritaires de l'Initiative stratégique, c'est-à-dire offrir des possibilités d'emploi, d'apprentissage et d'études ainsi que de formation afin d'accroître l'employabilité et de réduire les coûts sociaux. Compte tenu de la masse de constatations qui sont issues de la présente évaluation, *Compass* a rempli ses promesses pour ce qui est de son potentiel d'information / expérimentation.

2A. Dans quelle mesure le projet rejoint-il vraiment le groupe cible? Les participants sont-ils représentatifs de ce groupe? Si la réponse est non, pour quelles raisons?

Le volet *Expérience de travail* a atteint son principal groupe cible, soit les jeunes sans expérience, mais plus d'un cinquième de ses clients ne faisaient pas partie du groupe cible prévu, car ils avaient plus de 30 ans. Cette situation tient au fait que les CRE n'avaient pas d'autres choix pertinents à offrir aux clients sans expérience et âgés de plus de 30 ans.

Le programme a éprouvé de la difficulté à atteindre le principal groupe cible désigné du volet *Formation de transition*, soit les clients prêts à l'emploi bénéficiant du programme de prestations familiales. Le principal problème a consisté à obtenir des candidatures adéquates.

2B. Dans quelle mesure les BAS ont-ils accédé à un emploi en ayant recours aux services du prospecteur d'emplois mais sans le versement d'une subvention salariale? Les participants de *Compass* occupant un emploi subventionné diffèrent-ils de ceux qui occupent un emploi non subventionné?

La majorité des prospecteurs d'emplois ont déclaré avoir placé des clients dans des postes sans la subvention salariale, bien que le nombre de cas du genre ait été peu élevé. Il a été difficile d'évaluer les chiffres réels (un prospecteur d'emplois a avancé le chiffre de 5 % et un autre, de 20 %). Les données administratives portent à croire que l'estimation la plus basse est la plus exacte : 103 personnes ont trouvé un emploi non subventionné après avoir été aiguillées vers *Compass*. Il n'est pas possible de déterminer combien de ces 103 personnes ont été dirigées vers un employeur par un prospecteur d'emplois.

Tous les prospecteurs d'emplois estimaient qu'il n'y avait pas de différence systématique entre les clients ayant bénéficié de la subvention salariale et ceux dont ce n'avait pas été le cas. Une comparaison des participants à *Compass* et des clients non subventionnés reposant sur des données administratives appuie en grande partie ce sentiment.

3. Dans quelle mesure les recommandations découlant de l'évaluation des processus ont-elles été mises en oeuvre? Quels changements sont intervenus à la suite des recommandations?

Pour plusieurs recommandations, les mesures adoptées au moment où le rapport final concernant l'évaluation des processus a été publié apportait des réponses adéquates aux sujets de préoccupation, et aucune autre mesure ne s'imposait. Par conséquent, le plafond du prêt *Création d'entreprises* a été porté à 5 000 \$, il y a eu modification du rapport entre le nombre de personnes touchant des

prestations familiales et celles bénéficiant des SASM dans le cadre du volet *Formation de transition*, et le volet *Expérience de travail* a été modifié afin d'offrir le salaire minimum de base aux participants plutôt que l'indemnité de 160 \$. À la rubrique Autres, les administrateurs avaient promis que l'on s'occuperait du problème. Dans la majorité des cas, c'est ce qui s'est produit.

SUCCÈS DU PROJET

4. Dans quelle mesure les BAS participants sont-ils satisfaits des divers aspects du projet? Dans quelle mesure les participants ont-ils abandonné avant la date prévue de la fin de leur participation? Quelles ont été les principales raisons de l'abandon?

Les clients ont été très satisfaits de *Compass*, lui attribuant une note moyenne de B+. En outre, chaque aspect de *Compass* (p. ex., le placement, l'aide fournie par le prospecteur d'emplois) a obtenu une note de B ou plus, sauf pour ce qui est des conseils concernant les services disponibles après *Compass*, aspect qui a reçu un B-. Les clients étaient particulièrement heureux de l'aide reçue du prospecteur d'emplois.

Le taux d'abandon des clients se situait à environ 16 %, ce qui est nettement inférieur au taux que l'on a observé à l'occasion d'autres programmes de réforme de l'aide sociale. La plus grande proportion, environ 20 %, a quitté le programme involontairement : ils ont été mis à pied ou congédiés par l'employeur chez lequel ils avaient été placés. De plus, 15 % d'entre eux ont trouvé un emploi chez un autre employeur.

5. Quel est le degré de satisfaction des employeurs participants à l'égard de divers aspects du projet? Les employeurs offrent-ils des possibilités d'emploi aux participants lorsque le placement prend fin avec succès? Pour quelles raisons les employeurs offrent-ils un emploi ou n'en offrent-ils pas?

Les employeurs ont été très heureux du programme *Compass*, lui attribuant la note moyenne de A-. Ils étaient particulièrement heureux du service obtenu du prospecteur d'emplois et du niveau de la subvention salariale. Les employeurs ont exprimé un certain mécontentement au sujet de la qualité des employés qui ont été dirigés vers leur entreprise et des attitudes des employés au travail, attribuant un B- à ces deux aspects.

Plus de la moitié des employeurs de clients du volet *Formation de transition* n'ont pas respecté leur engagement d'embaucher le client une fois la subvention terminée. Seulement environ 45 % des clients du volet *Formation de transition* ont continué de travailler chez leur employeur à la fin de la période de placement. Entre un quart et un tiers (selon la source des éléments probants) des répondants

du volet *Expérience de travail* sont demeurés chez l'employeur où ils avaient été placés à la fin de la subvention.

Environ la moitié des employeurs du volet *Formation de transition* qui n'avaient pas respecté leur engagement en matière d'embauche ont déclaré ne pas avoir de poste disponible ou ne pas avoir d'argent. Beaucoup d'employeurs ont également prétendu qu'un grand nombre de clients avaient une mauvaise attitude au travail — observation qui a été confirmée par le prospecteur d'emplois — et « ne cadraient tout simplement pas ». Les employeurs ont fourni deux raisons principales pour lesquelles ils ont continué d'employer les clients : ces derniers étaient de bons travailleurs, ou ils possédaient désormais la formation voulue pour s'acquitter des fonctions.

6. Le projet a-t-il donné lieu à des changements dans la vie familiale ou au foyer des participants?

Aucune différence significative entre participants et non-participants n'a été relevée en ce qui concerne les changements dans le niveau de satisfaction à l'égard de la vie sociale avec les amis et parents, de l'éducation reçue et de la vie en général. On a cependant constaté un recul modeste de la satisfaction des participants à l'égard de la vie familiale (par rapport aux changements observés chez les non-participants) et une amélioration modeste de la satisfaction des participants en ce qui concerne « le travail que vous avez accompli dans votre vie. »

7. Dans quelle mesure le projet a-t-il préparé les participants à atteindre l'autarcie économique?

- a) amélioré leur motivation et leur sentiment d'estime personnelle?
- b) contribué à l'élaboration d'un plan de carrière?
- c) amélioré leurs techniques de recherche d'emploi?
- d) amélioré leurs compétences scolaires?
- e) leur a-t-il permis d'acquérir des compétences professionnelles?
- f) leur a-t-il fourni une orientation préalable à l'emploi?
- g) leur a-t-il permis d'acquérir une expérience de travail?
- h) leur a-t-il permis d'acquérir des compétences sur les plans du travail indépendant et des affaires
- i) leur a-t-il fourni des modèles d'encadrement et de comportement?

Les participants à *Compass* estimaient que le programme les avait bien préparés à atteindre l'autarcie économique. Tous les aspects susmentionnés, sauf trois, ont reçu une note moyenne de B et plus. Un des aspects ayant obtenu une note faible — a amélioré leurs compétences scolaires — n'était pas un objectif de *Compass*. Aider les participants à trouver un emploi permanent faisait cependant partie des objectifs, mais cet aspect n'a reçu qu'une note moyenne de C+. Près du quart des répondants, dont la majorité n'avaient pas trouvé un emploi permanent, ont attribué un F (échec) à cet aspect de *Compass*. Les clients du volet *Création*

d'entreprises ont manifesté une certaine insatisfaction à l'égard de leur modèle de comportement, lui attribuant une note moyenne de C+; un quart d'entre eux lui ont accolé un F.

8. Dans quelle mesure le projet a-t-il aidé les participants de chacun des volets de *Compass* à atteindre l'autarcie économique?

- a) **quelles activités/interventions ont été les plus efficaces? Pour quel genre de participants? Ceux qui ont terminé ou qui n'ont pas terminé?**
- b) **pourquoi certains participants demeurent-ils au chômage et continuent-ils à bénéficier du soutien du revenu après le projet?**
- c) **dans quelle mesure et pourquoi les participants demeurent-ils occupés à la suite de leur participation au programme?'**
- d) **le projet a-t-il motivé les participants à poursuivre leur formation ou études?**

Il y a des indications selon lesquelles le programme *Compass* a réduit de 22 à 30 points le recours à l'aide sociale. En partie parce que, en raison de leur participation au programme *Compass*, les clients ont pu devenir admissibles à l'A.-C., le programme semble avoir augmenté le recours à l'A.-C., du moins à court terme. Les données descriptives portent à penser que *Compass* peut avoir eu une incidence sur les revenus d'emploi des participants, mais l'analyse économétrique n'a pas étayé cette conclusion. La plupart des mesures estimatives étaient positives, mais elles ne différaient pas de façon marquée de zéro. Sans doute y avait-il trop peu de personnes à l'égard desquelles on disposait de données sur les revenus postérieurs au programme pour pouvoir atteindre un niveau significatif.

Les prospecteurs d'emplois ont signalé trois facteurs généraux expliquant pourquoi certains participants sont demeurés au chômage après leur participation à *Compass*. L'un d'entre eux correspond aux caractéristiques des participants qui demeurent au chômage. Bon nombre d'entre eux n'ont pas la motivation voulue pour travailler; ils ont tout simplement une mauvaise attitude à l'égard du travail. Un grand nombre des personnes qui sont demeurées au chômage faisaient face à des obstacles qui ne pouvaient être surmontés, comme le manque de services de garderie et le manque d'argent pour se livrer à la recherche d'un emploi (p. ex., pour le transport). Au nombre des autres obstacles clés figure le manque de techniques de recherche d'emploi. Un deuxième facteur général est le piètre marché du travail, particulièrement dans le cas des personnes possédant peu de compétences monnayables. Le troisième facteur général est lié aux contre-indications que comprend le système d'aide sociale, particulièrement le régime de prestations familiales.

Le programme *Compass* a contribué à augmenter de plus de 10 % la proportion de temps que les participants ont consacré au travail, à diminuer d'environ 10 % le temps pendant lequel ils ont été au chômage et à diminuer ou à ne pas modifier le temps qu'ils ont consacré aux études.

9. Dans quelle mesure les activités et caractéristiques du projet sont-elles liées au succès? Quels genres d'activités du projet/aspects du programme sont liés à une amélioration de l'employabilité et des revenus, au perfectionnement scolaire, au travail indépendant, etc.

L'incidence du volet *Formation de transition* a été plus grande que celle du volet *Expérience de travail* en ce qui concerne la diminution du recours à l'AS, l'augmentation du recours à l'A.-C. et le temps consacré au travail. Les volets *Expérience de travail* et *Formation de transition* ont eu une incidence semblable sur la proportion de la population active occupée, soit de l'ordre de 18 à 20 points. Si l'analyse est limitée aux personnes qui avaient accompli le programme *Compass* 10 mois et plus avant l'enquête, toutefois, l'incidence estimative du volet *Expérience de travail* a été beaucoup plus prononcée, soit de 26 à 29 points, que celle du volet *Formation de transition*, qui a été de 13 points. Ces constatations laissent entrevoir que le volet *Expérience de travail* a eu une incidence plus durable sur la probabilité d'emploi que ce ne fut le cas pour le volet *Formation de transition*.

En règle générale, les traits démographiques ont peu influé sur les résultats.

10. Dans quelle mesure le volet *Création d'entreprises* a-t-il contribué à l'établissement de nouvelles entreprises? Quel est le taux de survie des entreprises créées dans le cadre de ce volet par rapport à celui des entreprises qui ont été lancées sans l'aide du volet *Création d'entreprises*? Pourquoi certaines entreprises du volet *Création d'entreprises* ont-elles échoué? Quels sont les facteurs les plus susceptibles de contribuer au succès?

Le volet *Création d'entreprises* comptait 104 clients. Environ 72 % des participants au volet *Création d'entreprises* étaient des travailleurs indépendants au moment de l'enquête, bien que la moitié des membres de ce groupe aient également touché de l'aide sociale (63 % d'entre eux exerçaient un travail autonome au sein de l'entreprise qu'ils étaient à mettre sur pied dans le cadre de leur participation au programme *Compass*). Des 11 non-participants qui ont tenté de lancer leur propre entreprise sans l'aide de *Compass*, 55 % exerçaient un travail autonome au sein de cette entreprise au moment de l'enquête.

La raison la plus souvent mentionnée par les clients pour expliquer pourquoi leur entreprise ne fonctionnait plus (ou n'avait jamais démarré) était l'« absence de marché ». Les personnes interviewées ont expliqué l'échec des entreprises lancées dans le cadre du volet *Création d'entreprises* de la façon suivante :

formation insuffisante; fonds insuffisants, suivi insuffisant; manque de marché pour les produits; motivation insuffisante; problèmes personnels.

Selon les propos recueillis, deux facteurs généraux ont contribué au succès des entreprises dans le cadre du volet *Création d'entreprises*. Il y avait en premier lieu la souplesse du programme. À titre d'exemple, *Compass* a fourni des services d'experts-conseils jusqu'à concurrence d'une valeur de 1 500 \$ en vue d'aider les clients à bénéficier d'une formation professionnelle — en lieu et place de l'Option 1 qui n'était pas uniformément accessible partout dans la province. La décision de porter à 5 000 \$ les prêts consentis aux clients en est un autre exemple. « Si des clients qui avaient déjà touché 2 000 \$ se présentaient au bureau et indiquaient qu'ils étaient en difficulté, ils pouvaient présenter une nouvelle demande et obtenir un montant supplémentaire. Il y avait une certaine souplesse permettant de réouvrir des dossiers. Le prêt ne pouvait à financer des pertes — il ne devait s'appliquer qu'à croissance et au développement. »

Le deuxième facteur était le partenariat conclu entre les membres du personnel des CRE et de l'*Economic Renewal Agency* dans les Centres de services aux entreprises.

11. Dans quelle mesure les résultats observés du volet *Création d'entreprises* sont-ils attribuables aux fonds qui ont été versés par le gouvernement? Dans quelle mesure les participants au volet *Création d'entreprises* auraient-ils entrepris un travail indépendant n'eut été de l'aide obtenue dans le cadre de cette initiative? Les clients non retenus s'orientent-ils tout de même vers un travail indépendant?

La majorité des participants au volet *Création d'entreprises* avaient besoin de *Compass* pour lancer leur entreprise; 82 % d'entre eux estimaient qu'ils n'auraient pas réussi à établir leur propre entreprise sans l'aide de *Compass*.

Des 12 non-participants au volet *Création d'entreprises*, 11 ont tenté de lancer leur propre entreprise sans l'aide de *Compass*, et 55 % d'entre eux exerçaient un travail autonome dans cette entreprise au moment de l'enquête.

12. Dans quelle mesure le volet *Création d'entreprises* se traduit-il par la création directe d'emplois en sus de l'emploi indépendant du BAS participant?

Les trois quarts des entreprises lancées dans le cadre de *Compass* et fonctionnant toujours au moment de l'enquête n'avaient pas embauché d'autres travailleurs. Au total, les 26 entreprises toujours en activité qui ont participé à l'enquête avaient embauché 9 travailleurs à temps plein et 3 travailleurs à temps partiel. Si l'on applique ces constatations à l'ensemble de la population du volet *Création*

d'entreprises, on estime que ce dernier a contribué à créer jusqu'à concurrence de 30 emplois, la majorité d'entre eux à temps plein.

13. L'activité dans le cadre de *Compass* exerce-t-elle un effet différentiel (en sus de ce que les employeurs auraient fait sans les fonds du programme)? Y a-t-il des indications selon lesquelles les placements auraient tout de même été faits sans cet apport? Y a-t-il des indications selon lesquelles les participants sont placés dans des postes qui auraient par ailleurs été confiés à d'autres personnes? L'embauche est-elle survenue plus tôt que prévu en raison de l'existence de *Compass*?

Environ 60 % des employeurs qui auraient embauché une personne même s'il n'y avait pas eu de subvention ont déclaré que cette dernière les avait poussés à retenir les services de quelqu'un plus tôt qu'ils ne l'auraient fait par ailleurs. La moitié des employeurs ayant participé à *Compass* auraient embauché quelqu'un en l'absence du programme. Étant donné qu'il n'y avait pas de différence significative dans le nombre d'employés embauchés dans le cadre de *Compass* selon qu'il s'agissait d'employeurs qui auraient embauché et qui n'auraient pas embauché, il semble que la moitié des participants à *Compass* peuvent avoir déplacé d'autres personnes qui auraient été embauchées sans la présence d'une subvention.

RAPPORT COÛTS-EFFICACITÉ DU PROJET

14. Le projet pilote correspond-il à une façon rentable d'atteindre les objectifs fixés? Existe-t-il des méthodes plus rentables d'atteindre les objectifs fixés? Dans quelle mesure les résultats se comparent-ils à ceux d'autres programmes comportant des objectifs semblables?

En supposant que les avantages annuels se maintiennent au fil du temps, il faudra environ 6 ans avant que le programme *Compass* atteigne le seuil de rentabilité. Il se peut cependant que cette hypothèse soit optimiste, compte tenu du fait que l'analyse d'impact a révélé que les effets initiaux de l'aide au revenu passive qui est reçue se dissipe pendant la période qui suit la fin du programme.

La majorité des programmes américains de réforme de l'aide sociale comportant des services à faible coût (avec évaluation pertinente) ont atteint le seuil de rentabilité ou donné des rentrées qui ont exercé un effet positif sur les budgets du gouvernement dans les cinq années qui ont suivi leur mise en oeuvre. Par ailleurs, les programmes à coût élevé comme le *Compass* mettent habituellement plus de temps à dépasser le seuil de rentabilité⁵⁶.

⁵⁶ Friedlander, D. et J.M. Gueron (1992) Are high-cost services more effective than low-cost services? Tiré de *Evaluating Welfare and Training Program*, ouvrage publié sous la direction de C.F. Manski et I. Garfinkel, Cambridge : Harvard U. Press.

15. Quelles leçons peut-on tirer du projet d'interventions visant à aider le groupe cible? De quelle façon et dans quelle mesure contribue-t-il à l'élaboration d'un cadre d'orientation de la réforme de la sécurité sociale? Le projet mène-t-il à une prestation plus efficace des services? Dans quelle mesure ce projet peut-il être étendu à d'autres régions/provinces ou repris par ces dernières?

Les informateurs avaient plein de conseils à donner concernant l'établissement d'un programme comme le *Compass*, bien qu'aucune recommandation ne soit ressortie : aucune recommandation n'a été mentionnée plus de deux fois et la majorité d'entre elles n'étaient défendues que par une personne. Voici certaines des principales leçons qui se dégagent :

- Tenir compte des questions d'orientation influant sur la participation des clients et susceptibles d'avoir une incidence sur l'adhésion. D'abord et avant tout, s'attarder aux éléments qui incitent les gens à ne pas abandonner l'aide sociale, comme la perte des prestations d'assurance-maladie, et le besoin de services de garderie et de transport.
- Établir un processus de prise de décisions locales.
- Ne pas accorder automatiquement la subvention salariale; veiller à ce que l'employeur en ait besoin.
- Veiller à ce qu'une période de temps suffisante soit consacrée à la planification et à la mise en oeuvre du programme.
- Veiller à ce que les membres du personnel local respectent les critères d'admissibilité établis pour le programme.
- Établir une structure de partenariat efficace et mettre à contribution tous les partenaires dès le départ. Tenir tous les partenaires bien au courant du programme et de son évolution.
- Veiller à ce que soit mis en place un bon système de gestion financière afin d'effectuer une surveillance appropriée du programme.

ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE

L'évaluation sommative repose sur six méthodes.

A.1 INTERVIEWS AVEC LES FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU PROGRAMME

La première étape de l'évaluation a consisté à rencontrer les membres du Comité d'évaluation afin de présenter les membres de l'équipe d'évaluation, de déterminer quels renseignements l'on pouvait obtenir et de quelles sources, de prendre des dispositions pour obtenir une copie électronique de la base de données Tiger, et d'obtenir des listes des fonctionnaires principaux associés à *Compass*; toutes ces mesures visaient à faciliter la conception de l'évaluation et la rédaction du rapport de méthodologie.

L'étape suivante (après avoir établi les protocoles d'interview applicables aux divers aspects pertinents) a consisté à interviewer certaines personnes afin d'obtenir des renseignements portant sur plusieurs aspects faisant l'objet de l'évaluation et d'étayer la conception des questionnaires. Les interviews ont été effectuées en personne au début de l'évaluation afin que nous soyons en mesure de transmettre rapidement l'enquête aux bureaux locaux.

A.2 ANALYSE DES DONNÉES ADMINISTRATIVES

Les données administratives ont joué un rôle important en ce qui concerne le prélèvement des échantillons de participants et de non-participants aux fins des enquêtes et de l'obtention d'éléments de mesures fiables de certains résultats. Les données concernant les participants et les non-participants à *Compass* sont emmagasinées dans le système Tiger et comprennent des renseignements tirés de l'enquête de base ainsi que de l'information sur l'expérience de chacun dans le cadre du programme *Compass*. Les relevés de prestations d'A.-C. et de revenus ont été obtenus de DRHC.

PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS

La construction des échantillons définitifs fut un long processus. Il a fallu obtenir de chacun des Centres de ressources d'emploi (CRE) des copies électroniques des données pertinentes concernant les participants et les non-participants. Les CRE ont éprouvé de la difficulté à préparer leurs données à temps pour l'évaluation, et

certaines n'ont pu les fournir que deux mois après le début de l'étude. Après avoir reçu des données de tous les CRE, nous avons fusionné celles-ci pour former un fichier principal de données administratives. Les données étaient en règle générale de haute qualité et exactes (dans la mesure où nous avons pu en juger) et peu d'information avait été omise — en résumé, elles étaient en bien meilleur état que ce n'est généralement le cas dans le cadre de projets de démonstration. Les CRE nous ont affirmé avoir fourni de l'information sur tous leurs clients de *Compass*, sauf quelques-uns des premiers à avoir adhéré au programme (en 1994); certains CRE ont déclaré qu'on leur avait dit qu'ils n'avaient pas à informatiser les données concernant les clients de 1994⁵⁷.

Le système comportait également des renseignements utiles du point de vue de la personne chargée d'établir l'évaluation sommative, à une exception près : aucune variable ne permettait d'établir une distinction entre un participant et un non-participant. Nous avons dû construire une telle variable en faisant appel à d'autres champs, comme ceux du coût de l'intervention, des dates de début et de fin du placement, du nom de l'employeur chez lequel la personne avait été placée, etc. Comme nous n'étions pas sûrs de l'exactitude de notre classification, une des premières questions de l'enquête auprès des clients servait à confirmer la situation sur le plan de la participation. Nous avons constaté que notre système de classification était exact, bien que quelques douzaines de participants aient été classées de façon erronée comme des non-participants (ce qui signifie que le système *Tiger* ne comportait aucun renseignement concernant leur placement).

Il a été difficile de dresser la liste des clients du volet *Création d'entreprises*. Nous avons réussi à en repérer environ les trois quarts dans le système *Tiger*, bien que ce dernier n'ait pas renfermé de précisions concernant la participation de la majorité d'entre eux au volet *Création d'entreprises*. Nous n'avons jamais réussi à obtenir le numéro de téléphone, l'adresse ou tout autre renseignement (sauf le nom) de 23 des 104 clients du volet *Création d'entreprises*, si bien que ces derniers ont été exclus de l'évaluation.

Une fois le fichier principal établi, des échantillons aléatoires de participants et de non-participants ont été tirés et stratifiés selon le volet de *Compass*. Toutefois, étant donné qu'un grand nombre de numéros de téléphones pour les personnes faisant partie de l'échantillon original étaient périmés⁵⁸, nous avons dû recourir au reste de la population pour aboutir au nombre requis d'enquêtes téléphoniques.

⁵⁷ À l'appui de cette observation correspond le fait que Bridgewater, Canso, Hants, Kings, Victoria et Queens n'ont pas fait état de personnes aiguillées vers le programme en 1994. Le comté de Halifax et Cap-Breton ne signalaient que deux personnes chacun pour 1994. Il est difficile de déterminer combien de personnes il manque, mais un élément de preuve porte à croire que le chiffre pourrait se situer autour de 350. Lorsqu'on nous a remis les questionnaires de base originaux en vue d'emmagasiner les données sur l'attitude, nous avons trouvé 350 (participants et non-participants) pour lesquels nous n'avions pas obtenu de données des CRE.

⁵⁸ Il en a été ainsi même si l'on a obtenu des numéros à jour par l'intermédiaire du SNSE de DRHC et du système informatique des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse.

DÉGAGER DES ÉLÉMENTS DE MESURE DES RÉSULTATS

Il existe des données administratives concernant trois de nos variables de résultats. DRHC a été en mesure de fournir des données sur les prestations d'A.-C. et les revenus. Une enquête de base conçue par le Comité d'évaluation a fourni des données sur les attitudes à l'égard du travail, de l'aide sociale et de l'estime de soi. Ces renseignements de haute qualité nous ont permis d'utiliser des modèles longitudinaux pour évaluer les résultats. Sont venus s'y ajouter les résultats de l'enquête, qui a fourni des données sur d'autres éléments de mesure des résultats concernant le recours à l'aide sociale, la scolarité et l'emploi.

A.3 GROUPE DE RÉFLEXION

Même si nous avons prévu à l'origine d'interviewer deux ou trois prospecteurs d'emplois, nous avons décidé de tirer parti d'une rencontre des prospecteurs d'emplois et de tenir des groupes de réflexion avec l'ensemble d'entre eux. Nous avons élaboré un protocole de régie des rencontres, ainsi qu'une brève enquête destinée à recueillir des données quantitatives concernant plusieurs questions liées à l'évaluation.

A.4 ENQUÊTE AUPRÈS DES CLIENTS

Trois instruments d'enquête distincts ont été établis : un pour les participants, un pour les non-participants et un pour les personnes qui ont abandonné le programme avant la fin. Il y avait une longue série de questions qui se répétaient dans tous les questionnaires afin que nous soyons en mesure de comparer les réponses concernant des aspects clés. Les questionnaires ont été examinés par les membres du Comité d'évaluation, puis ont fait l'objet d'un essai préalable auprès de 60 répondants. Les répondants ont éprouvé très peu de difficulté, qu'il s'agisse des catégories de question ou de réponse, de la longueur du questionnaire ou de se rappeler des détails intéressants. De légères modifications ont été apportées à quelques questions.

On s'est servi d'un système d'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO) afin de faciliter les enquêtes téléphoniques. Plus de la moitié des numéros de téléphones fournis par les CRE étaient caduques au moment de l'enquête, et toutes les personnes mêlées à l'évaluation ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à repérer les personnes faisant partie de l'échantillon (y compris à obtenir des numéros de téléphone à jour de DRHC et des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse, ainsi que des annuaires téléphoniques). En raison des problèmes liés aux numéros de téléphone erronés, jusqu'à concurrence de 10 tentatives ont été faites pour atteindre chaque personne faisant partie de l'échantillon avant de procéder à un remplacement. La majorité des interviews

téléphoniques se sont déroulées le soir ou pendant la fin de semaine. Elles ont duré environ 20 minutes dans le cas des participants et 15 minutes dans le cas des non-participants et des décrocheurs.

L'ITAO a produit un fichier informatique prêt à l'usage. Il a été révisé avec soin et importé dans le SPSS à des fins d'analyse statistique. L'annexe C signale l'effet du biais de la non-réponse sur l'enquête.

A.5 ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES EMPLOYEURS PARTICIPANTS

Un questionnaire portant sur les aspects pertinents énumérés dans le mandat a été élaboré et soumis au Comité d'évaluation à des fins d'approbation. À la suite d'un test préalable, qui a révélé à toutes fins utiles qu'il n'y avait pas de problème, l'instrument était prêt.

Une liste des 1 304 employeurs qui avait embauché des participants à *Compass* a été fournie par le Comité d'évaluation. De cette liste, un échantillon aléatoire simple de 178 employeurs a été retenu, dans le but de mener 90 interviews téléphoniques (nombre qui offre une marge d'erreur de $\pm 10\%$, 19 fois sur 20, soit le maximum acceptable). Nous avons téléphoné à 142 employeurs dont le nom figurait sur la liste pour atteindre le chiffre de 90 interviews. (Les chapitres 4 et 5 renferment les résultats de l'enquête auprès des employeurs; l'annexe A comprend des résultats supplémentaires.)

A.6 ANALYSE ÉCONOMÉTRIQUE DES DONNÉES

Nos travaux d'évaluation antérieurs et la grande attention que nous avons apportée aux évaluations non expérimentales de programmes d'aide sociale nous permettent de tirer des leçons importantes sur la façon de procéder à une analyse convenable. D'abord et avant tout, ils nous rappellent les dangers du biais de sélection et présentent des solutions rigoureuses visant à corriger le problème. Notre première démarche face au problème du biais de sélection a consisté à chercher à déterminer s'il y existait des différences entre les groupes en utilisant la méthode de la *différence à l'intérieur des différences*. Des données longitudinales ont été collectées pour les éléments de mesure principaux des résultats — p. ex., : revenus, recours à l'A.-C. et recours à l'aide sociale. Pour expliquer les différences entre les échantillons de participants et de non-participants, un estimateur longitudinal de l'incidence du programme est utilisé; un tel estimateur tient compte du niveau de la variable résultats avant et après le programme, contrairement aux estimateurs transversaux, qui ne font appel qu'aux données sur les résultats postérieurs au programme. Cet estimateur utilise le changement préalable et postérieur au programme de la variable résultats pour les non-participants afin

d'établir le changement qui se serait produit dans le cas des participants s'il n'y avait pas eu de programme. L'incidence moyenne estimée du programme correspond alors à la différence entre le changement de la variable résultats avant et après le programme dans le cas des participants et le changement de la variable résultats avant et après le programme dans le cas des non-participants. On peut ainsi déterminer l'impact différentiel du programme en vérifiant s'il existe des biais provoqués par des différences individuelles non observées. Une analyse multivariée révèle ensuite la façon dont l'étendue de la différence à l'intérieur des différences de l'incidence du programme varie selon diverses caractéristiques individuelles et du programme.

Dickinson et coll. (1987) ainsi que Riddell (1991) ont recommandé qu'une analyse de sensibilité fasse partie intégrante de toute évaluation non expérimentale. En résumé, il s'agit d'examiner la sensibilité des résultats aux modèles d'estimation utilisés pour déterminer dans quelle mesure les résultats sont fonction de la méthodologie utilisée. Si différents modèles aboutissent à différentes conclusions, peu de crédibilité peut être accordée aux constatations. Par ailleurs, si des modèles différents donnent des résultats très similaires, nous pouvons être plus sûrs de nos conclusions. Aux fins de l'essai de sensibilité, nous avons eu recours à la *méthode en deux volets* de Heckman (1979).

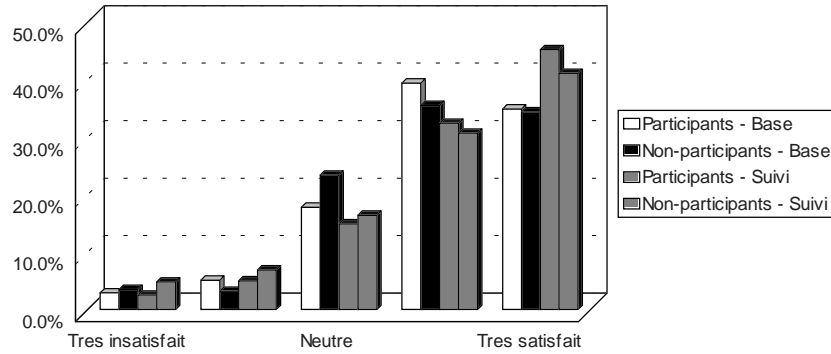
ANNEXE B:

GRAPHIQUES RELATIFS AUX ATTITUDES

Les graphiques qui suivent comprennent les réponses à une série de questions concernant les attitudes à l'égard du travail, du chômage, de l'aide sociale, de l'estime de soi et de la vie en général qui ont été posées dans le cadre des enquêtes de base et de suivi. Chaque graphique renferme une mine d'information. Les colonnes indiquent la répartition des participants et non-participants et non-participants au moment des enquêtes de base et de suivi. Sous chaque graphique, on trouve un tableau de statistiques qui débute par un test chi carré servant à comparer la répartition des participants et non-participants dans le cadre de chacune des enquêtes. Il y aurait lieu d'interpréter comme un signe positif à l'égard du programme l'absence de différences significatives entre les groupes au moment de l'enquête de base, mais la présence d'une différence significative entre les groupes à l'occasion de l'enquête de suivi. Ensuite, la note moyenne attribuée à chaque groupe pour chaque enquête est additionnée aux statistiques pertinentes afin de procéder à un test de signification. La dernière colonne donne les tests t pour les changements de notes entre l'enquête de base et l'enquête de suivi *au sein* des groupes; la dernière rangée montre les tests t pour la différence de notes *entre* les groupes. La dernière inscription de la rangée finale (en caractères gras) indique si le degré de changement a été différé de façon marquée entre les groupes⁵⁹. En d'autres mots, la dernière entrée teste l'incidence de *Compass* sur les attitudes, avant les corrections en vue de tenir compte des influences extérieures.

⁵⁹ Ainsi, pour chaque répondant, nous soustrayons la réponse à l'enquête de base à l'égard de chacune des attitudes de la réponse qui a été donnée dans l'enquête de suivi. Nous calculons ensuite le changement moyen à l'égard de chaque aspect de chaque groupe et soumettons les deux moyennes à un test t afin de déterminer la signification. Au sens strict, un test t doit reposer sur des données à base d'intervalles et nous utilisons des données ordinales. Les statisticiens ont discuté de la pertinence de recourir à un test t avec des données attitudinales et ordinales et n'ont pas abouti à un consensus. Des travaux de recherche récents soutiennent cependant que le recours au test t est autorisé et que les conclusions que l'on en dégage sont susceptibles d'être appliquées aux attitudes sous-jacentes (Davison et Sharma (1990), *Psychological Bulletin*, V107, p. 394-400.

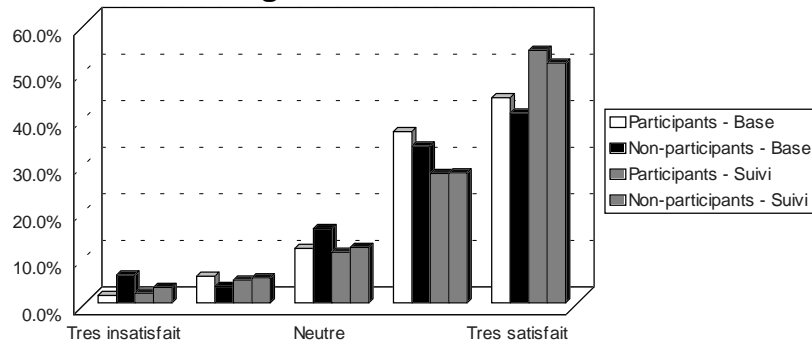
Graphique B.1 – Satisfaction à l'égard de la vie sociale



Base : $\chi^2 = 4,4$, $df = 4$, $p > 0,30$ Suivi : $\chi^2 = 8,0$, $df = 4$, $p > 0,05$
 Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	3,93	4,10	+0,17	1,8, 310, $p > 0,05$
Non-participants	3,94	3,99	+0,05	0,8, 278, $p > 0,40$
Test t, df	0,5, 595, $p > 0,50$	1,3, 596, $p > 0,20$	0,6, 588, $p > 0,50$	

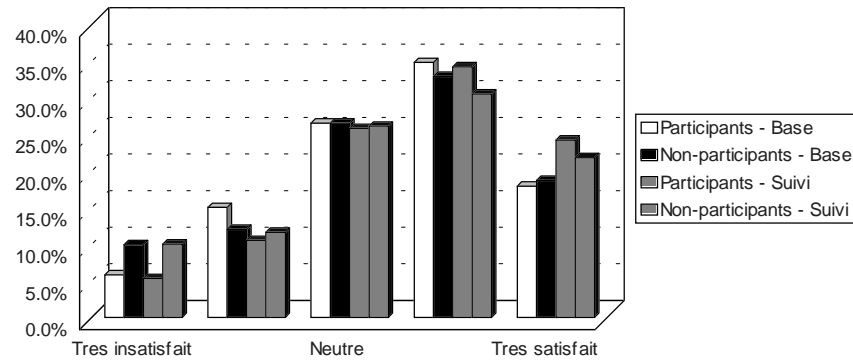
Graphique B.2 – Satisfaction à l'égard de la vie familiale



Base : $\chi^2 = 12,2$, $df = 4$, $p < 0,02$ Suivi : $\chi^2 = 2,4$, $df = 4$, $p > 0,60$
 Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	4,16	4,21	+0,05	0,9, 307, $p > 0,30$
Non-participants	4,00	4,24	+0,24	3,5, 279, $p < 0,01$
Test t, df	1,9, 595, $p > 0,05$	0,4, 593, $p > 0,70$	1,9, 586, $p > 0,05$	

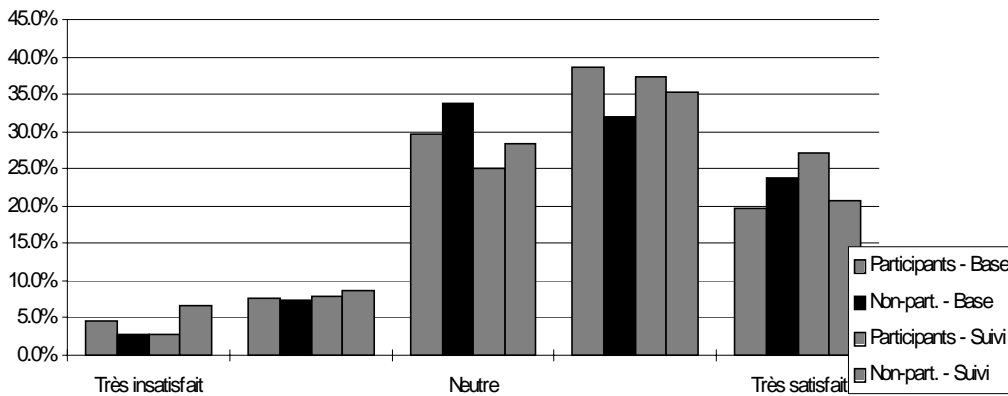
Graphique B.3 - Satisfaction à l'égard des études



Base : $\chi^2 = 4,5$, $df = 4$, $p > 0,30$ Suivi : $\chi^2 = 10,9$, $df = 4$, $p < 0,05$
 Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	3,44	3,62	+0,18	2,7, 310, $p < 0,01$
Non-participants	3,39	3,50	+0,11	1,4, 278, $p > 0,10$
Test t, df	0,6, 594, $p > 0,05$	1,3, 597, $p > 0,20$	0,8, 588, $p > 0,40$	

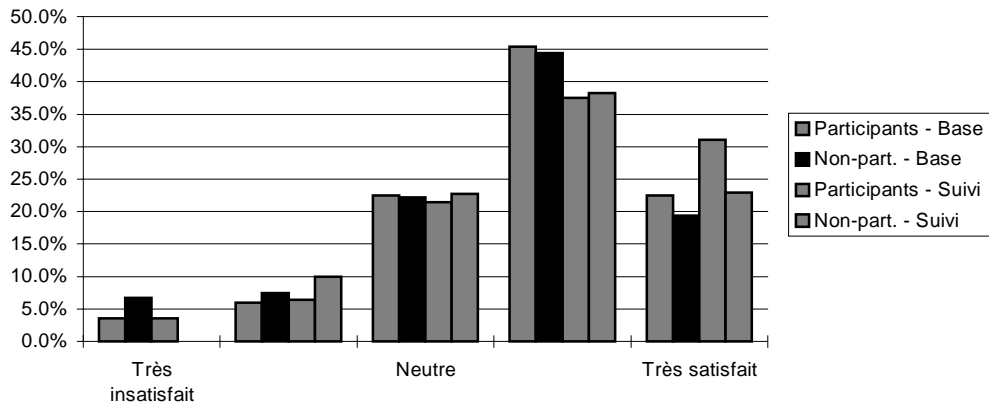
Graphique B.4 – Satisfaction à l'égard du travail accompli



Base : $\chi^2 = 4,9$, $df = 4$, $p > 0,20$ Suivi : $\chi^2 = 16,8$, $df = 4$, $p < 0,01$
 Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	3,61	3,72	+0,11	1,6, 311, $p > 0,10$
Non-participants	3,67	3,58	-0,09	1,3, 277, $p > 0,20$
Test t, df	0,7, 596, $p > 0,05$	1,7, 595, $p > 0,05$	2,0, 588, $p < 0,05$	

Graphique B.5 – Satisfaction à l'égard de la vie en général



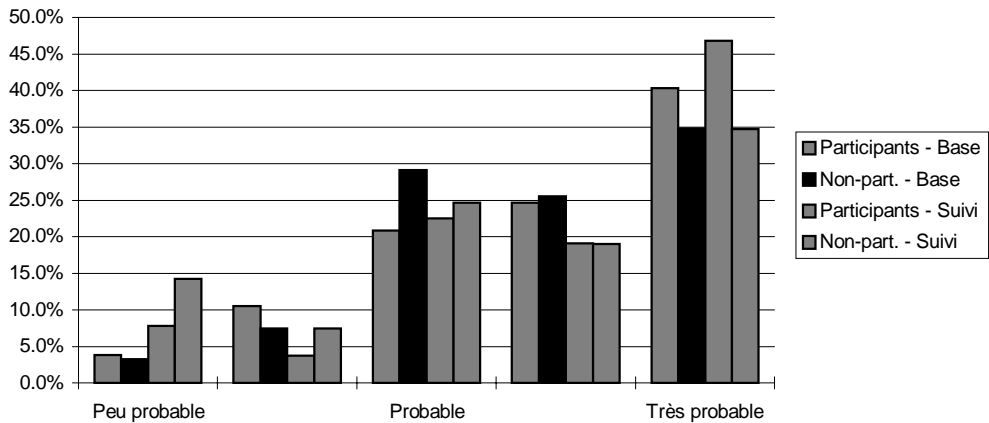
Base : $\chi^2 = 4,2$, df =4, p > 0,30

Suivi : $\chi^2 = 16,2$, df =4, p < 0,01

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	<u>Base</u>	<u>Suivi</u>	<u>Changement moyen</u>	<u>Test t, df</u>
Participants	3,77	3,85	+0,08	1,1, 310, p>0,20
Non-participants	3,62	3,64	+0,02	0,50, 28, p>,060
Test t, df	1,8, 597, p>0,05	2,4, 596, p<0,02	0,4, 590, p>0,70	

Graphique B.6 – Espoir de conserver un emploi stable à long terme



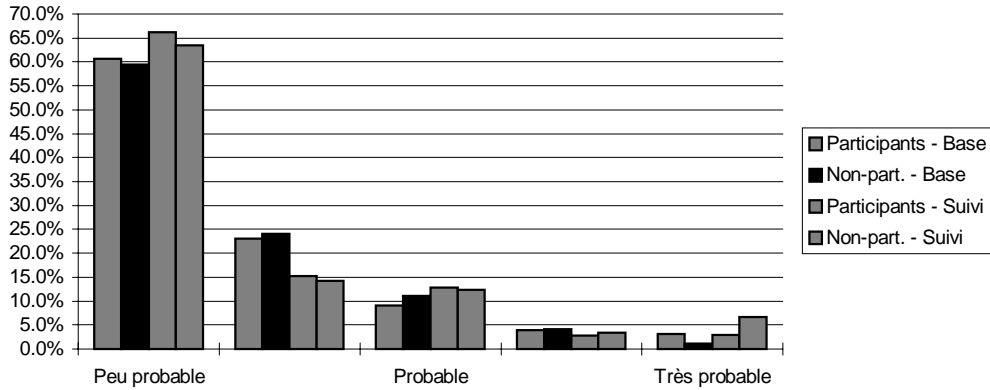
Base : $\chi^2 = 7,1$, df =4, p > 0,10

Suivi : $\chi^2 = 28,1$, df =4, p < 0,001

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	<u>Base</u>	<u>Suivi</u>	<u>Changement moyen</u>	<u>Test t, df</u>
Participants	3,87	3,92	+0,05	0,4, 292, p>0,70
Non-participants	3,81	3,66	-0,15	2,0, 264, p<0,05
Test t, df	0,6, 593, p>0,05	2,3, 577, p<0,02	1,4, 568, p>0,10	

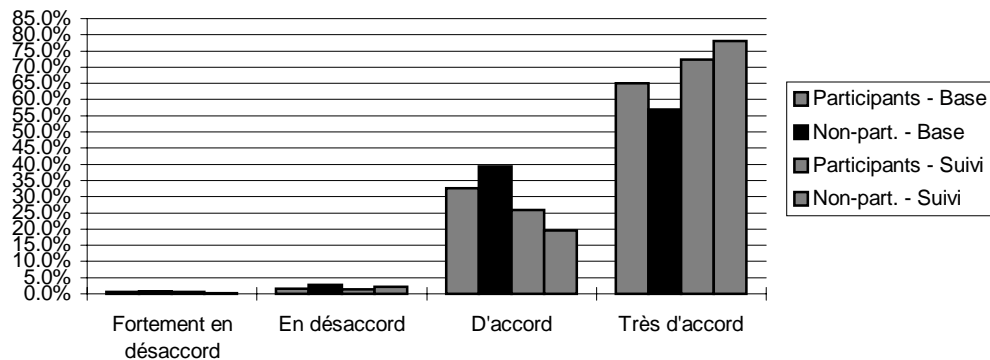
Graphique B.7 – Mesure dans laquelle vous vous attendez à toucher de l'aide sociale à long terme



Base : $\chi^2 = 3,4$, df =4, p > 0,40 Suivi : $\chi^2 = 9,3$, df =4, p > 0,05
 Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	1,66	1,65	-0,01	0,2, 292, p>0,80
Non-participants	1,64	1,67	+0,03	0,6, 243, p>0,50
Test t, df	0,3, 567, p>0,70	0,1, 568, p>0,90	0,3, 535, p>0,70	

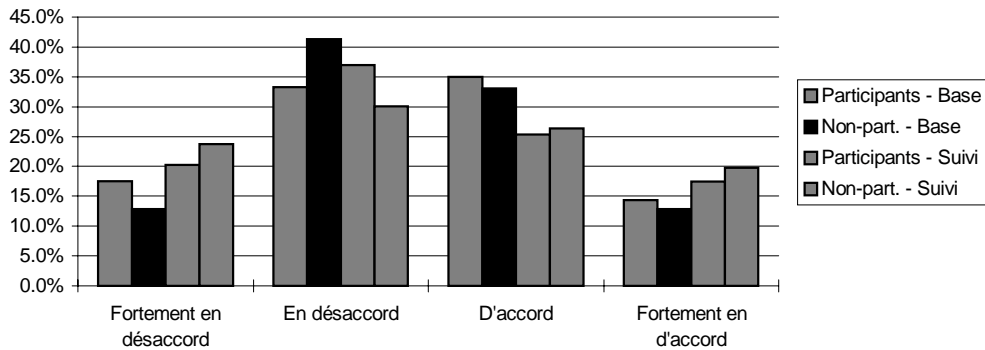
Graphique B.8 – Je suis en mesure d'apporter une aussi grante contribution que les autres



Base : $\chi^2 = 4,6$, df =3, p > .20 Suivi : $\chi^2 = 8,8$, df =3, p < .05
 Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	3,62	3,70	+0,08	2,0, 314, p<0,05
Non-participants	3,53	3,77	+0,24	5,6, 275, p<0,001
Test t, df	2,0, 600, p<0,05	1,6, 592, p>0,10	2,8, 589, p<0,01	

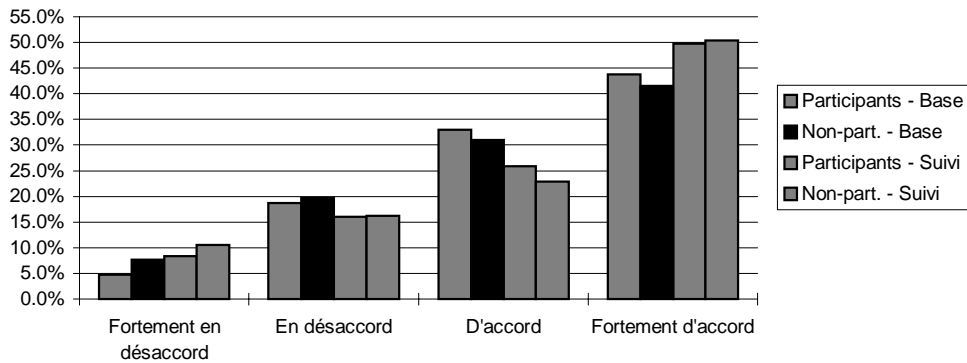
Graphique B.9 – Je ne voudrais pas reconnaître que je ne travaille pas



Base : $\chi^2= 5,2$, df=3, p > 0,10 Suivi : $\chi^2= 6,6$, df=3, p > 0,05
 Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	2,46	2,37	-0,09	1,5, 308, p>0,10
Non-participants	2,46	2,42	-0,04	0,4, 271, p>0,70
Test t, df	0,0, 593, p>0,95	0,6, 589, p>0,50	0,8, 579, p>0,40	

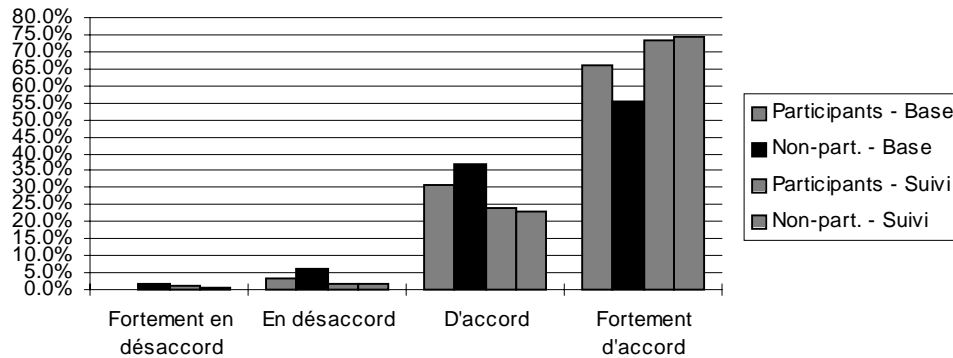
Graphique B.10 – Être en chômage est une des pires choses que je puisse imaginer



Base : $\chi^2= 2,6$, df=3, p > 0,40 Suivi : $\chi^2= 2,6$, df=3, p > 0,40
 Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	3,16 3,18		+0,02	0,4, 311, p>0,60
Non-participants	3,06 3,10		+0,04	0,7, 278, p>0,50
Test t, df	1,2, 598, p>0,20	0,9, 594, p>0,30	0,2, 589, p>0,80	

Graphique B.11 – Je suis en mesure de faire aussi bien que n'importe qui



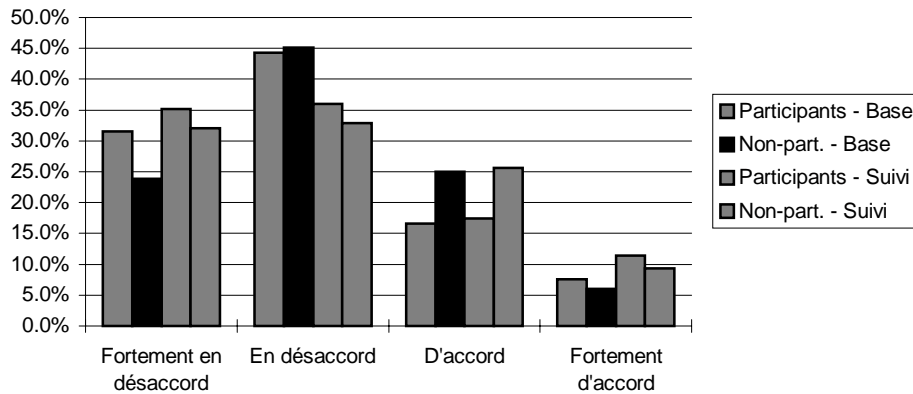
Base : $\chi^2 = 11,8$, df =3, p < 0,01

Suivi : $\chi^2 = 0,5$, df =3, p > 0,90

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	3,62	3,68	+0,06	1,3, 306, p>0,10
Non-participants	3,46	3,72	+0,26	5,8, 278, p<0,001
Test t, df	3,2, 592, p<,01	0,9, 595, p>0,30	3,5, 584, p<0,01	

Graphique B.12 – Je ne m'attends pas à obtenir vraiment ce que je veux de la vie



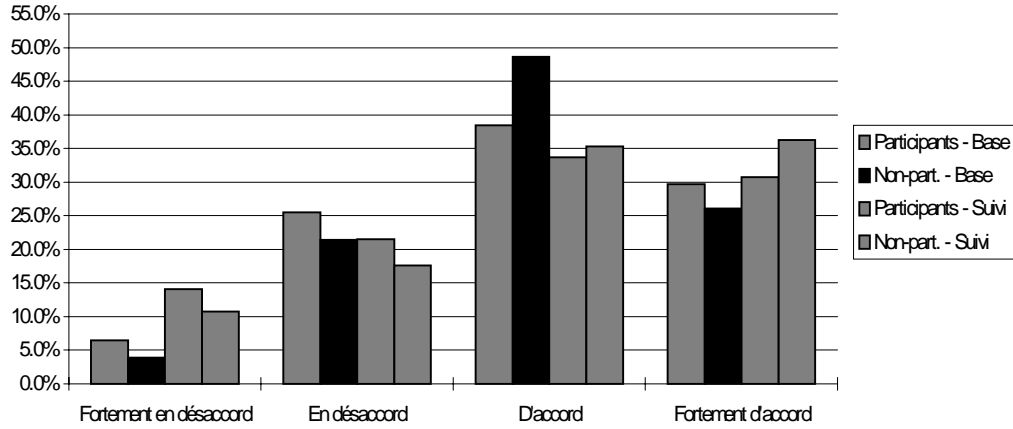
Base : $\chi^2 = 8,9$, df =3, p < 0,05

Suivi : $\chi^2 = 11,4$, df =3, p < 0,01

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	2,00	2,05	+0,05	0,6, 307, p>0,50
Non-participants	2,13	2,12	-0,01	0,0, 272, p>0,99
Test t, df	1,8, 596, p>0,05	1,0, 586, p>0,30	0,4, 579, p>0,60	

Graphique B.13 – Je passerais moins de temps avec ma famille et mes amis pour obtenir un travail plus rémunérateur

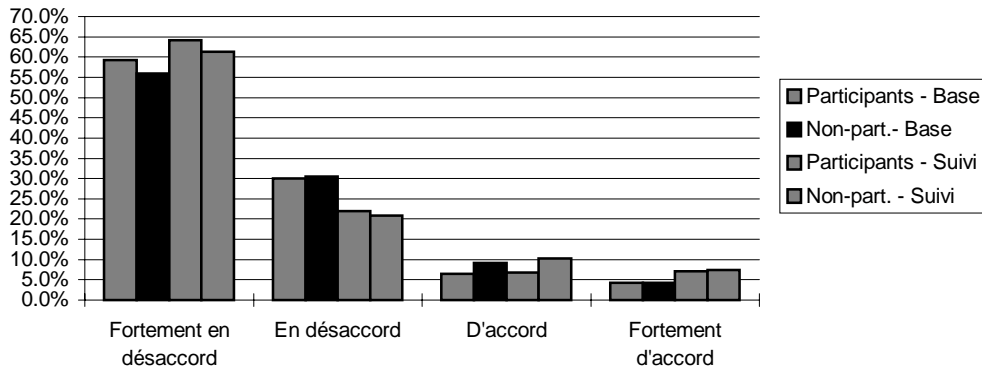


Base : $\chi^2= 7,0$, df =3, p > 0,05
Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

Suivi : $\chi^2= 7,4$, df =3, p > 0,05

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	2,91	2,89	-0,02	0,8, 297, p>0,40
Non-participants	2,97	2,94	-0,03	0,4, 265, p>0,70
Test t, df	0,8, 588, p>,40	0,6, 576, p>,50	0,3, 562, p>0,70	

Graphique B.14 – Je m’en tirerais mieux sur le plan financier si je touchais de l’aide sociale au lieu de travailler

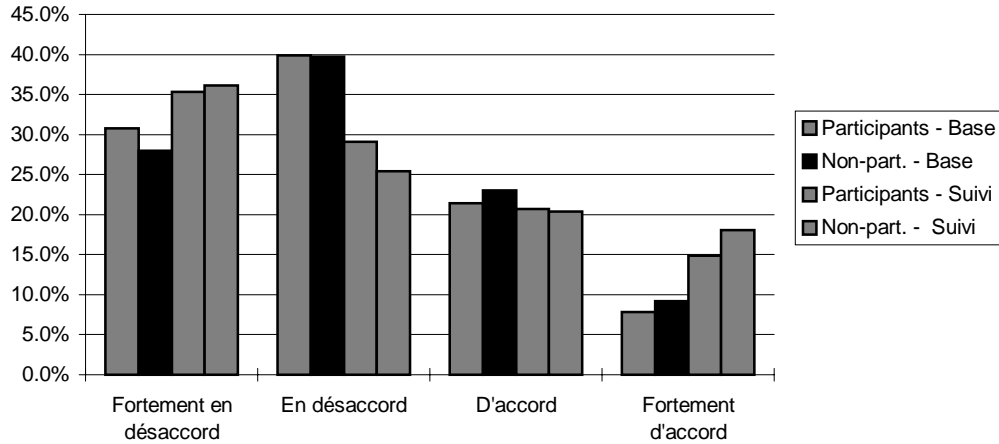


Base : $\chi^2= 1,6$, df =3, p > 0,60
Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

Suivi : $\chi^2= 4,6$ df =3, p > 0,20

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	1,56	1,57	+0,01	0,1, 298, p>0,95
Non-participants	1,62	1,59	- 0,03	0,3, 265, p<0,80
Test t, df	0,9, 586, p>0,30	0,2, 580, p>0,80	0,1, 563, p>0,80	

Graphique B15 - Je refuserais un travail plus rémunérateur si je devais quitter ma collectivité



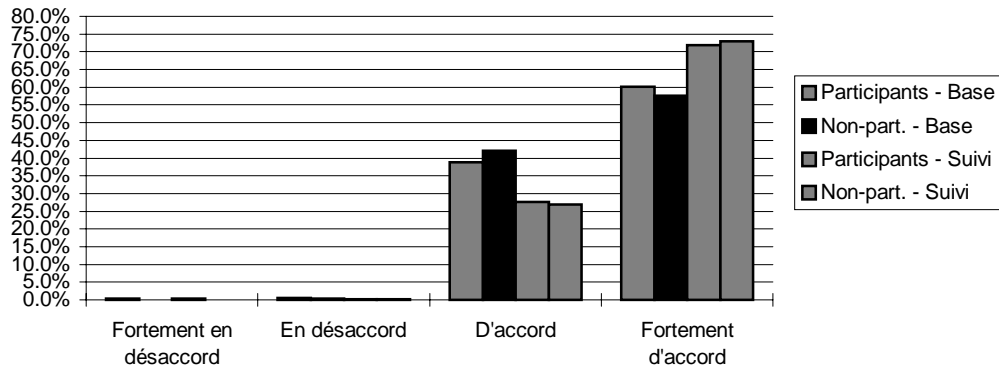
Base : $\chi^2 = 0,9$, df =3, p > 0,80

Suivi : $\chi^2 = 3,2$, df =3, p > 0,30

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	<u>Base</u>	<u>Suivi</u>	<u>Changement moyen</u>	<u>Test t, df</u>
Participants	2,06	2,15	+0,09	1,6, 286, p>0,10
Non-participants	2,13	2,22	+0,09	1,1, 263, p>0,20
Test t, df	1,0, 588, p>0,30	0,8, 563, p>0,40	0,2, 549, p>0,80	

Graphique B.16 - Satisfaction à l'égard des études



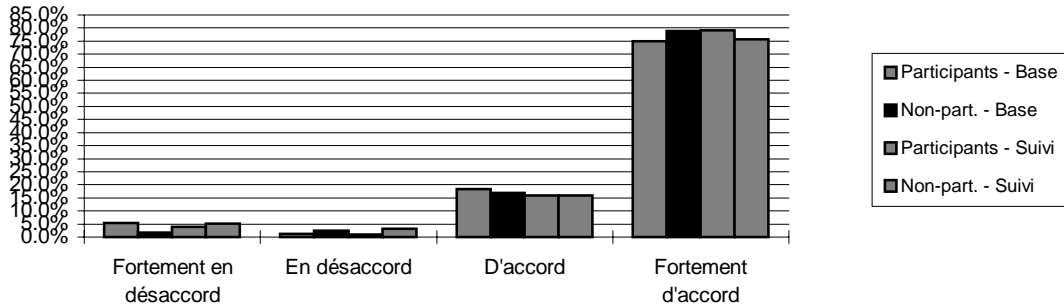
Base : $\chi^2 = 1,7$, df =3, p > 0,60

Suivi : $\chi^2 = 1,7$, df =3, p > 0,60

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	<u>Base</u>	<u>Suivi</u>	<u>Changement moyen</u>	<u>Test t, df</u>
Participants	3,59	3,68	+0,09	2,5, 311, p<0,02
Non-participants	3,57	3,74	+0,17	4,5, 277, p<0,001
Test t, df	0,4, 597, p>0,70	1,5, 594, p>0,10	1,5, 588, p>0,10	

Graphique B.17 - Je ne veux pas avoir à dépendre du gouvernement pour mon soutien dans l'avenir



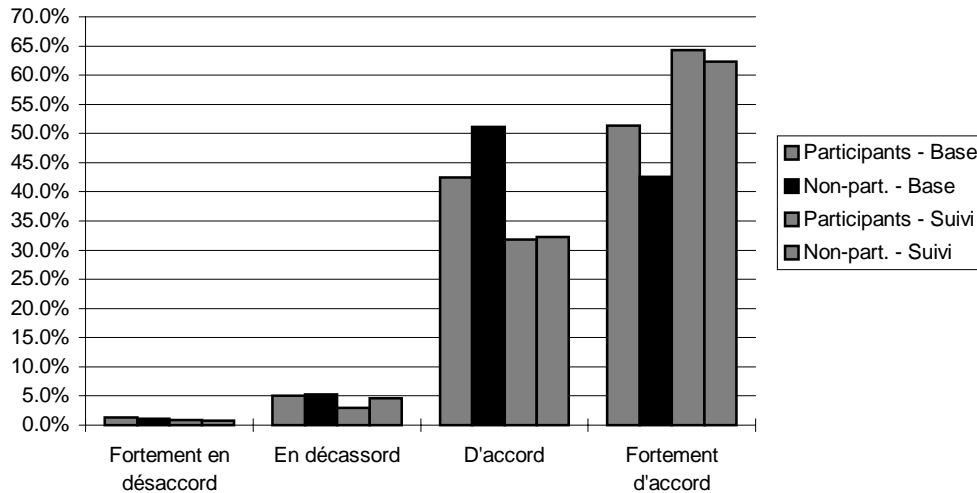
Base : $\chi^2 = 7.0$, df = 3, p > .05

Suivi : $\chi^2 = 8.2$, df = 3, p < .05

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	3,63	3,69	+0,06	0,8, 310, p>0,40
Non-participants	3,73	3,64	-0,09	1,6, 278, p>0,10
Test t, df	1,8, 597, p>0,05	0,9, 594, p>0,30	1,7, 588, p>0,05	

Graphique B.18 - J'ai une attitude positive à l'égard de moi-même



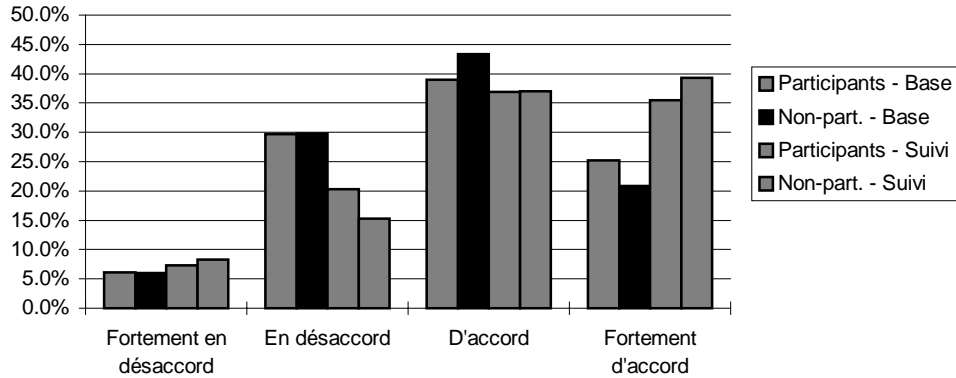
Base : $\chi^2 = 4,9$, df = 3, p > 0,10

Suivi : $\chi^2 = 2,4$, df = 3, p > 0,50

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	3,44	3,60	+0,16	4,0, 314, p<0,001
Non-participants	3,35	3,58	+0,23	5,0, 278, p<0,001
Test t, df	1,6, 598, p>0,10	0,3, 597, p>0,70	1,1, 592, p>0,20	

Graphique B.19 - Pour obtenir un bon emploi, il faut surtout être au bon endroit au bon moment



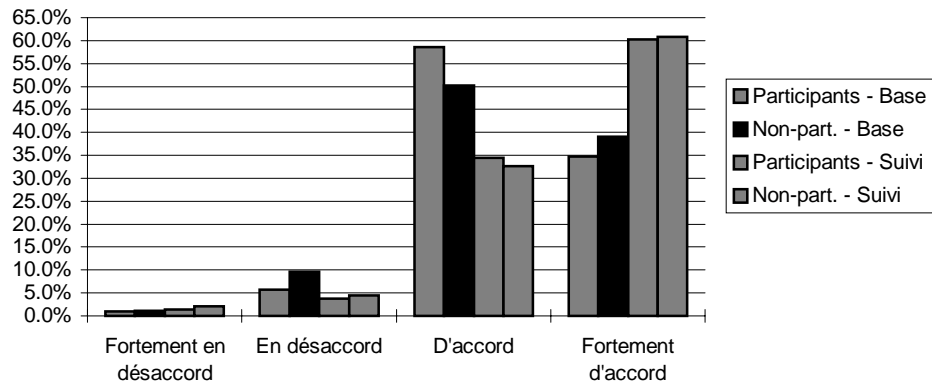
Base : $\chi^2 = 1,9$, df =3, p > ,60

Suivi : $\chi^2 = 5,6$, df =3, p > ,10

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	2,83	2,98	+,15	2,7, 306, p<,01
Non-participants	2,79	3,05	+,26	4,5, 275, p<,001
Test t, df	0,6, 593, p>,50	0,8, 590, p>,40	1,4, 581, p>,10	

Graphique B.20 - Plus que la majorité de gens, je m'en remets à moi-même pour résoudre des problèmes



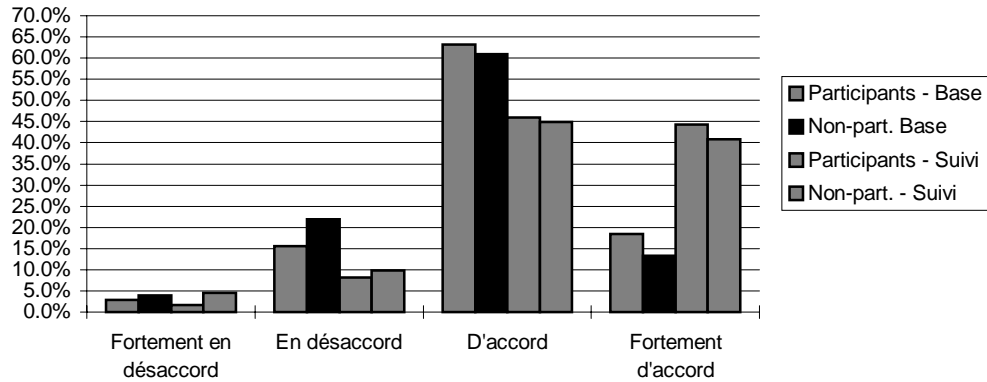
Base : $\chi^2 = 5,7$, df =3, p > ,10

Suivi : $\chi^2 = 1,4$, df =3, p > ,70

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	3,27	3,54	+,27	6,3, 308, p<,001
Non-participants	3,27	3,54	+,27	5,4, 278, p<,001
Test t, df	0,1, 593, p>,90	0,1, 594, p>,80	0,2, 584, p>,80	

Graphique B.21 - Je sais comment trouver un emploi



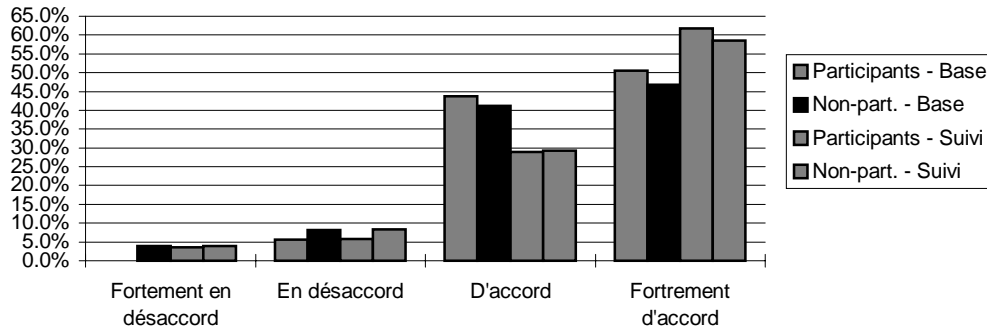
Base : $\chi^2 = 6,3$, df = 3, p > 0,05

Suivi : $\chi^2 = 10,0$, df = 3, p < 0,02

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	2,97	3,38	+0,41	9,7, 310, p<0,001
Non-participants	2,84	3,25	+0,41	8,3, 273, p<0,001
Test t, df	2,4, 592, p<0,02	2,2, 594, p<0,05	0,2, 583, p>0,80	

Graphique B.22 - Si je me trouve en situation d'urgence, des amis ou ma famille vont m'aider



Base : $\chi^2 = 14,2$, df = 3, p < 0,01

Suivi : $\chi^2 = 3,2$, df = 3, p > 0,30

Notes moyennes sur une échelle de 1 à 5 :

	Base	Suivi	Changement moyen	Test t, df
Participants	3,45	3,51	+0,06	1,4, 310, p>0,10
Non-participants	3,31	3,50	+0,19	3,1, 276, p<0,01
Test t, df	2,4, 595, p<0,02	0,1, 594, p>0,80	1,4, 586, p>0,10	

ANNEXE C :

ANALYSE DU BIAIS DE NON-RÉPONSE

Le taux de réponse à l'enquête auprès de participants s'est établi à 40,3 %, tandis que celui de l'enquête auprès des non-participants a été de 28,8 %. Ces pourcentages représentent également la proportion de la population ayant participé à l'enquête, étant donné que la totalité des participants et des non-participants ont été inscrits au bout du compte dans l'échantillon.

	Participants	Non-participants
Univers de l'échantillon	1 609	1 870
Interviews effectuées	648	538

Le taux de réponse ayant été modeste, il convient de vérifier si les personnes qui ont répondu à l'enquête ne diffèrent pas de quelque façon de celles qui n'y ont pas répondu. En vue de déterminer s'il existe un tel biais, nous avons comparé divers traits des participants et des non-participants de l'échantillon final à ceux de la population sur le plan des variables clés. Les quatre tableaux ci-après montrent qu'il existe beaucoup de différences significatives sur le plan statistique entre les personnes qui ont répondu à l'enquête et celles qui n'y ont pas répondu. Il est cependant rare que la différence présente une signification pratique. Dans de nombreux cas, il en est ainsi parce que les tests statistiques dont on dispose pour les données nominales sont sensibles au nombre de personnes, et il y a près de 2 000 personnes pour la majorité des tests. Par conséquent, les tableaux comprennent également le coefficient phi, une « mesure d'association », qui indique la solidité et la nature des rapports entre les variables nominales et ordinales⁶⁰. Cette statistique n'atteint jamais 0,15 pour quelque variable que ce soit qui a été mise à l'essai, résultat qui signifie que la majorité des différences entre les répondants et les non-répondants ne sont pas prononcées.

Le tableau C.1 donne la distribution des répondants et des non-répondants selon le volet de *Compass*, pour les participants et les non-participants. Dans les deux groupes, les membres du volet *Formation de transition* étaient surreprésentés et ceux du volet *Expérience de travail* étaient sous-représentés chez les répondants.

⁶⁰ Les tests de signification statistique servent à déterminer s'il existe ou non un rapport entre les variables, mais ils ne mesurent pas la solidité de ce rapport. Des mesures d'association ont été établies à cette fin. L'interprétation du coefficient phi est la suivante (Rea et Parker, 1992) : 0,00 - 0,09 association négligeable; 0,10-0,19 association faible. Dans la présente section, aucun coefficient phi n'est supérieur à 0,15.

Cette situation ne devrait pas avoir une grande incidence sur l'analyse des données, car la majorité des analyses sont présentées selon le volet. Lorsqu'on s'arrête à l'incidence du programme dans l'ensemble, cependant, les résultats peuvent être légèrement biaisés dans la mesure où les volets *Formation de transition* et *Expérience de travail* ont des effets différents.

Tableau C.1 Distribution des personnes selon les volets

Volet	Participants		Non-participants	
	Faisant partie de l'échantillon	Ne faisant pas partie de l'échantillon	Faisant partie de l'échantillon	Ne faisant pas partie de l'échantillon
Volet <i>Expérience de travail</i>	40,9%	49,5%	25,8%	36,6%
Volet <i>Formation de transition</i>	52,5	46,5	71,9	61,8
Volet <i>Création d'entreprises</i>	6,7	4,0	2,3	1,6
Test statistique	$\chi^2 = 14,3$, df = 2, p < 0,01		$\chi^2 = 19,6$, df = 2, p < 0,001	
Mesure d'association	phi = 0,094		phi = 0,106	

Les tableaux C.2 et C.3 examinent les variables démographiques. Il y avait pour les participants et non-participants des différences significatives entre les répondants et les non-répondants selon la région, le sexe, l'état civil, la scolarité, l'âge et le nombre d'enfants. Pourtant, l'analyse des distributions / moyennes laisse entrevoir que les répondants et les non-répondants sont très semblables dans la plupart de ces domaines. À titre d'exemple, la distribution selon le niveau de scolarité semble indiquer un rapport qui est raisonnablement étroit, même si les différences atteignent un niveau de signification. Les faibles coefficients phi indiquent que les différences ne sont pas prononcées, cependant. Il en va de même pour ce qui est de l'âge : il y avait une différence significative entre l'âge moyen des répondants et celui des non-répondants dans les deux groupes. Pourtant, en chiffres absolus, la différence n'était que d'un an et demi, ce qui est insuffisant pour que l'on s'en préoccupe. Les données concernant le nombre moyen d'enfants par participant illustrent encore mieux le contraste entre la signification statistique et la signification pratique. Les personnes ayant répondu à l'enquête avaient en moyenne 0,7 enfant; les personnes qui n'ont pu être atteintes avaient en moyenne 0,6 enfant; il n'en demeure pas moins que la différence était significative sur le plan statistique. Il ne s'agit pas ici de prétendre qu'il est possible de ne pas tenir compte de toutes les différences. Les différences selon le sexe sont dignes de mention et pourraient entraîner un biais des résultats dans la mesure où les hommes et les femmes obtiennent des résultats différents après *Compass*. Enfin, les personnes venant de Halifax sont sous-représentées et celles venant du Cap-Breton sont surreprésentées dans l'échantillon final. Si les résultats diffèrent selon la région, il pourrait en résulter un biais de l'ensemble des constatations. Les personnes célibataires (jamais mariées) sont également sous-représentées dans l'échantillon final. L'analyse vérifiera s'il existe des différences selon ces variables clés.

Tableau C.2 Données démographiques

Caractéristiques	Participants		Non-participants	
	Faisant partie de l'échantillon	Ne faisant pas partie de l'échantillon	Faisant partie de l'échantillon	Ne faisant pas partie de l'échantillon
Région				
Halifax	22,0%	33,3%	20,0%	26,8%
Cap-Breton	19,0	12,5	26,4	21,9
Rive nord	25,1	23,9	24,7	27,0
Région de l'ouest	33,9	30,4	29,0	24,3
Test statistique	$\chi^2 = 29,9$, df = 3, p < 0,001		$\chi^2 = 14,6$, df = 3, p < 0,01	
Mesure d'association	phi = 0,136		phi = 0,088	
Sexe				
Femmes	55,1%	43,4%	54,0%	45,6%
Hommes	44,9	56,6	46,1	54,4
Test statistique	$\chi^2 = 20,9$, df = 1, p < 0,001		$\chi^2 = 10,9$, df = 1, p < 0,01	
Mesure d'association	phi = -0,115		phi = -0,076	
État civil				
Personne mariée	18,1%	16,0%	21,6%	15,3%
Personne vivant en union de fait	6,5	8,7	4,2	7,1
Personne célibataire (n'ayant jamais été mariée)	44,0	52,9	38,6	49,1
Personne séparée	2,5	2,1	2,8	3,2
Personne divorcée	10,5	6,5	8,9	9,2
Personne veuve	0,2	0,3	0,4	0,6
Parent seul	18,3	13,5	23,5	15,5
Test statistique	$\chi^2 = 23,1$, df = 6, p < 0,01		$\chi^2 = 36,1$, df = 6, p < 0,001	
Mesure d'association	phi = 0,122		phi = 0,143	
Personne handicapée				
Oui	6,0%	3,1%	6,7%	5,2%
Test statistique	$\chi^2 = 8,2$, df = 1, p < 0,01		$\chi^2 = 1,6$, df = 1, p > 0,20	
Mesure d'association	phi = 0,072		phi = 0,029	
Noir				
Oui	3,5%	4,8%	3,6%	4,5%
Test statistique	$\chi^2 = 1,5$, df = 1, p > 0,20		$\chi^2 = 0,7$, df = 1, p > 0,40	
Mesure d'association	phi = -0,031		phi = -0,020	
Autochtone				
Oui	0,8%	0,7%	0,4%	1,1%
Test statistique	$\chi^2 = 0,0$, df = 1, p > 0,90		$\chi^2 = 2,0$, df = 1, p > 0,10	
Mesure d'association	phi = 0,003		phi = -0,033	
Scolarité				
Aucune	0,0%	0,1%	0,4%	0,3%
Certificat d'école primaire	5,0	8,9	5,9	7,0
Ayant fréquenté l'école secondaire	19,3	22,9	19,5	23,4
Diplôme d'études econdaires/FG	28,6	25,2	23,8	21,9
Ayant fréquenté une école de métier	1,4	3,4	4,2	3,4
Diplôme d'une école de métier	10,0	7,4	11,3	10,1
Ayant fréquenté l'université	4,2	4,1	3,0	5,2
Diplôme d'études universitaires	3,0	3,7	4,0	4,6
Diplôme d'études postuniversitaires	0,5	0,1	0,6	0,9
Autres	2,2	3,2	2,6	3,2
Test statistique	$\chi^2 = 32,1$, df = 11, p < ,01		$\chi^2 = 19,3$, df = 11, p > 0,05	
Mesure d'association	phi = 0,147		phi = 0,106	

Tableau C.3 Âge moyen, nombre moyen d'enfants et nombre moyen d'enfants ayant besoin de services de garderie

	Participants		Non-participants	
	Faisant partie de l'échantillon	Ne faisant pas partie de l'échantillon	Faisant partie de l'échantillon	Ne faisant pas partie de l'échantillon
Âge	31,6	30,0	34,0	32,6
Test statistique	t=3,5, df=1503, p<0,01		t=3,1, df=1766, p<0,01	
Nombre d'enfants	0,7	0,6	0,9	0,7
Test statistique	t=2,1, df=1529, p<0,05		t=5,1, df=1760, p<0,001	
Nombre d'enfants ayant besoin de services de garderie	0,2	0,2	0,3	0,2
Test statistique	t=1,3, df=1 559, p>0,20		t=2,1, df=1 807, p<0,05	

Le tableau qui précède montre qu'il y a une différence considérable entre répondants et non-répondants pour ce qui est du coût de l'intervention. Le coût moyen dans le cas des répondants était supérieur d'environ 10 % à celui des non-répondants.

Tableau C.4 Dépenses moyennes à l'égard de *Compass*

Catégorie de coût	Faisant partie de l'échantillon	Ne faisant pas partie de l'échantillon
Coût total de <i>Compass</i>	4 920 \$	4,461 \$
Test statistique	t=3,7, df=1 419, p<0,001	
Fonds de dépannage	9,98 \$	8,24 \$
Test statistique	t=0,9, df=3 646, p>0,30	
Rémunération horaire pendant le placement	6,03	5,80 \$
Test statistique	t=2,8, df=1 127, p<0,01	

Sans doute n'est-il pas surprenant de constater que les personnes que nous n'avons pas été en mesure de joindre étaient proportionnellement beaucoup plus nombreuses à avoir abandonné *Compass* que celles qui ont répondu à l'enquête ($\chi^2 = 10,3$, df = 1, p < 0,01) : 18 % des non-répondants avaient abandonné, pas rapport à 12 % des répondants. De nouveau, cependant, l'association entre les variables était faible (phi = -0,080).

Nous avons également cherché à déterminer s'il y avait des différences dans les revenus et les prestations d'A.-C. entre ceux qui faisaient partie de l'échantillon et ceux qui n'en faisaient pas partie. Il n'y avait qu'une différence importante du côté des participants : le revenu gagné en 1995 par les répondants était supérieur de 527 \$ à celui gagné par les non-répondants. Dans le cas des non-participants, les semaines pendant lesquelles ils ont touché des prestations d'A.-C. en 1993 et en 1996 et le revenu total en 1994 présentaient une différence significative. Toutefois, les différences absolues étaient très minimes; il faut se rappeler que lorsque l'on effectue des douzaines de test t, quelques-uns d'entre eux seront manifestement

significatifs au niveau de 5 % uniquement par le fruit du hasard. (Certaines différences qui pourraient en réalité être significatives peuvent aussi avoir été relevées comme étant non significatives uniquement par le fruit du hasard.)

Enfin, nous avons cherché à déterminer les différences sur le plan des attitudes entre les participants qui faisaient et ne faisaient pas partie de l'échantillon de l'enquête et nous avons relevé des différences significatives en ce qui concerne six des 24 énoncés. Toutefois, il faut reprendre la mise en garde concernant la tenue d'un si grand nombre de tests t. Qui plus est, même si six des tests t présentaient des différences statistiques, aucun d'entre eux ne correspondait à une grande différence pratique. Toutes les différences significatives ne dépassaient pas l'ordre de 0,25 point dans l'échelle de 5 points. Il convient de signaler, cependant, que trois des six différences concernaient les projections des répondants relativement à leur degré de bien-être dans l'avenir. Les personnes faisant partie de l'échantillon avaient tendance à faire preuve d'un peu moins d'optimisme à cet égard qu'ils n'en manifestaient pour ce qui est de conserver un emploi stable, de cesser de recevoir de l'aide sociale ou de mettre en application les compétences qu'ils s'attendaient à acquérir.

ANNEXE D :

RÉSUMÉ DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES EMPLOYEURS

La présente annexe résume les réponses des employeurs de la Nouvelle-Écosse qui ont participé à *Compass* et qui ont répondu au sondage aux fins de la présente évaluation.

Une liste des 1 304 employeurs ayant embauché des participants à *Compass* a été fournie par le client. À partir de cette liste, un échantillon aléatoire simple d'employeurs a été sélectionné. Ainsi, les résultats figurant ci-après devraient représenter fidèlement la population des employeurs de *Compass*, sous réserve d'une marge d'erreur assez élevée attribuable au petit nombre de personnes (les erreurs clés sont incluses pour les variables clés dans la section des résultats).

Quelque 142 employeurs ont été appelés et se sont prêtés à 90 interviews, soit un taux de réponse de 63,4 %. Dans les 52 autres cas, il y avait 36 numéros de téléphone erronés ou n'étant plus en service; 10 personnes ont été appelées cinq fois, mais en vain; trois intervenants ont déclaré que la personne qui s'occupait des placements n'était plus là; deux ont refusé de collaborer et une était un centre de ressources d'emploi qui estimait qu'il pourrait se trouver dans une situation de conflit d'intérêts s'il participait à l'enquête. Après ajustement pour tenir compte des numéros de téléphones erronés, on obtient un taux de réponse acceptable de 84,9 %.

RÉSULTATS

Les résultats sont présentés selon l'ordre dans lequel les thèmes sont abordés dans le questionnaire. On y fait d'abord un bref tour d'horizon des entreprises/agences offrant les placements, puis on donne un aperçu de la nature de l'association avec *Compass*. Ensuite, on analyse certains résultats importants du programme, le plus crucial étant la proportion des personnes embauchées à la fin de la subvention salariale. Enfin, on y étudie la satisfaction des employeurs à l'égard de divers aspects du programme *Compass*.

HISTORIQUE

Dans l'ensemble, les organismes offrant des places aux clients de *Compass* ne comptaient pas un grand nombre de membres du personnel. En moyenne, on y trouvait un effectif à plein temps de 8,2 personnes et un effectif à temps partiel de 5,2 personnes⁶¹. La distribution est la suivante :

Tableau D.1 Distribution du personnel à temps plein et à temps partiel au sein des organisations offrant des places dans le cadre de *Compass*

Nombre de membres du personnel	Temps plein	Temps partiel	Total
0	6,7%	34,4%	3,3%
1	21,1	21,1	8,9
2 à 5	32,2	26,6	32,2
6 à 10	20,0	7,8	22,3
11 à 19	7,8	3,3	11,1
20 et plus	12,2	6,7	22,2
Médiane	4,5	1,0	7,0
Moyenne	8,2	5,2	13,4

En dépit de la petite taille de leur organisation, bon nombre d'employeurs étaient bien établis, du moins en ce qui concerne le nombre d'années écoulées depuis qu'ils sont en affaires. En moyenne, ces employeurs exploitaient leur entreprise depuis 17,1 ans, l'éventail allant de six mois à 126 ans. La durée médiane de l'exploitation de l'entreprise s'établissait à 10 ans.

La plus grande proportion des employeurs appartiennent au secteur de la vente au détail, qui est suivi du secteur des organismes sans but lucratif, du secteur de la fabrication et du secteur des stations-services. Le reste des employeurs étaient distribués également entre les genres d'entreprises énumérées dans le tableau D.2.

⁶¹ Les employeurs ne comptant aucun employé étaient des travailleurs indépendants (et ne comptaient pas leur propre personne) ou avaient cessé leurs activités.

Tableau D.2 Genres d'entreprises

Nombre		Nombre	Pourcentage
Valide	Construction	4	4,4
	Fabrication	8	8,9
	Impression / publication	1	1,1
	Transports	1	1,1
	Vente de gros	4	4,4
	Vente au détail	19	21,1
	Hôtel/restaurant	7	7,8
	Services commerciaux	2	2,2
	Services de santé	1	1,1
	Organisme sans but lucratif	15	16,7
	Gouvernement	1	1,1
	Exploitation agricole	4	4,4
	Services automobiles	8	8,9
	Foyer de soins infirmiers / soins à domicile	6	6,7
	Bibliothèque	1	1,1
	Systèmes de sécurité	1	1,1
	Nettoyage à sec	1	1,1
	Nettoyage	2	2,2
	Recherche et développement	1	1,1
	Pêche	1	1,1
	Réparations électriques	1	1,1
	Syndicat	1	1,1
	Total	90	100,0
Total	90	100,0	

PARTICIPATION À COMPASS

Tout juste plus de la moitié des employeurs (53 %) ont embauché un employé placé dans le cadre du volet *Formation de transition*; 36 % ont embauché des participants au volet *Expérience de travail* et 11 %, des participants aux deux volets. Près de 60 % des employeurs ont eu à choisir entre les volets *Expérience de travail* et *Formation de transition*. Lorsque nous leur avons demandé pourquoi ils avaient privilégié un volet plutôt que l'autre, 31 % d'entre eux nous ont répondu que l'on ne leur avait pas donné de choix (19 % des employeurs du volet *Expérience de travail* et 48 % des employeurs du volet *Formation de transition*). Les autres raisons varient beaucoup selon le volet en vertu duquel ils ont embauché des gens. La majorité des employeurs du volet *Expérience de travail*

ont invoqué des raisons financières; soit la subvention salariale complète (25 %), ou l'incapacité d'absorber les coûts du volet *Formation de transition* (44 %). Les employeurs du volet *Formation de transition* étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux que les autres à citer les compétences particulières dont ils avaient besoin (23 %) ou à indiquer simplement qu'ils estimaient que le volet *Formation de transition* était le plus avantageux pour leur organisation (23 %).

La majorité de ces employeurs (53 %) n'avaient embauché qu'un employé dans le cadre de *Compass*; 26 % en avaient embauché 2, 12 % en avaient embauché 3, 4 % en avaient embauché 4, 3 % en avaient embauché 5; et 1 % (un employeur) en avait embauché 7. La moyenne globale par employeur s'établissait à 1,8 employé⁶². Au début, la majorité des personnes étaient embauchées dans le cadre du volet *Expérience de travail*, mais c'est le volet *Formation de transition* qui a pris le dessus à compter de 1995 (tableau D.3).

Tableau D.3 Nombre total de postes comblés par l'entremise de *Compass*

ANNÉE	<i>Formation de transition</i>	<i>Expérience de travail</i>
1994	6	16
1995	36	31
1996	57	19
TOTAL	99	66
MOYENNE	1,10	0,73
Erreur-type	0,13	0,10

Il n'y avait pas beaucoup de différences selon les volets dans les genres de postes comblés par l'entremise de *Compass* (tableau D.4). La seule différence qui mérite d'être soulignée est la suivante : par rapport aux emplois du volet *Expérience de travail*, les postes du volet *Formation de transition* étaient proportionnellement plus nombreux à appartenir à la catégorie des métiers et moins nombreux à appartenir à la catégorie des services personnels. La majorité des participants ont été placés dans des postes faisant appel à des manoeuvres non qualifiés, des employés de bureau ou des employés du secteur de la vente au détail.

⁶² Avec une erreur-type de 0,12 (en utilisant le facteur de correction pour population finie), la moyenne se situe à $1,83 \pm 1,96 (0,12)$, ou $1,83 \pm 0,23$, 19 fois sur 20.

Tableau D.4 Genres de postes comblés par l'entremise de *Compass*

	Formation de transition	Expérience de travail
Main-d'oeuvre non qualifiée	23,2%	19,7%
Employés de bureau	18,2	19,7
Gens de métier	23,2	12,1
Travailleurs des services personnels	2,0	10,6
Employés du secteur de la fabrication	0,0	1,5
Travailleurs des services d'alimentation	6,1	9,1
Travailleurs du secteur de la vente au détail	16,2	15,2
Travailleurs des services d'entretien	4,0	6,1
Travailleurs de la santé	3,0	1,5
Cadres intermédiaires	4,0	4,5
N	99	66

Depuis 1994, près des deux tiers de ces employeurs avaient embauché des employés sans faire appel à *Compass* (tableau D.5). Il va de soi que le pendant inverse est que depuis 1994 un tiers de ces employeurs n'avaient embauché que par l'entremise de *Compass*. Au total, ces entreprises avaient embauché 752 employés pendant cette période; environ 30 % des postes présentaient un caractère saisonnier.

Tableau D.5 Nombre d'employés embauchés sans recourir à *Compass*

ANNÉE	% d'employeurs embauchant sans recourir à <i>Compass</i>	Total des employés embauchés hors du cadre de <i>Compass</i>
1994	47,6%	192
1995	51,2	267
1996	54,7	293
Les 3 années	67,9%	752

Environ 4 % de ces employeurs ont embauché une personne qu'un prospecteur d'emplois avait dirigée chez eux (c.-à-d. sans subvention salariale). Dans la vaste majorité des cas (81 %), cependant, la subvention salariale était très importante pour l'organisation. Une autre tranche de 16 % des répondants ont dit que la subvention était assez importante. Seulement 3 % des répondants ont jugé que la subvention salariale n'était pas importante pour leur organisation.

On a demandé aux employeurs qui ont embauché par l'entremise du volet *Formation de transition* de préciser dans quelle mesure ils ont contribué à la rémunération horaire des participants (c.-à-d. en sus de la subvention salariale). En moyenne, les employeurs du volet *Formation de transition* ont versé 1,81 \$ en sus de la subvention. La rémunération globale moyenne, subvention comprise, des participants au volet *Formation de transition* s'établissait à 6,65 \$.

SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION

Les employeurs ont fait plusieurs suggestions visant à améliorer le programme *Compass* (tableau D.9). La suggestion la plus fréquente — mentionnée par 14 % de l'échantillon — était d'effectuer un meilleur tri des clients. Cette suggestion arrive à égalité avec l'insatisfaction que certains répondants ont manifestée à l'égard de la qualité des employés qui ont été dirigés chez eux ainsi que de leurs attitudes au travail. Une autre tranche de 12 % des répondants voulaient que la formation soit prolongée. Aucune autre suggestion n'a été faite par plus de 10 % des répondants.

Tableau D.9 Suggestions visant à améliorer le programme *Compass*

SUGGESTION	% d'employeurs
Aucune suggestion	28,9%
Meilleur tri des clients	14,4
Prolongation de la période de formation	12,2
Plus de placements	7,8
Meilleure préparation à l'emploi	6,7
Délai de paiement plus rapide	4,4
Poursuite du programme	4,4
Plus de publicité auprès des employeurs	3,3
Rémunération plus élevée aux clients	2,2
Ouverture du programme aux non-BAS	2,2
Plus de communication avec le prospecteur d'emplois	2,2
Subvention plus élevée	2,2
N	8,9